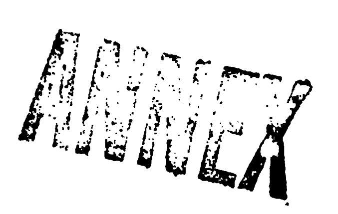

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06829975 3


ANNEX

HISTOIRE

DE

L'INQUISITION

DES JÉSUITES, DES FRANCS-MAÇONS, ETC.

1852. — Imprimerie de E. De Soye, rue de Seine, 36. — Paris



UNE ORGIE DANS LE PALAIS DU GRAND INQUISITEUR.



HISTOIRE

DE

L'INQUISITION

DES JÉSUITES

ET DES FRANCS-MAÇONS

SUIVIE DE

l'Histoire des Sociétés politiques et religieuses, des Francs-Juges, des Templiers, du Conseil des dix, des Carbonari, des Étrangleurs, etc., etc.,

PAR

PIERRE ZACCONE

TERMINÉE PAR UN

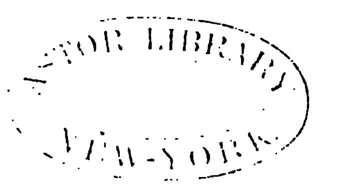
PRÉCIS HISTORIQUE SUR LE COMPAGNONAGE

ET PAR

L'Histoire de la Révolution de Février

SUIVIE

DU RÉCIT DES ÉVÈNEMENTS DU 2 DÉCEMBRE 1851



I

PARIS

P.-H. KRABBE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

12, RUE DE SAVOIE

1852



HISTOIRE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES.

INTRODUCTION.

Des sociétés secrètes en général. — Des sociétés secrètes dans l'antiquité. — Des mystères d'Isis. — Curieux détails sur les mystères pratiqués en Égypte. — La guerre des esclaves à Rome. — Athénion. — Ennus. — Spartacus. — Commencements du christianisme. — Cérémonies du culte dans les catacombes. — Mouvement politique du XII[e] siècle en France. — Caractère et but de cet ouvrage.

Toute société humaine se compose, à son début, de deux éléments séparés et distincts : le chef qui commande, le peuple qui obéit.

Dans le principe, ces deux éléments ont pu exister longtemps sans se confondre ; le chef avait des droits reconnus, le peuple des devoirs acceptés ; la condition de l'un et celle de l'autre étaient distinctement établies, et bien que les droits et les devoirs n'eussent pas été écrits, rien ne menaçait l'autorité du premier, comme, non plus, rien n'ébranlait la fidélité du second.

Mais lorsque les bandes nomades vinrent à s'arrêter, lorsque la tribu errante abandonna ses cabanes pour aller se réfugier dans l'enceinte des cités nouvelles, l'ambition

subitement éveillée, le dérèglement des mœurs, beaucoup d'autres causes également actives et puissantes amenèrent peu à peu le trouble dans le sein de ces nations d'hier; les droits et les devoirs furent confondus, et chacun reconnut la nécessité d'un frein pour arrêter ce débordement qui menaçait de perdre à jamais les établissements naissants.

C'est alors que naquit la loi.

La loi consacre le droit, et impose le devoir en reconnaissant la liberté. C'est l'image fidèle des mœurs, et la sauvegarde de la liberté. Devant la loi, la tyrannie finit, et l'empire de la justice commence. C'est d'elle que tout dérive, c'est en elle que tout va se résumer; en un mot, c'est le symbole le plus pur de l'égalité.

Les lois ont été différentes, selon qu'elles se sont adressées à tel ou tel peuple, vivant sous tel ou tel climat, menant telle ou telle sorte d'existence.

Les lois égyptiennes différaient autant des lois romaines, que celles-ci différaient des lois gauloises. Et cela se conçoit facilement.

Cependant, tout en admettant la nécessité de ces différences, nous ne pouvons nous abstenir de faire remarquer que l'attention du législateur primitif a dû être, tout d'abord, vivement attirée par le fait de l'existence des deux éléments dont nous avons parlé, et qu'il n'a pu, pour rendre son œuvre durable, se dispenser de respecter ces deux éléments constitutifs dans toute l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs réciproques.

Le caractère des lois primitives est la droiture, la précision, la netteté; elles disent tout ce qu'elles veulent dire, sans ambiguïté, sans superfétation. On peut les invoquer avec assurance, elles répondent avec franchise.

Ces lois sont faites pour des peuples neufs, à peine sortis de la vie sauvage; l'interprétation doit en être facile, l'intelligence rapide, l'application spontanée. Les juges sont grossiers, le peuple ignorant; il faut que l'erreur ne puisse pas autoriser la mauvaise foi. Aussi n'exista-t-elle pas dans le principe. Chacun savait quels droits il devait respecter, quels devoirs il lui fallait remplir, dans quelles limites il lui était permis d'exercer sa liberté.

Mais ce mot même de *liberté* a été bien diversement interprété, et cette incertitude d'interprétation a engendré la plupart des révolutions qui ont ensanglanté les sociétés anciennes et modernes.

Certains peuples ont placé la liberté dans la facilité qui leur était faite de déposer celui dont le pouvoir devenait tyrannique; certains autres l'ont prise pour la faculté d'élire celui à qui ils voulaient bien obéir, ceux-là dans la république, ceux-ci dans la monarchie, chacun dans le gouvernement qui se trouvait conforme à ses coutumes ou à ses inclinations. On ne varie pas à l'infini, au gré de chacun, la forme d'un gouvernement; le vœu des majorités fut reconnu pour souverain, la forme fut définitivement déterminée dans ce sens, et dès ce moment les bases de la liberté semblèrent irrévocablement fixées.

C'était là, il faut le reconnaître et l'avouer, un acte arbitraire qui ne pouvait trouver sa justification dans les lois existantes. Si, en effet, chaque membre isolé d'une peuplade consent à se réunir autour d'un principe, pour fonder une société ou une nation, et qu'il soit juste que la majorité fasse loi dans cette société ou cette nation, il est juste aussi que les priviléges soient répartis dans une égale mesure, et que la loi couvre les droits de la minorité aussi bien que ceux de la majorité. La seconde ne

peut vivre tyranniquement aux dépens de la première; dès l'instant où le despotisme s'introduirait dans un gouvernement, la révolte ne tarderait pas à paraître, et s'attacherait bientôt à ses pas, comme son ombre.

C'est le mal de toute société, mal sans remède peut-être, mal fatal, à coup sûr.

Tant que la loi est respectée, que le chef est obéi, que la pondération des pouvoirs demeure parfaitement équilibrée, il n'y a nulle raison pour que la conspiration se trame, pour que la révolte lève le front; mais dès que, par une cause ou par une autre, l'autorité de la loi est méconnue, la légitimité du pouvoir contestée; dès que les chefs, indécis ou corrompus, ne savent plus retenir une puissance prête à leur échapper, alors le trouble pénètre dans tous les esprits, la perturbation descend et monte dans tous les rangs, l'anarchie commence, les minorités s'unissent et la révolte fait sa trouée. Alors chaque chose se transforme, la révolution s'effectue, selon les besoins des temps et des peuples, et de nouvelles libertés ou de nouvelles tyrannies signalent bientôt l'avènement des minorités.

Toute révolution, qu'elle soit politique ou sociale, s'opère de deux manières différentes et distinctes : violemment ou pacifiquement.

Les révolutions pacifiques ont été rares, les révolutions violentes ont été fréquentes; en somme, violentes ou pacifiques, elles ont été nombreuses.

Si l'on énumère, en effet, les causes variées, multiples, infinies, dont le concours amène fatalement une révolution dans un État, quelle que soit d'ailleurs la forme de son gouvernement, on ne sera pas étonné de la multiplicité, de la variété, de l'infinité des crises qui ont

tourmenté les peuples dans les différents âges. La corruption, la tyrannie, la superstition ont tour-à-tour menacé l'existence des sociétés, et provoqué les crises qui les ont sauvées.

Les révolutions sont d'ordinaire des actes logiques, nécessaires, régénérateurs. On peut les diviser en deux grandes classes : les révolutions politiques, les révolutions sociales.

Les premières sont le résultat d'une lutte engagée entre le chef et le peuple, la conséquence fatale d'un droit méconnu ou d'une loi violée. Quelquefois c'est le chef qui succombe, quelquefois c'est le peuple. Ces révolutions sont toujours sanglantes.

Les secondes sont aussi distinctes des premières, que l'idée peut l'être du fait. Toutes deux ont pourtant entre elles cette corrélation, qu'une révolution politique n'amène jamais une révolution sociale, tandis qu'au contraire une révolution sociale engendre toujours une révolution politique.

Les premières apparaissent à chaque instant, les secondes se produisent à intervalles de plusieurs siècles. C'est que les unes sont l'ouvrage d'un parti ou d'un homme, et ne s'adressent qu'à un seul peuple, et que les autres sont l'ouvrage de Dieu, et s'adressent à tout un monde.

Si l'on considère chaque peuple à son début, et qu'on le suive avec attention dans les diverses phases de son existence politique, on demeurera convaincu que nous avons tracé, dans les quelques lignes qui précèdent, la marche réelle de toute société. Il n'est pas, que je sache, un seul peuple dont on ne puisse écrire l'histoire d'après les principes qui ont été posés plus haut.

Nous dirons donc en résumant :

Dans le principe, deux éléments; le chef, le peuple. — D'abord la loi a consacré les droits et les devoirs de chacun, ce qui était établir directement la liberté; plus tard, le chef a violé la loi ou le peuple l'a méconnue, et la révolution s'est faite. Après la révolution, les pouvoirs se sont reconstitués à peu près dans le même ordre, et les choses ont suivi la même marche que devant.

Comme nous l'avons dit, les causes des révolutions qui ont ensanglanté le globe ont été infinies, puisant leurs différences dans les instincts des peuples ou les variétés des pays, changeant de nature selon les besoins des temps ou les exigences des époques; cependant, il est des causes générales qui ont toujours plus puissamment contribué à leurs succès. Partout, la tyrannie est odieuse au véritable patriotisme; de tout temps, la superstition a inspiré une vive répulsion aux esprits sains et éclairés; et à quelque moment que l'on consulte les annales d'un peuple, à quelque page de son histoire que l'on s'arrête, là où la tyrannie s'est montrée, où la superstition a tenté d'établir impérieusement son influence, la révolution a commencé son œuvre, s'est fait jour à travers les obstacles, et a victorieusement repoussé superstition ou tyrannie.

Il est peu d'exemples qu'une révolution se soit faite au grand jour et spontanément; le fait est préparé longtemps à l'avance, sourdement, mystérieusement; la conspiration s'ourdit dans l'ombre, l'opposition s'organise en silence. Et d'abord ce sont les minorités courageuses qui se réunissent, puis les mécontents qui se rallient, puis les lâches que tous les partis traînent à leur suite; on s'assemble, on discute, on se compte! Ce qui n'était,

au début, qu'un cri de douleur et d'indignation, devient bientôt, pour tous, un noble mot de ralliement; on s'encourage réciproquement à une entreprise dont le mystère voile le danger; on s'exalte par masses, l'enthousiasme entraîne les esprits, et la conspiration éclate.

C'est l'histoire de toutes les sociétés secrètes qui ont eu un but politique.

Il y a eu des sociétés secrètes dont le but a été uniquement politique; il y en a eu d'autres, dont le but a été éminemment social. Les unes et les autres ont eu en vue, du moins en apparence, le bonheur de l'humanité.

Les sociétés secrètes sont nombreuses; elles remontent à la plus haute antiquité. Les Hébreux, les Égyptiens, les Grecs, les Romains ont eu les leurs, et la tradition écrite nous a transmis sur chacune de ces sociétés des documents précieux.

De tout temps, le mystère a exercé sur les esprits une attraction irrésistible; aux époques primitives surtout, alors que la religion tenait en main le gouvernement des peuples, les prêtres ont cru devoir, pour conserver plus longtemps les privilèges de leur caractère sacré, se retirer dans le silence de la solitude, ou se cacher dans l'ombre d'un sanctuaire impénétrable. Alors le pouvoir se faisait *société secrète*, et, s'entourant de ténèbres factices, cherchait à s'attirer le respect en inspirant la terreur. C'est ainsi qu'ont pris naissance, c'est sur ce principe que se sont établies ces sociétés dont l'antiquité nous lègue l'histoire, sous le titre de mystères d'Isis, mystères d'Éleusis, etc.

On conçoit tout ce que ces mystères durent exciter d'ambitions, éveiller de ,sympathieesxalter de fanatismes dans des pays et à des époques où les peuples grossiers

n'obéissaient qu'à leurs instincts, et ne savaient encore distinguer l'erreur de la vérité.

Le pouvoir politique et le pouvoir religieux eurent souvent recours aux moyens faciles que leur offraient ces mystères pour épouvanter ou museler le peuple; et le peuple se laissa faire. Il ne pouvait en être autrement. Il existe toujours entre le pouvoir, quel qu'il soit, et le peuple, quoi qu'il fasse, un antagonisme caché ou patent. Quand l'un est fort, l'autre est faible; quand le premier triomphe, le second succombe. Les sociétés secrètes de l'antiquité ou les mystères occupent donc une place importante dans l'histoire, et nous n'avons pu nous dispenser de donner au lecteur un exposé rapide et succinct de leurs pratiques secrètes; il verra ainsi par lui-même que les ramifications profondes que ces sociétés ont poussées, se sont étendues jusqu'au sein des sociétés modernes.

Les mystères d'Isis se célébraient en Égypte, après la pleine lune du septième mois. La célébration de ces mystères durait neuf jours.

Les prêtres qui concouraient à la célébration des mystères se divisaient en trois classes:

1° Les prêtres, qui seuls pouvaient avoir commerce avec les dieux;

2° Les grands initiés, pour lesquels il n'y avait rien de caché;

3° Les petits initiés, auxquels on ne confiait que ce que les hiérophantes voulaient bien.

Cinq ministres dirigeaient les mystères:

1° *L'hiérophante* ou *orateur sacré*, représentait le Créateur; il portait, pendue en sautoir, une plaque d'or sur laquelle, dit Plutarque, étaient écrits ces trois mots:

VÉRITÉ, SAGESSE, SCIENCE. Il était revêtu d'une robe de pourpre richement brodée, et un diadème éclatant de pierreries ceignait son front.

2° Le *flambeau par excellence* représentait le soleil, dont il montrait l'image sur sa poitrine : ainsi que l'hiérophante, il portait une robe de pourpre et une couronne.

Ces deux ministres étaient inamovibles, mais le *flambeau* seul pouvait se marier.

3° Le *ministre de l'autel* représentait la lune.

4° Le *céryce* ou *hérault* était armé d'un caducée, symbole de l'éloquence; il avait pour fonctions de lire les formules et d'écarter les profanes du temple.

5° L'*hydranos* ou *baptiseur*.

Nous verrons plus loin quelles fonctions étaient attribuées à ce cinquième ministre.

Outre ces cinq ministres, il y en avait encore dix autres qui servaient aux sacrifices et aux opérations des initiations.

Je ne connais rien de plus curieux ni de plus propre à donner une idée exacte de ces temps et de ces sociétés mystérieuses, que la narration des opérations relatives aux initiations.

La plus grande des pyramides d'Égypte est bâtie, comme on sait, sur un roc qui lui sert de fondement; sa base est carrée, et ses quatre angles indiquent, avec une précision mathématique, la direction des quatre points cardinaux : l'orient, l'occident, le midi, le septentrion. Cette pyramide est formée par assises de pierres calcaires de quatre pieds de hauteur, diminuant d'élévation à mesure que l'on approche du sommet.

Du côté du septentrion, un peu au-dessus de la sixième assise, était autrefois une ouverture ou fenêtre de trois

pieds carrés servant d'entrée à une allée que la pente et les détours rendaient presque impraticable; cette première allée conduisait à une seconde encore moins praticable que la première, à tel point que, pour la franchir, ceux qui s'y engageaient étaient obligés de se servir de leurs pieds et de leurs mains pour marcher. Cette seconde allée conduisait à une sorte de puits ou précipice enduit à l'intérieur d'un mastic noir, dur et poli. Ceux qui consentaient à subir les épreuves de l'initiation, étaient toujours accompagnés d'un guide, lequel portait une lampe; mais la lampe ne jetait sur les objets qui s'offraient à lui dans le trajet qu'une lumière indécise et douteuse, et ne dissipait que faiblement les ténèbres profondes de ces galeries souterraines. Soixante échelons de fer, de six pouces de long, et scellés dans le mur à un pied de distance l'un de l'autre, servaient à descendre au fond du puits. Arrivé au dernier échelon, l'initié trouvait à sa gauche une seconde fenêtre, ouvrant sur un chemin commode, lequel descendait en tournoyant à une profondeur de cent trente pieds. C'est là que finissait le puits. Alors deux grilles se présentaient à lui, l'une de fer, l'autre d'airain. Par la première on entrait dans les grottes immenses où les prêtres et les prêtresses d'Isis célébraient leurs rites nocturnes; par la seconde, on pénétrait dans les souterrains destinés aux épreuves. La grille d'airain s'ouvrait silencieusement devant l'initié, et se refermait immédiatement derrière lui, avec un bruit formidable que les échos des sonores galeries se renvoyaient à l'infini. Ce bruit allait avertir les prêtres qu'un aspirant s'engageait dans les épreuves de l'initiation, et qu'il était nécessaire de tout préparer pour le recevoir.

La grille d'airain donnait entrée sur un chemin voûté

d'environ huit pieds de haut sur six de large, très-uni et très-droit. Au-dessus de la porte de ce nouveau souterrain était tracée en lettres noires, sur un marbre blanc et poli, l'inscription suivante, sur laquelle l'initié ne manquait pas de porter les yeux :

« Quiconque fera cette route seul, sans regarder et sans retourner en arrière, sera purifié par le feu, par l'eau et par l'air, et s'il peut vaincre la frayeur de la mort, il sortira du sein de la terre, il reverra la lumière et il aura droit de préparer son ame à la révélation des mystères de la grande déesse d'Isis. »

Les épreuves s'adressaient d'abord au corps, ensuite venaient celles de l'ame.

Le guide qui avait accompagné jusque-là l'initié, le quittait en cet endroit, lui remettait la lampe et l'abandonnait à sa prudence et à son courage.

Ceux qui ne voulaient pas pousser plus loin l'entreprise, étaient reconduits à la fenêtre des pyramides, et on leur défendait de se présenter jamais à l'initiation dans aucun temple de l'Égypte. Ceux que l'inscription n'arrêtait pas, continuaient leur route.

Pendant une heure, rien d'extraordinaire ne se présentait à leurs regards, et ils pouvaient penser que l'intimidation était le seul mode d'épreuves que l'on fît subir aux initiés ; mais, après une heure de marche, il changeait de pensée. Ce laps de temps écoulé, il trouvait, du côté du midi, une petite porte de fer gardée par trois hommes armés et couverts d'un casque en forme de tête de chien. L'un des trois hommes allait droit à l'aspirant, et lui adressait une allocution à peu près conçue en ces termes :

« Nous ne sommes point ici pour vous empêcher de passer ; continuez votre route si les dieux vous en ont

donné la force : puissiez-vous ne pas être assez malheureux pour revenir sur vos pas, car alors nous vous arrêterons. Vous pouvez encore vous en retourner ; mais faites bien attention qu'après ce moment vous ne sortirez jamais de ces lieux, si vous ne parvenez au but que vous vous êtes proposé d'atteindre. Songez surtout que vous ne pouvez y réussir qu'en vous frayant un passage devant vous, sans tourner la tête ni reculer. »

Le courageux aspirant ne s'arrêtait pas à cette nouvelle exhortation, et continuait son chemin. Les épreuves commençaient réellement dès cet instant.

La première était celle du feu.

A peine l'aspirant avait-il fait une cinquantaine de pas, après la rencontre des trois hommes armés, qu'il apercevait au loin une très-vive lueur, laquelle augmentait à mesure qu'il avançait.

« Parvenu à l'endroit d'où sortait la lumière, il se trouvait à l'entrée d'une voûte qui avait plus de cent pieds de long et de large, et dont le premier aspect donnait l'idée d'une fournaise ardente. Des morceaux de bois plantés debout les uns près des autres, entortillés de branches de baume arabique, d'épine d'Égypte et de tamarice, remplissaient un espace de trente pieds carrés de chaque côté de ce vaste souterrain, et ne laissaient entre eux qu'un passage d'environ huit pieds. Des tuyaux placés exprès dans la voûte servaient à faire évaporer la fumée que produisaient ces feux. Mais les flammes vives et abondantes ondoyaient sur elles-mêmes, et remplissaient fréquemment l'espace par lequel il fallait passer. Sorti de cet embrasement, on était forcé de marcher dans les vides d'une grille de fer, rougie au feu, posée sur le pavé, et formée de losanges qui ne laissaient entre elles

que la place du pied. Cette grille avait vingt pieds de long sur huit de large et six de haut; elle commençait à l'extrémité des bûchers et finissait au nord d'un canal de cinquante pieds de large, dont l'eau, qui venait du Nil, entrait du côté du souterrain avec une rapidité et un bruit étonnants, et en sortait de même par l'autre. »

La seconde épreuve était celle de l'eau.

Celle-ci était plus simple. Il s'agissait uniquement de traverser ce canal à la nage; deux balustrades, qui sortaient de l'eau, indiquaient la route à suivre, et empêchaient qu'on n'allât aborder à un endroit autre que l'endroit marqué.

Si la peur du danger, dit le livre que nous citions tout-à-l'heure, arrêtait l'aspirant, ou que, en subissant ces épreuves, la présence d'esprit vînt à lui manquer, et qu'enfin il courût quelque danger de périr par le feu ou de se noyer, les trois officiers qui l'avaient arrêté à la porte de fer le secouraient de toutes leurs forces. Mais alors sa liberté était perdue; ils le conduisaient par une autre route dans les temples souterrains, d'où il ne sortait jamais, de crainte qu'il ne divulguât la nature des épreuves. Cependant, pour ne pas lui rendre sa prison trop austère, les prêtres le faisaient officier du second ordre, et le mariaient même, s'il le voulait, avec une des filles des officiers de sa classe.

Dès que l'aspirant était parvenu à la voûte enflammée, il devait, avec autant de rapidité que d'adresse, passer à travers la fournaise ardente, marcher entre les losanges de la grille de fer rouge, et, sans perdre haleine, se déshabiller et traverser le canal. Il devait encore avoir soin de conserver sa lampe allumée; car, quoique les feux jetassent assez de clarté, il lui était facile de juger qu'après

l'avoir traversée, il aurait besoin de lumière pour se conduire. Parvenu à l'autre bout du canal, le premier soin du candidat était de remettre ses habits. Il se trouvait alors près d'une grande arcade, dans laquelle il était obligé de monter par le moyen de plusieurs degrés pratiqués exprès, et qui le conduisaient à un pont-levis dont les tourillons tenaient à la dernière marche, et les bascules au mur qu'il avait derrière lui, de manière que ce pont semblait être abaissé pour le laisser passer.

C'était la troisième épreuve promise à l'aspirant, celle de l'air.

« Les premiers objets qui s'offraient à sa vue étaient deux murs d'airain, l'un à droite, et l'autre à gauche; dans l'épaisseur de ces murs étaient appuyés les essieux de deux grandes roues aussi d'airain, qui ne laissaient entre elles, au bout du pont, qu'un passage d'environ un pied et demi; leurs moitiés supérieures, dont on ne voyait qu'une partie, étaient chargées d'une grosse chaîne de fer qui paraissait soutenir quelques machines très-lourdes, mais qui se trouvaient en dessous et de l'autre côté du mur, de sorte qu'on ne pouvait les apercevoir. A un pied de distance de ces roues, il y avait une porte de six pieds de haut, recouverte du plus bel ivoire, et garnie au milieu de deux filets d'or qui marquaient qu'elle s'ouvrait en dedans. Tous les efforts que l'aspirant faisait pour la repousser étaient inutiles, et cette résistance lui faisait bientôt juger qu'il devait chercher un autre moyen pour sortir de ce lieu. Après un examen plus ou moins long, il apercevait au linteau de la porte deux gros anneaux d'acier poli, qui brillaient à la faveur de la lampe, et qui semblaient l'inviter à y porter les mains. A peine l'aspirant les avait-il tirés, que la détente des roues se levait,

et, par un mécanisme simple et adroit, ces roues acquéraient un mouvement rapide qui faisait baisser la bascule du pont-levis, ébranlait fortement le seuil sur lequel était le candidat, et l'obligeait à se tenir ferme aux anneaux, de peur d'être entraîné dans le précipice qui semblait s'ouvrir derrière lui. Aussitôt, il se sentait emporté avec violence par le linteau même, qui s'élevait à plus de vingt pieds, en ouvrant à mesure un espace ténébreux d'où sortait un vent considérable qui éteignait la lampe de l'aspirant, et soufflait sur lui avec une impétuosité difficile à soutenir. Il avait alors au-dessous de lui un vide de plus de quarante pieds, qui répondait à d'autres voûtes, et dans lesquels se mouvaient toutes ces machines de fer et d'airain, dont le bruit épouvantable faisait croire que plusieurs tonnerres écrasaient l'édifice. Le candidat restait suspendu environ une minute; après quoi, le linteau auquel était attaché un contre-poids le redescendait doucement et le replaçait proche de la porte d'ivoire. Alors les deux battants de cette porte s'ouvraient et laissaient enfin voir à l'aspirant le lieu où il allait recevoir le premier degré de l'initiation.

Là finissaient les épreuves. L'aspirant n'avait plus à accomplir que des choses faciles. D'ailleurs, à partir de ce moment, les révélations commençaient, et pour une ame avide de mystères et ardemment désireuse de pénétrer les secrets qu'un sombre voile lui dérobait encore, ce devait être un moment rempli d'une puissante et souveraine émotion, que celui où il posait le pied dans le sanctuaire. Ce n'était encore, cependant, à proprement parler, que le derrière du sanctuaire d'Osiris, d'Isis et d'Horus, les trois grandes divinités de Memphis et de l'Égypte.

A peine la porte d'ivoire lamée d'or s'était ouverte de-

vant ses pas, qu'un éblouissant spectacle venait tout-à-coup ravir sa pensée et ses yeux. La salle immense dans laquelle il était introduit, s'offrait à lui étincelante d'or et de pierreries; mille lumières, répandues à profusion dans toutes les parties de la salle, étincelaient à l'œil dans des lampes de cristal pur; les murs étaient recouverts de grands panneaux d'ivoire, incrustés de figures bizarres. A partir du milieu, tous les prêtres du temple, immobiles et silencieux, revêtus d'une robe de lin, ceints d'une ceinture de pourpre, formaient la haie jusqu'au trône d'or sur lequel était gravement assis l'hiérophante. Le récipiendaire s'avançait jusqu'au grand-prêtre, qui le recevait avec des démonstrations d'amitié, le félicitait sur son courage, et lui présentait une coupe pleine d'eau du Nil. « Que cette eau, lui disait-il, soit un breuvage d'oubli pour toutes les fausses maximes que vous avez apprises de la bouche des hommes profanes. » On faisait alors prosterner l'initié au bas de la statue de la grande divinité, et l'hiérophante prononçait sur lui ces paroles: « Isis, ô grande déesse des Égyptiens, donnez votre esprit au nouveau serviteur qui a surmonté tant de périls et de travaux pour se présenter à vous; faites qu'il soit victorieux de même dans les épreuves de son ame; rendez-le docile à vos lois, afin qu'il mérite d'être admis à vos augustes mystères. » L'hiérophante relevait aussitôt le récipiendaire, et lui présentant une liqueur, il ajoutait: « Que ceci soit un breuvage de mémoire pour les leçons que vous recevrez de la sagesse. » Celui qui était admis s'appelait dès lors *myste*.

Nous n'avons pas l'intention de suivre le myste dans les divers degrés de l'initiation; il faudrait tout un volume, tant les détails abondent; nous ne placerons sous

les yeux du lecteur que ceux de ces détails qui nous ont paru les plus intéressants.

Dès que le titre de myste lui était accordé, l'initié était soumis à un jeûne de quatre-vingt-onze jours ; pendant les vingt-et-un premiers, il devait s'abstenir de manger des fèves et de la chair de plusieurs animaux ; pendant les quarante-neuf jours suivants, on ne lui servait que du pain et des fruits crus ; enfin, pendant les vingt-et-un derniers, il n'avait pour toute nourriture que dix-huit onces de pain par jour. L'eau était la seule boisson autorisée. Une coutume assez singulière était celle-ci :

Le soixante-dixième jour du jeûne, on prévenait l'initié qu'à partir du lendemain il lui était enjoint d'observer un silence de neuf jours; pendant ce temps, il ne pouvait prononcer un seul mot sous quelque prétexte que ce fût. Le matin de chaque jour trois des plus respectables prêtres entraient dans sa cellule, et commençaient à lui adresser d'amers reproches au sujet des fautes qu'il avait pu commettre, ou des vices qu'ils avaient découverts dans son caractère. A ces reproches, il ne lui était permis de rien répondre : la même visite se renouvelait neuf fois. Pendant ce temps il lui était loisible de fréquenter les jardins des prêtres et des prêtresses, les salles d'étude et les lieux des conférences.

Enfin arrivait le jour du baptême ou du dernier degré de l'initiation.

Le soir de ce jour, trois officiers entraient chez l'aspirant, et lui ordonnaient de le suivre sans leur adresser la moindre question.

Ils le menaient sous un dôme obscur éclairé par une seule lampe, et le remettaient entre les mains de son conducteur ou parrain. Ce dernier, accompagné d'un

prêtre nommé *hydranos*, demandait au candidat si, de toutes les épreuves qu'il avait subies, aucune ne lui paraissait ridicule et superflue; s'il était bien décidé à recevoir l'initiation et à en respecter jusqu'aux plus petites circonstances. Lorsque l'aspirant avait répondu conformément à ce qu'on exigeait de lui, l'hydranos le faisait déshabiller nu jusqu'à la ceinture, l'approchait d'une cuve remplie d'eau de la mer ou du Nil, dans laquelle on avait mis du sel, de l'orge et du laurier, puis lui ordonnait de plonger les mains dans la cuve, et lui versait de l'eau sur la tête en disant: « Puisse cette eau, symbole de la pureté, effacer tout ce qui peut avoir souillé votre chair, et, en vous rendant votre candeur et votre première innocence, purifier votre corps, ainsi que la vertu doit purifier votre ame. »

Ces paroles achevées, il revêtait le candidat d'une robe de lin blanc, en lui prescrivant de ne la quitter que pour en revêtir une autre que les prêtres lui donneraient. Puis il le laissait sans lumière avec son parrain. A peine l'hydranos était-il sorti que plusieurs éclairs factices, se succédant les uns aux autres, répandaient dans ce lieu une clarté mystérieuse, et laissaient apercevoir des fantômes et des spectres de forme monstrueuse. Au même instant, la foudre semblait éclater et le temple paraissait s'ébranler; mais bientôt un silence profond succédait à ces prestiges, les portes du sanctuaire s'ouvraient, et le parrain y introduisait le récipiendaire au son d'une infinité d'instruments.

Cette partie du temple était étincelante de lumières, et ornée de statues qui représentaient les dieux du ciel et de la terre. Quinze des plus instruits d'entre les prêtres formaient, dans ce lieu impénétrable à tous profanes, un

sénat auguste que présidaient les cinq ministres des mystères. C'est devant ce conseil que le *ceryce* présentait l'aspirant. En entrant, on le faisait prosterner pour rendre hommage aux dieux, puis on le plaçait au milieu de la salle, sur un siège de bois.

L'hiérophante demandait alors au parrain du candidat s'il n'avait découvert de faiblesse dans sa conduite, et s'il osait en répondre. « Oui, répliquait l'initié interrogé, et j'assure de plus au conseil incorruptible qui m'entend, que la fermeté et la constance du nouveau disciple le rendent digne d'être admis aux divins mystères. » L'hiérophante ordonnait aussitôt au parrain d'amener le prosélyte au pied du tribunal; dès qu'il y était arrivé, l'orateur sacré lui disait sur le ton de l'enthousiasme : Mortel que les dieux regardent d'un œil favorable, soumets-toi à leur puissance, et remplis ta destinée sans murmurer. Prosterne-toi devant eux, et prête une oreille attentive à ce qu'ils te vont dicter par ma bouche.

L'hiérophante rappelait en peu de mots les devoirs des initiés, et l'aspirant jurait, sous peine de mort, de remplir exactement tous ces devoirs.

Le serment prononcé, l'hiérophante consacrait le prosélyte à Isis, mère de la nature, déesse de la sagesse, à Osiris, bienfaiteur du genre humain, et à Horus, dieu de la raison et du silence. Après cette consécration, on donnait au nouvel initié une ceinture blanche, rayée de bleu et de pourpre, et des signes particuliers pour se faire reconnaître à ceux qui, comme lui, avaient reçu la seconde initiation. Enfin, toutes les cérémonies de l'admission aux grands mystères se terminaient par une procession pompeuse que l'on nommait *la manifestation ou le triomphe de l'initié*. On le revêtait d'une robe de lin blanc,

rayée de pourpre, de bleu et d'écarlate; on lui plaçait sur la tête une couronne de myrthe et de palmier ; et en cet état on le faisait voir au peuple. De retour à la maison sacerdotale, on lui donnait, pendant trois jours, un festin auquel les prêtres, les prêtresses et les initiés assistaient ; lorsque le festin était fini, on offrait aux dieux un sacrifice propitiatoire.

Telles sont, en quelques pages, les parties les plus intéressantes des mystères d'Isis. Comme on a pu s'en convaincre, ce fut là une société puissante, audacieuse, formidable ; elle exerçait une influence redoutable au dehors, et jouissait d'une autorité sans bornes au dedans. Nous avons dit précédemment, que le pouvoir, dans cette circonstance, se faisait société secrète, et cherchait à s'attirer le respect en inspirant la terreur. Peut-être les prêtres d'Égypte n'étaient-ils pas précisément dans ce cas, et devons-nous leur supposer des intentions plus honorables, un but plus humain.

Au moment où la superstition régnait au dehors, où tout esprit indépendant, toute intelligence supérieure pouvaient à chaque instant se trouver étouffés et se perdre ou s'annihiler, peut-être, disons-nous, sans oser l'affirmer, les ministres religieux ont-ils cru qu'il y avait pour eux et leur société une mission plus noble à remplir que celle d'épouvanter un peuple grossier, et de l'éloigner du sanctuaire. Arracher une intelligence à l'abrutissement de la superstition, chercher à la développer dans un sens droit et juste, après l'avoir suffisamment éprouvée ; enfin l'appeler à participer aux bienfaits de la science et des arts, c'est là un rôle qui a pu séduire des hommes aussi éclairés et aussi instruits que les prêtres d'Égypte. Pourquoi n'admettrions-nous pas que telle a été leur pen-

sée, tel le rôle qu'ils ont joué. S'il en était ainsi, l'humanité leur devrait une profonde reconnaissance.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, qui n'est pour nous-même rien autre chose qu'une supposition, on ne doit pas oublier que c'est à l'école des prêtres d'Égypte que se sont formés les plus célèbres philosophes de l'antiquité : Pythagore, Thalès, Moïse, etc., et que ce seul fait serait déjà une réponse victorieuse à opposer aux accusations qu'on pourrait leur adresser.

Nous n'entrerons pas plus avant dans cette discussion; elle importe peu d'ailleurs au sujet que nous traitons.

Nous avons donné l'idée d'une société placée dans toutes les conditions nécessaires pour le succès; voici maintenant un autre exemple pris d'une association secrète placée dans d'autres conditions, ayant un but tout différent, se développant au milieu d'obstacles sans nombre, luttant contre des principes contraires, et arrivant enfin, par une route semée de dangers, à la manifestation de sa puissance. La première, bien qu'empruntant une forme religieuse, peut être considérée comme une association politique; le lecteur déterminera lui-même le caractère de celle dont l'histoire va suivre.

L'empire romain s'étendait depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, et depuis la Calcédonie jusqu'à l'extrémité de la Mauritanie; cent vingt millions d'hommes lui obéissaient. Les marchés étaient abondamment fournis; toutes les parties du monde connu concouraient à sa grandeur, à sa richesse, à son luxe : l'Égypte, l'Afrique, la Sicile, lui apportaient leurs blés; la Scythie lui envoyait ses fourrures; la Baltique son ambre; l'Arabie et l'Inde, leurs soies, leurs pierreries, leurs perles précieuses. Mais ce luxe, cette richesse et cette grandeur reposaient sur une

base déjà fortement ébranlée, et le respect et la terreur du nom romain, qui soutenaient seuls à cette heure le gigantesque édifice de l'empire, étaient sourdement minés par des causes puissantes.

Nunc patimur longæ pacis mala.
(JUVÉNAL.)

C'est là qu'était le mal, mal sans remède : une paix trop longue, une population impatiente, active, turbulente, enserrée dans les flancs trop étroits de la reine du monde; une inégalité révoltante dans les conditions; la dépravation, le dérèglement des vainqueurs, le regret amer et terrible des vaincus, l'empire appartenait au plus audacieux, au plus débauché ou au plus riche. La corruption était partout, dans toutes les classes, à tous les rangs, dans tous les esprits : on couronnait des courtisanes; on rendait les honneurs consulaires à un cheval ou à un singe. Les *fêtes de Flore, les Saturnales* perpétuaient des mystères honteux où la dissolution le disputait à la folie : le peuple, oubliant toute pudeur, passait ses journées à voir les naumachies, les pantomimes, les pentathles du Cirque, les combats de bêtes, et applaudissait aux luttes sanglantes des gladiateurs; de jeunes patriciens, des femmes du plus haut rang, des sénateurs, des empereurs même ne dédaignaient pas de descendre dans l'arène, ou de monter sur le théâtre. Pompée faisait tuer en cinq jours cinq cents lions et dix-huit éléphants, Auguste six cents panthères.

Voilà à quel degré d'abaissement était descendu le peuple-roi!

Au-dessous de cette société corrompue, il y en avait une autre : celle des esclaves.

Les esclaves ne figuraient point dans la société romaine; la loi *aquilienne* les avait mis au rang des bêtes de somme, et on ne les entretenait que comme objets de luxe, ou pour les faire servir aux plaisirs du peuple. Néron en fit tuer quatre cents en une seule fois, et l'affranchi *Vedius Pollion* jeta les siens dans ses viviers pour engraisser des murènes. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce dernier fait, ce qui prouve jusqu'à quel point de pareilles turpitudes étaient passées dans les mœurs, c'est que cette action de la part de Pollion n'altéra en rien l'amitié sans bornes qu'Auguste lui portait.

Il était évident qu'une régénération devenait nécessaire, et qu'une ruine imminente menaçait l'empire.

La race d'esclaves que contenait Rome était, depuis bon nombre d'années, passablement abâtardie; les plaisirs honteux auxquels on les faisait servir, l'existence qu'ils menaient, les traitements qu'on les obligeait à subir, beaucoup d'autres causes qu'il est inutile de rapporter, avaient concouru à marquer peu à peu, d'un sceau indélébile de décrépitude, cette population naguère encore jeune, forte, vigoureuse, hardie. Elle n'aurait pu apporter dans la nouvelle société qui allait se fonder que des éléments précoces de corruption et de mort. Il fallait chercher la vie ailleurs.

Dans la Basse-Italie, c'est-à-dire dans les forêts de la Calabre, de la Lucanie et du Brutium, sur les coteaux du Picenum et de l'Ombrie, dans les plaines de la Gaule transpadane se formait, à cette époque, une société d'esclaves-pasteurs, dont l'organisation puissante répondait admirablement aux besoins du moment.

Les Italiens, dit Diodore, achetaient en Sicile des troupes d'esclaves pour labourer leurs champs et avoir soin

de leurs troupeaux ; ils leur refusaient la nourriture. Ces malheureux étaient obligés d'aller voler sur les grands chemins, armés de lances et de massues, couverts de peaux de bêtes, de grands chiens autour d'eux. Il n'y avait ni proconsul, ni préteur qui pût ou voulût s'opposer à ce désordre, et qui osât punir ces hommes, parce qu'ils appartenaient aux chevaliers qui avaient à Rome les jugements. Ce fut pourtant une des causes de la guerre des esclaves.

Ces hommes, dit un livre de notre temps, étaient presque tous des hommes forts et hardis, et formaient une population d'élite. Ils étaient d'une taille élevée, mâle et élégante, hommes du Nord pour la plupart, blonds, avec des traits accentués et énergiques, et type primitif des brigands de l'Italie moderne, dont ils sont les ancêtres. Leur vie se passait à parcourir les montagnes, les plaines, les gorges des Apennins; ils allaient récitant des chants païens ou des péans religieux, conduisant leurs troupeaux, graves et recueillis, et leur regard se perdait dans les contemplations d'un ciel plein d'étoiles, et leur pensée cherchait instinctivement à démêler cette voix mystérieuse qui leur parlait dans les harmonies de la nature.

Ils partaient au printemps des fermes de leurs maîtres, et s'enfonçaient dans les immenses forêts qui appartenaient au domaine de l'empire ou aux grandes corporations du clergé païen. Ce qu'ils faisaient, pendant le temps qui s'écoulait entre leur départ et leur retour, lequel s'effectuait au mois de novembre, nul ne le savait, ou nul ne s'en inquiétait. Ils réglaient exactement leurs comptes, fournissaient scrupuleusement le nombre de têtes de bétail qui leur était demandé ; c'était tout ce qu'on voulait d'eux.

Cette existence contemplative que menaient les esclaves-pasteurs, à travers les sites pittoresques de la Basse-Italie, était bien propre à développer les germes féconds de liberté que la nature avait jetés en eux; ils ne savaient pas, ces hommes, si la dissolution régnait à Rome; ils ne se demandaient pas si l'empire craquait sur ses fondements ébranlés; ils ne cherchaient pas à deviner quel soleil nouveau se lèverait à l'horizon assombri; mais ils sentaient que l'esclavage pesait lourdement sur leurs épaules robustes; ils comprenaient qu'ils étaient rivés pour longtemps, pour toujours peut-être, à une chaîne qu'une violente secousse pourrait seule briser. Parfois, lorsqu'au milieu de leur pastoral pèlerinage, ils voyaient passer au loin, chargés de butin, ces voleurs d'hommes que l'on appelait *plagiaires;* lorsqu'ils s'aventuraient par hasard jusqu'au sein des cités romaines, et qu'ils venaient à s'arrêter devant les étalages de marchands d'enfants, alors, sans doute, un profond désespoir montait jusqu'à leur cœur et s'emparait de leur pensée, et ils s'en retournaient dans les montagnes, dans les plaines, dans les forêts, racontant sur leur route, à leurs frères d'infortune, ce qu'ils avaient vu et ce qu'ils avaient éprouvé.

Parmi ces hommes, il y en avait que cette vie pastorale ne pouvait séduire; leur organisation ardente avait besoin d'activité, leur esprit, plus impérieusement indépendant, cherchait avidement la lutte, et ne la trouvant pas en Italie, ils étaient allés la chercher sur l'Océan, et s'étaient faits pirates.

« Les pirates étaient en général des esclaves échappés, réunis par groupes dans les îles Ioniennes et dans les anses du golfe Adriatique. Les innombrables îlots qui s'échelonnent le long des côtes de la Dalmatie, de la Libur-

nie et de l'Istrie, depuis Raguse jusqu'à Pola, et les anfractuosités que les rivières descendues des Apennins ont creusées sur la côte italique, depuis Brindes jusqu'à l'embouchure de la Brenta, étaient de merveilleuses retraites, où ces écumeurs de mer allaient abriter dans l'ombre le triangle éclatant de leur voile latine. Ils partaient le soir, à l'heure où les pêcheurs vont jeter la seine et tendre leurs immenses filets sur le passage des bancs de poissons qui naviguent loin des rivages, et ils s'approchaient, cachés par les ténèbres, des navires chargés venant d'Égypte et de Marseille, qui avaient jeté l'ancre à l'entrée des ports. »

Un fait qui prouve que ces pirates n'étaient pas des hommes ordinaires, est celui que raconte M. de Châteaubriant, au livre v des *Martyrs :*

« Lorsque Scipion, retiré à Literne, se consolait, par la vertu, de l'injustice de sa patrie, des pirates descendirent sur ce rivage. Ils attaquèrent la maison de l'illustre exilé, sans savoir quel en était le possesseur. Déjà ils avaient escaladé les murs, quand des esclaves, accourus au bruit, se mirent en devoir de défendre leur maître. « Comment, s'écrièrent-ils, vous osez violer la maison de « Scipion ! » A ce nom, les pirates, saisis de respect, jetèrent leurs armes, et demandant pour toute grâce qu'il leur fût permis de contempler le vainqueur d'Annibal, ils se retirèrent pleins d'admiration après l'avoir vu. »

Les pâtres et les esclaves devaient naturellement chercher à s'unir. Leur destinée était la même, leur condition commune.

La guerre des esclaves durait déjà depuis plusieurs siècles.

Ennus, Syrien d'Apamée, moitié bouffon, moitié fou,

avait été élu roi par les esclaves révoltés de Sicile. Ceux-ci n'avaient succombé qu'après avoir victorieusement repoussé, pendant quatre années, les généraux que Rome envoyait contre eux.

Plus tard, la guerre, d'abord éteinte, s'était rallumée avec une nouvelle fureur, et le commandement des bandes soulevées avait été déféré à un Grec courageux et intelligent, du nom d'Athénion. La guerre avait été longue; Athénion était tombé sous l'épée de Manius Aquilius, et mille esclaves n'avaient échappé au massacre que pour aller servir de pâture ou de jouet aux bêtes de l'amphithéâtre romain.

Enfin, une troisième guerre avait éclaté, et cette fois le danger avait été singulièrement menaçant.

Écoutons ce qu'en dit M. Michelet.

Un certain Lentulus Batiatus entretenait à Capoue des gladiateurs, la plupart Gaulois ou Thraces. Deux cents d'entre eux firent le complot de s'enfuir. Leur projet ayant été découvert, soixante-dix-huit, qui en furent avertis, eurent le temps de prévenir la vengeance de leur maître, ils entrèrent dans la boutique d'un rôtisseur, se saisirent des couperets et des broches, et sortirent de la ville. Ils rencontrèrent en chemin des charriots chargés d'armes de gladiateurs, qu'on portait dans une autre ville; ils s'en saisirent, s'emparèrent d'un lieu très-fortifié, et élurent trois chefs, dont le premier était Spartacus, Thrace de nation, mais de race numide, qui, à une grande force de corps et à un courage extraordinaire, joignait une prudence et une douceur bien supérieures à sa fortune, et plus dignes d'un Grec que d'un Barbare.

Ils repoussèrent d'abord quelques troupes envoyées

contre eux de Capoue, et leur ayant enlevé leurs armes militaires, ils s'en vêtirent avec joie, et jetèrent leurs armes de gladiateurs, comme désormais indignes d'eux, et ne convenant qu'à des Barbares. Clodius, envoyé de Rome avec trois mille hommes pour les combattre, les assiégea dans leur fort, sur une montagne. On n'y pouvait monter que par un sentier étroit et difficile, dont Clodius gardait l'entrée; partout ailleurs, ce n'étaient que des rochers à pic, couverts de ceps de vigne sauvage. Les gens de Spartacus coupèrent des sarments, en firent des échelles solides et assez longues; ils descendirent en sûreté à la faveur de ces échelles, à l'exception d'un seul, qui resta pour leur jeter leurs armes. Les Romains se voyant tout-à-coup enveloppés, prirent la fuite et laissèrent leur camp au pouvoir de l'ennemi. Ce succès attira aux gladiateurs un grand nombre de bouviers et de pâtres des environs, tous robustes et agiles; ils armèrent les uns, et se servirent des autres comme de coureurs et de troupes légères.

Le second général qui marcha contre eux fut Publius Varinus; ils défirent d'abord son lieutenant, qui les avait attaqués avec deux mille hommes. Cossinius, son collègue, envoyé ensuite avec un corps considérable, fut sur le point d'être enlevé par Spartacus aux bains de Salines. Il battit Varinus lui-même en plusieurs rencontres, se saisit de ses licteurs et de son cheval de bataille, et se rendit redoutable par ses exploits.

Comme on le voit, cette guerre était plus sérieuse que les précédentes. Mais elle échoua comme les autres; car le moment n'était pas encore venu. Ce qui manquait à Spartacus, ce qui manqua à Ennus, à Athénion et à ceux qui tentèrent, après eux, d'arracher les esclaves à leur dure con-

dition, c'est sans contredit l'absence d'un plan préconçu, d'un principe libérateur, autour duquel ils eussent pu se réunir. Jusque-là ils n'avaient eu d'autre but que de se soustraire au joug de l'esclavage, et de se frayer avec le glaive, eussent-ils dû l'arroser de leur sang, un chemin vers leur patrie perdue. C'était une noble et généreuse pensée; mais il fallait plus que cela. Pour des gladiateurs destinés aux amphithéâtres, mieux valait, sans doute, périr de cette mort qui les affranchissait; mais pour des pasteurs! mais pour des pirates! quelle liberté aurait-on pu leur offrir qui valût la leur? Ils étaient déjà presque libres. Où donc auraient-ils trouvé ces pâturages abondants, ces vignes sauvages, ces champs d'orge et de millet, ces bois de peupliers et d'érables, ces immenses forêts de chêne où s'engraissaient leurs nombreux troupeaux de porcs? Où donc auraient-ils cherché une mer qui leur fût plus facile à exploiter, des côtes moins dangereuses, et où ils eussent trouvé des retraites plus sûres? Et puis, encore une fois, ces malheureux se battaient dans l'ombre. A l'exception des esclaves-pasteurs, qui pouvaient se rencontrer à de longs intervalles, les esclaves, en général, ne se retrouvaient que dans les cirques ou dans les viviers de quelque Pollion; ils ne pouvaient donc agir avec ensemble, et quelques efforts qu'ils fissent, ils retombaient toujours dans leur même condition. Ce qu'il fallait à cette foule incertaine, avide, impatiente, ce que demandaient ces hommes sérieux et graves, c'était un symbole de fraternité et d'union, un mot de ralliement que pût répéter, dans une même clameur, toute l'humanité réunie. Aussi hésitèrent-ils longtemps, et ne fut-ce qu'avec une appréhension soupçonneuse qu'ils osèrent former leurs premiers complots.

Cependant, une grande révolution sociale se préparait; des ferments de liberté avaient été jetés sur le sol, et un nouveau soleil, qui venait de se lever à l'Orient, avait dissipé une partie des ténèbres dont l'horizon était obscurci. Une autre ère allait commencer..... Le christianisme se répandait déjà par le monde.

Le christianisme n'était pas seulement une religion nouvelle, c'était encore une politique nouvelle : aux générations fatiguées du présent, il ouvrait les portes de l'avenir; il brisait les fers de l'esclave et lui disait : Marche libre ! Il agrandissait le cercle étroit des idées sociales, et pesant dans la même balance les destinées des grands et des petits, des forts et des faibles, il disait à tous : J'apporte la justice de Dieu ! Le polythéisme romain dut céder le pas au christianisme, et la vieille société décrépite du paganisme se transformer peu à peu en une société jeune, vigoureuse, régénérée par la foi. Alors tout ce qui avait souffert s'abandonna à l'espérance ; les idées de liberté étaient en germe dans la nouvelle religion, le sang des martyrs les féconda ; et lorsque les persécutions se succédèrent sur le sol, on descendit dans les cryptes ou les catacombes pour célébrer les cérémonies du nouveau culte. Ce fut, pendant longtemps, un enthousiasme et un fanatisme incroyables. On s'assemblait tumultueusement autour du signe sacré de la rédemption, et cette croix mystique qui semblait rayonner, dans les ténèbres, sur ces fronts mâles que la foi courbait, était tout-à-coup devenue le symbole de la régénération universelle.

Les pasteurs de la Basse-Italie n'avaient pas été les derniers à saluer avec acclamation l'aurore de cette vie nouvelle, et bien souvent on les avait vu s'arrêter dans

les silencieuses solitudes de leurs forêts, au milieu des nuits étoilées du printemps, pour s'agenouiller et prier le Dieu des chrétiens !

Alors, sans doute, l'idée d'un affranchissement général des esclaves vint à leur esprit, et ils crurent à la possibilité du succès d'une telle entreprise. Cette entreprise était audacieuse; mais quels dangers ne pouvaient pas surmonter des hommes pour lesquels la mort n'était plus que le passage d'une vie à une autre. Cependant, l'espoir du succès les avait rendus prudents, et ce fut mystérieusement qu'ils fondèrent leurs premières associations. Sous ce rapport, la nature les aidait merveilleusement. Il y avait, dans les immenses forêts de la Calabre, de la Lucanie et du Brutium, de vastes et ténébreuses clairières qui pouvaient servir, au besoin, de lieux de réunion aux esclaves révoltés. Ces clairières étaient profondément enfoncées dans les forêts, et l'œil d'un pâtre pouvait seul les découvrir. Les proconsuls de Rome ne se seraient jamais avisés d'aller chercher là la révolte; ils y auraient trouvé la mort. En cas de surprise, d'ailleurs, les profondeurs du bois, connues des seuls pasteurs, les eussent dérobés facilement à toute poursuite. C'est donc dans ces clairières que se réunirent les premiers esclaves qui, après l'apparition du christianisme, tentèrent l'affranchissement complet de leur race. Pour le succès de cette entreprise, il était indispensable d'étendre au loin de solides ramifications; ils y songèrent. Ils eurent des relations avec les chefs politiques de Rome, et avec tous les esclaves et tous les pasteurs de la Haute ou de la Basse-Italie. Afin d'éviter toute confusion, ils se divisèrent par langues; les esclaves et les pirates de chaque langue avaient des chefs. Ces chefs se

réunissaient à de certaines époques, la nuit, à la clarté des étoiles, sur les landes désertes qui pendent aux flancs des Apennins, ou dans les bois touffus qui les couronnent. Pour être admis à faire partie de l'association, il suffisait d'avoir souffert et d'espérer : elle devint bientôt nombreuse, et s'étendit rapidement en Egypte, en Espagne, dans les Gaules, partout !

Les membres de l'association étaient indistinctement chrétien ou païen.

Les chrétiens se divisaient en petites sociétés ou *églises*. Chaque église obéissait à un pasteur élu par la majorité de ses frères. Plusieurs de ces églises s'entendaient pour constituer une fédération, laquelle nommait un chef commun : *épiscope* ou *évêque*.

Aucune association ne rencontra jamais plus d'obstacles que celle des esclaves chrétiens et païens, et dix persécutions se succédèrent, avant que l'église eût pu s'établir définitivement. Son établissement définitif mit au grand jour le programme semi-politique, semi-religieux, qu'elle avait élaboré pendant les troubles des persécutions.

Les chefs de l'apostolat étaient les *évêques œcuméniques* ou évêques universels qui, plus tard, devinrent les *papes*.

Après eux, venaient les évêques proprement dits, qui se divisaient en deux classes : les évêques de première classe, s'appelaient *patriarches* en Orient, *primats* en Occident ; les évêques de seconde classe, s'appelaient *archevêques* ou encore *exarques*, *ecclésiastiques*. Les évêques simples prenaient rang après les patriarches et les archevêques.

Les *prêtres* ou *anciens*, étaient les ministres *inférieurs* : ils assistaient les évêques de leurs conseils.

Les *diacres* et *sous-diacres* ne s'occupaient dans le



principe, que de distribuer les aumônes et de nourrir les pauvres.

Les *ordres mineurs* étaient composés de ce que l'on appelait les *portiers*, les *exorcistes*, les *lecteurs*, les *acolytes*.

On désigna d'abord sous la dénomination de *cardinal*, les prêtres et diacres qui se trouvaient attachés au service de l'église de Rome, alors divisée en *paroisses*.

Les *néophytes*, ou nouveaux convertis, étaient, ou *catéchumènes* ou *compétents*, selon qu'ils recevaient les premiers éléments de la foi, ou qu'ils se préparaient au baptême.

Dans les premiers temps, l'église ne put se dispenser de rappeler, dans les rites, les mystères du paganisme, si propres à frapper les esprits ; elle institua ses fêtes de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, etc.

Elle infligeait des pénitences sévères, terribles même, à ceux des fidèles dont la conduite ou la doctrine lui semblait répréhensible. La plus célèbre de toutes, était la *pénitence publique* ou l'*exomologèse;* elle avait quatre degrés :

1° Les *pleurants (flentes)*, à qui il était défendu de franchir le seuil de l'église ;

2° Les *écoutants (audientes)*, on les admettait à l'instruction, mais ils étaient tenus de se retirer de la nef du temple, quand les prêtres officiaient ;

3° Les *prosternés (prostati)*, ils restaient à genoux pendant que l'on disait certaines prières pour eux, et sortaient ensuite ;

4° Les *consistants (consistentes)*, ils assistaient à la célébration des mystères, mais ne pouvaient, ni offrir ni communier.

L'anathème était plus terrible que la *pénitence canonique*, mais aussi, moins usitée.

Les évêques s'assemblaient, tout le clergé s'arrêtait sur le seuil du temple, la foule se tenait debout, avide, curieuse, épouvantée, regardant sous les parvis ce qui allait se passer ; le pontife s'avançait, sérieux et grave, et disait d'une voix terrible :

« Qu'il soit anathème celui qui souille par ses mœurs, la pureté du nom chrétien ! Qu'il soit anathème celui qui n'approche plus de l'autel du vrai Dieu ! Qu'il soit anathème celui qui voit avec indifférence l'abomination de l'idolâtrie ! »

Et les évêques répétaient en chœur :

Anathème ! anathème !

Alors, celui que l'anathème avait ainsi désigné à l'indignation publique devenait, dès ce moment, pour tous, un objet d'horreur ; on évitait de lui parler, on fuyait sa rencontre, on semblait craindre de respirer le même air que lui.

Ce fut entre les mains du clergé une arme singulièrement puissante, que l'anathème; il n'est point étonnant qu'il en ait si souvent abusé.

D'après les deux exemples d'association que nous venons de donner, et qui, à nos yeux du moins, résument l'esprit des sociétés secrètes de l'antiquité, on peut se convaincre que le caractère de ces sortes d'associations a dû être, à ces époques, éminemment religieux. Il n'en pouvait être autrement. — L'humanité a sa destinée providentielle à accomplir, et elle ne peut que suivre les voies qui lui ont été fatalement tracées. — Lorsque la nouvelle société chrétienne se fut organisée, quand la grande et terrible invasion des barbares de la Germanie

eut passé sur ce monde nouveau, comme un ouragan d'un jour, emportant avec soi ce qui restait des vieux débris de l'empire romain ; quand enfin, dans les Gaules surtout, le pouvoir religieux se fut établi, sans se demander si la place qu'il prenait lui appartenait bien, alors seulement les positions s'éclairèrent, et chacun put juger lui-même si la part de liberté politique qui lui était faite, était bien celle à laquelle il avait droit. Le moment était critique : dans ces temps de trouble et d'erreur, il arrive toujours que l'égoïsme atteint ses dernières limites, et que chacun cherche audacieusement à tirer à soi un lambeau de l'existence commune. Le christianisme fondait une nouvelle société ; il y avait là un nouvel ordre à créer, une nouvelle hiérarchie à établir ; chacun se trouvait naturellement intéressé à ce que les pouvoirs fussent gradués de telle sorte, qu'ils se fissent équilibre. Le peuple qui sortait à peine de l'esclavage romain, était encore incertain sur la valeur et l'étendue des droits qu'on lui avait reconnus ; rien n'était plus facile que de le tromper ; il n'est pas étonnant qu'il l'ait été.

Avant l'établissement du christianisme dans les Gaules, une certaine organisation était en vigueur dans les municipalités romaines; cette organisation subsista longtemps; elle résista aux invasions des Barbares, et servit de canevas aux communes, qui, vers les XIe et XIIe siècles, s'établirent en France. Bien que cette organisation n'ait pas suffi à garantir le peuple contre les envahissements du clergé et de la noblesse, il est bon néanmoins d'en tracer un tableau rapide, afin de rendre plus facile la comparaison entre cette organisation et celle des communes.

Les cités romaines étaient administrées par un corps de *curiales* ou *décurions*, lequel s'appelait *curie*.

La *curie* se composait :

1° De tous ceux que le droit de naissance y appelait comme fils de *décurions* ou de *sénateurs;*

2° De tous ceux que les suffrages de la curie y introduisaient.

Pour être élu décurion, il fallait posséder vingt-cinq journaux de terre, être âgé de vingt-cinq ans, et avoir obtenu la majorité absolue des suffrages de la curie.

La curie élisait les magistrats municipaux (ces élections avaient lieu à l'époque des calendes de mars). Les principaux magistrats étaient : les *duumvirs*, les *principaux*, le *curateur de la cité* et le *défenseur de la cité*.

Les fonctions des *duumvirs* ne duraient qu'une année; par exception, on étendait leurs pouvoirs jusqu'à deux ans : ils jugeaient les différends qui pouvaient s'élever entre les habitants de la cité; ils infligeaient des punitions légères aux esclaves, pouvaient saisir les fugitifs, à condition de les livrer ensuite au préfet.

Les *principaux* exerçaient leurs fonctions pendant quinze ans : on les renouvelait partiellement; ils répartissaient l'impôt et le recevaient; ils formaient une sorte de conseil exécutif permanent, surveillaient tout ce qui concernait les approvisionnements de la cité, et avaient l'inspection des routes, des remparts, des bains publics, la police des théâtres, etc.

Le *curateur de la cité* devait prendre soin des domaines de la curie; il inspectait ou faisait inspecter le pain, les denrées, tout ce qui entrait dans la cité ou en sortait.

Le *défenseur de la cité* avait des fonctions qui différaient essentiellement de celles des autres magistrats; il n'était

pas nommé dans l'assemblée électorale de la curie ; l'universalité des habitants concouraient à son élection. Les fonctions durèrent d'abord cinq ans ; elles furent dans la suite limitées à deux ; elles consistaient à entourer le peuple d'une protection vigilante, active, paternelle ; à défendre les habitants de la ville et de la campagne contre l'injustice des taxations ; à réclamer contre les concussions dont les pauvres et les faibles étaient victimes.

C'était une sorte de tribun.

En dehors de la curie et au-dessus d'elle, il y avait le *sénat*.

Le sénat se composait :

1° De ceux que le droit de naissance y appelait comme fils de sénateurs ;

2° De ceux que les empereurs nommaient eux-mêmes.

Selon toute apparence, le sénat siégeait avec la curie, et participait à ses actes, bien que ces actes fussent tous rendus au nom des décurions.

De quelque côté et à quelque point de vue que l'on se place, cette organisation présente, au premier coup d'œil, un vice radical, le *sénat*. Non parce que le sénat est une aristocratie, l'aristocratie a tout autant de droit que le peuple à être représentée dans le gouvernement, mais parce qu'il invalide, par sa composition même, les dispositions bienveillantes que le législateur avait primitivement glissées dans la loi. Qu'une question importante mette une fois en présence les membres de la curie et ceux du *sénat* ; c'est là un fait qui ne devait pas se présenter souvent, qui ne s'est peut-être présenté jamais : les décurions étaient possesseurs d'au moins vingt-cinq journaux de terre, ils pouvaient être, tôt ou tard, appelés

à faire partie du *sénat*, il n'est pas probable qu'ils aient été souvent assez mal avisés, assez oublieux de leurs propres intérêts, pour se placer en hostilité avec un corps que les empereurs couvraient spécialement de leur protection, mais enfin nous supposons le fait. Une question intéresse le peuple, on la discute au sein de la curie ; on ne s'entend pas, il faut voter ; on vote : qu'arrive-t-il? une chose toute simple, facile à prévoir : la question est repoussée à l'unanimité, moins une voix. Nous admettons ici que le *défenseur de la cité* a mieux aimé rester fidèle à son serment, que d'obéir aux suggestions puissantes dont il a dû être l'objet. Combien de fois cette voix n'a-t-elle pas dû abandonner la cause du peuple ! Quoi qu'il en soit, et avec quelque prévention que l'on juge cette constitution, il est certain qu'elle offrait des garanties au peuple, quelque illusoires qu'elles fussent d'ailleurs. Le peuple avait son défenseur de par la loi, il le choisissait, il le nommait, et, bien que cette élection dût être soumise au préfet du prétoire, c'était déjà quelque chose que de l'abandonner entièrement aux suffrages des habitants de la cité. Mais quel ne dut pas être le sort du peuple, lorsque son *défenseur* lui manqua ; quand, après la mort de Charlemagne, les grands feudataires se séparent violemment du trône, pour fonder autant de petits États, il semble que leur sollicitude va se porter tout entière sur leurs propres sujets, et qu'ils seront désormais les vigilants gardiens des franchises et des libertés municipales ; en bonne politique, ils eussent dû le faire. C'était un moyen de s'attacher des hommes qui n'avaient encore que le sentiment peu développé d'une nationalité locale, et pour lesquels l'avènement de la féodalité eût pu facilement devenir une nouvelle ère de

liberté. Les nobles l'entendirent autrement, ils n'eurent de sollicitude que pour l'intérêt du moment, et ne songèrent qu'à réclamer ce qui leur était dû, sans songer à ce qu'ils devaient eux-mêmes. L'établissement des communes se lie essentiellement, à notre avis, à l'établissement de la féodalité. Tant que la centralisation politique retint, par un lien solide, les éléments hétérogènes dont Charlemagne avait jadis composé son empire, il n'était pas nécessaire d'organiser dans les villes des pouvoirs pondérés, ni de créer des administrations municipales indépendantes dans les provinces ; le peuple n'en sentait pas le besoin. Du moment, au contraire, où les grands feudataires du royaume de France se déclarèrent indépendants, ne laissant qu'un pouvoir purement nominal aux mains du roi, ils enseignèrent au peuple le moyen de rompre le lien de vassalité qui l'enchaînait. Le peuple a bonne mémoire, il s'en souvint deux cents ans plus tard ! Dans son excellent ouvrage sur le droit municipal en France, M. Raynouard semble s'attacher à prouver qu'au moment de l'établissement des communes, la plupart des cités jouissaient de la liberté municipale ; mais c'est incontestablement une erreur. Les luttes que ces mêmes cités ont été obligées de soutenir, vers le XII[e] siècle, pour défendre ou réclamer les libertés municipales, prouvent, jusqu'à l'évidence, que ces libertés n'existaient pas, ou du moins que si elles existaient on ne se faisait pas scrupule de les contester au peuple[1].

« *Commune*, dit un auteur ecclésiastique du XII[e] siècle, cité par M. Augustin Thierry, est un mot *nouveau* et dé-

[1] « Les coutumes qui vous avaient été accordées, depuis les temps les plus anciens, mais quelquefois moins observées lors des changements de seigneurs, nous avons pensé devoir vous les restituer et confirmer à jamais. »

(Charte de la ville de Reims.)

testable, et voici ce qu'on entend par ce mot : Les gens taillables ne paient plus qu'une fois à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée, et quant aux levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux *serfs*, ils en sont entièrement exempts. »

Par la mesure de liberté que réclamaient les habitants des cités, on voit à quel degré d'asservissement ils voulaient se soustraire.

Entre les habitants des cités et l'autorité locale, la lutte fut longue, acharnée, sanglante.

Les privilèges étaient aussi chers aux seigneurs, que la liberté pouvait l'être au peuple. De part et d'autre, on mit une égale énergie à refuser ce que l'on demandait, et à demander ce que l'on refusait. Les rois de France s'en émurent et se mêlèrent de l'affaire, prenant parti quelquefois pour l'évêque, quelquefois même pour le peuple. Car l'histoire du moyen âge nous offre fréquemment ce singulier spectacle, d'une cité guerroyant contre son seigneur, et protégée par le roi de France, contre lequel son seigneur eut dû, au contraire, la protéger[1]. Tout ce qu'un peuple peut tenter pour la conquête de sa liberté, les communes le tentèrent ; les chartes furent obtenues, puis violées, puis obtenues de nouveau, pour être encore une fois déchirées, méconnues, foulées aux pieds.

M. Aug. Thierry nous a transmis l'histoire de la commune de Laon. C'est un énergique tableau, et l'on regrette, en lisant ces belles et nobles pages, que la main qui les a écrites ait été si tôt frappée d'impuissance.

[1] « Il est de la dignité d'un roi de conserver avec zèle, dans leur intégralité et leur pureté, les libertés, les droits des villes et leurs coutumes antiques. »
(Confirmation de la charte de Reims, par Philippe-Auguste, en 1182.)

Nous ne connaissons rien, dans l'histoire, d'aussi neuf, d'aussi dramatique, d'aussi ardemment attachant.

Les habitants de Laon avaient précédemment obtenu la concession d'une charte : l'évêque regrettait le revenu qu'il retirait des tailles, des aides et de la main-morte. La charte avait été scellée du sceau du roi de France, mais il n'en tint compte, la déclara nulle, et publia l'ordre à tous les magistrats de la commune, de cesser dès lors leurs fonctions, de remettre le sceau et la bannière de la ville, et de ne plus sonner la cloche du beffroi, qui annonçait l'ouverture et la clôture de leurs audiences.

« Cette proclamation causa tant de rumeur, que le roi (il se trouvait dans la ville) jugea prudent de quitter l'hôtel où il logeait, et d'aller passer la nuit dans le palais épiscopal, qui était entouré de bonnes murailles. Le lendemain matin, au point du jour, il partit en grande hâte, avec tous ses gens, sans attendre la fête de Pâques, pour la célébration de laquelle il avait entrepris ce voyage. Durant tout le jour, les boutiques des marchands, les ateliers des artisans et les maisons des aubergistes furent fermés. Aucune espèce de denrée ne fut exposée en vente, et chacun se tint enfermé chez soi, comme il arrive toujours dans les premiers moments d'un grand malheur public.

« Ce silence fut de peu de durée, et l'agitation recommença le lendemain, lorsqu'on apprit que l'évêque et les nobles s'occupaient de faire dresser un état exact de la fortune de chaque bourgeois, afin de lever une aide extraordinaire. On disait que, par une sorte de dérision, ils voulaient que chacun payât pour la destruction de la commune, une somme précisément égale à celle qu'il avait sacrifiée pour son établissement. L'indignation et

une crainte vague de tous les maux qui allaient fondre sur eux, animèrent la plupart des bourgeois, d'une espèce de colère frénétique; ils tinrent des assemblées secrètes, où quarante personnes se conjurèrent par serment à la vie et à la mort, pour tuer l'évêque et tous ceux des nobles qui avaient travaillé à la ruine de la commune.

« Le lendemain, jeudi, dans l'après-midi, pendant que l'évêque, en pleine sécurité, discutait avec un archidiacre nommé Gauthier, sur les nouvelles mesures de police qu'il s'agissait de prendre, et en particulier, sur la quotité et la répartition des tailles à lever sur les bourgeois, un grand bruit s'éleva dans la rue, et l'on entendit une foule de gens pousser le cri de *commune! commune!* Et, dans le même moment, de nombreuses bandes de bourgeois, armés d'épées, de lances, d'arbalètes, de massues et de haches, investirent la maison épiscopale et s'emparèrent de l'église... L'évêque n'eut que le temps de prendre l'habit d'un de ses domestiques, et de se réfugier dans le cellier, où l'un des siens le fit cacher dans un tonneau qu'il referma. Les bourgeois parcouraient la maison, cherchant de tous côtés, et criant : Où est-il? le traître! le coquin! Un serviteur, par trahison, leur découvrit la retraite de son maître.

« L'un des premiers qui arrivèrent au lieu indiqué, et l'un des chefs de l'émeute, était un certain Thiégaud, serf de l'église de Saint-Vincent, et longtemps préposé par Enguerrand, seigneur de Coucy, au péage d'un pont voisin de la ville. Dans cet office, il avait commis beaucoup de rapines, rançonnant les voyageurs et les tuant même, à ce qu'on disait. Cet homme, de mœurs brutales, était connu de l'évêque qui lui donnait, par plaisanterie, à

cause de sa mauvaise mine, le sobriquet d'*Isengrin*. Lorsque le couvercle de la tonne où se cachait l'évêque eut été enlevé par ceux qui le cherchaient : Y a-t-il là quelqu'un ? cria Thiégaud, en frappant un grand coup de bâton. — C'est un malheureux prisonnier, répondit l'évêque, d'une voix tremblante. — Ah ! ah ! dit le serf de Saint-Vincent, c'est donc vous, messire Isengrin, qui êtes blotti dans ce tonneau ! En même temps il tira l'évêque par les cheveux, hors de sa cachette. On l'accabla de coups et on l'entraîna jusque dans la rue. Pendant ce temps, il suppliait les bourgeois d'épargner sa vie, offrant de jurer sur l'Évangile qu'il abdiquerait l'épiscopat, leur promettant tout ce qu'il avait d'argent, et disant que, s'ils le voulaient, il abandonnerait le pays. Mais ils n'écoutaient ni ses plaintes, ni ses prières, et ne lui répondaient qu'en l'insultant et en le frappant. Enfin, un certain Bernard Desbruyères lui asséna, sur la tête, un coup de hache à deux tranchants, et presque au même instant, un second coup de hache lui fendit le visage et l'acheva. »

S'il y a une chose qui puisse atténuer l'horreur de ce meurtre, c'est la conduite abominable qu'avait tenue l'évêque, en prenant possession de son siège ; il avait puni de mort un bourgeois qui censurait sa conduite ; un homme, suspect d'amitié pour ses ennemis, avait eu, par son ordre, les yeux crevés ; enfin, il s'était lui-même rendu complice d'un meurtre commis dans l'église métropolitaine, en l'année 1109.

Malgré le meurtre de l'évêque de Laon, les bourgeois de la ville ne purent obtenir la concession de leurs chartes, et ce ne fut qu'après seize ans de troubles et de désordres de toutes sortes, que la commune leur fut octroyée.

En voici les principaux articles :

Tous les hommes domiciliés dans l'enceinte du mur de ville et dans les faubourgs, de quelque seigneur que relève le terrain où ils habitent, prêteront serment à la commune. Dans toute l'étendue de la ville, chacun prêtera secours aux autres loyalement, et selon son pouvoir.

Treize pairs seront élus par la commune, entre lesquels, d'après le vote des autres pairs, et de tous ceux qui auront juré la commune, un ou deux seraient créés *majeurs* (maires).

Le majeur et les pairs jureront de ne favoriser personne de la commune, pour cause d'amitié, de ne léser personne, pour cause d'inimitié, et de donner en toutes choses, selon leur pouvoir, une décision équitable. Tous les autres jureront d'obéir et de prêter main-forte aux décisions du majeur et des pairs. Nul ne pourra se saisir d'aucun homme soit libre, soit serf, sans le ministère de la justice. Si quelqu'un a, de quelque manière que ce soit, fait tort à un autre, soit clerc, soit chevalier, soit marchand, indigène ou étranger, et que celui qui a fait ce tort soit de la ville, il sera sommé de se présenter en justice, par devant le majeur et les jurés, pour se justifier ou faire amende; mais s'il se refuse à faire réparation, il sera exclu de la ville avec tous ceux de sa famille. Si les propriétés du délinquant, en terres ou en vignes, sont situées hors du territoire de la ville, le majeur ou les jurés réclameront justice contre lui, de la part du seigneur, dans le ressort duquel ses biens seront situés; mais si l'on n'obtient pas justice de ce seigneur, les jurés pourront faire dévaster les propriétés du coupable; si le coupable n'est pas de la ville, l'affaire sera portée devant la cour de l'évêque; et si, dans le délai de cinq jours,

la forfaiture n'est pas réparée, le majeur et les jurés en tireront vengeance selon leur pouvoir.

Les hommes de la commune pourront prendre pour femmes les filles des vassaux ou des serfs de quelque seigneur que ce soit, à l'exception des seigneuries et des églises qui font partie de cette commune. Parmi les familles de ces dernières, ils ne pourront prendre des épouses sans le consentement du seigneur.

Quiconque sera reçu dans cette commune, bâtira une maison dans le délai d'un an, ou achètera des vignes, ou apportera dans la ville assez d'effets mobiliers, pour que justice puisse être faite s'il y a quelque plainte contre lui.

Les mains-mortes sont entièrement abolies; les tailles seront réparties de manière que tout homme devant taille, paie seulement quatre deniers à chaque terme, et rien de plus, à moins qu'il n'ait une terre devant taille, à laquelle il tienne assez pour consentir à payer la taille.

La ville de Laon ne fut pas la seule à réclamer les libertés municipales, et le mouvement d'insurrection gagna de proche en proche, et s'étendit bientôt sur toute la France.

A Reims, une association politique se forma vers les mêmes temps; cette association prit le nom de *Compagnies*, alors synonyme de *communes*. Les habitants qui la composaient se conjurèrent pour établir une république, c'est-à-dire une société indépendante, hors de la seigneurie épiscopale. D'ordinaire, les *Compagnies* se réunissaient dans les églises : c'était, il faut l'avouer, un singulier lieu de rendez-vous pour les hommes qui conspiraient contre l'autorité épiscopale. A Douai, à Péronne, à Saint-Amet, à Tournai, partout, les mêmes

faits se sont reproduits dans le même ordre, presque avec les mêmes circonstances.

Il résulte du texte même des chartes concédées aux bourgeois des cités, qu'il ne restait plus, à l'époque de l'établissement des communes, qu'un faible souvenir de l'organisation romaine. Les bourgeois avaient fort à faire; ils se trouvaient incessamment tiraillés en sens opposé, tantôt par leurs seigneurs, tantôt par leurs évêques, tantôt par le roi ; c'était chaque jour des tailles et des corvées nouvelles; à quelque pouvoir qu'ils se donnassent, ils ne pouvaient manquer d'être rançonnés, et ils l'étaient; et puis, remarquez bien ceci, quand un différend quelconque s'élevait par hasard entre eux et leur seigneur, on les traînait devant la justice;—belle garantie assurément !—La justice n'était-elle pas entre les mains des seigneurs? Le bourgeois était condamné à payer. En pouvait-il être autrement? nous ne le croyons pas. D'abord, les réclamations des bourgeois furent pacifiques; —on leur rit au nez—(cela eut lieu, notamment à Laon); ils renouvelèrent leurs réclamations, mais sans plus de succès. Les bourgeois commençaient à se lasser de ces refus obstinés qu'on leur opposait; il n'y avait plus qu'un moyen de faire tomber toute résistance; ils recoururent aux armes.

Si nous avons parlé longuement des *communes* et de leur établissement, c'est moins dans le but de présenter au lecteur un exemple d'associations politiques au moyen âge, que parce que leur histoire nous semble renfermer un fait d'un haut enseignement, que les historiens ont omis de signaler, soit qu'ils ne l'aient pas remarqué, soit qu'ils y aient attaché peu d'importance.

A propos de l'établissement de la commune de Reims,

dont nous parlions tout-à-l'heure, le pape, qui était alors Innocent II, écrivit au roi de France, Louis VII, une lettre dont quelques passages nous ont paru curieux à reproduire.

« Puisque Dieu, dit le pape, a voulu que tu fusses élu et sacré roi, pour défendre son épouse, c'est-à-dire la sainte Église rachetée de son propre sang, et maintenir ses libertés sans atteinte, nous te mandons, par cette lettre apostolique, et t'enjoignons, pour la rémission de tes péchés, de dissiper, par ta puissance royale, les *coupables* associations des Rémois, qu'ils nomment *compagnies*, et de ramener, tant l'Église que la ville, en l'état et liberté où elles étaient au temps de ton père d'excellente mémoire. »

Cette lettre est remarquable, à notre avis, en ce qu'elle peint fidèlement l'état des esprits à Rome, pendant que la révolution municipale faisant le tour de la France, tendait à ruiner de toutes parts, sur son passage, la puissance temporelle des évêques[1]. La révolution communale s'effectuait sans prendre beaucoup de garde au déplaisir des évêques et du pape. Ceux-ci dûrent, dès lors, songer au moyen de ressaisir leur autorité compromise. Quelques années plus tard, les Dominicains promenaient de ville en ville, le sombre drame de l'Inquisition. Cette idée, que nous ne faisons qu'indiquer ici, nous la développerons plus loin.

Notre intention, en écrivant cette histoire des sociétés

[1] « L'ordre ancien était en péril, et le nouveau n'avait pas commencé.

Et plus loin :

« Une chose perçait dans cette malheureuse anarchie du XIIe siècle, qui se produisait sous la main de l'Église irritée et tremblante, c'était un sentiment prodigieusement audacieux de la puissance morale et de la grandeur de l'homme. »

(*Histoire de France* de Michelet.)

secrètes, n'a pas été précisément de nous circonscrire dans des bornes étroites, et de nous en tenir aux sociétés politiques ou religieuses du royaume de France. Nous nous réservons seulement de donner à celles qui se rattachent plus spécialement à notre histoire nationale, un développement plus complet, des détails plus nombreux. Il y a eu en Orient, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, des associations secrètes qui méritaient toute l'attention des philosophes, des historiens ou des socialistes. Nous traiterons successivement celles qui nous paraîtront comporter le plus d'intérêt. En nous mettant à l'œuvre, notre but principal, notre seul but, a été de rechercher la vérité avant tout ; les documents ne nous ont pas manqué, mais, nous devons le dire, nous les avons trouvés, pour la plupart, entachés d'erreur ou de partialité. Nous avons tâché de rétablir chaque fait dans sa vérité primitive, nous avons apporté à ce travail une patience extrême, nous avons recherché avec ardeur tout ce qui pouvait porter la lumière dans notre esprit. Il y a certains terrains glissants sur lesquels il est bien difficile de s'aventurer sans appréhension ; on ne marche qu'à tâtons, au milieu des décombres et des ténèbres de certaines époques de notre histoire ; si parfois nous nous sommes laissé égarer, qu'on n'en accuse pas notre bonne foi, nous n'avons eu d'autres mobiles que la justice et la vérité.

Quand le lecteur aura lu cette histoire, peut-être se demandera-t-il quel est le but de ce livre, et quelle en est la moralité. Nous pourrions répondre que le seul but de ce livre a été simplement de recueillir et de conserver l'histoire des *Sociétés secrètes*, et qu'il n'a d'autre prétention que de rappeler au public les leçons du passé ; mais

ce serait éluder la question, et l'on pourrait croire qu'elle nous embarrasse. Nullement.

Les sociétés secrètes ont été, de tout temps, l'expression des besoins ou des tendances des époques dans lesquelles elles se sont produites. Écrire l'histoire des sociétés secrètes, c'est peindre ces besoins ou expliquer ces tendances. La constatation des unes et des autres est également utile, profitable.

L'esprit humain est sans cesse en éveil, il marche éternellement en avant, incertain, inquiet, attiré par un secret instinct, en dehors de l'horizon habituel, cherchant à tout instant, de tous côtés, les voies nouvelles qui doivent le conduire au but ardemment désiré, la vérité! Ces incertitudes, ces tâtonnements, ces recherches obstinées, difficiles, infatigables, se reproduisent dans les sociétés secrètes avec plus ou moins de fidélité, et ce n'est que là qu'il faut chercher la tradition des efforts si souvent renouvelés, et presque toujours impuissants, des hommes dévoués à l'humanité, dont l'histoire nous a transmis les noms vénérés.

Les gouvernements politiques ou religieux ont tenté, à diverses reprises, par des moyens mystérieux, de paralyser les généreuses tentatives des hommes; ils ont jeté sous leurs pas, dans l'ombre, des semences d'erreur; ils ont excité le fanatisme par des voies ténébreuses, et c'est encore dans les sociétés secrètes que nous retrouverons intactes, les vestiges de ces tendances subversives.

Ce livre, s'il remplit son but, et nous en avons l'espoir, sera donc un livre utile. Il dira l'histoire du passé avec ses convulsions, ses drames, ses rêves! la conspiration, la lutte, le triomphe ou la défaite. Ce sera un gigantesque panorama, présentant au regard l'ensemble

des opérations de l'esprit humain : la philosophie, la politique, la religion, se séparant, se mêlant, se confondant; ici le dévouement, là l'égoïsme, plus loin, l'ambition, partout le mouvement! Les évènements marchent, la liberté et l'esclavage emportent successivement, et tour-à-tour, les hommes; les grandes fusions s'opèrent, la société se transforme, et l'humanité poursuit sa route vers ses destinées futures!

Après avoir dit l'histoire des associations du passé, dirons-nous les associations de l'avenir? L'avenir est fermé à tous; il serait téméraire de soulever le voile qui le cache à tous les regards! Les associations de l'avenir seront, nous le croyons, plus calmes, plus réfléchies; elles accompliront leur mission sociale avec plus d'ordre, avec plus de certitude; elles auront moins d'aveuglement, leur marche sera plus sûre.

Nous sommes aujourd'hui à une époque solennelle; un grand travail s'opère au sein des sociétés modernes, le malaise est dans toutes les classes, une incertitude fièvreuse règne dans tous les esprits : il ne pouvait en être autrement, après l'agitation profonde qu'a jetée de toutes parts la Révolution française; un demi-siècle s'est écoulé depuis cette époque, et les populations qu'elle a emportées un instant avec elle dans son magique tourbillon, ne sont point encore complètement remises de leur enthousiasme, de leur frayeur! L'idée germe quelque part, la liberté la fécondera, croyons-le. Il faut bien, d'ailleurs, que les destins s'accomplissent, mais Dieu seul sait où aboutissent ces chemins dans lesquels l'humanité est engagée.

L'INQUISITION.

Guerre des Albigeois. — Attitude de Rome. — Pierre de Castelnau. — Commencement de saint Dominique. — Raymond VI, comte de Toulouse. — Altercation entre ce dernier et Pierre de Castelnau. — Meurtre de Pierre de Castelnau. — Croisade. — Simon de Montfort. — Abjuration du comte de Toulouse. — Massacres de Béziers et de Carcassonne. — Siège de Toulouse. — Mort de Simon de Montfort.

VERS la fin du XIIe siècle, entre la Garonne et la rive droite du Rhône, vivait, sans bruit, une population d'hommes simples, graves et courageux, que l'histoire a plus tard désignés sous le nom générique d'*Albigeois*. La pureté de leurs mœurs, l'extrême douceur de leur caractère les avaient distingués du reste des peuples du Midi, et sans s'inquiéter beaucoup de ce que l'on disait ou pensait d'eux, ils menaient sous le beau ciel du Languedoc, cette vie calme et paisible des premiers patriarches du monde. Rien n'était noble et digne comme l'intérieur des familles albigeoises [1] ! Ils observaient sévèrement la religion du serment, gardaient les principes de la morale éternelle, et attachés à leurs travaux, repliés sur eux-mêmes, sans passion et sans haine, sans

[1] Joseph Lavallée, *Histoire des Inquisitions*, t. 1er.

ambition et sans envie, ils semblaient se laisser endormir par la douce quiétude d'une conscience pure. Quand le soleil avait disparu de l'horizon, chaque membre de ces familles patriarchales allait silencieusement s'asseoir autour du foyer domestique, et là, tous, attentifs et recueillis, ils écoutaient pieusement la lecture de l'ancien Testament, qui se faisait à haute voix, et à la lueur de la lampe. Ces scènes présentaient comme un poétique reflet des temps antiques; c'était la même sérénité grave, le même abandon confiant, la même naïveté dans tous les regards, sur toutes les lèvres. A de certains jours, la lampe de la veillée s'éteignait, les portes des demeures albigeoises se fermaient avec un air de mystère; nul bruit ne s'entendait plus au dedans, on eût dit que la mort venait de passer par là. C'était l'heure aimée des poètes: la lune éclairait seule les chemins ombreux des campagnes, la voix des ruisseaux aux ondes torrentielles troublait seule le repos des plaines endormies; alors, de toutes parts, on voyait sourdre et remuer dans l'ombre toute une population active que la lumière de la lune, ou la voix du torrent ne pouvait effrayer, et qui s'en allait, les uns au château de Fanjaux, les autres à celui de Lombers, écouter, ceux-ci, la parole de maître Sicard, ceux-là, les enseignements de Guillabert de Castres. Hommes et femmes, maîtres et serviteurs, tous s'en allaient mêlés et confondus, ne craignant, tant leur empressement était grand, que d'arriver trop tard au rendez-vous. Toute la nuit, les portes du château de Fanjaux ou celles du château de Lombers demeuraient ouvertes, sans que l'on prît garde à qui entrait ou sortait. Du haut d'une tribune, que l'on avait élevée à cet effet, Guillabert de Castres dominait la foule et dogmatisait: il

racontait à la foule émue, la corruption du clergé de Rome, ses honteuses habitudes de débauche, ses richesses scandaleuses; il disait que les plus simples religieux ne marchaient plus qu'escortés d'un nombreux domestique, que le cortège des abbés était égal à celui des rois; que nul serf n'échappait à leur tyrannie, nulle femme à leur luxure. Après cet exorde violent, Guillabert parlait du dogme chrétien, il expliquait la religion simple du Christ, présentait la morale de l'Évangile dans sa pureté primitive, et opposant les mœurs des prêtres catholiques aux préceptes du divin Maître, proclamait audacieusement la nécessité d'une réforme religieuse, et d'un prompt retour à une croyance plus saine. Il disait à ces hommes qui avaient foi en sa parole, à ces femmes que le lieu et l'heure du rendez-vous jetaient dans une sorte d'exaltation fanatique, que le pape et les prêtres n'ont ici-bas aucune autorité, et que l'obéissance ne leur est point due; que les plus simples laïques et les femmes même peuvent prêcher l'Évangile, qu'il est inutile de prier pour les morts, que le purgatoire est un mensonge, qu'enfin, les églises ont été bâties par l'orgueil des prêtres, et qu'elles ne servent qu'à leur vanité [1]. Ces assemblées se prolongeaient fort avant dans la nuit, et quelquefois même, l'aube naissante blanchissait les vitraux des grandes salles, que nul n'avait encore songé au retour. L'instant de la séparation arrivait cependant, et chacun reprenait alors le chemin de sa demeure, et retournait avec la même résignation évangélique aux travaux de tous les jours.

Quelquefois, des scènes intéressantes se passaient au sein de ces réunions. Nous voulons parler des réceptions

[1] Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. III.

de nouveaux sectaires. Chaque jour, de nouvelles adhésions venaient encourager les Albigeois à persévérer dans la voie qu'ils s'étaient ouverte, et quelques unes de ces adhésions n'avaient pas peu contribué à jeter de l'éclat sur les assemblées des *hérétiques*. Dans ce nombre est comprise celle de la sœur du comte de Foix, Esclarmonde, veuve de Jourdain, seigneur de Lille-Jourdain. Quatre autres dames furent reçues le même jour.

Cette fois, l'assemblée était présidée par le fils Majeur de l'Église de Toulouse, assisté des autres *hérétiques*. « Esclarmonde *se rendit à Dieu et à l'Évangile*, et promit de ne plus manger à l'avenir, ni chair, ni œufs, ni fromage, mais d'user seulement d'huile et de poisson ; elle promit de ne plus jurer ni mentir, de n'avoir aucun commerce charnel tout le temps de sa vie, et de ne jamais abandonner la secte par aucune crainte de la mort. Après cette promesse, elle récita le *pater* à la manière des hérétiques. Ceux qui lui imposèrent les mains, firent une lecture sur elle, en tenant le livre sur sa tête, et lui donnèrent enfin la *paix*, d'abord avec le livre, ensuite sur l'épaule. Après quoi, elle adora Dieu, en faisant des génuflexions. »

Les Albigeois se distinguaient entre eux par les appellations de *Parfaits* et de *Croyants*.

Les *parfaits* vivaient avec la plus grande sobriété, et dans la continence la plus absolue ; l'amour paternel, la piété filiale, la fidélité conjugale étaient pratiqués par les *parfaits*, avec une exactitude qui tenait presque du rigorisme. Ils s'interdisaient l'usage de la viande, des œufs et du fromage, et ne proféraient jamais ni serments ni blasphèmes ; ils portaient un habillement noir.

Les *croyants*, moins sévères pour eux-mêmes, sui-

vaient néanmoins une règle constante; ils avaient une égale confiance dans la miséricorde de Dieu, et pensaient ne pouvoir se sauver, s'ils ne recevaient, en mourant, l'imposition des mains; ils choisissaient leurs diacres et leurs évêques parmi les *parfaits*.

Ce mélange d'erreurs et de vérités, de niaises puérilités et de principes rigides peut, jusqu'à un certain point, témoigner de la sincérité des Albigeois. La foi est une, et du moment où l'on ne veut pas s'en tenir sévèrement à la simplicité des principes, c'est-à-dire à la doctrine même du maître, il faut admettre la possibilité d'une multitude infinie de variations. La Cour de Rome était donc, à notre avis, mal avisée de trouver mauvais que des hommes, bons et sincères d'ailleurs, appropriassent à leurs goûts et à leur caractère, une doctrine, un dogme, que la Cour de Rome elle-même n'avait pas su conserver dans son intégrité. Mais le pape ne l'entendait pas ainsi.

De toutes parts, l'Église romaine se trouvait menacée. Déjà Abailard avait jeté le trouble et la perturbation dans la milice de Rome; Abailard était mort, mais Pierre le Lombard lui avait succédé, et le disciple continuait l'œuvre du maître. Au nord et au midi, à droite et à gauche, par Pierre de Bruys et Arnaldo de Brixia, de tous côtés, la philosophie commence son travail de destruction, et sape dans ses fondements le grand édifice catholique. Le pape sent l'autorité lui échapper; il s'irrite et se raidit; il craint que l'on ne porte bientôt une main sacrilège sur ses privilèges, et se hâte de prévenir le mouvement usurpateur. « Les dignités ecclésiastiques, dit-il, ne peuvent être reçues que par la permission du pontife romain; il en est comme le seigneur suzerain, et les donne comme par droit de fief; sans cette condition on ne peut les

accepter, et encore moins prétendre à les conserver.[1] »
Mais le pape avait tort, il n'était pas au pouvoir d'un homme d'arrêter le mouvement qui s'opérait sourdement dans toutes les classes de la société du XIIIe siècle. Innocent III était d'un caractère irascible, il rêvait une puissance universelle; ce n'était pas assez pour lui de la royauté dont l'Église le revêtait, il voulait poser sa main souveraine sur le pouvoir temporel des rois : la persuasion ne suffisait pas pour amener ce résultat, il eut recours à la violence.

Cependant, que dire contre les Albigeois? Le mal était là, mais quelle arme employer pour l'extirper? Une plus longue tolérance allait autoriser l'hérésie, mais quel moment choisir pour la frapper?... Les Albigeois commençaient à comprendre que l'horizon s'assombrissait, que la paix dont ils avaient joui jusqu'alors allait être troublée; eux aussi se raidissaient, et, à leur insu peut-être, l'opposition devenait de leur part plus amère, plus ironique, plus systématique. On leur avait envoyé des missionnaires catholiques, ils les avaient tournés en dérision; les prêtres n'osaient plus montrer leur *couronne*[2]; on les aurait insultés. L'abbé de Clairvaux lui-même avait été hué!...

Le saint abbé de Clairvaux, embrasé du zèle de la foi, visita cette terre affligée d'une incurable hérésie, et crut devoir se rendre tout d'abord à Vertfeuil, où fleurissait alors une multitude de chevaliers et de peuple, pensant que s'il pouvait y détruire l'hérésie, il en triompherait facilement partout ailleurs. Lorsqu'il eut commencé à

[1] Concile général de Latran.

[2] « Les *Vaudois* disaient aussi qu'il valait mieux se confesser à un bon laïque qu'à un mauvais prêtre. » (Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 376.)
Les Vaudois avaient-ils donc tort?

parler dans l'église contre les plus considérables du lieu, ils sortirent; le peuple les suivit, et le saint homme les suivant à son tour, se mit à prêcher sur la place la parole de Dieu. Ils allèrent se cacher de tous côtés dans les maisons, et, pour lui, il n'en prêchait pas moins la populace qui l'environnait. Mais les autres se mirent à faire grand bruit et à frapper sur les portes, empêchant ainsi le peuple d'entendre sa voix, et arrêtant au passage la parole divine; alors, secouant contre eux la poussière de ses pieds, pour leur faire entendre qu'ils n'étaient que poussière, il partit; et, reportant ses regards vers la ville, il la maudit, en disant : « Vertfeuil, que Dieu te dessèche[1] ! »

Un fait semblable se produisit à Carcassonne. Cette fois, il s'agit de l'évêque même du lieu. Un jour qu'il prêchait dans sa ville, et que selon sa coutume il reprochait aux habitants leur hérésie, ils ne voulurent pas l'écouter. « Vous ne voulez pas m'écouter, leur dit-il; croyez-moi, je pousserai contre vous un si grand mugissement, que des extrémités du monde viendront des gens qui détruiront cette ville; et tenez pour certain que, vos murs fussent-ils de fer et de hauteur prodigieuse, vous ne pourrez vous défendre de la juste vengeance que tirera le souverain juge de votre incrédulité et de votre malice! » Aussi, pour ces mêmes paroles et autres semblables que le saint homme faisait tonner à leurs oreilles, ceux de Carcassonne le chassèrent un jour de la ville, défendant expressément, par la voix du hérault, et sous peine d'une vengeance sévère, que nul, pour acheter ou vendre, osât communiquer avec lui ou quelqu'un des siens[2]. »

[1] Guill. de Pod. laur. *Ap.* Michelet.
[2] Petrus Vall. Sarn. *Ap.* Michelet.

Le peuple en vint bientôt à un tel degré d'exaspération et de haine contre les prêtres catholiques, que c'était une coutume populaire très-répandue, de dire, en parlant d'une action infâme : *J'aimerais mieux être prêtre, que d'avoir fait cela*[1]. Du côté des catholiques, la même exaspération de haine ne se manifestait pas extérieurement; on agissait avec une certaine prudence, on marchait avec circonspection sur un terrain brûlant, on comprenait toute la gravité de la situation, et, par pressentiment des évènements qui allaient surgir, on cherchait à mettre de son côté, sinon le droit, c'était impossible, du moins une apparence de justice.

Alors les calomnies commencèrent à circuler par toute la chrétienté, et les contes les plus absurdes furent colportés de tous côtés. On disait que les *croyants* étaient livrés à l'usure, au brigandage, aux homicides, et aux plaisirs de la chair, au parjure et à tous les vices ; qu'ils péchaient avec toute sécurité et toute licence, parce qu'ils croyaient que, sans restitution du bien mal acquis, sans confession ni pénitence, ils pouvaient se sauver, pourvu qu'à l'article de la mort ils pussent dire un *pater*, et recevoir, de leurs maîtres, l'imposition des mains. « Certains hérétiques disaient que nul ne pouvait pécher depuis le nombril et plus bas[2]; ils traitaient d'idolâtrie les images qui sont dans les églises, et appelaient les cloches les trompettes du démon. Ils disaient encore que ce n'était pas un plus grand péché de dormir avec sa mère ou sa sœur, qu'avec toute autre. Ils disaient que l'Église romaine n'était guère qu'une caverne de voleurs, et cette prostituée dont parle l'Apocalypse. Ils annulaient les sa-

[1] Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. III.
[2] *Ab umbilico et inferius.*

crements de l'Église, à ce point qu'ils enseignaient publiquement que l'onde du sacré baptême ne diffère point de l'eau des fleuves, et que l'hostie du très-saint corps du Christ n'est rien de plus que le pain laïque ; la confirmation, la confession étaient choses vaines et frivoles, le saint mariage une prostitution, et nul ne pouvait être sauvé dans cet état, en engendrant fils et filles. »

Nous ne nous arrêterions pas, si nous voulions reproduire toutes les turpitudes qui ont été débitées sur le compte des Albigeois. Voici comment on a défiguré le cérémonial de leurs réceptions :

« Lorsque quelqu'un se rend aux hérétiques, celui qui le reçoit, lui dit : Ami, si tu veux être des nôtres, il faut que tu renonces à toute la foi que tient l'Église de Rome. » Il répond : « J'y renonce. — Reçois donc des *bons hommes* le Saint-Esprit, et alors il lui souffle sept fois dans la bouche. Il lui dit encore : Renonces-tu à cette croix que le prêtre t'a faite, au baptême, sur la poitrine, les épaules et la tête, avec l'huile et le chrême ? — J'y renonce.—Crois-tu que cette eau opère ton salut?—Je ne le crois pas.—Renonces-tu à ce voile, qu'à ton baptême, le prêtre t'a mis sur la tête. — J'y renonce. C'est ainsi qu'il reçoit le baptême des hérétiques et renie celui de l'Église. Alors tous lui imposent les mains sur la tête, et lui donnent un baiser, le revêtent d'un vêtement noir, et dès lors il est comme un d'entre eux[1]. »

Encore une fois, nous ne défendons pas les doctrines des Albigeois, mais nous ne saurions trouver, même dans les absurdes calomnies de leurs ennemis, l'excuse de la sanglante croisade dont ils ont été les victimes. Mais

[1] Petrus Vall. sarnarii. *Ap.* Michelet.

qu'importait au pape que les Albigeois fussent innocents! Il s'agissait pour lui de ressaisir l'autorité qui lui échappait; il n'hésita pas longtemps, et la croisade fut résolue.

Frère Raynier et frère Gui, tous deux de l'ordre de Citeaux, reçurent donc des pouvoirs illimités, et partirent de Rome pour se rendre dans les provinces infestées d'hérésie, à l'effet de rechercher les sectaires, *depuis la cave jusqu'au grenier*. Ces commissaires furent, dit-on, les premiers de ceux que l'on désigna, dans la suite, par la dénomination d'*inquisiteurs*. Fleury pense qu'il faut rapporter l'origine de l'inquisition au décret que lança le pape Luce III, en 1184, au concile de Vérone, décret par lequel il ordonna aux évêques de rechercher, soit par eux, soit par des commissaires, toutes les personnes suspectes d'hérésie. D'autres[1] prétendent que le tribunal de l'inquisition ne fut réellement fondé que lorsque le pape Innocent III dépouilla, en 1204, les évêques du Languedoc, de leur pouvoir et de leur juridiction ordinaires, pour les transférer à Pierre de Castelnau.

En 1198, Pierre de Castelnau était archidiacre de Maguelone : le pape reconnaissant en lui les dispositions qu'il désirait rencontrer dans ses légats, l'associa à Raynier et à Gui. Mais cette première légation n'eut pas le succès qu'on en attendait; les hérétiques résistèrent à toute remontrance, et ne se laissèrent gagner par aucune séduction, ou effrayer par aucune menace. En 1203, une nouvelle légation fut jugée nécessaire, et cette fois, ce fut Pierre de Castelnau et frère Raoul, que l'on nomma commissaires ou *inquisiteurs*. Le pape leur donnait plein pouvoir, avec ordre aux évêques de les recevoir comme

[1] Henriq., *Annal. cist. ad anno* 1204.

ils l'eussent reçu lui-même, de leur obéir aveuglément et de leur promettre, par serment, qu'ils éxécuteraient fidèlement tous leurs décrets en matière d'hérésie. — C'était empiéter sur les privilèges des évêques, et cela leur déplut. Ils reçurent les légats avec froideur, et se disposèrent à ne leur prêter qu'un concours apparent. Les deux légats, auxquels s'étaient joints, par ordre du pape, maître Arnaud, surnommé Amalric, abbé de Citeaux, ne tardèrent pas à se diriger vers le Languedoc. Ils visitèrent successivement Toulouse, Narbonne, Viviers, Carcassonne, et en dernier lieu Montpellier, signalant leur passage dans ces villes, par de violentes prédications et des menaces terribles; ils déposaient les évêques[1] et effrayaient les comtes, mais sans pouvoir convertir un seul hérétique. Dès qu'ils s'étaient éloignés d'une ville, l'hérésie semblait renaître plus active ou plus ardente, et l'on eût dit que la persécution qui se préparait, n'avait eu d'autre résultat que de raviver le zèle des Albigeois. C'était jouer de malheur: les légats ne savaient quels moyens employer. Arnaud parlait de se retirer, Pierre de Castelnau et frère Raoul sentaient le découragement s'emparer de leur esprit, et hésitaient à suivre l'exemple de l'abbé de Citeaux. Ils attendaient chaque jour des nouvelles de Rome, que devait leur apporter Diego de Azèbes, évêque d'Osma, en Espagne, qui, au retour d'un voyage diplomatique entrepris sur les instances d'Alphonse de Castille, n'avait pas voulu rentrer dans son diocèse, sans aller s'agenouiller aux pieds du vicaire du Christ. Diego arriva bientôt, accompagné de Dominique, sous-prieur de sa cathédrale. Comme tous les évêques d'alors, il avait un nombreux domestique, des

[1] Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. III.

chevaux élégants, des voitures commodes, et voyageait escorté comme un roi. Tout le peuple de Montpellier se porta à sa rencontre. Il était richement vêtu, sa robe était de la laine la plus fine, ses mains étincelaient de diamants, et distribuaient sur son chemin des bénédictions multipliées. Rien ne fut perdu pour le peuple, de ce spectacle scandaleux; le lendemain il retournait à ses travaux plus orgueilleux que jamais de la simplicité de sa foi. — Diego d'Osma et Dominique s'aperçurent bien vite de la situation fâcheuse dans laquelle se trouvaient les affaires de Rome; c'étaient deux hommes de foi robuste, de mâle énergie, de volonté implacable; ils s'étaient devinés dans des temps ordinaires; ils se comprirent en face d'un danger imminent. Arnaud était parti sans les attendre : il ne restait donc plus à Montpellier que Pierre de Castelnau et Raoul, tous deux découragés, épuisés, indécis surtout! Diego d'Osma n'hésita pas sur le parti à prendre : il renvoya sur-le-champ ses domestiques, ses chevaux et ses voitures, repoussa loin de lui ses riches vêtements épiscopaux, ceignit ses reins d'un cilice, et accompagné de Dominique, vêtu de la même manière, pieds nus et tête nue, il se rendit auprès des légats, traversant la ville en plein jour, aux regards étonnés de la foule accourue sur leur passage. Pierre de Castelnau et Raoul ne s'attendaient pas à les voir apparaître dans cet équipage: ils les reçurent avec enthousiasme, se joignirent à eux, et tous les quatre, ils sortirent de la ville, et se mirent à parcourir les campagnes.

Des quatre commissaires, Dominique était sans contredit celui dont la parole devait produire le plus d'effet sur les masses ignorantes des campagnes. Il était, dit-on, singulièrement charitable et pieux, il savait pleurer à

propos, et l'on racontait que du temps qu'il était à Palencia, une famine étant survenue, il avait vendu tout ce qu'il possédait pour secourir les pauvres. Il allait par les plaines, par les montagnes, ne s'apercevant pas que les cailloux des chemins lui déchiraient les pieds, que les ronces lui déchiraient les mains, poursuivi de toutes parts par les huées insultantes d'une populace grossière, recevant çà et là les injures les plus cruelles sans y répondre ; l'évêque d'Osma y oubliait souvent sa douceur native. Un jour, irrité lui-même de l'inutilité de tant de fatigues et de luttes, il avait levé les mains au ciel et s'était écrié : « Seigneur, abaisse ta main et punis-les : le châtiment seul pourra leur ouvrir les yeux[1] ! »

Cette prédication ne réussit pas plus que la première; l'hérésie était profondément enracinée, il fallait chercher d'autres moyens que la persuasion.

Le comte de Toulouse, Raimond VI, qui avait succédé à son père en 1194, était alors le plus puissant prince de tout le Midi. Avec un esprit plus résolu, une énergie plus soutenue, une intelligence plus sûre de ses propres intérêts, il eût pu merveilleusement protéger les Albigeois et les sauver même peut-être des horreurs d'une guerre sanglante; mais pendant tout le temps que dura cette croisade, il ne sut jamais prendre un parti, et ses irrésolutions continuelles causèrent plus de mal à son peuple, que sa protection ne leur épargna de persécutions.

« Dès le berceau, dit un auteur contemporain[2], il chérit et choya toujours les hérétiques; et, comme il les avait dans sa terre, il les honora de toutes manières. Encore

[1] « *Domine, mitte manum, et corrige eos, ut eis saltem hæc vexatio tribuat intellectum.* » (*Acta S. Dominici*, p. 549.)

[2] *Ap.* Michelet, *Histoire de France*, t. II.

aujourd'hui, à ce que l'on assure, il mène partout avec lui des hérétiques, afin que s'il venait à mourir, il meure entre leurs mains. Il dit au vénérable évêque de Toulouse, comme l'évêque me l'a raconté lui-même, que les moines de Citeaux ne pouvaient faire leur salut, puisqu'ils avaient des ouailles livrées à la luxure.

« Le comte dit encore à l'évêque de Toulouse, qu'il vînt la nuit dans son palais, et qu'il entendrait la prédication des hérétiques; d'où il est clair qu'il les entendait souvent la nuit.

« Il se trouvait un jour dans une église où on célébrait la messe; or, il avait avec lui un bouffon, qui, comme font les bateleurs de cette espèce, se moquait des gens par des grimaces d'histrion. Lorsque le célébrant se tourna vers le peuple en disant : *Dominus vobiscum,* le scélérat de comte dit à son bouffon de contrefaire le prêtre. Il dit une fois qu'il aimerait mieux ressembler à un certain *hérétique* de caste, dans le diocèse d'Alby, *à qui on avait coupé les membres*, et qui traînait une vie misérable, que d'être roi ou empereur.

« Il faisait si peu de cas du sacrement de mariage, que toutes les fois que sa femme lui déplut, il la renvoya pour en prendre une autre. Je ne dois pas passer sous silence, que lorsqu'il avait sa première femme, il l'engagea souvent à prendre l'habit religieux. Comprenant ce qu'il voulait dire, elle lui demanda exprès s'il voulait qu'elle entrât à Citeaux ; il dit que non. Elle lui demanda encore s'il voulait qu'elle se fît religieuse à Fontevrault, il dit encore que non. Alors elle lui demanda ce qu'il voulait donc : il répondit que si elle consentait à se faire solitaire, il pourvoirait à tous ses besoins, et la chose se fit ainsi.

« Il fut toujours si luxurieux et si lubrique, qu'il abusait de sa propre sœur, au mépris de la religion chrétienne. Dès son enfance, il recherchait ardemment les concubines de son père, et couchait avec elles ; et aucune femme ne lui plaisait guère, s'il ne savait qu'elle eût couché avec son père.

« Le comte jouait un jour aux échecs avec un certain chapelain, et, tout en jouant, il lui dit : Le Dieu de Moïse, en qui vous croyez, ne vous aiderait guère à ce jeu ; et il ajouta : Que jamais ce Dieu ne me soit en aide ! Une autre fois, comme le comte devait aller de Toulouse en Provence, pour combattre quelque ennemi, se levant au milieu de la nuit, il alla à la maison où étaient rassemblés les hérétiques toulousains, et leur dit : Mes seigneurs et mes frères, la fortune de la guerre est variable ; quoi qu'il m'arrive, je remets en vos mains mon corps et mon ame. Un jour que ce maudit comte était malade, dans l'Aragon, le mal faisant beaucoup de progrès, il se fit faire une litière, et, dans cette litière, se fit transporter à Toulouse ; et comme on lui demandait pourquoi il se faisait transporter en si grande hâte, quoique accablé par une grave maladie, il répondit, le misérable ! « Parce « qu'il n'y a pas de *bons hommes* [1] dans cette terre, entre « les mains de qui je puisse mourir. »

Le ton d'exagération qui règne d'un bout à l'autre de ce morceau, dit assez ce qu'il faut croire des injures dont le comte de Toulouse était l'objet. Ces injures eussent fait sa gloire, s'il ne l'avait point compromise par une pusil-

[1] « Il faut savoir, en outre, que quelques uns de ces hérétiques se font appeler *parfaits* ou *bons hommes*. »

(Petr. Vall. Sarnaji, c IV.—*Ap.* Michelet, *Histoire de France*, t. II.)

lanimité que rien, dans les circonstances où il s'est trouvé, ne saurait excuser.

A diverses reprises déjà, des remontrances sévères avaient été adressées par les légats, au comte de Toulouse, sur le genre de vie qu'il menait, et la protection dont il couvrait les hérétiques. De ces remontrances, Raymond n'avait cru devoir tenir aucun compte. Cette opposition et celle des évêques, avait singulièrement irrité Pierre de Castelnau ; sa patience commençait à se lasser des dégoûts de toutes sortes dont on l'abreuvait ; il voulut, par un coup audacieux, couper le mal à sa racine. Il se rendit à Toulouse, et alla voir le comte. Raymond désirait conserver, autant que possible, une neutralité avantageuse ; Pierre de Castelnau ne l'entendait pas ainsi, il eût mal servi les intérêts de Rome en agissant autrement. Il parla courageusement au comte, lui démontra que sa conduite encourageait les Albigeois dans leur hérésie; il lui dit que le temps des hésitations était passé, qu'il fallait prendre un parti définitif, et se décider à défendre ouvertement les hérétiques, ou à prêter un concours loyal aux légats du pape. Raymond parut se laisser toucher par l'éloquence de Pierre, il l'engagea à aller à Saint-Gilles, lui promettant, le cas échéant, d'embrasser chaleureusement la cause de Rome, et de servir ses intérêts. Pierre de Castelnau le crut sur parole, et se rendit à Saint-Gilles. Raymond ne tarda pas à l'y suivre, mais à Saint-Gilles, comme à Toulouse, il n'apporta aux pressantes sollicitations de Pierre qu'une irrésolution constante. La discussion s'envenima de part et d'autre ; on s'adressa des reproches amers ; Pierre de Castelnau parla de se retirer, le comte parla de le faire tuer. Tout espoir était donc perdu pour la légation, et l'on ne devait plus



compter sur l'assistance de Raymond. Pierre de Castelnau partit, après l'avoir, toutefois, excommunié. L'ex communication n'avait rien de terrible pour un prince dont les sujets étaient, pour la plupart, hérétiques. Elle ne pouvait que resserrer davantage les liens qui unissaient le peuple au comte. Raymond ne l'ignorait pas, aussi se moqua-t-il de l'excommunication. Il vit partir Pierre sans terreur, et ne parut pas un instant effrayé des conséquences possibles, probables même, de ce départ.

En quittant Saint-Gilles, Pierre de Castelnau et son collègue s'étaient dirigés vers le Rhône; Pierre était mécontent des résultats de sa mission; il pressentait bien des malheurs, et ce pays rebelle qu'il fuyait, il prévoyait déjà toutes les horreurs auxquelles il allait être livré. Il arriva dans cette disposition d'esprit à une mauvaise auberge située sur les bords du Rhône, où il devait passer la nuit. Au moment où ils entrèrent tous les deux dans l'auberge, deux hommes d'assez mauvaise mine entrèrent également et demandèrent une chambre, comme l'avaient fait les deux légats; nul ne prit garde à ces hôtes suspects, et la nuit se passa sans évènement. Le lendemain, les deux légats se levèrent de bon matin. Ils devaient traverser le Rhône en bateau; ils hâtèrent le pas. Les deux inconnus de la veille étaient déjà debout, et quand Pierre de Castelnau sortit de l'auberge, ils le suivirent. Ces hommes étaient armés de lances; ils portaient de longs manteaux bruns, et sous leurs manteaux on voyait, de temps à autre, briller la poignée d'une épée.

Cependant, on était arrivé au bord du fleuve; une barque, préparée pour recevoir les légats, attendait, amarrée à la berge. Dès qu'on les vit venir, il se fit un grand mouvement; chacun courut à la barque avec em-

pressement, si bien que Pierre de Castelnau se trouva tout-à-coup seul entre les deux hommes aux longs manteaux. Il eut alors comme un suprême pressentiment de sa fin prochaine, et voulut presser la marche. Mais un des hommes s'était approché de lui, et il tomba presque aussitôt, frappé au bas des côtes d'un coup de fer de lance. La blessure était mortelle.

Au cri qu'il poussa en tombant, les bateliers accoururent; mais les assassins avaient déjà pris la fuite. Pierre de Castelnau était baigné dans son sang, et pouvait à peine parler. On voulut se mettre à la poursuite des hérétiques, et parcourir les environs. Pierre arrêta tout le monde. « *Que Dieu leur pardonne,* dit-il d'une voix mourante, *puisque je leur pardonne!* »

Et il rendit le dernier soupir [1].

Ce meurtre fut à peine connu, que toute la chrétienté retentit d'un long cri d'indignation et de fureur; mille voix s'élevèrent pour demander vengeance; les Albigeois eux-mêmes en demeurèrent attérés. Naturellement, tous les soupçons se portèrent sur Raymond; et bien qu'il s'en défendît comme d'une grossière injure, il ne put pas faire, cependant, que dans le public il ne passât pour l'instigateur du meurtre de Pierre de Castelnau. Dès ce moment aussi le pape n'hésite plus; la croisade est prêchée.

Il écrit au roi de France, au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers et de Dreux, aux comtesses de Troyes, de Vermandois et de Blois; en un mot à tous les

[1] Voici une autre version:
« Quand le légat eut passé quelques jours à Saint-Gilles, Pierre eut une dispute fort vive avec un gentilhomme de la suite du comte, au sujet de l'hérésie, et leur querelle s'échauffa tellement, que le gentilhomme tua Pierre d'un coup de poignard. »
(Chron. prov., p. III, c. IV.)

comtes, barons, chevaliers, fidèles de France. Il leur raconte le meurtre dont son légat, le bienheureux Pierre de Castelnau, vient d'être l'innocente victime; leur fait le triste tableau des dangers qui menacent de toutes parts l'Église romaine, et finit en les engageant à se *croiser* contre les hérétiques. S'ils veulent faire la guerre aux Albigeois, il leur accorde, à eux et à leurs vassaux, les mêmes indulgences que gagnaient ceux qui servaient en Terre-Sainte contre les infidèles. En même temps, il désigne Milon pour successeur de Pierre de Castelnau, et déclare qu'il prendra sous sa protection tous ceux qui se croiseront, aussitôt qu'ils auront placé le signe de la croix sur leur poitrine.

La France entière se remue; une armée se forme à Lyon; chacun brûle d'aller gagner en Albigeois les indulgences que promet Innocent III. Milon avait déjà pris les devants, accompagné de Dominique, qui, dès ce moment, fut institué chef d'une *mission perpétuelle* de prédication[1].

Mais tout cela ne suffisait pas. Dominique était bien là pour prêcher, Milon pour excommunier, il manquait un soldat pour exterminer! A cette armée avide, impatiente, ivre d'avance de viol et de pillage, il fallait un chef digne d'elle. On le trouva dans Simon de Montfort[2].

Cet homme remplissait bien toutes les conditions voulues; il avait fait la guerre en Afrique, en Asie, en Europe, un peu partout. Soldat de fortune, né dans les camps, la guerre était pour lui un délassement, et le pil-

[1] « C'est ainsi, prétend-on, que l'ordre des *frères prêcheurs* a commencé. »
(Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc.*)

[2] « Il était comte de Leicester, du chef de sa mère. »
(Michelet, *Histoire de France*, t. II.)

lage une excellente ressource, sa seule peut-être. Il avait une taille gigantesque, une force et une énergie que les revers ni les fatigues n'avaient jamais pu abattre. Il revenait, en dernier lieu, de Constantinople; il allait se trouver sans emploi. Ce fut donc avec une sorte d'empressement qu'il accepta l'offre qui lui fut faite par le pape, de diriger la croisade des Albigeois. Aux yeux des chrétiens orthodoxes, sa cruauté pouvait passer, à la rigueur, pour du fanatisme. C'était une raison de plus pour fixer sur lui un choix qui, d'ailleurs, ne fut pas un instant en suspens[1].

Dès que l'armée eut un chef, elle se mit en marche.

Tant que la croisade n'avait été qu'à l'état de projet, le comte de Toulouse avait pu espérer qu'elle n'aurait pas lieu, et que, par suite, il pourrait conserver la position quasi neutre qu'il avait prise. Mais quand il vit les grands préparatifs qui se faisaient à quelques lieues de Toulouse, quand il ne put plus douter de l'imminence du danger, la peur s'empara de son esprit, et il se crut perdu; il ne songea plus, dès lors, qu'à employer tous les moyens pour se réconcilier avec le pape. Il manda son neveu, le vicomte de Béziers, à l'effet de s'entendre avec lui. Le vicomte ne se fit pas attendre; il trouva son oncle dans la plus grande frayeur, et disposé à tout faire pour rentrer dans le giron de l'Église. Le vicomte était plein d'ardeur, d'enthousiasme; il n'y

[1] Tous les historiens n'ont pas jugé de même le héros de la croisade des Albigeois.

« On ne peut nier, dit M. Michelet, que ce terrible exécuteur des décrets de l'Église n'ait eu des vertus héroïques. Sans parler de son courage, de ses mœurs sévères et de son invariable confiance en Dieu, il montrait aux moindres des siens des égards bien nouveaux dans les croisades. Tous les nobles ayant traversé avec lui, sur leurs chevaux, une rivière grossie par l'orage, les piétons, les faibles ne pouvaient passer: Montfort repassa à l'instant, suivi de quatre ou cinq cavaliers, et resta avec les pauvres gens, en grand péril d'être attaqué par l'ennemi. »

avait pas encore longtemps qu'il gouvernait sa vicomté de Béziers. Son cœur se révolta aux propositions de Raymond; il aimait son peuple, il jura de le défendre et de s'exposer, plutôt que de l'abandonner, à toutes les foudres de Rome. L'oncle et le neveu se séparèrent sans avoir rien décidé. Le vicomte courut s'enfermer dans Béziers; l'oncle attendit les évènements.

Les évènements marchaient. L'armée s'était dirigée vers Valence, et le légat avec elle. Une fois dans cette ville, Milon renouvelle l'excommunication lancée par Pierre de Castelnau contre le comte de Toulouse, et cite ce dernier à Valence. Le comte ne perd pas de temps, et se rend immédiatement auprès du légat, où il fait toutes les soumissions qu'on lui impose.

« L'an de l'incarnation, au mois de juin, je Raymond, comte de Toulouse, etc., me remets moi-même, avec sept châteaux, savoir : Oppède, Montferrand, Beaune, Mornas, Roquemaure, Fourques et Faujaux, à la miséricorde de Dieu et au pouvoir de l'Église romaine, du pape et de vous, seigneur Milon, légat du siège apostolique, pour servir de caution au sujet des articles pour lesquels je suis excommunié. Je confesse dès à présent tenir ces châteaux au nom de l'Église romaine, promettant de les remettre incessamment à qui vous voudrez, et quand vous le jugerez convenable; d'obliger comme vous l'ordonnerez leurs gouverneurs et habitants à jurer de les garder exactement tout le temps qu'ils seront au pouvoir de l'Église romaine, nonobstant la fidélité qu'ils me doivent, et enfin de les garder à mes dépens. »

Les termes de cette soumission sont durs, mais le comte n'avait pas subi la plus rude épreuve[1].

[1] « On obligea en outre le comte à payer les sommes suivantes :



Après avoir prêté ce serment, il s'en retourna à Saint-Gilles, où Milon ne tarda pas à le suivre pour lui donner l'*absolution* et le réconcilier à l'Église.

Le lendemain de son arrivée à Saint-Gilles, le légat se rendit dans le vestibule de l'Église où devait avoir lieu la cérémonie de l'*absolution*. On y avait dressé un autel, sur lequel reposaient le Saint-Sacrement, ainsi que les reliques des saints. Milon était entouré des archevêques d'Arles, d'Aix et d'Auch; des évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nîmes, Agde, Maguelonne, Lodève, Toulouse, Béziers, Fréjus, Nice, Apt, Sisteron, Orange, Viviers, Uzès, tous revêtus de leurs splendides habits épiscopaux.

Le comte fut amené dans le vestibule; il était nu jusqu'à la ceinture. Il renouvela à Saint-Gilles le serment de Valence, et quand cette nouvelle cérémonie fut terminée, le légat lui passa une étole au cou, et en ayant pris les deux bouts, l'introduisit dans l'église en le fouettant avec une poignée de verges[1].

La foule accourue était immense; la honte fut complète.

Tranquilles du côté de Toulouse, les légats et l'armée prirent aussitôt la direction de Béziers, où s'était enfermé le jeune et courageux vicomte. Il voulut tenter un dernier effort pour éviter l'effusion du sang; mais ses sollicitations demeurèrent inutiles, et le siège fut poussé

« 2,000 marcs à l'abbaye de Cîteaux;
« 1,000 — à l'abbaye de Grandselve;
« 500 — à celle de Clairvaux;
« 000 — aux moines de Candeil et de Belleperche;
« 6,000 — pour les forts nécessaires à la sûreté de l'Église:
« 4,000 — tous les ans, afin d'entretenir quatorze professeurs ecclésiastiques.
« Grégoire IX disait : « Aucun intérêt ne nous conduit dans cette affaire. »
(Mary Lafon, *Histoire du Midi de la France*, t. III.

[1] C'était dans cette même église qu'était enterré Pierre de Castelnau.

avec vigueur. L'abbé de Cîteaux et l'évêque de Béziers animaient le zèle des croisés. Ce dernier avait même, dit-on, fait dresser une liste des habitants qu'il destinait à la mort; mais les assiégés refusèrent obstinément de les livrer. Malheureusement, les habitants de Béziers se connaissaient peu dans l'art de la guerre; ils firent une sortie imprudente, et ouvrirent eux-mêmes, par cette faute, la porte de leur ville aux croisés. La ville une fois prise, le massacre commença; il dura plusieurs jours. Quelques soldats hésitaient encore à frapper, ne sachant comment distinguer les hérétiques des orthodoxes : « *Tuez-les tous*, s'écria l'abbé de Cîteaux, *le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui*[1] ! » Tout fut tué, selon le désir du saint abbé; hommes, femmes, filles, enfants, vieillards, tout fut massacré sans distinction[2].

Ce n'était là que le sanglant prélude des horreurs qui allaient suivre.

Le vicomte de Béziers s'était retiré à Carcassonne, résolu à la sauver ou à s'ensevelir sous ses ruines. Les croisés coururent sur ses traces, et vinrent mettre le siége devant Carcassonne.

L'Aude sépare Carcassonne en deux parties à peu près égales ; l'une, que l'on appelait la Cité, s'élevait sur

[1] « Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus. »
(Cæsar Heisterbac, l. V, c. XXI.)

[2] « Voyant cela, ceux de la ville se retirèrent, ceux qui le purent, dans la grande église de Saint-Nazaire. Les prêtres de l'église firent tinter les cloches jusqu'à ce que tout le monde fût mort; mais il n'y eut ni son de cloche, ni prêtre vêtu de ses habits, ni clerc qui pût empêcher que tout le monde ne passât par le tranchant de l'épée. Un tant seulement n'en put échapper. Ces meurtres et tueries furent la plus grande pitié qu'on eût depuis vue ni entendue. La ville fut pillée; on mit le feu partout, tellement que tout fut dévasté et brûlé, comme on le voit encore à présent, et qu'il n'y demeura *chose* vivante. Ce fut une cruelle vengeance, vu que le comte n'était pas hérétique ni de la secte. A cette destruction furent le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, le comte Pierre d'Auxerre, le comte de Genève, appelé Gui-le-Comte, etc., etc. » (Chron. languedoc. Ap. *Scr. fr.*)

une colline rapide, et était entourée d'une triple enceinte de murailles, au-dessus desquelles planait le vieux château féodal ; l'autre, que l'on appelait le Bourg, était ouverte de toutes parts, et ne présentait absolument aucune défense.

Le Bourg fut forcé en peu de jours, et les massacres de Béziers recommencèrent. Cette nouvelle cruauté ne fit que raffermir le courage des hérétiques de Carcassonne, et ils se promirent bien de mourir plutôt que de se rendre, quelque condition qu'on leur fît.

Le siège traîna donc en longueur, et les légats et l'armée commencèrent à se lasser d'une si vive résistance. Les assiégés espéraient trouver bientôt, dans la fin de la guerre, la récompense de leur fidélité à la foi. Mais les légats avaient plus d'un moyen à leur disposition. Un matin, un chevalier se présente aux portes de la ville assiégée, et demande à être introduit près du vicomte. Cet homme portait à la main les attributs de la paix ; on le reçoit. Le vicomte était jeune ; la défiance est une vertu de l'âge mûr. Il se laisse facilement persuader que les légats désirent avoir avec lui une entrevue, et traiter des conditions de la paix. Il suit le chevalier avec toute la confiance de son âge, escorté seulement de quelques hommes d'armes ; mais à peine a-t-il paru devant les légats, qu'il est arrêté et jeté dans un cachot. Il y mourut.

Les habitants de Carcassonne, privés de leur chef, ne songèrent pas à résister plus longtemps. Un souterrain leur offrait une voie sûre pour la fuite ; ils abandonnèrent leur ville, et se dérobèrent ainsi à la mort. Quand l'armée entra dans Carcassonne, elle ne trouva que ceux qui n'avaient pu fuir. Elle ne voulut point en avoir le démenti : on en pendit cinquante, on en brûla quatre cents.

Après cette nouvelle tuerie, Simon de Montfort parcourut le pays des Albigeois, laissant partout, sur son passage, des traces affreuses de dévastation. Les hérétiques abandonnaient leurs villes et se réfugiaient dans les châteaux; les châteaux étaient pris et les hérétiques brûlés. A la ville de Lavaur, les choses se passèrent de la manière suivante, du moins si l'on en croit Pierre de Vaux-Sernay :

« Lavaur une fois prise, dit-il, on traîna hors du château Aimery, seigneur de Montréal, et d'autres chevaliers, dont le nombre s'élevait à quatre-vingts. Le noble comte (Montfort) donna aussitôt l'ordre de les pendre tous à des potences; mais dès qu'Aimery, qui était le plus grand, eût été pendu, les potences tombèrent; car dans la précipitation que l'on avait apportée, on ne les avait pas assez solidement fixées en terre. Le comte ordonna alors qu'on les égorgeât. La dame du château, sœur d'Aimery et hérétique exécrable, fut jetée dans un puits que l'on combla avec des pierres. Nos croisés rassemblèrent ensuite les nombreux hérétiques que renfermait le château, et les brûlèrent vifs avec une joie extrême. »

Encore un dernier coup, et la cause des Albigeois était perdue à tout jamais.

Le comte de Montfort avait obtenu du pape le gouvernement des pays qu'il avait conquis; il était, à peu de chose près, le véritable roi du Midi. Cette situation dura environ quatre années. Montfort pouvait, à coup sûr, être orgueilleux, car il était l'homme indispensable de l'Église, et le moindre massacre ne se commettait pas dans le Languedoc, qu'il n'en fût absolument chargé. Cependant, il était malade de fatigue et d'ennui; les dépenses l'avaient ruiné, et il commençait à se lasser lui-même

de ces tueries continuelles que le légat de Rome ne cessait de lui commander; il allait, sans trève ni repos, d'un lieu à un autre, cherchant partout des distractions sanglantes. Ces sortes de distractions ne lui manquaient pas. Un jour qu'il s'était éloigné de Toulouse pour aller à Béziers ou à Carcassonne, on vint tout-à-coup l'avertir que le comte avait secoué sa torpeur, et que la capitale du Languedoc se révoltait. Il n'avait été que quelques jours absent, cela avait suffi; les Toulousains avaient chassé les croisés. Quand il arriva aux portes de la ville, il les trouva fermées. Les habitants n'ignoraient pas le sort qui leur était réservé; ils s'étaient empressés de relever les remparts de leur ville, d'augmenter les fortifications, et, femmes, enfants, vieillards, nul n'avait épargné ses forces pour concourir à l'œuvre commune.

Montfort retrouve alors la vigueur de ses premières années, et il commence le siège. On ne connaissait point encore à cette époque l'art d'ouvrir des tranchées; les préparatifs d'un siège ne présentaient point l'aspect régulier et uniforme qu'ont su leur donner depuis les ingénieurs et les hommes de l'art. Au moyen d'une *truie*, ou tortue de comblement, on s'approchait de la ville assiégée pour en combler les fossés; cela une fois fait, les sapeurs à l'abri d'un *mulot*, machine du même genre que la *truie*, se présentaient pour miner la muraille qui ne tardait pas à s'écrouler. La brèche étant faite, on donnait le signal de l'assaut; les arbalétriers, ou gens de trait, protégeaient le travail des sapeurs, et l'armée se tenait prête à tout évènement, soit queles assiégés dussent opérer une sortie, soit qu'un secours dût tenter de pénétrer dans la ville, pour en renforcer la garnison. Montfort était versé dans l'art des sièges, il ne négligea aucune des

ressources que l'expérience mettait à sa disposition; mais les Toulousains avaient juré de se défendre jusqu'à la mort. Le jour, ils se battaient avec courage sur les brèches, la nuit ils les réparaient à la hâte. C'était donc une lutte incessante dont on ne pouvait prévoir l'issue. L'évêque de Toulouse était auprès de Montfort, c'était un ancien poète provençal, beau, plaisant et libéral; il avait apporté dans le sacerdoce une partie des qualités qui l'avaient rendu célèbre comme poète. Foulques était à la fois souple, insinuant, familier, habile à tous les rôles, supérieur à toutes les situations; Montfort l'aimait pour ses défauts plus que pour ses qualités; il avait mis en lui toute sa confiance, c'était son ami le plus cher, son conseil unique. Foulques s'ennuyait pour le moins autant que Montfort des lenteurs du siège. Il lui offre de lui livrer la ville presque sans coup férir. Montfort accepte; Foulques part, il arrive aux portes de Toulouse, revêtu de ses habits pontificaux; les portes lui sont ouvertes; le peuple s'était porté en foule au devant lui; il parle au peuple; on s'empresse autour du saint prélat, on espère qu'il apporte des propositions de paix ou de trêve, on l'écoute avec avidité. Le prélat fait un sermon en forme; il exhorte avec douceur les hérétiques à se convertir, il les gourmande sans véhémence, les supplie de revenir à la vraie foi, il sollicite, il presse, il pleure même; le peuple s'attendrit, mais reste inébranlable. Toutefois, l'habit dont Foulques est revêtu commande le respect, les paroles qu'il vient de prononcer lui gagnent de vives sympathies; quand il veut se retirer, la population entière le suit avec les marques du plus vif attachement. C'était là ce qu'avait promis l'ex-poète provençal, et ce qu'attendait Montfort. A peine le peuple a-t-il fait quelques pas hors

de l'enceinte de ses murs, qu'il est attaqué avec fureur par les croisés; en un instant la mêlée devient horrible; les Toulousains sont sans armes, ils rentrent avec précipitation dans la ville, suivis, à peu de distance, par l'armée de Montfort.

Ce qui arriva, à partir de ce moment, est facile à deviner.

Pendant les premiers instants de trouble, ce furent des scènes épouvantables; les habitants étaient partout repoussés, partout massacrés; le pavé était jonché de cadavres; cinq à six mille Toulousains parvinrent cependant à se réunir, et, tout en se défendant, ils se réfugièrent dans un quartier de la ville, où ils n'avaient point à craindre de surprise. Chemin faisant, ils avaient eu le temps d'élever des barricades, et de tailler en pièces quelques troupes conduites par le prélat lui-même. Montfort, que cette retraite héroïque surprend, essaie en vain de les forcer dans leurs retranchements, il est repoussé. L'odeur du sang commençait à l'enivrer, la résistance qu'on lui oppose l'irrite, bientôt il ne se possède plus, et, dans sa colère aveugle, pour faire diversion au danger qui le menace lui et les siens, il fait mettre le feu à toutes les maisons dont il peut approcher. L'incendie ne tarde pas à faire d'immenses progrès; en moins d'une heure toute la ville est en feu.

Dès lors le désordre change d'aspect, les hérétiques sont traqués de toutes parts, à droite, à gauche, derrière; l'incendie avec ses lueurs sanglantes, l'incendie que le vent chasse devant lui, qui s'avance terrible, menaçant, implacable, et qui va les dévorer... Et devant eux, l'armée accourue des croisés, attendant un signe de Montfort ou une parole de Foulques, pour s'ébranler en masse.

Il y eut un moment de silence solennel pendant lequel les hérétiques se regardèrent avec hésitation, mais ce ne fut qu'un éclair ; leur parti fut pris aussitôt, ils marchèrent en avant.

La colère et l'exaspération ont décidé du sort de plus d'une bataille. Les Toulousains ne dûrent leur victoire qu'au courage surhumain qu'ils puisèrent dans leur situation désespérée. Les efforts du chef, les exhortations de Foulques demeurèrent sans résultat ; les croisés dûrent plier devant l'attaque furieuse des hérétiques. Deux heures après tout avait fui, les Toulousains avaient reconquis leur ville !...

Le siège continua, il dura quatre mois encore. Enfin, dans un assaut, une pierre, lancée, dit-on, par une femme, atteignit Montfort à la tempe et l'étendit sans vie.

Cet évènement terminait naturellement la guerre. Les croisés, sans chef, ne pouvaient plus lutter. Les hérétiques respirèrent. A quelque temps de là, le comte de Toulouse mourut, accablé de chagrin et de remords, laissant à son fils, trop jeune, une succession trop lourde.

Rome devait se trouver dans un cruel embarras. Les sanglants épisodes de la croisade des Albigeois n'avaient servi qu'à faire gagner du terrain à l'hérésie : les hérétiques étaient plus nombreux que jamais. — Elle n'avait plus d'armée... Qu'allait-elle faire ? — Il lui restait l'Inquisition !...

SAINT DOMINIQUE ET SAINT FRANÇOIS D'ASSISES.

Enfance et jeunesse de saint Dominique. — Enfance et jeunesse de saint François d'Assises. — Saint Dominique est présenté au pape. — Communauté des frères mineurs et des frères prêcheurs. — L'Inquisition prend une forme stable. — Mort de saint Dominique et de saint François d'Assises. — Pouvoir des inquisiteurs. — Révoltes nombreuses auxquelles l'Inquisition donne lieu. — Massacre des inquisiteurs à Avignonet. — L'Inquisition à Venise. — Massacres des Stadingues en Allemagne. — Répulsion universelle que soulève l'Inquisition. — Organisation complète et définitive de cette institution.

En l'année 1170 vivait au bourg de Calaruega, dans le diocèse d'Osma, en Castille, un gentilhomme espagnol du nom de Félix de Gusman; il avait une femme qui s'appelait Jeanne d'Aça, laquelle, s'étant trouvée enceinte, rêva à différentes reprises qu'elle était grosse d'un petit chien qui tenait à sa gueule un flambeau dont il embrasait tout le monde. Elle ne tarda pas à mettre au monde un enfant qui reçut le nom de Dominique. Dominique grandit sous les yeux de ses parents, montrant, dès sa plus tendre enfance, les plus heureuses dispositions : sa mère avait pour lui d'orgueilleuses tendresses; il aimait son père comme on peut aimer Dieu. Jeanne d'Aça fut

cependant obligée de se séparer de son enfant; il fallait lui donner une éducation convenable; elle ne crut pas pouvoir mieux faire que de le confier à son frère, qui était alors archiprêtre de l'église de Gumiel d'Issan. Dominique resta donc chez l'archiprêtre jusqu'à l'âge de quatorze ans; après quoi, ses parents se décidèrent à l'envoyer étudier à Palencia : c'était à l'époque la plus fameuse école qui fût en Castille.

Des dangers sans nombre accueillirent le fils de Gusman à son arrivée à Palencia. Les écoles de Castille, aussi bien que celles de France et d'Italie, étaient fréquentées par de jeunes gentilshommes qui, la plupart, n'aimaient la vie que pour les plaisirs qu'elle offre, et menaient grand train, donnant leurs jours à la débauche et la nuit à l'orgie. Les étudiants hantaient beaucoup plus les mauvais lieux que les écoles, et on les trouvait tous les jours battant les bourgeois ou faisant l'amour avec les jolies filles[1]. L'école de Castille était entretenue sur un grand pied; le roi Alphonse IX y avait assemblé les savants de France et d'Italie, et les professeurs chargés de l'enseignement y recevaient des appointements considérables.

Dès son arrivée à Palencia, Dominique s'éloigna avec précaution de toutes les occasions de débauche; il ferma soigneusement son cœur aux séductions de ce monde, et ouvrit son esprit aux enseignements de ses professeurs. Pendant quatre ans il étudia ainsi et fit de rapides pro-

[1] « Les femmes prostituées arrêtaient dans les rues les clercs qui passaient, pour les entraîner chez elles comme par force. On tenait à honneur d'avoir plusieurs concubines. En une même maison étaient, en haut des écoles, en bas des lieux infâmes. Les clercs qui faisaient le plus de dépense étaient les plus estimés; on traitait d'avares et d'hypocrites, ou de superstitieux, ceux qui vivaient frugalement et pratiquaient la piété. » (Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVI, p. 270.)

grès; il priait et veillait beaucoup, ne se détournant de ses occupations journalières que pour satisfaire de temps à autre cet immense besoin de charité dont le germe était déjà en lui. On raconte que, pendant une famine, il vendit jusqu'à ses livres pour venir au secours des pauvres. Tant de charité ne pouvait rester longtemps inconnue. L'évêque d'Osma en entendit parler : il appela Dominique auprès de lui, et le fit chanoine régulier de son église; puis, comme à mesure que Dominique avançait en âge, sa perfection devenait pour tous plus évidente, l'évêque d'Osma le nomma sous-prieur du chapitre, ce qui n'était ni plus ni moins que la première dignité après l'évêque. Mais Dominique était peu touché de ces honneurs, il eût voulu se consacrer tout entier à la prédication, et ne désirait rien tant que d'être autorisé à aller par le monde prêcher la parole de Dieu. Dominique était d'une taille médiocre, mais fine et souple; son visage, légèrement coloré, avait cependant une certaine gravité austère; sa barbe et ses cheveux rappelaient la barbe et les cheveux du Christ, et ses yeux, où brillait par éclairs toute l'ardeur d'un fanatisme absolu, attiraient impérieusement l'attention. Dominique avait les qualités dominantes du prédicateur; sa parole était à la fois onctueuse et sévère; une vivacité toute méridionale éclatait incessamment dans ses traits, et sa voix, qui ne manquait pas de douceur, avait cependant une sonorité majestueuse.

Vers la même époque, c'est-à-dire en 1182, naissait en Italie, à Assises en Ombrie, dans l'État ecclésiastique, un autre grand serviteur de Dieu; son père, Pierre Bernardon, était marchand, comme l'étaient alors la plupart des citoyens des villes d'Italie. L'enfant, qui avait d'abord reçu au baptême le nom de Jean, reçut plus tard celui de

François, à cause de la grande facilité avec laquelle il avait appris la langue française. Pendant ses premières années, François resta fort appliqué à son négoce, et ne se signala que par sa grande charité pour les pauvres. Un jour qu'au sortir d'une dangereuse maladie il se promenait dans les rues d'Assises, revêtu d'un superbe habit neuf, il fit la rencontre d'un gentilhomme de bonne famille, lequel était pauvre et mal vêtu. François fut si touché du piteux état dans lequel ce gentilhomme se présentait à lui, qu'il se dépouilla incontinent de son bel habit et l'en revêtit « La nuit suivante, il vit en songe un grand palais rempli d'armes marquées de croix ; et, comme il demandait à qui était tout cela, il lui fut dit que c'était pour lui et pour ses soldats. Il prit ce songe au pied de la lettre, et résolut d'aller en Pouille se mettre au service d'un seigneur qui y faisait la guerre, espérant faire fortune par les armes. Il s'était déjà mis en chemin, quand il lui fut dit dans un autre songe qu'il ne devait pas quitter le maître pour le serviteur, et que c'était Dieu qu'il devait servir. Il revint donc à Assises. »

Le père Pierre Bernardon était singulièrement mécontent des escapades de son fils ; mais il le laissait faire : François ne prenait d'ailleurs pas garde aux remontrances de son père. Une fois entre autres il le fit fort bien voir.

Il avait avisé, à quatre cents pas d'Assises, la vieille église de Saint-Damien qui tombait en ruines. Après avoir prié pendant quelque temps sur le seuil abandonné de la demeure de Dieu, il se releva, fit le signe de la croix, et retourna à Assises : son père était absent ; il prit des étoffes dans le magasin, les porta à Foligni, ville voisine, et les vendit ainsi que son cheval : « Puis il revint à l'église de

Saint Damien, où il trouva un pauvre prêtre, nommé Pierre, qui en avait pris le soin, et, l'ayant abordé avec respect, il lui offrit son argent pour les réparations de l'église et le soulagement des pauvres, le priant qu'il demeurât quelque temps avec lui. Le prêtre consentit de recevoir François, mais non pas son argent, craignant l'indignation de ses parents. François jeta alors son argent dans une fenêtre, comme si c'eût été de la poussière. »

Cette fois, le père Bernardon se fâcha tout de bon, et il courut, fort en colère, à Saint-Damien avec quelques uns de ses parents.

« Mais François, voulant éviter leur premier mouvement, se cacha dans une fosse où il passa quelques jours en prière. Puis, s'accusant de lâcheté, il sortit plein de joie et de confiance, et retourna à Assises. Les citadins le voyant crasseux, défiguré et tout autre qu'auparavant, crurent qu'il avait perdu l'esprit, et couraient après lui avec de grandes huées, lui jetant de la boue et des pierres; et il passait au milieu d'eux sans s'émouvoir. Mais son père, étant accouru au bruit, et, l'ayant traîné chez lui, ajouta les coups aux reproches, l'enferma et le lia comme un insensé. Peu de temps après il fit un voyage pendant lequel la mère de François, n'approuvant pas la conduite de son mari, et n'espérant pas de vaincre la confiance de son fils, le laissa aller, et il retourna à Saint-Damien. »

De retour au logis, le père gourmanda sa femme, et se mit à la poursuite de François. A la vérité, ce n'était pas tant son fils que son argent, que le père Bernardon regrettait; dès que son argent lui eut été rendu, il s'apaisa. François fut présenté dans la suite à l'évêque d'Assises, et cette présentation ne fit que le confirmer

davantage dans sa volonté de se consacrer tout entier au service de Dieu.

Un jour il entendit lire à la messe l'endroit de l'Évangile où notre Seigneur dit à ses apôtres : « Ne portez ni or, ni argent, ni autre monnaie dans vos bourses, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâtons. » Aussitôt, rempli d'une joie inexprimable, il dit : «Voilà ce que je cherche ! » Alors, il ôte ses souliers, son bâton et sa besace, renonce à l'argent, et, ne gardant qu'une tunique, ôte sa ceinture de cuir et s'en fait une de corde. Il commença dès lors à inviter les autres à la pénitence par des discours simples, mais solides et efficaces, qui étonnaient les auditeurs et pénétraient jusqu'au fond du cœur. Il commençait toujours par ces mots : *Dieu vous donne le pain.*

Dominique et François d'Assises se préparaient ainsi à la mission qu'ils devaient remplir plus tard : plusieurs disciples se joignirent à eux, et, à quelque temps de là, les frères prêcheurs et les frères mineurs prenaient naissance. C'est le propre des associations religieuses d'être essentiellement remuantes, avides, ambitieuses; en peu d'années l'ordre des frères prêcheurs et celui des frères mineurs acquirent une haute importance politique et religieuse.

Le concile de Latran venait d'avoir lieu : le pape avait conçu un dépit mortel de l'insuccès de la croisade des Albigeois ; il ne voulait pas en rester là ; les affaires de la chrétienté allaient fort mal : partout l'hérésie s'établissait mystérieusement, les mœurs du clergé se relâchaient de plus en plus, de toutes parts l'autorité ecclésiastique était sourdement menacée, méconnue, attaquée. Il n'y avait pas de temps à perdre ; il fallait se hâter de ressai-

sir le pouvoir qui allait s'affaiblissant. Le pape comprit toute la difficulté de la position, et crut devoir sévir contre toutes les hérésies en général. Le troisième canon du concile de Latran dit expressément : « Étant condamnés (les hérétiques), ils seront abandonnés aux puissances séculières pour recevoir la punition convenable ; les clercs étant auparavant dégradés. Les biens des laïques seront confisqués, et ceux des clercs appliqués aux églises dont ils recevaient leurs rétributions. Ceux qui seront seulement suspects d'hérésie, s'ils ne se justifient par une purgation convenable, seront excommuniés ; et s'ils demeurent en cet état, condamnés comme hérétiques. Les puissances séculières seront averties, et s'il est besoin, contraintes par censures, de prêter serment publiquement qu'ils chasseront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église ; que si le seigneur temporel, étant admonesté, néglige d'en purger sa terre, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux : et, s'il ne satisfait dans l'an, on en avertira le pape, afin qu'il déclare ses vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des catholiques pour la posséder paisiblement, après en avoir chassé les hérétiques, et la conserver dans la pureté de la foi. Les catholiques qui se croiseront pour *exterminer* les hérétiques, jouiront de la même indulgence que ceux qui vont à la Terre-Sainte. Nous excommunions aussi les croyants des hérétiques, leurs recéleurs et leurs fauteurs, en sorte que s'ils ne satisfont dans l'an depuis qu'ils auront été notés, dès lors il seront *infâmes de plein droit*, et comme tels exclus de tous offices ou conseils publics, d'élire les officiers, porter témoignage, faire testament, ou recevoir une succession. Personne ne sera obligé de

leur répondre en justice, et ils répondront aux autres. Si c'est un juge, sa sentence sera nulle; s'il est avocat, il ne sera point admis à plaider; s'il est tabellion[1], les actes par lui dressés seront nuls, et ainsi du reste. » Ce décret ou canon finit par une menace de déposition contre les évêques qui négligeront de *purger* leurs diocèses d'hérétiques.

On sait ce que purger voulait dire.

Vers la fin du concile, Dominique, accompagné de Pierre Cellau et de Thomas, ses deux premiers disciples, fut présenté à Innocent III par Foulques, évêque de Toulouse. L'institution de l'ordre des frères prêcheurs ne pouvait que plaire au pape : il accueillit Dominique avec distinction, l'engagea à retourner à Toulouse, et lui donna toutes les autorisations nécessaires pour commencer la prédication. François d'Assises avait précédemment reçu du pape une semblable autorisation, et en avait déjà profité pour envoyer en Espagne frère Bernard de Quintevalle, son premier disciple; en Provence, Jean Boualle, Florentin; et en Allemagne, Jean de Penna. Jean de Strachin était déjà en Lombardie; Benoît d'Arezza dans la Marche d'Ancône, et frère Élie de Cordoue en Toscane. Dominique se hâta de revenir à Toulouse où l'attendaient ses frères en religion, et il ne tarda pas à imiter l'exemple de François, avec lequel il s'était d'ailleurs concerté. Il fit élire huit provinciaux de son ordre, et les répandit en autant de provinces, c'est-à-dire en Espagne, en France, en Lombardie, dans la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie et l'Angleterre.

Tant que les deux ordres des frères mendiants se conformèrent rigoureusement à l'esprit de leur institu-

[1] Notaire.

tion, les choses allèrent passablement et nul ne se plaignit d'eux; mais dès que l'ardeur d'intolérance qui dominait le clergé du XIII[e] siècle descendit parmi eux, ou plutôt, dès que les saints fondateurs des deux ordres eurent rendu leur ame à Dieu, laissant à leurs disciples le soin de continuer leur œuvre, la guerre et la destruction, qui étaient demeurées un instant suspendues, reprirent bientôt leur œuvre avec une nouvelle fureur.

Dominique était robuste, infatigable, sévère; il voulait chez ses disciples la même abnégation, le même dévouement, la même humilité qu'il apportait lui-même dans chacun de ses actes. Il portait autour des reins une ceinture de fer et couchait sur un sac; rien ne refroidissait son zèle, comme rien n'ébranlait sa foi. C'était un rude et austère apôtre de la foi; et aucun n'eût osé lui désobéir pendant sa vie. Un jour, frère Rodolphe, procureur de la maison des Prêcheurs de Bologne, était occupé à faire relever les cellules trop petites, lorsque Dominique arriva dans la ville. Il fut fort étonné en voyant ce changement, et réprimanda fortement le procureur et les autres frères. « Eh quoi! leur dit-il en fondant en larmes, voulez-vous déjà renoncer à la pauvreté et bâtir de grands palais? » — Nul ne répondit, et l'ouvrage resta inachevé.

Saint François, de son côté, ne négligeait rien pour retenir dans l'observance de ses règles les frères auxquels le joug semblait déjà trop lourd. Il proscrivait énergiquement la tiédeur, et enseignait en même temps la tolérance. « Au nom du Seigneur, disait-il, marchez deux à deux avec humilité et modestie, surtout avec un silence très-exact, depuis le matin jusqu'après tierces, priant Dieu dans votre cœur. Qu'il ne soit pas mention

parmi vous de paroles oiseuses et inutiles; et quoique vous soyez en chemin, votre conduite doit être aussi humble et aussi honnête que si vous étiez dans un ermitage ou dans votre cellule..... Annoncez la paix à tous, mais ayez-la dans le cœur comme dans la bouche et encore plus. Ne donnez à personne occasion de colère ni de scandale, mais par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix et à l'union. » — Les frères mineurs faisaient alors hautement profession de pauvreté; ils ne portaient ni sac, ni pain, ni argent, ni souliers; ils n'avaient ni monastères, ni églises, ni maisons, ni terres, ni bestiaux; ils n'usaient ni de fourrures, ni de linge; leur vêtement était simplement composé d'une tunique de laine, à laquelle pendait un capuce de même étoffe, et qu'ils serraient à la taille au moyen d'une corde. — Les frères prêcheurs poussaient alors le zèle jusqu'à l'extravagance; on était souvent contraint, le soir, de les aller chercher en divers coins de l'église où ils étaient en prière, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Quoique leur table fût déjà très-frugale, quelques uns s'imposaient encore des abstinences particulières. Ainsi, quelques uns restaient huit jours sans boire, ou versaient habituellement de l'eau froide sur leurs poitrines; quelques autres portaient des cilices ou des ceintures de fer, à l'imitation de leur maître. Mais cette existence de macérations continues ne leur plut pas longtemps : ils étaient pauvres, et ils désirèrent la fortune; ils se faisaient humbles, et ils devinrent ambitieux.

On était alors au mois d'août 1221 : la chaleur était excessive. Dominique revenait d'un voyage de Lombardie; il arriva à Bologne, exténué de fatigue et brûlé par la chaleur. Néanmoins, il s'occupa, dès son arrivée, de

régler les affaires de l'ordre avec le prieur de la maison. En s'en allant coucher, les frères prièrent instamment Dominique de prendre le repos dont il avait tant besoin; mais il n'en voulut rien faire. Il se rendit à l'église, et après avoir passé toute la nuit en prières, il assista à matines.

Quand elles furent finies, il dit au prieur qu'il ressentait un violent mal à la tête, et on le porta dans son lit ordinaire. — Il couchait sur un sac. Sentant que sa fin était proche, il se fit amener les novices, leur recommanda l'amour de Dieu et l'observance de la règle de saint Augustin. Les prêtres succédèrent aux novices, et il se confessa au prieur de tous ses péchés. Il finit sa confession en leur disant à tous : « Jusqu'à présent, Dieu m'a conservé dans la virginité; afin de la garder aussi, évitez tout commerce dangereux avec les femmes. Avec cette vertu et la pauvreté, vous serez agréables à Dieu et utiles au prochain par la bonne odeur de votre réputation. »

Il mourut étendu sur la cendre, le sixième jour d'août, et fut enterré à Bologne [1]. Il avait cinquante-un ans.

Cinq années s'étaient passées depuis la mort de Dominique, lorsque François d'Assises, se trouvant à Assises, sentit sa fin approcher : il se fit déposer nu sur la terre nue, et ayant fait venir ses frères, il leur dit : « J'ai fait ce qui me regarde, notre Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire. » Les frères mineurs agenouillés fondaient en larmes, et l'un d'eux, qu'il affectionnait plus particulièrement, et qu'il avait accoutumé d'appeler son gardien, devinant son désir, se leva promptement, et

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XVI.

ayant pris une tunique avec une corde et des fémoraux, les lui présenta, et lui dit : « Je vous *prête* cet habit comme à un pauvre, prenez-le par obéissance. » — Le saint homme leva les mains au ciel, et loua Dieu de ce qu'il allait à lui déchargé de tout. Ensuite, il exhorta ses frères à conserver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté et la foi de l'Église romaine. Puis étendant sur eux ses bras nus l'un sur l'autre, en forme de croix, il donna sa bénédiction, tant aux absents qu'aux présents ; il se fit lire l'Évangile, récita, comme il put, le psaume cent quarante-unième, et après l'avoir achevé, il rendit l'esprit. Il était âgé de quarante-cinq ans.

Une fois les chefs morts, les frères prêcheurs et mineurs n'étaient plus retenus par aucune crainte, et ils devenaient aisément, entre les mains des papes, un instrument redoutable.

C'est alors véritablement que l'Inquisition commença.

Innocent III était allé de vie à trépas avant d'avoir pu donner à l'Inquisition une force stable. Il y avait bien déjà par-ci, par-là, des moines dominicains et des moines franciscains dont les attributions ressemblaient, jusqu'à un certain point, à celles dont les inquisiteurs furent revêtus dans la suite; mais ces moines n'agissaient encore qu'avec une réserve et une prudence qui répondaient mal à l'impatience du pape, et rien n'annonçait jusque-là qu'ils dussent se faire les instruments dociles des cruautés de leurs supérieurs. A peine Dominique et François furent-ils ensevelis, que les choses changèrent de face. Honorius III avait succédé à Innocent, et, avec lui, l'intolérance avait pris place dans les conseils du Saint-Siège. Lors de l'établissement de l'Inquisition dans les principales villes d'Italie, l'empereur Frédéric II avait cru de

son devoir, ou plutôt de son intérêt, de lancer une loi contre les hérétiques.

S'il se trouve des hérétiques dans quelques parties de l'empire, dit cette loi, les inquisiteurs établis par le pape, ou les catholiques zélés pour la foi, pourront requérir les juges de faire saisir les personnes et de les retenir prisonnières jusqu'à ce qu'après avoir été excommuniés par l'Église, ils soient jugés et punis de mort. Ceux qui les auront soutenus ou protégés subiront la même peine. Les hérétiques qui rentrent dans le sein de l'Église seront obligés de se mettre à la recherche des coupables; *Dieu punissant les crimes du père sur les enfants, pour les apprendre à ne pas les imiter,* ceux des hérétiques jusqu'à la seconde génération seront déclarés incapables de remplir aucun emploi public, de jouir d'aucun honneur, *excepté les enfants qui dénonceront leurs pères.*

Sous le pontificat de Grégoire IX, les mêmes lois sont renouvelées: on ajoute que les blasphémateurs ou les hérétiques subiront la peine du feu; ou, si l'évêque juge à propos *de leur faire grâce*, qu'ils en seront quittes pour avoir la langue coupée.

C'est l'origine des bûchers. L'impulsion est donnée: l'Inquisition se montre de tous côtés audacieuse, cruelle, implacable; tout plie sous sa verge de fer. Elle se promène en conquérante sur les débris fumants des villes incendiées, traînant après elle les instruments horribles des tortures qu'elle impose, ses bourreaux, ses bûchers!

Il y avait déjà des couvents de moines dominicains dans les quatre royaumes d'Espagne, en Castille, en Portugal, dans l'Aragon et dans la Navarre.

Quelquefois cependant, l'Inquisition s'attaquait à des municipalités courageuses, jalouses de leurs droits, fières

gardiennes de leurs antiques privilèges, et qui ne voulaient pas se dessaisir de leur autorité. Alors la lutte s'engageait, le sang coulait, la flamme purifiait tout. C'était toujours le dernier mot de l'Inquisition. Là où la torture était impuissante, le bûcher se montrait et tout était dit. Mais il était d'un mauvais effet d'engager de pareilles luttes; l'autorité religieuse pouvait se trouver compromise à se commettre aussi souvent avec l'autorité politique; c'était, en quelque sorte, autoriser le doute sur la légitimité de ses actes, et il fallait y prendre garde. On fit une loi qui arrangea les affaires.

Cette loi accorde aux inquisiteurs le pouvoir d'interpréter les règlements et les droits des villes de manière à les considérer comme nuls, dans tous les cas où ils pourraient nuire aux intérêts de l'Inquisition; de priver de leurs emplois, de leurs honneurs, ceux qu'ils jugeraient dignes de cette peine, et de poursuivre les procès sans communiquer aux accusés les noms des témoins. Les déclarations des témoins étaient valables, bien que leurs noms restassent inconnus.

Dans le même temps, Raimond, évêque de Toulouse, rendait une ordonnance dans laquelle nous remarquons les passages suivants:

« Les habitants des endroits infectés d'hérésie paieront un marc d'argent pour chaque *Vaudois* pris dans leur territoire.

« Les maisons où l'on aura trouvé l'hérétique, et celles où il aura prêché, seront rasées de fond en comble, et les biens du maître confisqués.

« On confisquera également:

« Les biens de l'hérétique converti;

« Les biens de celui qui négligera de porter ou qui

cachera les deux croix de couleur cousues sur la
trine. »

Les frères prêcheurs étaient spécialement charg
l'Inquisition dans le Languedoc et les provinces vois
Les évêques avaient reçu l'ordre de les aider dans
ministère. On tint un concile auquel assistèrent P
de Narbonne, Jean d'Arles et Raimond d'Aix, tous
archevêques, et il fut décidé que l'on ferait tout
rendre faciles les missions dont étaient chargés les f
mendiants.

Toute liberté fut donc dès lors octroyée aux inq
teurs; ils en profitèrent pour se répandre sur les
vinces du Midi. Rabastens, Cahors, Moissac, Montp
Creissac, Caussade, etc., gardèrent longtemps les t
sanglantes de leur passage; et ils poussèrent si lo
cruauté ou la démence de leur fanatisme, que ce r
bientôt de toutes parts qu'un long cri de douleur et
dignation.

La révolte commença, les uns disent à Albi, les a
à Cordes; peut-être commmença-t-elle en même t
à Cordes et à Albi. Voici à quelle occasion et dans qu
circonstances :

Deux moines dominicains, le père Arnoud Catala
le père Guillaume Pelisse, exerçaient depuis que
temps, à Albi, les fonctions d'inquisiteurs. Le peup
les avait vus arriver l'un et l'autre qu'avec une prof
terreur, et la désolation régnait déjà par toute la
On n'osait plus se montrer, chacun se cachait avec
caution; l'amitié était suspendue, on craignait de s
blier dans les douceurs d'un sentiment trop humain; to
les fois que l'on voyait passer dans les rues les deux
quisiteurs dominicains, revêtus de leur longue robe l

che, les maisons se fermaient comme par enchantement, et les malheureux Albigeois se hâtaient de se soustraire aux regards soupçonneux des terribles juges. Chaque jour était signalé par de nouvelles atrocités : deux hérétiques avaient été brûlés vifs, douze avaient été bannis. Le zèle des deux frères prêcheurs ne se ralentissait pas, et l'horreur qu'ils inspiraient, loin de les arrêter, donnait au contraire à leur cruauté un nouveau stimulant. Quand ils virent qu'autour d'eux les rangs s'étaient éclaircis, et que parmi les vivants il ne leur était plus possible de trouver des victimes, l'Inquisition changea de direction et s'adressa aux morts. Précédemment déjà, le pape avait ordonné que les os d'un hérétique d'Espagne fussent exhumés et privés de sépulture : ceci était assez pour exalter leur fanatisme, qu'aucune crainte ne pouvait plus refroidir. D'ailleurs, un pareil fait s'était produit également à Cahors, il n'y avait pas encore longtemps : plusieurs cadavres avaient été déterrés et traînés par la ville, précédés d'un héraut, lequel criait à son de trompe : *Qui fera ainsi, périra ainsi.* Le peuple avait murmuré, mais les murmures du peuple touchaient peu les inquisiteurs. Arnoud Catalan et Guillaume Pelisse crurent pouvoir imiter l'exemple de leurs confrères de Cahors.

Une femme d'Albi avait été enterrée depuis quelques jours dans le cimetière de Saint-Étienne; l'enterrement avait eu lieu sans obstacle; on pouvait espérer que rien d'extraordinaire ne se passerait ; il ne devait pas en être ainsi. Le soir du quatrième jour, Arnoud et Guillaume mandèrent auprès d'eux le bailli de la ville et quelques officiers de l'évêché : ceux-ci accoururent en toute hâte, tremblant peut-être de se voir accusés d'hérésie. Les inquisiteurs les reçurent assez froidement, et leur ordon-

nèrent de se mettre en marche avec eux; nul ne fit difficulté: on partit. La petite troupe traversa Albi à la lueur des torches, ameutant sur son passage les habitants oisifs, qui se demandaient en pâlissant ce que signifiait un semblable spectacle. Le bailli et les officiers de l'évêché ignoraient eux-mêmes le but de ce voyage nocturne, et n'osaient se communiquer entre eux leurs appréhensions réciproques. Enfin, on arriva au cimetière.

Malgré l'épouvante qu'inspiraient les moines inquisiteurs, l'étrangeté de ce spectacle avait attiré une grande multitude de peuple, et lorsque Catalan et Pelisse arrivèrent au cimetière, le cimetière était déjà plein; mais les inquisiteurs n'y prirent pas garde, ils poursuivirent leur route et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent arrivés à la tombe de la femme récemment inhumée. Une idée affreuse —la même— traversa en un instant l'esprit de la foule ameutée, et chacun frissonna et fit silence. Catalan se retourna alors vers le bailli, et lui montrant la tombe: « La femme qui repose ici, dit-il d'une voix ferme et haute, a été frauduleusement enterrée; elle est morte dans l'hérésie. J'ordonne que son corps soit exhumé et privé de sépulture. » Le bailli demeura atterré, et, ne sachant que répondre, il se tourna épouvanté vers les officiers, qui se retournèrent eux-mêmes vers le peuple. Le peuple ne menaçait pas encore, il se contentait de murmurer. Les inquisiteurs n'étaient pas habitués à trouver de la résistance; cette hésitation de la part du bailli et des officiers les irrita, et Catalan, s'emparant avec violence de la pioche que tenait à la main un des valets de l'évêché, commença à lui seul la besogne à laquelle les assistants refusaient de concourir. — Pendant quelques secondes on n'entendit que le bruit mat et sourd de la

pioche qui fouillait le sol. — L'horreur du lieu, l'heure à laquelle se passait cette scène, le reflet sanglant que les torches résineuses jetaient sur ce tableau, tout contribuait à entretenir de toutes parts l'effroi et le silence. En ce moment, les moines étaient protégés par la terreur même qu'ils avaient su inoculer à la foule glacée. Mais, lorsque la terre, une fois fouillée, la pioche fatale vint à tomber avec un bruit sonore sur le cercueil découvert; quand les premiers lambeaux du linceul, arrachés par une main fanatique, vinrent montrer à tous que la profanation était consommée, alors il n'y eut qu'un mouvement et qu'un cri; le peuple s'ébranla, devint menaçant, et se rua avec une colère avide de sang sur les moines sacrilèges; ce fut un éclair : *Que ce traître sorte de la ville!* disaient les uns; *Qu'il meure!* criaient les autres. Valets, officiers, bailli, tout fut mis en fuite, et le peuple et les inquisiteurs demeurèrent en présence. Ceux-ci tentèrent d'abord de se défendre; mais que pouvaient-ils contre une multitude irritée, et au sein de laquelle couvait depuis longtemps une haine sourde mais implacable. Cependant les valets de l'évêché avaient, en disparaissant, jeté leurs torches qui s'étaient éteintes; l'obscurité était complète et favorisait les faibles. Catalan et Pelisse furent assez heureux pour s'échapper et se réfugier, sains et saufs, dans la cathédrale. Leur premier soin, en y arrivant, fut de lancer une excommunication foudroyante contre la ville. Mais les Albigeois n'en tinrent aucun compte, et les deux inquisiteurs furent obligés, peu après, de quitter la ville[1].

Les mêmes scènes se passèrent à Toulouse, et dans cette ville, comme à Albi, les troubles ne manquèrent

[1] Joseph Lavallée, *Histoire des inquisitions religieuses*, t. I.

pas d'une certaine gravité. Bon nombre d'habitants avaient été bannis ou brûlés; Guillaume-Arnaud, l'inquisiteur, voulut faire exhumer certains morts qu'on lui désignait comme ayant été hérétiques durant leur vie. Les consuls s'opposèrent à la volonté de frère Arnaud. L'affaire s'échauffa. On ne vit rien de mieux que d'ordonner aux inquisiteurs de sortir de la ville. Cela commençait bien; le peuple suivait avec intérêt les diverses phases de ce débat. Les inquisiteurs répondirent à l'ordre des consuls, en les faisant citer à leur tribunal. Ils se sentaient soutenus par le clergé toulousain, et se croyaient sûrs du succès. Les consuls comprirent où était le mal, et s'empressèrent d'appliquer le remède nécessaire. Le clergé fut, dès le jour même, mis en demeure de quitter Toulouse. Il n'avait aucun motif avouable pour ne pas obéir. Il sortit. Les inquisiteurs se trouvèrent seuls, avec leurs frères. Ils étaient environ quarante. Ils tinrent bon. Les consuls, une fois débarrassés du clergé, s'entendirent avec le viguier du comte, et firent publier, à son de trompe, des défenses à tous les habitants, sous de graves peines, d'avoir aucun commerce avec les frères prêcheurs, et de leur vendre ou donner aucune chose. Ils firent placer des gardes à la porte de leur couvent, pour empêcher qu'on leur portât des vivres. Certains assurent que Dieu fit un miracle en leur faveur, et que, pendant trois semaines, ils vécurent sans manger; mais d'autres prétendent que des personnes charitables pourvurent à leur subsistance. Il est vraisemblable, toutefois, que la nourriture ne leur suffisait car ils se décidèrent enfin à abandonner une cité inhospitalière, et, le 5 novembre 1235, ils sortirent de la ville entourés de leurs frères, qui les accompagnèrent jusqu'au

bout dupont de la Daurade, au milieu de la Garonne.

La résistance prit un caractère plus prononcé sur d'autres points du pays des Albigeois. Les habitants, justement irrités, s'entendirent pour faire un mauvais parti aux inquisiteurs. Ils ne se contentèrent pas de les chasser, ils eussent pu revenir, ils les tuèrent.

Voici comment l'affaire se passa, du moins d'après le récit d'un témoin occulaire [1].

« Raymond de Planha vint un jour à Montségur [2] apporter à Roger de Mirepoix une lettre de Raymond d'Alfaro, bailli du comte de Toulouse. Aussitôt après l'avoir lue, Roger convoqua tous les chevaliers et hommes d'armes de Montségur, et il leur annonça que s'ils voulaient le suivre, il y avait un bon coup à faire. Personne ne dit non. Il se mit donc à notre tête, et nous conduisit dans la forêt de Gaillac; là, ayant fait halte, nous bûmes et mangeâmes du vin, du pain, du fromage et autre chose encore que nous envoya Bernard de Saint-Martin. Le repas n'était pas achevé, lorsque Pierre de Mazeirols, Pierre Viel et Jorda Vilar arrivèrent. Pierre de Mazeirols parla quelque temps en grand secret à Roger de Mirepoix, et puis se retira en nous laissant Jorda, Pierre Viel, deux arbalétriers et vingt-cinq hommes de Gaillac armés, les uns de haches, les autres d'épées. Après une courte halte au château du Mas, le seigneur Roger appela Vidal, et lui dit de choisir douze de ceux qui portaient des haches. Ce choix fait, Bernard de Saint-Martin, Balaguier et Jorda se mirent à leur tête et ouvrirent la marche dans le but de nous conduire à la maison des lépreux d'Avignonet

[1] Les inquisiteurs étaient logés, pour le moment, au château d'Avignon, qui appartenait au comte de Toulouse.

[2] *Monte-Securo.*

Comme nous arrivions, Raymond Goulairan sortit du château, lui troisième, et abordant Bernard de Saint-Martin et Jorda du Mas, il leur demanda s'ils avaient choisi les hommes à la hache. Sur leur réponse affirmative, il nous dit de le suivre, et nous laissa aux pieds des remparts pour aller voir ce que faisaient les inquisiteurs dans le château. Il sortit encore et rentra de nouveau après avoir adressé quelques mots à voix basse à Bernard, mais reparaissant bientôt avec précaution : — *Les inquisiteurs vont se coucher,* dit-il, et à ces mots, Balaguier, Jorda du Mas, Jorda de Guiders, Guillem Planha, Pierre Vidal, Sicart de Ruyvert, et les hommes armés de haches, s'approchèrent de la porte, qui leur fut ouverte par les citoyens d'Avignonet. Raymond d'Alfaro les attendait dans le château avec quinze bourgeois ayant des bâtons et des haches, et un écuyer, l'homme de confiance des inquisiteurs, qui même leur avait servi à boire toute la soirée. Ils allèrent tous ensemble droit à la salle du comte de Toulouse où étaient couchés les inquisiteurs, et massacrèrent Guillem Arnaud, Étienne, et neuf de leurs serviteurs ou frères.

« Il y avait alors, au milieu de ces cadavres, nageant dans leur sang, tous les personnages déjà nommés, et Raymond d'Alfaro en pourpoint blanc, qui se vantait d'avoir assommé deux ou trois frères avec sa massue, et répétait en se frottant les mains : — *Bien ! c'est très-bien !* Tous les autres disaient comme lui, et s'occupaient, les uns à prendre les robes et les livres des inquisiteurs , les autres, à forcer des coffres. Cette besogne achevée, Raymond d'Alfaro fit donner des torches aux hommes de Montségur, et les accompagna jusque sur la grande route, où les attendait un gros de leurs compagnons. Arnaud

Roger criait de toutes ses forces : — *Chabert ! Fortis ! amenez les chevaux !* — *Eh bien !* demandèrent tout de suite à Raymond d'Alfaro les chevaliers qui étaient restés, *est-ce fait ?* — *Oui*, répondit celui-ci, *retirez-vous aussi heureusement.* »

S'il faut en croire ce que rapporte l'abbé Fleury, l'affaire aurait été plus sanglante, et Raymond d'Alfaro, ou ses complices, n'auraient pas massacré moins de onze inquisiteurs ou frères, à savoir : trois frères prêcheurs, Guillaume Arnaud, Bernard de Rochefort et Garcias d'Auria ; deux frères mineurs, Étienne de Narbonne et Raymond de Carbon ; le prieur d'Avignonet, moine de Cluse ; Raymond, chanoine et archidiacre de Toulouse ; Bernard, son clerc ; Pierre Arnaud, notaire ; Fontamier et Ademar, clercs.

Quoi qu'il en soit, ce meurtre eut un retentissement prodigieux, et les cardinaux qui se trouvaient à Rome, pendant la vacance du Saint-Siège, écrivirent au provincial des frères prêcheurs établis dans la Provence, une lettre dans laquelle ils qualifient de *martyrs* ceux qui venaient de perdre la vie, et le sollicitent vivement de tirer vengeance d'un crime aussi atroce. Le provincial en référa au comte de Toulouse, Raymond VII : ce dernier avait été justement effrayé des conséquences fâcheuses que pourrait entraîner le meurtre commis à Avignonet ; il se rendit aux pressantes invitations du provincial, et les meurtriers furent pendus.

Cependant, cette résistance qui gagnait de proche en proche ; qui s'étendait sourdement, mystérieusement, sur toutes les provinces où l'Inquisition tentait d'établir son odieux tribunal ; ces révoltes partielles qui constituaient, après tout, une révolte générale, qui prouvaient

hautement, et d'une façon irrécusable et sanglante, toute l'horreur instinctive qu'éprouvaient les populations hérétiques à l'endroit des inquisiteurs; en un mot, tous ces obstacles que le Saint-Office rencontrait sur sa route; ces répugnances qu'il voyait naître autour de lui; ces cris de colère, d'indignation, de fureur, échappés aux victimes; toutes ces causes, et beaucoup d'autres encore, amenèrent un résultat qu'il était facile de prévoir dès le début, nous voulons dire l'hésitation des bourreaux eux-mêmes. L'action de l'Inquisition se trouva un instant paralysée: les moines blancs s'arrêtèrent effrayés de leur propre ouvrage, et le pape, cet instigateur infatigable de tant de religieuses horreurs, sentit une indécision fatale s'emparer de son esprit. Tout-à-coup les bûchers sont éteints, les Dominicains rentrent dans l'ombre de leurs couvents, et les malheureux Albigeois, naguère encore décimés par le fer et par le feu, purent croire un moment qu'ils étaient à jamais délivrés du fléau de l'intolérance. Mais ce n'était là qu'une illusion, et l'erreur dura peu. Si les bûchers s'étaient éteints, on les ralluma bientôt avec une nouvelle ardeur; si les Dominicains étaient rentrés dans l'ombre, on les vit bientôt reparaître plus avides, plus ardents, plus implacables. Pour avoir été un instant suspendue, l'Inquisition n'en devint que plus active, et les malheureux Albigeois furent presque réduits à regretter le passé. Avec un ennemi comme l'Inquisition, la résistance était dangereuse; on pouvait tout craindre, parce qu'elle pouvait tout oser. Sa puissance était active, elle s'exerçait au grand jour ou dans l'ombre, à toute heure, à quelque endroit que ce fût, s'appuyant d'un côté sur les papes, de l'autre sur le roi; elle pouvait à son aise courber, opprimer, *exterminer* tout ce qui vivait sous

elle. Ce fut donc avec une recrudescence de cruauté, que, peu de temps après le meurtre de ses agents à Avignonet, l'Inquisition recommença sa terrible besogne. Pour s'opposer d'une manière efficace à ce pouvoir occulte, qui menaçait de s'établir bientôt sur les ruines des pouvoirs religieux ou politiques pré-établis, il eût fallu employer une prudence que les méridionaux ne connaissent pas. Les annales de l'Inquisition ne nous présentent qu'une seule fois l'exemple d'une ville, dont la politique adroite et sage sut contrebalancer l'influence du Saint-Office, en amenant le pape à modifier, dans des limites convenables, la constitution de son tribunal.

Venise était peut-être la plus ancienne ville catholique de l'Italie. L'Italie avait été mise à feu et à sang par les inquisiteurs, et nul n'avait encore songé à Venise. Cette circonstance faisait de cette ville un asyle sûr, et les hérétiques savaient, en s'y réfugiant, que l'Inquisition ne les y viendrait pas chercher. Rome ne put voir qu'avec chagrin la tranquillité dont jouissait la reine de l'Adriatique; elle tenta, à plusieurs reprises, d'introduire ses redoutables agents dans le palais de Saint-Marc, mais toujours inutilement; et ce ne fut que sous le pontificat de Nicolas IV, c'est-à-dire en 1289, que le sénat vénitien consentit enfin à l'établissement de l'Inquisition. Encore ce consentement fut donné avec de telles réserves, que l'influence de Rome disparaissait entièrement, et que l'Inquisition devenait tout simplement un tribunal subalterne, soumis, en tout point, à l'autorité du gouvernement de Venise [1].

Le gouvernement obtint que les officiers du Saint-Office seraient Vénitiens, et ne pourraient être nommés

[1] Voir à la note A, quelques uns des articles de la convention.

que par la république ; il ne voulut point permettre que les inquisiteurs fissent percevoir par leurs suppôts les revenus nécessaires à l'entretien de leur tribunal ; il affecta des fonds à cet entretien, et se réserva en même temps la nomination du receveur et du caissier. Il ordonna que les amendes, les confiscations, et, en général, tous les profits résultant de la condamnation des hérétiques seraient versés entre les mains de ce caissier ; qu'il en serait comptable envers le sénat, lequel aurait seul le droit de déterminer l'application et l'emploi de ces sommes. Le pape n'accepta que de fort mauvaise grâce les modifications apportées à l'organisation ordinaire de l'Inquisition, mais il n'en confirma pas moins l'acte du sénat vénitien, par une bulle solennelle rendue le 28 août 1289. Si, dans cette affaire, le triomphe du pape ne fut pas complet, il s'en consola par l'espérance que l'ombrageuse susceptibilité des Vénitiens se radoucirait, et que ceux-ci laisseraient quelque jour à l'Inquisition, la liberté dont elle jouissait ailleurs. Cette espérance fut trompée, le gouvernement vénitien ne se démentit point de son énergie première, et, loin de déroger à sa fermeté, il ne fit que corroborer ses premiers actes par des articles additionnels, dont, peu à peu, se composèrent ces trente-neuf fameux articles, qui formaient le code de l'Inquisition à Venise.

Dans les premiers temps de l'Inquisition, il n'y avait pas encore de procureur fiscal chargé d'accuser les personnes suspectes. Cette formalité de la procédure était remplie verbalement par l'inquisiteur. » Cette phrase, que nous lisons dans l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, par Llorente, nous engage à mettre sous les yeux du lecteur quelques unes des questions que les

inquisiteurs adressaient d'ordinaire aux personnes suspectées d'hérésie.

Si la personne suspecte était *simplement hérétique*, on lui faisait subir l'interrogatoire suivant :

« Savez-vous qui nous cherchons ici?

« Avez-vous entendu quelqu'un parler des hérétiques?

« Croyez-vous à ce qu'ils disent?

« Connaissez-vous les avis que nous avons donnés aux hérétiques?

« Connaissez-vous des hérétiques dans le pays?

« Savez-vous si quelqu'un dans cette contrée ou dans cette même ville reçoit des hérétiques dans sa maison?

« Connaissez-vous les lieux où se réunissent les hérétiques?

« Quels sont ceux qui assistent à leurs sermons, et de quelle matière ils traitent dans ces sermons?

« Quel jour ou quelle nuit, et à quelle heure ont lieu ces réunions?

« Les assistants communient-ils, et avec quoi?

« Disent-ils le *Benedicite?*

« Quelques paroles y sont-elles prononcées contre la foi?

« Combien d'années avez-vous été hérétique?

« Qui vous a instruit, et avec qui l'avez-vous été?

« Qui vous a entraîné vers les hérétiques?

« Avez-vous caché des hérétiques, après la publication des injonctions qui leur ont été faites?

« Avez-vous fait un pacte avec les hérétiques, pour ne pas vous trahir réciproquement, etc.? »

Si la personne suspecte était *juive*, ou appartenait par des liens quelconques à la nation hébraïque, c'était

l'interrogatoire suivant auquel on l'obligeait de répondre :

« Quel est ton nom et ton surnom ?

« Où es-tu né?

« Tes parents sont-ils, ou ont-ils été Juifs?

« Où sont-ils nés?

« As-tu des frères ou des sœurs?

« Quelques uns d'entre eux ont-ils été baptisés.

« Es-tu juif ou chrétien?

« Quelle est la loi qui te semble meilleure, et dans laquelle tu veuilles mourir?

« As-tu une femme et des enfants?

« Ta femme et tes enfants sont-ils baptisés?

« As-tu été baptisé?

« Quand, et où?

« Quel nom t'a-t-on donné, et quelles personnes étaient avec toi?

« Dis-nous le nom de ces personnes, et où elles sont?

« Ces personnes sont-elles retournées au judaïsme?

« Ont-elles des femmes?

« Quand devins-tu chrétien?

« As-tu été confessé?

« As-tu communié?

« As-tu appris le *Pater noster*, l'*Ave, Maria* et le *Credo*, etc.? »

Ce ne fut pas seulement en Italie et en France que les papes cherchèrent à introduire l'Inquisition; ce n'est pas seulement en France et en Italie que l'on trouvait des rebelles et des hérétiques, plusieurs autres parties de l'Europe se présentaient également entachées d'hérésie, et attirèrent, à ce titre, l'attention des successeurs de saint Pierre. L'Allemagne a été de tout temps la patrie de la

liberté intellectuelle ; de tout temps elle a combattu courageusement pour conserver les nobles privilèges de la pensée humaine. C'est-la terre libre par excellence, c'est le sol fécond sur lequel ont germé, à toutes les époques, les semences d'égalité jetées sur le monde par la main de Dieu.

En l'année 1232, sur les confins de la Frise et de la Saxe, dans un pays presque impraticable et coupé de toutes parts par des rivières et des marais, vivaient des hommes qu'aucune excommunication n'avait pu effrayer; ils s'étaient révoltés souvent, et souvent ils avaient vaincu. Dans une lettre que le pape Grégoire écrit à cette époque, à l'archevêque de Mayence et au docteur Conrad, de Marpourg, on reproche à ces hérétiques, que l'on désigne sous le nom de *stadingues,* les *abominations* suivantes : « Lorsqu'un novice, dit cette lettre, entre la première fois dans leur assemblée, il est mis en présence d'un crapaud d'une grandeur énorme, que les uns baisent à la bouche, les autres au derrière. Le novice rencontre plus loin un homme pâle, avec les yeux très-noirs, et si maigre qu'il n'a que la peau et les os; il le baise et le sent froid comme glace, et, après ce baiser, il oublie entièrement la foi catholique. Ensuite ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derrière une statue, qui est ordinairement dans ce lieu. Le novice baise le premier ce chat par derrière, et le président de l'assemblée et ceux qui en sont jugés dignes, suivent l'exemple du novice. Les *imparfaits* reçoivent seulement le baiser du maître; ils promettent obéissance; après quoi, on éteint les lumières, et ils commettent entre eux toutes sortes d'impuretés. Ils reçoivent tous les ans, à Pâques, le corps de notre Seigneur, et le portent dans

leur bouche jusqu'à leur maison, où ils le jettent dans le privé. Ils disent que le maître du ciel a injustement et frauduleusement précipité Lucifer dans les enfers. Ils croient en celui-ci, et disent qu'il est le créateur des choses célestes, et qu'il rentrera dans sa gloire après avoir précipité son adversaire. C'est par lui et avec lui qu'ils espèrent entrer dans la béatitude éternelle. »

Albert, qui fut fait abbé de Stade dans la Basse-Saxe, en 1232, raconte qu'ils méprisaient la doctrine de l'Église, consultaient des démons et des magiciennes, et faisaient des figures de cire. Il ajoute qu'ils déchiraient les clercs et les religieux par toutes sortes de tourments, et n'épargnaient ni âge ni sexe; qu'enfin, ils attiraient à leur secte tous ceux qu'ils pouvaient, principalement les paysans.

On ne pouvait laisser subsister une pareille hérésie. Une assemblée d'évêques, de comtes et de clercs eut lieu à Mayence, et la croisade fut prêchée. On brûla quelques hérétiques, et l'on offrit la croix à ceux qui voulurent s'armer contre les *Stadingues*. Au retour de l'assemblée de Mayence, Conrad de Marpourg, accompagné de frère Gérard de l'ordre des Mineurs, passe par le pays des hérétiques. Ceux-ci, justement irrités, lui dressèrent une embûche et le tuèrent avec frère Gérard. Les hostilités étaient commencées. L'année suivante, les croisés, ayant à leur tête Gérard II, archevêque de Bresme; Henry, duc de Brabant, et Florent, comte de Hollande, marchèrent contre les Stadingues un samedi du mois de juin. Les Stadingues étaient un peuple brave; les comtes et les évêques, leurs seigneurs, avaient souvent éprouvé leur valeur, et jamais ils ne les avaient vus fuir. Ils virent, sans terreur, arriver la multitude des croisés; l'attaque

devait être vigoureuse, la résistance fut énergique ; mais ils étaient en petit nombre et ne tardèrent pas à être écrasés, percés de coups, foulés aux pieds des chevaux. Il en périt, dit-on, six mille. Ceux qui survécurent n'entrevirent d'autre alternative que de se soumettre à l'autorité du pape, et de lui demander l'absolution. Le pape la leur accorda par une bulle adressée à l'archevêque et au chapitre de Bresme le 21 août 1235 [1].

Assurément, ce n'était pas là un succès : les affaires de l'Église allaient mal de ce côté, on s'adressa de nouveau aux Albigeois. Mais là aussi, la résistance était organisée, les municipalités courageuses s'opposaient aux envahissements du clergé ; il fallait chercher un peuple plus docile, une terre sur laquelle on put plus facilement asseoir les fondations du saint tribunal. L'Espagne est à deux pas de la France, l'Inquisition franchit les Pyrénées et envahit l'Espagne.

Dans le principe, le Saint-Office ne s'établit que dans les provinces limitrophes de la France méridionale. Aucun document n'atteste que la Castille ait été visitée par les inquisiteurs, et tout prouve, au contraire, que Lérida et Barcelone furent à peu près les seules villes où, dès le XIII[e] siècle, les hérétiques aient été poursuivis. L'année 1248, le pape, dans un bref adressé au provincial des frères prêcheurs du royaume d'Espagne, déclare que ces religieux se sont particulièrement distingués dans l'œuvre de la conversion des hérétiques, et les autorise à nommer quelques uns d'entre eux pour exercer les fonctions d'inquisiteurs dans la partie de la Gaule narbonnaise, alors soumise au roi d'Aragon, Jacques I[er]. Nous trouvons dans un autre bref adressé par le pape, le 7 avril

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII.

de la même année, aux Dominicains de Lérida, Barcelone et Perpignan, une invitation de fournir, lorsqu'ils en seraient requis par le roi d'Aragon, Jacques Ier, des religieux de leur ordre pour aller remplir les fonctions d'inquisiteurs dans les États de ce prince, *où il n'y en avait pas encore*. Sollicités par ces invitations successives, les Dominicains ne tardèrent pas à reproduire en Espagne les scènes violentes d'Albi, de Carcassonne, de Béziers et de Toulouse. Cela plaisait au pape, à ce qu'il paraît, car Urbain IV fit expédier un bref, dans lequel il est expressément dit qu'il n'y aurait plus dans le royaume d'autres inquisiteurs que les moines prêcheurs. Ce bref accordait en même temps aux inquisiteurs le pouvoir de faire arrêter, d'accord avec l'évêque, non-seulement les hérétiques, mais encore leurs fauteurs, complices et recéleurs; de les priver de leur bénéfice ecclésiastique, s'ils en possédaient; de les excommunier, et de faire le procès à tous ceux qui s'opposeraient aux mesures que l'Inquisition jugerait convenable de prendre. Ces privilèges n'étaient pas apparemment encore suffisants, puisque l'année suivante, le même pape, Urbain IV, décréta que les inquisiteurs ne pourraient être excommuniés ni suspendus, excepté par le pape, ou en vertu d'une commission spéciale apostolique, et qu'ils auraient le pouvoir de s'absoudre mutuellement de toute espèce d'excommunication.

Munis de ces privilèges, et couverts par cette souveraine impunité, Pierre de Tonènes et Pierre de Cadireta entrèrent en fonctions à Barcelone.

Ermesinde, fille d'Arnaud, vicomte de Castelbon et de Cerdagne, avait épousé le comte Roger Bernard II. Le comte Roger s'était trouvé, en 1237, en opposition avec

les inquisiteurs de Toulouse; ceux-ci, l'ayant sommé de comparaître devant eux, comme prévenu du crime d'hérésie, Roger n'avait tenu aucun compte de l'ordre qui lui était donné, et avait répondu aux inquisiteurs de se présenter devant lui comme ses vassaux et ses sujets. Cette démonstration énergique lui attira une excommunication immédiate, et les inquisiteurs, dont la haine ne s'arrêtait même pas devant la mort, livrèrent sa mémoire à l'infamie.

Dès leur arrivée à Barcelone, les premiers soins de Tonènes et de Cadireta furent donnés à la satisfaction d'une vengeance trop longtemps suspendue. Ermesinde, comtesse de Foix, et Arnaud, vicomte de Castelbon et de Cerdagne, son père, étaient morts depuis plusieurs années; les juges s'assemblèrent néanmoins, et condamnèrent le père et la fille à la peine d'infamie, en ordonnant que leurs ossements seraient exhumés, s'il était possible de les reconnaître, dans le lieu de la sépulture commune.

L'Inquisition ne tarda pas à pénétrer en Navarre, et, dès l'année 1238, nous y voyons figurer, comme inquisiteurs, le gardien des cordeliers du couvent de Pampelune, et frère Pierre de Léodégaria, religieux dominicain.

Lorsque l'inquisiteur arrivait dans une ville, il allait ordinairement tout droit au siège de l'évêché; il informait de son arrivée le magistrat de la ville, et l'invitait à se rendre auprès de lui, en lui indiquant le jour et l'heure où il était attendu, afin de prendre connaissance de l'objet de sa mission. L'autorité municipale se présentait immédiatement chez l'envoyé de l'Inquisition, et prêtait entre ses mains le serment de faire exécuter toutes les lois contre les hérétiques, et surtout de fournir les moyens nécessaires pour les découvrir et les arrêter. Il eût été

difficile d'agir autrement. Ceux qui ne consentaient point à révoquer les statuts et les règlements en vigueur dans les villes, lorsque ces règlements et statuts se trouvaient contraires aux mesures ordonnées par les inquisiteurs, étaient considérés comme mettant obstacle à l'action du Saint-Office, et, comme tels, suspectés d'hérésie. Le magistrat qui refusait d'obéir était aussitôt excommunié, suspendu de l'exercice de ses fonctions, et si cette mesure ne paraissait pas suffisante, l'excommunication était rendue publique, et l'on menaçait de la même peine tous ceux qui seraient tentés de l'imiter. Dans le cas où aucune difficulté ne s'élevait, l'inquisiteur désignait un jour de fête, afin que le peuple se rendît dans l'église où l'on devait solennellement annoncer aux habitants l'obligation qui leur était imposée de dénoncer les hérétiques. Cette publication une fois terminée, l'inquisiteur déclarait que les personnes coupables d'hérésie qui se présenteraient d'elles-mêmes pour s'accuser avant leur mise en jugement, obtiendraient l'absolution, et n'auraient à subir qu'une légère pénitence canonique; mais que, si elles attendaient qu'on les eût dénoncées, elles seraient poursuivies suivant toute la rigueur de la *justice*. Le délai accordé était ordinairement d'un mois [1].

Au nombre des peines qu'on infligeait aux personnes reconnues hérétiques, nous placerons en première ligne l'obligation de porter, pendant un temps déterminé, l'habit de pénitent, connu sous le nom de *san benito*, qui est une corruption de *saco bendito;* son véritable nom espagnol était *zamarra*. Avant le XIII[e] siècle on avait pour coutume de bénir *le sac* que devaient porter les

[1] La plupart de ces détails sont extraits de l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, par Llorente.

pénitents; cet usage lui fit donner le nom de *bendito*, béni. Le *san bendito* était une tunique fermée comme la soutane des prêtres, et dès l'origine de l'Inquisition nous voyons saint Dominique lui-même la faire prendre aux hérétiques *réconciliés* [1]. Nous en trouvons la preuve dans une lettre circulaire que le chanoine d'Osma adressa vers cette époque à tous les fidèles chrétiens :

« En vertu de l'autorité du seigneur abbé de Cîteaux, légat du Saint-Siège apostolique, que nous sommes chargé de représenter, nous avons *réconcilié* le porteur de ces lettres, Ponce Roger, qui a quitté, par la grâce de Dieu, la secte des hérétiques ; et lui avons ordonné (après qu'il nous a promis, avec serment, d'exécuter nos ordres), de se laisser conduire trois dimanches de suite, dépouillé de ses habits, par un prêtre qui le frappera de verges depuis la porte de la ville jusqu'à celle de l'église. Nous lui imposons également pénitence, de ne manger ni viande, ni œufs, ni fromage, ni aucun autre aliment tiré du règne animal, et cela, pendant sa vie entière, excepté les jours de Pâques, de la Pentecôte et de la Nativité de notre Seigneur, auxquels jours, nous lui ordonnons d'en manger en signe d'aversion pour son ancienne hérésie; de faire trois carêmes par an sans manger de poisson pendant ce temps-là; de jeûner, en s'abstenant de poisson, d'huile et de vin trois jours par semaine pendant toute sa vie; de porter un habit religieux, tant pour la forme que pour la couleur, avec deux petites croix cousues de chaque côté de la poitrine; d'entendre la messe tous les jours, s'il en a la facilité, et d'assister aux vêpres les dimanches et fêtes; de réciter exactement l'office du jour

[1] *Réconciliation*. Absolution des censures encourues par l'hérétique confessé et repentant.

et de la nuit, et *le Pater* sept fois dans le jour, dix fois le soir, et vingt fois à minuit; de vivre chastement, et de faire voir la présente lettre une fois par mois au curé du lieu de Céréri, sa paroisse, auquel nous ordonnons de veiller sur la conduite de Roger, qui devra accomplir fidèlement tout ce qui lui est commandé, jusqu'à ce que le seigneur-légat nous ait fait connaître sa volonté; et si ledit Ponce y manque, nous ordonnons qu'il soit regardé comme parjure, hérétique et excommunié, et qu'il soit éloigné de la société des fidèles, etc. »

Quand un hérétique consentait à faire abjuration, on fixait d'ordinaire un dimanche, afin que le peuple pût se réunir au lieu indiqué, et que la cérémonie ne manquât point de solennité. Le dimanche qui précédait immédiatement celui que l'on avait fixé, on annonçait dans toutes les églises de la ville le jour où l'abjuration devait avoir lieu; c'était une recommandation suffisante aux habitants de venir assister au sermon que l'inquisiteur devait prêcher sur la doctrine catholique. Au jour indiqué, le clergé et le peuple se précipitaient en foule vers l'église, et allaient se réunir autour d'une estrade, sur laquelle se tenait l'accusé debout et la tête nue. On chantait la messe jusqu'à l'épître; quand l'épître avait été récitée, l'inquisiteur se levait, et, interrompant tout-à-coup l'office divin, tonnait, du haut d'une tribune, contre les hérésies qui donnaient lieu à la cérémonie du jour. Il racontait alors à tous, et à haute voix, les actions et les paroles du coupable, annonçant que ce dernier était prêt à abjurer, et que toutes les dispositions avaient été prises pour cela. On présentait ensuite à celui-ci la croix et les Évangiles, et on lui faisait lire son abjuration, qu'il était obligé de signer s'il savait écrire; l'inquisiteur,

lui donnait alors l'absolution, le *réconciliait*, et lui imposait les peines et les pénitences qu'on jugeait utiles.

Ces cérémonies varièrent suivant les temps et les lieux. Dans le concile de Tarragone, tenu en 1242 par les évêques espagnols, les dispositions suivantes furent prises à l'égard des hérétiques ou suspects *réconciliés* :

« Si les hérétiques formels et ceux qui dogmatisent demandent à se convertir, ils seront enfermés dans une prison et y resteront jusqu'à la mort, après qu'ils auront abjuré l'hérésie et reçu l'absolution. »

Comme on le voit, l'Inquisition prend tout de suite un tout autre caractère en Espagne. Là, il n'y a d'autre alternative qu'une prison éternelle ou une mort immédiate.

Le concile de Tarragone poursuit :

« Quant à ceux qui auront approuvé les sentiments erronés des hérétiques, ils accompliront la pénitence suivante : Le jour de la Toussaint, le premier dimanche de l'Avent, les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, et tous les dimanches de Carême, ils se rendront à la cathédrale, et assisteront à la procession, en chemise, pieds nus, les bras en croix, et y seront fouettés par l'évêque ou par le curé, excepté le jour de l'Annonciation et le dimanche des Rameaux, où ils seront *réconciliés* dans l'église paroissiale. Le mercredi des Cendres ils se rendront aussi à la cathédrale, en chemise, les pieds nus, les bras en croix, suivant ce qui est établi, et ils seront chassés de l'église pour tout le temps du Carême, obligés de se tenir à la porte, et d'assister de là aux offices divins. Ils occuperont la même place le Jeudi-Saint, et seront *réconciliés*

à l'Église le même jour. Il est de plus statué que la pénitence qui leur sera imposée le mercredi des Cendres, le Jeudi-Saint, et celle de se tenir hors de l'église pendant les autres jours du Carême, se renouvelleront tous les ans jusqu'à la mort des *réconciliés*. Les dimanches de Carême ils se rendront à l'église, et lorsqu'ils auront été *réconciliés*, ils iront prendre leur place à la porte, et s'y tiendront jusqu'au Jeudi-Saint. Ils porteront toujours sur la poitrine deux croix d'une couleur différente de celle de leur habit, de manière qu'ils puissent être reconnus par tout le monde pour des pénitents. »

A mesure que l'Inquisition expérimentait de toutes parts le mauvais vouloir des peuples, Rome commençait à comprendre que ce qui manquait à cette institution, c'était l'autorité d'une constitution nette, solide, inébranlable. Jusqu'alors, les moines blancs avaient été jetés en avant pour préparer la route, épouvanter les populations, et indiquer à la justice séculière effrayée où elle devait frapper, ceux qu'elle devait punir. Les évêques avaient bien reçu l'ordre de laisser passer et circuler Franciscains et Dominicains. On n'ignorait pas que les papes étaient les instigateurs tout-puissants de cette grande boucherie religieuse, mais jusqu'à ce moment, du moins, il n'y avait point encore eu d'organisation précise, et les inquisiteurs, s'ils savaient ce qu'ils faisaient, savaient tout au plus d'où ils venaient et où ils allaient. C'est que, à notre avis, l'Inquisition appartient bien plus au domaine de la politique qu'à celui de la religion, et qu'à cette époque d'hésitation et d'incertitude générales, nous voyons les papes préoccupés à un plus haut degré de sauvegarder les privilèges chancelants de leur puissance temporelle, que d'étendre et assurer, d'a-

près les préceptes du divin maître, le pouvoir contesté de leur souveraineté spirituelle.

Au XIIIe et au XIVe siècles, le doute commence à percer dans les explications du dogme; la discussion commence à s'établir, les esprits hésitent: Rome a peur. De tous côtés, les pouvoirs politiques tendent à mettre la main sur les pouvoirs religieux. La révolte est sourde encore, mais elle existe. Il règne dans toutes les classes de la société une insubordination malveillante; l'esprit d'examen envahit toutes les questions; un grand mouvement se prépare, et ce mouvement, moitié religieux, moitié politique, attire et absorbe l'attention du Saint-Siège. A ces flots envahissants, qui menacent de briser toute entrave, et qui, soulevés par l'irritation et la colère, vont jeter leur écume jusqu'au pied du trône pontifical; à cette marée terrible, qui croît, monte, se gonfle incessamment, prête à renverser sur sa route audacieuse tout obstacle humain, il faut une digue puissante, fortement assise, poussant dans le sol des racines assez profondes pour qu'aucun effort ne puisse la briser. Mais si les colères du peuple sont terribles, elles ne sont pas dangereuses, parce qu'elles sont franches; elles se montrent en plein jour, elles éclatent en plein soleil. Il est facile de combattre un adversaire qui ne se cache pas; pour ces sortes de luttes, il ne faut que du courage, et le peuple en a. Rome, au contraire, n'avait pour elle que ces innombrables armées qui, depuis quelques années, ne se formaient en France que pour aller périr en Afrique. Malgré tout l'enthousiasme qui avait signalé le départ pour les premières croisades, peut-être même à cause de la dépense extraordinaire d'enthousiasme que l'on avait faite alors, le zèle des chrétiens avait sensiblement diminué, et ils

n'accouraient plus en foule, comme jadis, se ranger à l'envi autour de l'étendard sacré de la foi. Pierre-l'Hermite et saint Bernard n'étaient plus; saint Dominique et saint François d'Assises étaient morts; on ne trouvait plus, par toute la chrétienté, qu'à de très-rares intervalles, de ces courageux anachorètes dont le cœur conservait si saintement les pieuses traditions de la foi primitive. Rome se trouvait donc sans auxiliaires, en dehors de ses sympathies naturelles, isolée au milieu de ce mouvement qui soulevait toutes les intelligences courageuses de ces époques. C'était une heure critique. L'exagération était presque inévitable, et, cependant, elle ne pouvait se le dissimuler, l'exagération devait la perdre. Dans cette situation dangereuse, où l'hésitation pouvait devenir si funeste, les papes ne trouvèrent d'autre parti que de s'adresser aux membres influents de la grande famille chrétienne, et de demander à la religion elle-même des armes pour combattre ses propres enfants. Ce n'était pas là, sans doute, qu'était le mal; mais frapper l'hérésie, c'était frapper l'insubordination : le glaive passait par la tête avant d'entrer dans le cœur. D'abord, l'Inquisition ne sortit point toute armée du cerveau des souverains pontifes; nous avons vu les papes, épouvantés, reculer devant leur propre ouvrage; mais ils avaient compris que la moindre hésitation devait les perdre, et bientôt le Saint-Office reçut tout son développement.

Au sommet de l'édifice, le pape : le pape, le chef spirituel de l'Église; au-dessous de lui, les cardinaux : plus bas, les grands inquisiteurs; plus bas encore, les petits inquisiteurs; et enfin, dans l'ombre, toute cette famille ténébreuse d'officiers subalternes que l'Inquisition traînait partout après elle.

Le Saint-Office se composait, à Rome, de cardinaux et de *consulteurs*. Les cardinaux étaient les juges, les *consulteurs*, le barreau; après les *consulteurs* et les cardinaux, venaient les secrétaires et le procureur fiscal, et une quantité innombrable d'officiers subalternes. Le Saint-Office exerçait une autorité suprême sur toutes les Inquisitions particulières d'Italie, celle de Venise exceptée. Elles devaient lui rendre compte de toutes les affaires importantes, le consulter sur toutes les questions majeures, attendre ses réponses, s'y conformer sans réclamation, et obéir scrupuleusement à ses ordres, quels qu'ils fussent.

Ce que l'on nommait, à Rome, le Saint-Office, se nommait, en Espagne, le conseil suprême de l'Inquisition. Toutes les Inquisitions particulières de ces deux royaumes dépendaient de leur conseil respectif.

Le roi d'Espagne nommait le grand inquisiteur, mais il fallait que cette nomination fût confirmée par le pape [1].

Le conseil suprême était composé du grand inquisiteur et de cinq conseillers; un de ces conseillers devait être Dominicain : cette condition était de rigueur. Les autres officiers étaient : un procureur fiscal, un secrétaire de la chambre du roi, deux secrétaires du conseil, un alguasil chef, un receveur, deux relateurs, et deux qualificateurs. Les officiers attachés, d'une manière permanente, au service de l'Inquisition, jouissaient, en Espagne, de privilèges fort étendus [2], ce qui explique pourquoi beaucoup de grands seigneurs demandèrent, avec instance, à en

[1] La confirmation de cette nomination était le seul droit que le pape pût exercer sur les Inquisitions établies au-delà des Pyrénées.

[2] Ils n'étaient justiciables que de l'Inquisition.

faire partie. Le conseil suprême exerçait, sur les Inquisitions inférieures d'Espagne, la même autorité que le Saint-Office exerçait de Rome sur celles d'Italie.

Les Inquisitions inférieures étaient composées, en Italie, d'un inquisiteur assisté d'un vicaire, d'un procureur fiscal, d'un *tabellion* ou notaire, et de quelques consulteurs; en Espagne, de trois inquisiteurs-juges, de trois secrétaires, d'un alguasil chef, et de trois receveurs qualificateurs ou consulteurs.

Au-dessous du conseil suprême fonctionnaient deux corporations qui méritent singulièrement de fixer l'attention du lecteur; l'une s'appelait l'*Hermendad* et l'autre la *Cruciata*.

L'*Hermendad* était un corps de sbires, ou espions, répandus, non-seulement dans toutes les villes, mais encore dans tous les bourgs et dans tous les villages. Il n'était point de si petit hameau qui n'eût son membre secret de l'*Hermendad*. C'était une armée que la faim, la paresse, et les vices les plus honteux avaient livrée, corps et ame à l'Inquisition; la crainte du supplice les avait rendus dociles, l'espoir du salaire les rendait agiles, L'Inquisition n'avait pas d'agents plus actifs, plus rusés, nous allions presque dire plus dévoués. Toute espèce de rôle leur était propre, et, pour quelques maravédis, ils se livraient à l'espionnage le plus effronté, le plus infatigable

La *Cruciata* était une société d'un ordre plus relevé, et les membres qui la composaient se recrutaient, d'habitude, dans les premières classes de la société. Une grande partie des évêques, archevêques, et presque tous les grands seigneurs espagnols étaient entrés dans cette confrérie. La *Cruciata* avait pour but de veiller sur les mœurs des

catholiques, et de les déférer, s'ils manquaient à remplir leurs devoirs de chrétien.

En dehors de ces deux corporations, il en existe une troisième, connue communément sous la dénomination de *milice du Christ* ou *famille de l'Inquisition*. C'était, en quelque sorte, un ordre de chevalerie institué sur le modèle de celui des Templiers. Elle s'était formée sous le pontificat d'Honorius III, et n'avait pas tardé à se rendre digne de la mission qu'elle s'était imposée, puisque quelques années après sa fondation, le pape Grégoire IX écrivit une lettre pour la féliciter du zèle qu'elle mettait à seconder les évêques et les inquisiteurs, en employant les armes qu'elle avait reçues pour la défense de la religion et la ruine de ses ennemis.

Telles furent à peu près les bases que les papes donnèrent à l'Inquisition. Les pouvoirs spéciaux qu'ils avaient en outre octroyés à chaque inquisiteur en particulier, faisaient de cette institution une véritable puissance, à laquelle les rois eux-mêmes ne purent se soustraire. D'ailleurs, les redoutables moyens que l'Inquisition avait à sa disposition, et le sanglant abus qu'elle en fit, suffirent pour terrifier ceux qui auraient osé concevoir l'idée d'une opposition quelconque. On pouvait bien chasser les Dominicains, tuer les inquisiteurs, mais l'institution, éternellement vivante, se renouvelait incessamment, et les bourreaux ne manquaient jamais aux victimes. C'est un spectacle singulièrement digne de pitié, que celui de ces populations muselées par la peur, se débattant vainement dans leur impuissante colère, et cherchant de tous côtés une issue pour la fuite. Les rois eux-mêmes, tremblant pour leur couronne, font cause commune avec les papes, et guident la main terrible des agents de Rome. On

ne sait ce que l'on doit plaindre le plus, de ces peuples qui, dans leur désespoir, ne songent pas même à accuser leur prince; ou de ces princes qui, dans leur sanglante folie, oublient qu'ils ont des peuples à protéger. Dès les premiers pas, l'avenir de la nouvelle institution est donc assuré. Les peuples sont trop effrayés, les rois trop lâches pour s'opposer à la marche rapide de l'Inquisition; celle-ci va poursuivre sa route, et, libre désormais de toute contrainte, nous la verrons, dans un instant, jeter tout-à-coup le masque, et fonctionner tout à son aise.

Les pages qui précèdent n'ont présenté qu'un coin du sombre drame; le tableau va s'éclairer de toutes les lueurs sinistres des auto-da-fé.

TORQUEMADA.

Les juifs en Europe. — Naissance de Torquemada. — Sa jeunesse; ses amours. — Il va à la Cour de Ferdinand V. — Son influence et son élévation rapide. — Mesures prises contre les juifs. — L'Inquisition devient un tribunal permanent. — Assassinat de Pierre Arbues, inquisiteur. — La confrérie de la Garduna. — Ses statuts. — Expulsion des juifs. — Mort de Torquemada. — Supplices infligés par l'Inquisition. — La corde. — Le fouet. — L'eau. — Le feu. — Les auto-da-fé. — Don Diègue Deza — Ximenès de Cisneros. — Apparition de Luther.

Les juifs étaient, au xve siècle, les plus riches commerçants de toute l'Espagne. Leurs richesses considérables les avaient rendus influents, et à la faveur du crédit que leur donnaient leurs relations, ils avaient acquis un pouvoir immense, en Castille, sous les règnes d'Alphonse XI, de Pierre Ier et de Henri II, et en Aragon, sous Pierre IV et Jean Ier. Dans tous les pays, ceux qui possèdent, sont les véritables rois. Les chrétiens d'Espagne, bien moins industrieux que les juifs, se trouvaient presque tous les débiteurs de ces derniers : la haine et l'envie prirent leur source dans cet état de dépendance, que les chrétiens ne supportaient qu'avec peine. Jusque là, cependant, l'Inquisition s'était tue. Son pouvoir s'était un peu relâché. Quelques rois, jaloux de leur auto-

rité, avaient contenu son insatiable avidité, et les juifs jouissaient en paix du fruit de leurs travaux ; dans plusieurs villes seulement, quelques rixes s'étaient élevées, plusieurs émeutes avaient eu lieu. Les juifs étaient bien massacrés, mais ils sortaient presque toujours, de ces luttes partielles, plus puissants, plus influents que jamais. D'ailleurs, c'était bien plutôt à cause de leurs richesses qu'on les poursuivait; on colorait la révolte du prétexte de judaïsme, mais l'envie et la haine s'adressaient bien plus à l'influence qu'ils exerçaient, aux sommes énormes que l'on supposait cachées dans leurs coffres.

Ce n'était pas seulement en Espagne que se manifestaient ces tendances de révoltante cupidité. En France, en Angleterre, en Italie, à Rome même, à Rome surtout, commençait cette terrible guerre à l'argent, cette sordide croisade contre les riches. Les juifs étaient chassés de toutes parts[1]. Dieu leur a fait cette destinée. — Ils arrivaient dans un pays, pauvres et nus, cachant avec peine leur humilité sous les haillons de leurs vêtements ; ils vivaient à part, isolés, calmes, au milieu de populations actives, s'occupant paisiblement de leur négoce modeste, malgré l'exécration universelle dont ils étaient l'objet. On les obligeait à habiter des quartiers séparés, qu'on appelait *Juiverie*, à y rentrer avant la nuit, et, dans certaines contrées, pour qu'on ne fût point exposé à se trouver en contact avec eux, sans les reconnaître préalablement, ils étaient tenus de porter sur le dos une *rouelle* de drap jaune. C'était une humiliation permanente qu'on

[1] « Le 22 juillet 1306, ils avaient été chassés de France. Leurs biens furent confisqués; on leur laissa seulement à chacun ce qu'il fallait d'argent pour le conduire hors du royaume. Quelques juifs se firent baptiser et demeurèrent; plusieurs d'entre les autres moururent en chemin de fatigue ou de chagrin. »

FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, 18e vol.

leur faisait subir, mais ils se gardaient bien de s'en plaindre : ils travaillaient sans relâche, étendant chaque jour leur commerce, doublant leurs relations, établissant leur influence. Peu à peu leur fortune augmentait; ils vendaient d'abord des marchandises, ils se mettaient bientôt à vendre de l'argent. Les juifs sont les banquiers du moyen âge. Quand une fois leur richesse était bien établie, qu'ils pouvaient se croire sûrs de l'avenir, la jalousie et la cupidité venaient détruire leur ouvrage. — On les chassait et on confisquait leurs biens. Le bannissement des juifs devint, à une époque, une excellente ressource. C'était un moyen tout simple de battre monnaie. Il y a des rois qui les ont chassés et rappelés jusqu'à six fois. Malheureusement, en Espagne, on ne se contenta pas de les bannir, on les massacra. Cette mesure était certainement plus inhumaine, mais elle était moins dangereuse, pour les juifs s'entend; car, du moment où on les plaça dans l'alternative de se convertir ou d'être brûlés, ils n'hésitèrent pas, et se convertirent. On compte que, dans le XIIIe siècle, un million de juifs, environ, renoncèrent à la loi de Moïse pour embrasser la foi de Jésus-Christ. Tous ces juifs nouvellement convertis étaient appelés *nouveaux chrétiens;* le peuple les nommait aussi *convertis,* comme ayant changé de religion, et *confessés*, parce qu'en se faisant chrétiens ils confessaient que la loi de Moïse avait été abolie. Du reste, on ne cessa guère de les appeler *juifs*, parce que l'on ne tarda pas à acquérir la certitude que leur conversion n'était que simulée, et qu'ils retournaient presque tous au judaïsme après avoir été baptisés. — Ils se faisaient *débaptiser*, et tout était dit.

Vers cette époque naissait, à Valladolid, un enfant du nom de Torquemada. Ses parents avaient une grande

fortune ; ils donnèrent à leur fils une éducation distinguée, et l'envoyèrent à l'Université pour compléter ses études. Le caractère naturellement aventureux du jeune Torquemada, une sorte d'inquiétude permanente qui le dévorait, lui firent entreprendre, dès son jeune âge, un voyage fort long, pendant lequel il visita successivement Salamanque, Tolède et Cordoue, et en général les principales villes d'Espagne. Cordoue était encore, alors, peuplée d'une grande multitude de Maures. Torquemada s'y trouva en contact avec l'un d'eux, et conçut, dès ce moment, pour cette nation, une haine profonde, qu'il trouva largement à satisfaire dans la suite. Torquemada était jeune ; mille passions violentes et inassouvies emplissaient son cœur. Les femmes de Cordoue étaient belles, et elles ne cachaient pas même, derrière leur voile transparent, les ardeurs qui brillaient dans leurs regards. Torquemada vit une de ces femmes et l'aima. Il apporta, dans ce premier amour, tout ce que son cœur couvait depuis longtemps de désirs insensés, tout ce que son esprit s'était promis de voluptés charnelles, et, pendant les premiers jours, ce fut un oubli complet du ciel et de la terre, un rêve prolongé qui lui ouvrit les portes dorées d'un monde nouveau. Torquemada n'avait pas le temps de s'effrayer de l'immensité de son bonheur ; il se complaisait dans cette ivresse insensée qui lui versait l'oubli dans une coupe d'or, et s'endormait bercé par toutes les divinités voluptueuses de l'antiquité. Le réveil fut terrible ! Il n'avait aucune des qualités physiques qui peuvent inspirer l'amour ou la passion. Quand il eut semé autour de lui, à pleines mains, tout l'or que sa bourse contenait, le désenchantement perça. Un matin il apprit que sa maîtresse lui avait été enlevée par un Maure.

Au sortir de cet amour, qui avait jeté le trouble dans son esprit, Torquemada, fatigué, éprouva le besoin de se reposer au milieu du calme et de la paix d'une nouvelle existence. Il s'enfuit de Cordoue, qui ne pouvait plus désormais lui rappeler que des souvenirs douloureux, et se dirigea vers Saragosse, dans l'intention de pousser jusqu'à Barcelonne, où il se serait embarqué pour l'Italie. A Saragosse, il fit connaissance du chef d'un des couvents de moines dominicains, lequel s'appelait Lopès de Cervera. Lopès était vieux déjà. Il avait vu avec un grand chagrin l'ardeur de l'Inquisition se ralentir, mais il n'espérait, ni pour lui, ni pour les siens, que le jour dût arriver bientôt où l'Inquisition se reconstituerait et s'établirait d'une manière définitive et permanente dans les royaumes d'Espagne. Le vieux moine eut de longues conférences avec Thomas Torquemada; ils causèrent souvent ensemble des affaires de l'Église, et se prirent plus d'une fois à regretter, dans l'intimité de la causerie, le beau temps où l'on massacrait Stadingues et Albigeois, l'heureuse époque où les bûchers s'allumaient de toutes parts pour éclairer le triomphe de la foi du Christ. A mesure que le P. Lopès de Cervera entretenait le jeune Thomas des choses du passé, lui racontant ce que l'Inquisition avait été, et lui montrant ce qu'elle pouvait être, l'ambition naissait et grandissait dans le cœur de ce dernier, et l'instinct lui révélait la mission de sang qui lui était réservée. Torquemada avait une profonde érudition; il avait beaucoup lu, beaucoup étudié. Son intelligence était hardie, audacieuse; rien ne l'effrayait et rien ne l'arrêtait. Dès que sa volonté s'était assigné un but, quel qu'il fût, il marchait droit à ce but, employant, pour arriver, tous les moyens nécessaires, quels qu'ils

dussent être. Sa parole était abondante et facile ; il connaissait à fond toutes les subtilités de la scolastique ; il avait prêché à Saragosse, et jamais la foule n'avait manqué à ses prédications. Torquemada était donc fort de lui-même et sûr des autres. En se faisant le chevalier errant de l'Inquisition, il n'avait rien à craindre, il pouvait tout oser. Le peuple lui-même, facilement fanatisé, au besoin lui eût servi d'auxiliaire, si un auxiliaire lui avait été nécessaire. Torquemada hésita d'abord ; il passa de longues nuits à méditer dans l'ombre du cloître, et lorsqu'enfin toute chance fut bien pesée, quand son esprit, longtemps irrésolu, s'arrêta enfin à une détermination dernière, il se fit recevoir dominicain et partit presque aussitôt pour Tolède.

C'était à Tolède que se trouvait la Cour ; c'était à la Cour que Torquemada voulait arriver.

Précédé par son immense réputation à Tolède comme à Cordoue, il vit accourir le peuple à ses prédications. Le peuple a des sympathies faciles, il se laisse éblouir, fasciner, entraîner avec la meilleure volonté et la plus grande naïveté du monde. Ce nouveau prédicateur avait des allures hautaines, altières, fougueuses ; sa parole était sévère, sa doctrine impérieuse, et cependant le peuple accourait en foule. La Cour ne put rester longtemps indifférente à ce mouvement, et, elle aussi, elle désira entendre le jeune dominicain. Elle fit plus, après l'avoir entendu, elle crut devoir se l'attacher entièrement, et on le nomma aumônier de la jeune Isabelle. Bientôt il devint son précepteur, plus tard son unique confident, enfin son meilleur ami. Dans cette nouvelle condition, il mit à jouer son rôle une souplesse et une patience admirables, et, lorsqu'Isabelle devint la femme de Ferdi-

nand V, héritier du trône d'Aragon, il lui eût été difficile de soupçonner, dans le cœur de Torquemada, autre chose qu'un grand amour de l'humanité, et un zèle immense pour la foi du Christ. Cependant, à peine Isabelle fut-ellé devenue reine d'Espagne, que Torquemada mit tout en jeu pour obtenir le rétablissement, en Castille et en Aragon, de l'ancienne Inquisition. Par le fait, l'Inquisition n'avait pas cessé d'exister ; son action s'était ralentie, le nombre de ses victimes avait diminué ; la terreur que les inquisiteurs inspiraient était plutôt simulée que réelle, mais enfin l'Inquisition subsistait. Il suffisait, pour lui faire reprendre ses allures accoutumées, de stimuler le zèle des rois, d'exalter le fanatisme des peuples, et de nommer des agents.— C'est ce que fit Torquemada. — Il circonvint adroitement Isabelle et Ferdinand ; il sema dans le peuple d'odieuses calomnies contre les juifs et les Maures, prouva à tous que l'Inquisition devenait de plus en plus indispensable, et parvint à fonder son premier tribunal dans le couvent de Saint-Paul des PP. dominicains de Séville, le 2 janvier 1481.

L'Inquisition se mit aussitôt à l'œuvre, et le nombre des prisonniers devint, en peu de temps, tellement considérable, que le couvent assigné aux inquisiteurs ne suffit plus pour les contenir, et que l'on fut obligé de transférer leur tribunal dans le château de *Briana*, situé à l'extrémité d'un des faubourgs de Séville. On fit placer au-dessus de la porte d'entrée de ce nouveau local, l'inscription suivante :

« Le Saint-Office de l'Inquisition, établi contre la malice des hérétiques dans les royaumes d'Espagne, a commencé à Séville, l'an 1481, sous le pontificat de Sixte IV, qui l'a accordé, et sous le règne de Ferdinand V et d'Isa-

belle, qui l'ont demandé. Le premier inquisiteur général a été le P. Thomas de Torquemada, prieur du couvent de Sainte-Croix de Ségovie, de l'ordre des frères prêcheurs. Dieu veuille, pour la propagation et le maintien de la foi, qu'il vive jusqu'à la fin des siècles, etc... *Levez-vous! Seigneur, soyez juge dans votre propre cause, prenez pour nous les renards* [1]. »

Malgré toute l'habileté qu'apportait Torquemada dans l'établissement de la nouvelle Inquisition, ce n'est qu'avec peine que le peuple de Castille la voyait s'établir; les souvenirs du passé avaient appris aux Espagnols à craindre les dangers de l'avenir. Quand les nouveaux inquisiteurs arrivèrent à Séville, il leur fut presque impossible de réunir le nombre de personnes nécessaires, et de se procurer les autres secours dont ils avaient besoin pour entrer en fonctions. Il fallut que le conseil de Ferdinand et d'Isabelle expédiât un ordre spécial pour que le préfet et les autres autorités de Séville aidassent les inquisiteurs à s'installer; encore cet ordre fut-il interprété de manière qu'il n'eut d'exécution possible que contre les habitants des villes et des bourgs appartenant directement aux domaines de la reine. On vit alors presque tous les *nouveaux chrétiens* émigrer dans les terres du duc de Medina-Sidonia, du marquis de Cadix, du comte d'Arcos et de quelques autres seigneurs particuliers.

Les inquisiteurs débutèrent en publiant un *édit de grâce*, pour inviter les hérétiques à se mettre volontairement entre leurs mains. Un mois après, le premier édit n'ayant amené aucun bon résultat, ils en lancèrent un second, par lequel ils ordonnaient, sous peine de péché

[1] Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne.*

mortel et d'excommunication majeure, de dénoncer, dans le délai de trois jours, toutes les personnes connues pour avoir embrassé l'hérésie judaïque.

Nous avons pensé qu'il était curieux de placer sous les yeux du lecteur les différents cas où la délation était impérieusement commandée par l'édit dont il s'agit :

1° Lorsque le juif, devenu chrétien, attend le Messie, ou dit qu'il n'est point arrivé; qu'il viendra pour racheter ceux de sa nation et les délivrer de la captivité dans laquelle ils gémissent, afin de les conduire dans la terre de promission ;

2° Lorsque celui qui a été régénéré dans le baptême embrasse de nouveau la religion judaïque ;

3° S'il dit que la loi de Moïse est maintenant aussi efficace pour nous sauver que celle de Jésus-Christ ;

4° S'il garde le sabbat, par respect pour la loi qu'il a abandonnée, ce qui est suffisamment prouvé; s'il porte, ce jour-là, une chemise et des vêtements plus propres qu'à l'ordinaire; s'il met du linge blanc sur sa table, et s'il s'abstient de faire du feu dans sa maison depuis le soir du jour précédent ;

5° S'il retire, de la chair des animaux dont il se nourrit, le suif ou la graisse ; s'il en ôte tout le sang en le lavant dans l'eau, et s'il retranche certaines parties, telles que la glande ou la noix de la cuisse du mouton, ou de tout autre animal tué pour être mangé ;

6° Si, avant de l'écorcher, ainsi que les brebis dont il veut se nourrir, il examine si la lame du couteau dont il doit se servir, n'a aucune brèche, en le passant sur l'ongle du doigt; et s'il en couvre le sang avec de la terre en prononçant certaines paroles, d'après la coutume des juifs ;

7° S'il mange de la viande les jours de carême, ou dans

les temps marqués par l'abstinence, sans nécessité, et croyant pouvoir le faire sans offenser Dieu ;

8° S'il observe le grand jeûne des juifs, connu sous les différents noms de jeûne du *Pardon*, des *Expiations*, du *Chipmurih* ou *Quipur*, lequel a lieu dans le dixième mois des Hébreux, nommé *tisri;* ce qui sera prouvé s'il va pieds nus pendant le temps de ce jeûne, à la manière des véritables juifs ; s'il a récité leurs prières ou s'est trouvé alors avec des juifs pour suivre leurs pratiques, et surtout l'usage de se demander pardon les uns aux autres pendant la nuit ; si le père a posé la main sur la tête de ses enfants, sans faire le signe de la croix, et sans prononcer aucune parole, si ce n'est celle-ci : « Sois béni du Seigneur et de moi, » car toutes ces cérémonies appartiennent à la loi de Moïse ;

9° S'il renouvelle le jeûne de la reine Esther, que les juifs observent dans le mois d'*adar*, en mémoire de celui qui fut pratiqué par leurs pères, pendant leur captivité, sous le règne d'Assuérus ;

10° S'il fait le jeûne de *Rebiaso*, appelé le jeûne de la perte de la Maison-Sainte, qui a lieu le neuvième jour du mois de *ab*, en mémoire et à cause de la destruction du temple, arrivée deux fois, l'une sous Nabuchodonosor, et l'autre sous Titus ;

11° S'il observe les jeûnes prescrits par la loi de Moïse le lundi et le samedi de chaque semaine, ce qu'on pourra supposer s'il s'abstient ces jours-là de manger jusqu'au lever de la première étoile de la nuit ; s'il se prive de l'usage de la viande, s'il s'est purifié la veille, s'il a coupé ses ongles et l'extrémité de ses cheveux, et s'il les a gardés ou jetés dans le feu ; s'il récite certaines prières des juifs en baissant et levant alternativement la tête, le vi-

sage tourné vers la muraille, après s'être lavé les mains avec de l'eau et de la terre, vêtu de serge, d'étamine ou de lin, et ayant les reins serrés avec des cordes de fil ou des lanières de cuir;

12° S'il célèbre la pâque des *Azimes*, en mangeant le matin de ces jours-là de l'ache, des laitues ou d'autres légumes et plantes potagères;

13° S'il observe la pâque des *Tentes* ou Tabernacles, laquelle commence le dixième jour du mois de *tisri*, ce qu'il sera permis de croire s'il élève devant sa maison des rameaux d'arbres verts; s'il propose ou accepte quelque festin, et s'il envoie ou reçoit des présents de table pendant cette solennité des juifs;

14° S'il observe la *fête des Flambeaux*, que les juifs célèbrent le 25 du mois de *casleu*, en mémoire du rétablissement du temple sous les Macchabées; s'il en fait brûler ces jours-là depuis une heure jusqu'à dix, et s'il les éteint en récitant des prières que font les juifs dans la même circonstance;

15° S'il a fait la bénédiction de la table de la même manière que les juifs;

16° S'il a bu du vin *caser*, mot dérivé de *caxer*, qui veut dire *légal*, en regardant comme vin légal des juifs celui qui a été préparé par des personnes professant la loi judaïque;

17° S'il a fait le *bahara*, c'est-à-dire la *bénédiction*, en prenant dans les mains un vase plein de vin, et en prononçant sur lui certaines paroles avant d'en donner à chacun des assistants[1];

[1] « Par le mot *beracha*, d'où celui de *bahara* tire son origine, les juifs entendent toute espèce d'oraison usitée, comme action de grâces à Dieu, prononcée à sa louange. Après la célébration du sabbat, qui se termine par certaines prières en

18° S'il s'est nourri de la chair de quelque animal égorgé par les juifs;

19° S'il a mangé des mêmes viandes que les juifs, et s'il s'est assis à leurs tables;

20° S'il a récité les psaumes de David sans dire à la fin : *Gloria Patri*, etc.;

21° Si, par respect pour la loi mosaïque, une femme a manqué de se présenter à l'église, quarante jours après qu'elle a été accouchée;

22° Si quelqu'un a circoncis ou fait circoncire son fils;

23° S'il lui a donné un nom hébreu, choisi parmi ceux que portent les juifs;

24° Si, après avoir fait baptiser ses enfants, le *nouveau chrétien* leur fait laver la partie de la tête qui a reçu le saint chrême;

25° S'il a fait plonger, sept jours après leur naissance, ses enfants dans un bassin où l'on a mis, avec l'eau, de l'or, de l'argent, de la semence de perle, du blé, de l'orge et d'autres substances, suivant la coutume des juifs, en même temps que l'on a prononcé certaines paroles;

26° S'il a tiré l'horoscope de ses enfants au moment de leur naissance, et annoncé ce qui doit leur arriver pendant leur vie, à l'inspection des astres, espèce de superstition particulière aux fatalistes;

27° S'il s'est marié en observant les rites prescrits ans la loi de Moïse;

28° S'il a fait le *ruaya*, cérémonie qui consiste à don-

usage dans les synagogues, les juifs se retirent dans leurs maisons et se mettent à table; on y pose une salière, deux pains couverts d'une nappe, et un vase plein de vin. Le père de famille prend le vase, et après avoir récité une prière, il boit une petite partie de la liqueur, et le passe ensuite aux assistants, qui en boivent les uns après les autres. » (Llorente, *loc. cit.*)

ner un repas à ses parents ou à ses amis, la veille du jour où l'on doit entreprendre un voyage. On le nomme le *repas de séparation ;*

29° S'il a porté sur lui certains noms usités chez les juifs ;

30° Si, au moment de faire le pain, il prend une partie de pâte et la fait brûler en signe de sacrifice, à l'exemple des juifs, qui font à Dieu l'offrande d'une masse de pâte, comme des prémices des biens qui leur appartiennent ;

31° Si, à l'article de la mort, il a tourné le visage du côté de la muraille, ou s'il a été mis par quelqu'un dans cette posture avant d'expirer [1] ;

32° S'il a lavé ou fait laver dans l'eau chaude le corps d'un homme lorsqu'il est mort ; s'il lui a fait raser le visage, les aisselles et d'autres parties ; s'il l'a fait ensevelir dans un linceul neuf, avec des chausses, une chemise et un manteau ; s'il lui a mis sous la tête un oreiller fait avec de la terre vierge, ou une pièce de monnaie dans la bouche ;

33° S'il s'est adressé aux morts pour faire leur éloge, ou s'il leur a récité des vers tristes ;

34° S'il a répandu l'eau des cruches et des autres vaisseaux dans la maison du mort et dans celles des voisins, pour se conformer à la coutume des juifs ;

35° S'il s'est assis derrière la porte du défunt, en signe de deuil, et s'il a mangé du poisson ou des olives, au lieu de viande, pour honorer sa mémoire ;

36° S'il reste enfermé dans sa maison pendant un an, après les funérailles de quelqu'un, pour prouver sa douleur ;

[1] Cette coutume était particulière aux juifs, comme le prouve l'exemple du re *Ezéchias.*

37° S'il a fait enterrer un mort dans une terre vierge ou dans le cimetière des juifs.

Après que cet édit eut été publié, les juifs et les *nouveaux chrétiens* furent traqués de toutes parts comme des bêtes fauves, et on les dénonça à l'envi au saint tribunal. Ainsi que nous l'avons dit, un grand nombre de juifs nouvellement convertis étaient retournés à la loi de Moïse. L'édit les épouvanta; ils tentèrent de se réconcilier avec la religion du Christ; mais, cette fois, les portes du pardon leur furent fermées. Le peuple avait vu d'un mauvais œil l'établissement de l'Inquisition; mais dès qu'il comprit que le Saint-Office allait s'adresser de préférence aux juifs et aux Maures, sa colère se calma, et il laissa faire. L'Inquisition, tranquille de ce côté, et ne voyant plus d'obstacle capable de s'opposer à sa marche, commença à besogner de la bonne façon. Le 6 janvier 1481, six juifs furent brûlés; le 26 mars il y en eut dix-sept; le 4 novembre suivant, un très-grand nombre éprouva le même sort; si bien qu'au bout de l'année deux cent quatre-vingt-dix-huit juifs avaient déjà subi la peine du feu, tandis que soixante-dix-neuf *nouveaux chrétiens* étaient plongés dans une prison, où ils devaient rester jusqu'à leur mort. Tout cela, bien entendu, dans la seule cité de Séville. « Le grand nombre de condamnés que l'on faisait mourir par le feu, dit Llorente, obligea le préfet de Séville de faire construire hors la ville, dans un champ nommé *Tablada*, un échafaud permanent en pierres, *qui s'est conservé jusqu'à nos jours*, avec le nom de *Quemadero*, et sur lequel on éleva quatre grandes statues de plâtre, sous le nom des *quatre prophètes*; les *nouveaux chrétiens*, relaps et endurcis, y étaient enfermés vivants, et y périssaient lentement au milieu de cette horrible

combustion. » Ce n'étaient là que les préliminaires du grand drame qui devait se jouer plus tard.

Le 2 août 1483, l'Inquisition prit décidément la forme d'un tribunal permanent, ayant à sa tête un chef auquel étaient soumis tous les inquisiteurs en général, et chacun d'eux en particulier. Torquemada fut alors décidément reconnu inquisiteur général du royaume de Castille, et le premier acte de sa nouvelle autorité fut de créer quatre tribunaux subalternes pour *Cordoue*, *Séville*, *Jaen* et *Villa-Réal*; ce dernier fut transféré peu de temps après à Tolède. Il convoqua ensuite une junte générale composée des inquisiteurs des quatre tribunaux qu'il venait d'établir, de ses deux assesseurs propres, et des conseillers royaux. La junte se tint à Séville, et publia, le 29 octobre 1484, sous le nom d'*instruction,* les premières lois de l'établissement espagnol.

Dans le même temps, Torquemada nommait, pour inquisiteurs de l'archevêché de Sarragosse, frère Gaspard Juglar, religieux dominicain, et le docteur Pierre Arbuès d'Epila, chanoine de l'église métropolitaine. Avant que ces derniers ne fussent arrivés dans leur dernière résidence, une ordonnance royale était déjà partie, prescrivant aux autorités de la province d'Aragon de leur prêter le concours nécessaire. Mais en Aragon, comme en Castille, comme dans toutes les Espagnes, l'influence était entre les mains des juifs ou des *nouveaux chrétiens*. On ne pouvait espérer leur faire entendre raison, et leur persuader de laisser paisiblement s'établir un tribunal qui n'avait d'autre but que de les rechercher et de les punir. Louis Gonzalès, secrétaire du roi pour les affaires du royaume; Philippe de Clémente, protonotaire; Alphonse de Caballeria. vice-chancelier; et Gabriel Sanchez,

grand trésorier, descendaient tous d'israélites, autrefois condamnés par l'Inquisition. Ils profitèrent de leur position politique pour engager les autorités de Sarragosse à réclamer auprès du pape et du roi contre l'introduction des nouvelles lois promulguées par l'Inquisition, dépêchèrent des commissaires pour Rome et pour la Cour, et attendirent tranquillement le résultat de cette démarche. Pendant que les commissaires allaient ainsi, les uns vers le pape, les autres vers le roi, Arbuès et Juglar étaient entrés en fonctions, et faisaient brûler les nouveaux chrétiens. On apprit bientôt que les négociations suivies à Rome et à Tolède n'avaient produit aucun résultat favorable, et que la demande des grands d'Aragon venait d'être rejetée. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer les esprits. Pierre Cerdan, Guillen Ruiz de Moros, Martin Gotor, lieutenant du sous-préfet de Sarragosse; Galacian, Cerdan, Luis de Santangel, et Michel Coscon, tous chevaliers, ne purent cacher l'indignation qu'ils éprouvaient du rejet de leur demande; et, désespérant désormais d'obtenir justice, ils se réunirent à d'autres seigneurs mécontents, descendant comme eux d'ancêtres juifs, et complotèrent de tuer Pierre Arbuès. Jean de la Abadia, noble d'Aragon, se chargea de diriger l'entreprise, et Jean d'Esperaindro, Vidal d'Uranso, Mathieu Ram, Tristan de Léonis, Antoine Gran et Bernard Léofante se proposèrent pour l'exécution. Leurs tentatives manquèrent à plusieurs reprises : Pierre Arbuès avait été averti, et il se tenait sur ses gardes. Il est étonnant même que, connaissant le complot, il n'ait pas songé à faire arrêter les conjurés tout d'abord. Pour éviter une surprise, il n'avait trouvé d'autre moyen que de porter sous ses vêtements une cotte de mailles, et sur sa tête une es-

pèce de casque de fer que cachait un bonnet rond.

Le 15 septembre 1485, un peu après onze heures du soir, pendant que les chanoines récitaient les matines dans le chœur, Pierre Arbuès venait de s'agenouiller contre un des piliers de l'église, lorsque Jean d'Eperaindro, suivi de Vidal d'Uranso et de Jean d'Abadia, s'approcha de lui sans faire de bruit, et ayant tiré son épée du fourreau, lui en porta un violent coup de tranchant sur le bras gauche. Pierre Arbuès, surpris par la peur, voulut se retourner pour fuir; mais Vidal d'Uranso, averti par Jean d'Abadia, lui envoya un second coup d'épée qui lui fit, sur le derrière de la tête, une blessure si profonde, que l'inquisiteur tomba mourant sur les dalles. Les conjurés se hâtèrent de fuir, sans prendre le temps d'examiner s'ils l'avaient tué. Cependant, Pierre Arbuès n'était pas mort, mais il n'en valait guère mieux. On le porta, baigné dans son sang, jusqu'au palais de l'Inquisition, où il rendit l'ame deux jours après, c'est-à-dire le 17 septembre. Les auteurs de ce meurtre avaient, en le commettant, compté sur les sympathies populaires; mais l'esprit du peuple est partout, et dans tous les temps, le même; quand il a peur, il ne sait pas distinguer ses amis de ses ennemis. La veille de la mort d'Arbuès, on entendit de sourds murmures courir dans toutes les rues de Sarragosse; la populace, ameutée à tous les carrefours, racontait en pâlissant et en se signant le meurtre qui venait d'être commis, et on ne prononçait qu'avec des blasphêmes et des imprécations les noms déjà connus des coupables. On se porta en masse à la demeure de ces derniers, et, s'ils n'avaient eu la salutaire idée de prendre la fuite, il est indubitable qu'ils auraient été massacrés. A défaut des meurtriers, on voulut s'en prendre aux

nouveaux chrétiens en général, et l'émeute devint en peu d'instants si violente, que le jeune archevêque, Alphonse d'Aragon, fut obligé de monter à cheval pour contenir la multitude, en lui promettant que les coupables seraient punis du dernier supplice qu'ils avaient si bien mérité.

Avant toutes choses, cependant, on voulut honorer la mémoire d'Arbuès avec une sorte de solennité ; on éleva un tombeau magnifique où son corps fut déposé, et l'on fit placer, près de l'endroit où il était tombé, une grande pierre avec l'inscription suivante :

« Passant, arrête! tu adores dans le lieu où est tombé, mortellement atteint de deux blessures, le bienheureux Pierre Arbuès, à qui Epila donna le jour, et cette église un canonicat. Le Saint-Siége le choisit pour premier père inquisiteur de la foi ; le zèle qu'il montra pour elle le rendit odieux aux juifs; ils l'égorgèrent, et il mourut ici martyr en l'année 1485, etc. »

La béatification de Pierre Arbuès ne suffisait pas ; on jugea à propos de le canoniser, et ce ne fut que lorsque l'affaire fut faite que l'on songea aux assassins et au supplice qu'il était convenable de leur infliger. Le meurtre de leur confrère et les sympathies non équivoques qu'ils avaient trouvées dans le peuple à ce sujet, avaient singulièrement enhardi les inquisiteurs et les partisans de l'Inquisition. On condamna à une pénitence publique ceux qui avaient protégé la fuite des meurtriers, et l'on poussa même l'audace jusqu'à enfermer dans les cachots de Sarragosse don Jacques de Navarre, fils du prince de Viana, don Carlos, surnommé quelquefois *l'infant de Navarre*, ou *l'infant de Tudela,* comme convaincu d'avoir caché, pendant quelques jours, plusieurs complices des conju-

rés. Don Jacques de Navarre n'était rien moins que le neveu de Ferdinand V.

Jean d'Esperaindro et les autres principaux auteurs du meurtre d'Arbuès, qui n'avaient pas eu le temps de fuir, furent traînés ignominieusement par les rues de Sarragosse, ensuite on leur coupa les mains et on les pendit. Leurs cadavres furent écartelés, et leurs membres exposés sur les chemins publics. Jean de l'Abadia se tua dans sa prison la veille de son supplice ; mais il fut traité, après sa mort, comme les autres condamnés. Quant à Vidal Uranso, qui avait vendu ses complices, on attendit, pour toute grâce, qu'il eût expiré, avant de lui couper les mains.

L'exemple des conjurés de Sarragosse réveilla le courage de leurs frères, et la résistance et la révolte éclatèrent dans toutes les provinces de la couronne d'Aragon ; à Teruel, à Valence, à Lérida, à Barcelone, à Majorque, les populations soulevées ne purent être contenues qu'à force de violences et de cruautés.

Torquemada, qui dirigeait les opérations du Saint-Office, crut devoir, à la suite de ces soulèvements, publier plusieurs articles additionnels aux premières constitutions, afin de mieux déterminer les limites dans lesquelles l'Inquisition pourrait opérer. Il est dit dans ces articles additionnels :

Qu'il y aurait dans chaque tribunal subalterne deux inquisiteurs jurisconsultes, un fiscal, un alguazil, des greffiers ou rédacteurs, et d'autres employés suivant le besoin. — Il est à remarquer que ce même article défendait d'admettre à aucune fonction du tribunal les domestiques ou les créatures des inquisiteurs ;

Que l'Inquisition entretiendrait à Rome un jurisconsulte

sulte habile, avec le titre d'agent, pour toutes les affaires qui seraient de son ressort, et que cette dépense serait supportée par les biens confisqués aux condamnés. — Cet article, entièrement conçu dans un esprit favorable aux hérétiques, leur offrait un recours, bien illusoire il est vrai, contre les jugements de l'Inquisition ;

Que les notaires de l'Inquisition tiendraient un état des biens des condamnés;

Que les receveurs du Saint-Office pourraient vendre ceux des biens confisqués dont l'administration serait onéreuse, et recevoir les revenus des immeubles qui auraient été affermés ;

Que le receveur avancerait aux inquisiteurs et aux employés leurs appointements par trimestre, afin qu'ils fussent en état de pourvoir à leurs besoins ;

Enfin, qu'à l'égard des circonstances qui n'auraient pas été prévues dans les nouvelles constitutions, les inquisiteurs se conduiraient avec *leur prudence ordinaire*, et auraient recours au gouvernement pour les affaires les plus importantes.

De la teneur de ces articles, il résulte que bien que les confiscations eussent été considérables, la constitution de l'Inquisition n'avait pas permis à celle-ci d'en profiter. Nous voyons, en effet, en l'année 1418, Torquemada publier une ordonnance par laquelle, vu la détresse où se trouvait le trésor de l'Inquisition, il permet aux inquisiteurs d'imposer des amendes pécuniaires aux personnes qui avaient été *réconciliées* et soumises à une pénitence publique. (Cette disposition fut révoquée dans la suite par l'inquisiteur lui-même).

Outre ces ordonnances, Torquemada publia encore quelques dispositions particulières pour que chaque fonc-

tionnaire du Saint-Office remplit exactement les intentions du gouvernement. Ainsi, il régla que chaque employé prêterait serment de ne rien révéler de ce qu'il pourrait voir ou entendre; que l'inquisiteur ne serait jamais seul avec le prisonnier; que le geôlier ne permettrait à personne de lui parler, et qu'il examinerait avec soin s'il n'y avait pas des écrits ou des papiers cachés dans les aliments qui lui seraient apportés.

Torquemada fut en quelque sorte *le chevalier errant* de l'Inquisition. Son fanatisme et sa cruauté l'avaient désigné à l'exécration publique, et, pendant toute sa vie, il dut se tenir en garde contre les attentats dont il était incessamment menacé. Quand ses fonctions l'appelaient impérieusement loin du siège ordinaire de son tribunal, il ne s'éloignait jamais sans se faire escorter par cinquante *familiers de l'Inquisition* et deux cents hommes à pied. Ces mesures le protégeaient contre ses ennemis déclarés; il en prenait d'autres contre ses ennemis secrets, et la défense de licorne, qu'il portait toujours sur sa table ou sous ses vêtements, possédait, disait-on, la vertu de faire découvrir ou de neutraliser les poisons.

La cruauté du grand-inquisiteur fut poussée à un tel point, que le pape lui-même s'effraya un moment des nombreuses plaintes qui lui parvenaient chaque jour, et que Torquemada se vit obligé, à trois reprises différentes, d'envoyer à Rome son collègue Alphonse Badaja, avec la mission de le défendre devant le pape contre les accusations de ses ennemis. Alexandre VI voulut même, dit-on, le dépouiller de la puissance dont il l'avait investi; mais, retenu par des considérations politiques, il se contenta de lui adjoindre quelques archevêques et évêques de Sicile ou d'Espagne.

Torquemada avait donné une certaine extension à l'institution qu'on appelait les *familiers de l'Inquisition*; ces *familiers*, dont il fit en quelque sorte ses *gardes-du-corps*, étaient les successeurs naturels des familiers de l'ancienne Inquisition dont nous avons déjà parlé. Ils avaient pour mission de poursuivre les hérétiques et les hommes suspects d'hérésie, d'aider les sergents et les sbirres du saint tribunal à les mettre en prison; en un mot, de faire tout ce que les inquisiteurs leur ordonneraient pour la punition des accusés. Plusieurs gentilshommes illustres du royaume ne dédaignèrent pas de se faire recevoir au nombre des familiers du Saint-Office, ainsi que cela avait eu lieu lors de la première Inquisition. Ferdinand et Isabelle leur accordèrent des privilèges considérables. Ces privilèges, dit Llorente, firent augmenter le nombre des familiers d'une manière aussi monstrueuse qu'impolitique, et il y eut des villes où les privilégiés se trouvèrent plus nombreux que ceux des habitants qui étaient soumis aux charges municipales; aussi fut-on obligé d'en réduire le nombre dans une assemblée générale des Cortès du royaume. Chaque inquisiteur particulier avait, à l'exemple de l'inquisiteur général, et par des motifs de sûreté bien entendue, quarante hommes de pied et dix cavaliers qui les escortaient lorsqu'ils visitaient les diocèses. Cette petite armée, que l'Inquisition était obligée d'entretenir à ses frais, explique suffisamment, ajoute le même auteur, pourquoi les confiscations énormes ordonnées par le Saint-Office et les autres ressources qu'il savait se ménager, ne pouvaient suffire à toutes ses dépenses.

En dehors des *familiers de l'Inquisition*, de l'*Hermandad* et de la *Cruciata*, il existait en Espagne, vers l'année

1490, une société secrète composée de brigands de toute sorte, appelée *la confrérie de la Garduna* (confrérie de la rapine), qui rendit au Saint-Office, et à Torquemada en particulier, des services de plus d'un genre. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un livre qui n'a, à nos yeux, d'autre mérite que d'être abondamment enrichi de notes fort curieuses. Les notes sont de M. Manuel de Cuendias.

« Cette société, parfaitement organisée, avait pour but l'exploitation en grand de toute espèce de crimes en faveur de quiconque avait une vengeance à exercer, quelque ressentiment à satisfaire. Elle se chargeait, au plus juste prix et à la garantie, de donner des coups de poignard, mortels ou non, au goût de la *pratique*; de noyer, de donner une bastonnade et même d'assassiner. L'assassinat coûtait cher, et il fallait avoir une certaine importance dans le monde pour l'obtenir; mais, une fois promis, on pouvait y compter; car la confrérie de la *Garduna* mettait une exactitude désespérante à servir ses *pratiques*, dès qu'une fois elle s'y était engagée.

La confrérie de la Garduna se composait d'un grand-maître appelé *hermano mayór*, frère supérieur, qui habitait la Cour, où il occupait souvent un poste éminent. Ce frère supérieur envoyait ses ordres aux *capataxes*, maîtres des provinces. Ceux-ci les faisaient exécuter avec une exactitude et un zèle qui feraient honneur à plus d'un fonctionnaire public. Le personnel de la Garduna, fort nombreux, se composait de *guapos*, espèce de *bravos*, généralement grands spadassins, assassins hardis, bandits consommés, dont le courage était à l'épreuve de la *question*, et même de la potence. Dans l'argot de la *société*, ces *guapos* étaient appelés *punteadores, pointeurs*, donneurs de coups de pointes. Après les *puntea-*

dores venaient les *floreadores*, les escarmoucheurs; c'étaient des jeunes gens, filous adroits, pour la plupart échappés des bagnes de Séville, de Malaga ou de Mélilla; on les appelait *frères postulants*. Venaient ensuite *les fuelles*, les soufflets, ainsi nommés parce que leur emploi dans la *Société* était de *souffler* à l'oreille du maître de l'ordre ce qu'ils savaient des familles de la ville où ils s'introduisaient, grâce à leurs dehors hypocrites. Les *fuelles* étaient tous des vieillards, d'un aspect béat, qu'on voyait toujours à l'église, un chapelet à la main, sauf pendant les heures de *service* auprès du maître de la Garduna ou de l'inquisiteur, car la plupart de ces vieillards cumulaient l'emploi de *familiers du Saint-Office* avec celui d'espions de la Garduna. La Garduna avait aussi un grand nombre de recéleuses, qu'elle appelait *coberteras*, couvercles, du verbe *cubrir*, couvrir, cacher; et un grand nombre de jeunes gens de dix à quinze ans qu'elle désignait par le nom de *chivatos*, chevreuils. Les chivatos étaient les novices de *l'ordre;* il fallait être *chivato* au moins pendant un an pour mériter *l'honneur de travailler* en qualité de *postulant*. Un postulant qui avait bien mérité de la confrérie devenait *guapo* au bout de deux ans de *service*. Outre les gens que je viens de désigner, la Garduna comptait un grand nombre de *serenas*, sirènes; c'étaient de jeunes et belles femmes, pour la plupart *gitanas*. Les serenas étaient les *odalisques* des gros bonnets de l'ordre. C'étaient elles qui attiraient les personnes qu'on leur indiquait dans les lieux propices pour les *opérations* de la Garduna. A tout ce personnel, qu'on ajoute des alguazils, des *escribanos*, des procureurs, des moines, des chanoines, et même des évêques et des inquisiteurs, qui étaient autant d'instruments ou de protecteurs

de la Garduna, dont ils avaient souvent besoin, ou qui leur donnaient de l'argent, et on aura une idée de cette Société qui a désolé l'Espagne pendant plus de quatre siècles.

La Garduna, établie au commencement du xve siècle, fut entièrement détruite en 1821. Francisco, alors *maître* de cette Société, arrêté avec une vingtaine de ses complices, fut pendu sur la place de Séville, ainsi que seize de ses co-accusés, le 25 novembre 1822.

La Garduna n'était pas une Société irrégulière. Voici les statuts qui la régissaient :

1° Tout honnête homme ayant bon œil, bonne oreille, bonnes jambes et point de langue, peut devenir membre de la Garduna. Pourront le devenir aussi, les personnes *respectables*, d'un certain âge, qui désireront servir la confrérie, soit en la tenant au courant des bonnes *opérations* à faire, soit en donnant les moyens d'exécuter les dites opérations.

2° La confrérie recevra aussi sous sa *protection* toute *matrone* qui aura *souffert pour la justice*, et qui voudra se charger de la conservation et de la vente des divers objets que la divine Providence daignera envoyer à la confrérie, ainsi que les jeunes femmes qui seraient présentées par quelque frère ; ces dernières, à condition de servir de *toute leur ame et de tout leur corps* les intérêts de la confrérie.

3° Les membres de la confrérie seront divisés en *chivatos*, *postulantes*, *guapos* et *fuelles*. Les matrones seront appelées *coberteras*, et les jeunes femmes *serenas*. Ces dernières doivent être jeunes, alertes et appétissantes.

4° Les *chivatos*, tant qu'ils n'auront pas appris à *tra-*

railler, ne pourront rien entreprendre *seuls*, et ne se serviront jamais du *punzante*, le poignard, que pour leur propre défense. Ils seront nourris, logés et entretenus aux frais de la confrérie. Chacun d'eux recevra, à ces fins, des Capatazes, 136 maravédis, 1 fr. par jour. Dans le cas de quelque service signalé rendu par un *chivato*, celui-ci passera immédiatement à l'honorable catégorie de *postulant*.

5° Les postulants vivront de leurs *griffes ;* ces frères seront exclusivement chargés des *éclipsements* opérés à la main leste pour le compte et en faveur de l'ordre. De chaque éclipsement, le frère opérant recevra le tiers brut, dont il donnera quelque chose pour les ames du purgatoire; des deux autres tiers, l'un sera versé à la caisse pour subvenir aux frais de la *justice* (pour payer les alguazils, les greffiers, et mêmes les juges qui protègeront les frères), et pour faire dire des messes pour le repos de l'ame de nos frères trépassés ; l'autre, pour être à la disposition du grand-maître de l'ordre, obligé de vivre à la Cour pour veiller au bien et à la prospérité de tous.

6° Les *guapos* auront pour eux les *obscurcissements*, les *enterrements*, les *voyages*, les *bains* et les *baptêmes*. De ces deux dernières opérations, ils pourront charger un frère postulant, sous leur responsabilité. Les *guapos* auront le tiers brut du produit de toutes leurs opérations ; seulement, ils donneront 30 pour 100 de leur *revient* pour l'alimentation et l'entretien des *chivatos*, et ce qu'ils voudront pour les ames du purgatoire; le reste du produit de leurs opérations sera distribué comme il a été dit à l'article 5.

7° Les *caberteras* recevront 10 pour 100 sur toutes les sommes qu'elles réaliseront, et les sirènes, 6 maravédis

sur chaque *peseta* (franc) versée dans la caisse de la confrérie par les *guapos*. Tous les cadeaux qu'elles recevront des nobles seigneurs, des moines et autres membres du clergé, leur appartiendront en propre.

8° Le *Capataz* ou chef de province sera nommé parmi les *guapos* qui auront au moins six ans de *service*, et qui auront bien mérité de la confrérie.

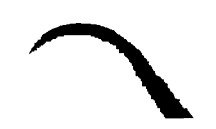
9° Tous les frères doivent plutôt mourir *martyrs* que *confesseurs*, sous peine d'être dégradés, exclus de la confrérie, et, au besoin, poursuivis par elle.

Fait à Tolède, l'an de grâce 1420, et le troisième après l'institution de notre honorable confrérie.

Cette société de la Garduna rendit à l'Inquisition bien des services, ainsi que nous l'avons dit, et la débarrassa secrètement de bien des ennemis dangereux qui complotaient, dans l'ombre, de la détruire; elle savait, nous l'avons vu, donner des coups de poignards, noyer, administrer une bastonnade ou même assassiner, selon les désirs que pouvaient manifester messieurs de l'Inquisition. L'esprit de cette époque est éminemment superstitieux, et l'on ne s'étonne pas de voir les *guapos* déposer dans le tronc de la Vierge leur sacrilège offrande au moment même où ils viennent de commettre un meurtre. Après tout, que faisait de plus l'Inquisition? N'était-elle pas, elle aussi, poussée par ce fanatisme des âges faibles, et n'accomplissait-elle pas ses sanglantes opérations avec la même superstition que les frères de la Garduna? Ceux-ci étaient entre ses mains des instruments aveugles. C'était à la fois pour la plus grande gloire de Dieu et pour leur propre plaisir, qu'ils travaillaient. Le doigt impérieux de l'inquisiteur leur désignait la victime,

et ils frappaient! On se tromperait donc si l'on croyait que ce fût par intérêt qu'ils agissaient ainsi; car ce pouvoir redoutable de l'Inquisition pesait aussi bien sur eux que sur les chrétiens, les juifs et les Maures.

Cependant, toute cette foule d'assassins, d'espions, d'alguazils que ce Saint-Office traînait à sa suite et nourrissait, épuisait bien souvent ses ressources. Le trésor se vidait avec une rapidité inouïe, et, plus d'une fois, Torquemada en fut réduit aux expédients pour combler les énormes déficits que l'entretien de l'Hermandad, de la Cruciata et de la Garduna faisait subir au trésor. Torquemada était un grand administrateur, il ne voyait qu'avec peine l'extrémité fâcheuse à laquelle il allait être réduit faute d'argent. Il n'ignorait pas avec quelle habileté Philippe-le-Bel, roi de France, avait naguère relevé ses finances qui périclitaient. Philippe-le-Bel avait tour-à-tour tourmenté le pape et les juifs de la manière la plus pressante. Nogaret avait été, dans cette chasse à l'argent, son plus fidèle et son plus habile limier; il allait sans cesse du pape au juif, et quand le juif ne rendait plus, il revenait avec une nouvelle ardeur au pape. Torquemada ne pouvait pas s'en prendre à ce dernier; mais en Espagne, plus qu'en France peut-être, il y avait des juifs, et les juifs étaient hérétiques, et ils étaient riches! Dès ce moment, Torquemada résolut leur expulsion. Les calomnies répandues dans le peuple avaient déjà désigné les juifs à l'animadversion générale. On les accusait d'exciter à l'apostasie ceux de leur nation qui s'étaient faits chrétiens, et on leur imputait plusieurs crimes commis, non-seulement contre les anciens chrétiens, mais encore contre la religion et la tranquillité de l'État. On racontait l'histoire de saint Dominique de Val, jeune enfant de Sar-



ragosse, qui avait été mis en croix par eux l'an 1250; la conspiration qu'ils avaient formée à Tolède en 1445, et leur projet, heureusement découvert, de miner les rues de la ville par lesquelles devait passer la procession du Saint-Sacrement; celle de Tabara, où on les avait vus préparer des chausses-trappes de fer dans les rues par lesquelles les habitants allaient être obligés de s'enfuir sans chaussure, au milieu de l'incendie qu'ils avaient allumé. On accusait encore les médecins, les chirurgiens, les apothicaires juifs d'avoir abusé de leur ministère pour procurer la mort d'un grand nombre de chrétiens, entre autres celle du roi Henri III, que l'on attribuait à son médecin D. Maïr.

Les juifs d'Espagne furent avertis à temps du danger qui les menaçait. Persuadés que, pour l'éloigner, il suffisait d'offrir de l'argent à Ferdinand, ils essayèrent de transiger avec lui moyennant une somme de trente mille ducats; ils s'engageaient en même temps à se conformer aux lois qui les concernaient; à ne point habiter d'autres quartiers que les *Juiveries;* à y rentrer chaque jour avant la nuit, et à renoncer à l'exercice de certaines professions privilégiées qui étaient réservées aux chrétiens. Ferdinand et Isabelle aimaient l'argent pour le moins autant que Torquemada; ils prêtèrent volontiers l'oreille à ces propositions, et l'affaire fut sur le point de s'arranger. Mais ce n'était pas ainsi que l'entendait l'inquisiteur général. Averti de ce qui se passait, il n'hésite pas un instant, se présente devant Ferdinand et Isabelle, et, plaçant sous leurs yeux un crucifix d'ébène: « Judas a le premier vendu son maître pour trente deniers, leur dit-il; Vos Altesses pensent à le vendre une seconde fois pour trente mille pièces d'argent: le voici, prenez-le, et hâtez-vous

de le vendre! » Ces paroles sévères et inattendues opérèrent un changement immédiat dans l'esprit de Ferdinand et celui d'Isabelle, qui s'empressèrent de rendre un décret par lequel tous les juifs, hommes et femmes, étaient obligés de sortir de l'Espagne avant le 31 juillet de la même année, sous peine de mort ou de confiscation de leurs biens. Ce décret est du 31 mars 1492. Il leur était permis de vendre leurs biens-fonds, d'emporter leurs meubles et leurs autres effets, excepté l'or et l'argent, pour lesquels ils devaient accepter des lettres de change ou des marchandises non prohibées. Torquemada fit semblant de les exhorter à recevoir le baptême et à ne point abandonner le royaume; il publia même un édit pour les y engager. Mais bien peu se laissèrent persuader, et Mariana rapporte que 800,000 juifs quittèrent l'Espagne à cette époque. On assure que malgré la défense qui avait été faite aux juifs d'emporter de l'or ou de l'argent, ils parvinrent à tromper la surveillance active dont ils étaient l'objet, et cachèrent dans les bâts et selles de leurs montures, et jusque dans leurs propres intestins, l'or qu'ils ne pouvaient se résoudre à abandonner. Cette particularité, découverte dans la suite, éveilla singulièrement la cupidité des fanatiques, des chrétiens et des hérétiques eux-mêmes, et l'on poussa la cruauté jusqu'à éventrer les malheureux bannis, pour se saisir de l'or que l'on croyait caché dans leurs entrailles. On leur avait accordé si peu de temps pour sortir du royaume, qu'ils furent obligés de vendre leurs biens à un extrême bas prix. André Bernaldez, curé de Los-Palacios, rapporte qu'il a vu des juifs donner une maison pour un âne, et une vigne pour un morceau de drap ou de toile.

Quelques uns cependant ne purent se résoudre à quitter l'Espagne, ils aimèrent mieux se faire chrétiens que de sortir du royaume. Mais c'était là précisément ce qu'attendait Torquemada. Ces malheureux, désormais isolés, sans appui, sans sympathie, se trouvèrent naturellement en butte à des calomnies permanentes. On leur reprocha de s'être faits chrétiens, absolument comme on leur avait reproché d'être juifs. On ne voulait point croire à la sincérité de leur retour à la foi du Christ, et on ne leur tenait compte ni de leur humilité ni de leur soumission. Mieux eût valu pour eux, cent fois, sortir pauvres et nus du royaume, que d'y rester pour s'y voir traîner dans les auto-da-fé annuels. Ils avaient cru, en renonçant au judaïsme, pouvoir conserver les richesses qu'ils avaient amassées avec tant de peine; mais ces richesses étaient trop ardemment convoitées pour qu'on les leur laissât, et l'Inquisition savait bien que désormais elle pouvait les dépouiller impunément. Il ne paraît pas que les juifs aient jamais fait preuve d'une énergie ni même d'une volonté quelconque. Soumis, dès son commencement, à des tribulations incessantes; chassé ici, mal reçu là, vexé, tourmenté de tout côté, ce peuple nomade accepte partout, avec une sublime résignation, les vicissitudes diverses que la destinée lui impose. Il semble fait pour la soumission, comme d'autres pour la liberté. Il présente de lui-même le front au joug qu'on lui prépare, et, que ce joug soit dur ou qu'il soit humain, il le porte sans murmurer, et ne cherche point à s'y soustraire. Aujourd'hui même, au milieu de la civilisation moderne, la physionomie et le caractère de ce peuple vagabond n'ont point changé, et nous le retrouvons encore avec la même abnégation, les mêmes aptitudes, la même humilité. Il n'est

donc point étonnant que l'on ait tant de fois abusé de la patience de ces malheureux, qui, non-seulement ne savaient pas se révolter, mais qui même n'osaient pas se plaindre. A l'aspect des infortunes de cette nation, on ne peut s'empêcher de ressentir une douloureuse pitié, et de souhaiter que le jour arrive bientôt où elle pourra s'arrêter, et se fixer sur la terre qui lui fut promise.

L'expulsion des juifs paraît avoir été le dernier exploit de Torquemada ; il mourut le 16 septembre de l'année 1498, et don Diegue Deza, religieux dominicain qui avait été précepteur de don Juan, prince des Asturies, fut appelé à lui succéder dans la charge de premier inquisiteur général. Avant de poursuivre l'exposé des faits qui constituent l'histoire de l'Inquisition, nous croyons devoir nous arrêter quelques instants, et appeler l'attention sur la manière dont procédait le saint tribunal. C'est là surtout que se révèle tout entier le cruel génie de l'Inquisition. On ne saurait croire avec quelle habileté, avec quelle adresse, nous pouvons dire avec quelle perfidie, Torquemada avait préparé toutes choses pour arriver, sans obstacles, au but vers lequel il marchait. Il prétendait, dit-on, que le saint tribunal était une représentation du jugement dernier, et que Dieu, lui-même, leur avait mis en main cette terrible juridiction dont ils abusaient si cruellement. Nous donnerons, plus loin, un tableau exact et détaillé des victimes du Saint-Office. Nous allons essayer, pour le moment, de faire connaître les cérémonies généralement adoptées à l'égard des prévenus et des coupables.

Quand l'Inquisition faisait saisir quelqu'un, on commençait par le fouiller et lui enlever tout ce qu'il portait sur lui, on dressait un inventaire de ses meubles et de ses

vêtements, afin que, s'il était reconnu innocent, ces objets pussent lui être restitués. Quant à l'or, à l'argent et aux diamants, ils devenaient aussitôt la propriété de l'Inquisition, qui les conservait pour payer les frais du procès. Cela fait, on conduisait le prévenu dans les prisons de l'Inquisition. Il y avait quatre sortes de prisons :

1° *La prison commune*, où les étrangers pouvaient voir et entretenir les prisonniers. On y mettait les personnes accusées de délits ordinaires ;

2° *La prison de pitié*, celle où étaient renfermés, pour un temps, les hommes qui avaient été condamnés à une pénitence ; on l'appelait aussi *prison de pénitence* ou de *miséricorde ;* elle se trouvait à proximité du local où le tribunal s'assemblait.

3° *Prison moyenne* ou *intermédiaire ;* elle était destinée à ceux que l'on reconnaissait comme directement justiciables de l'Office, et qui n'avaient commis que des délits communs ;

4° *Prison secrète*, celle où personne ne pouvait communiquer avec le prisonnier.

Le jour où devait se tenir la séance inquisitoriale, on venait chercher le prisonnier pour le conduire à la grande salle du tribunal. Cette salle était carrée, quelquefois tapissée de bandes de taffetas, les unes bleues, les autres jaunes ; plus souvent tendue d'un drap noir, dans toute sa longueur. Au bout de la salle était suspendu, contre la tapisserie, touchant presque au plafond, un grand crucifix d'ivoire se détachant en relief sur une croix d'ébène. Une table circulaire occupait le fond de la salle ; derrière cette table se dressait un fauteuil de velours noir, surmonté d'un dais de même étoffe.

C'était le fauteuil du grand inquisiteur.

A droite et à gauche du fauteuil de l'inquisiteur, on voyait deux autres sièges destinés aux inquisiteurs conseillers, qui, avec le secrétaire, composaient le tribunal. Au fond de l'appartement, se tenaient deux greffiers chargés d'écrire sous la dictée du président, et enfin, derrière ces derniers, les sbires du Saint-Office, et quatre hommes vêtus d'une longue robe noire, la tête couverte d'un capuchon percé aux endroits du nez, des yeux et de la bouche. En face du siège de l'inquisiteur était placée une sorte de chevalet sur lequel s'asseyait le prévenu.

Cet appareil sinistre ne manquait jamais de produire un grand effet sur les malheureux qui entraient dans cette salle. Les quelques heures qu'ils venaient de passer en prison, la terreur naturelle qu'inspirait à chacun tout ce qui tenait à l'Inquisition, ou tout ce qui venait d'elle, l'amer regret d'avoir perdu leur liberté, et la crainte de ne la recouvrer jamais, livraient les prévenus sans défense à l'Inquisition, et, avant qu'on les eût interrogés, ils étaient disposés à faire tous les aveux que l'on allait exiger d'eux. Lorsque l'inquisiteur n'était point satisfait des réponses du prévenu, ou que celui-ci s'obstinait à ne pas s'avouer coupable du crime qu'on lui imputait, lorsqu'enfin tous les moyens de douceur semblaient avoir été épuisés, et que, cependant, les aveux n'avaient pas été suffisamment explicites, l'inquisiteur abondonnait la victime aux bourreaux, et les tortures commençaient.

De la salle du tribunal, le prévenu était conduit aussitôt dans la *chambre du tourment*. C'était une sorte de prison souterraine, incommode, obscure, malsaine, creusée profondément sous le sol, entourée de murs épais et solides, afin que les cris arrachés à la victime, par la violence des tortures, ne fussent entendus ni au dehors, ni

au dedans de la prison. Dans la *chambre du tourment*, le prévenu retrouvait les quatre hommes masqués qu'il avait pu voir un instant auparavant apparaître dans la pénombre de la grande salle, derrière le siège du grand inquisiteur. De toutes parts, autour d'eux, on n'apercevait que des intruments de torture, des brodequins de fer, des cordes, des chevalets, des clous énormes, et, dans le coin le plus reculé, un brasier ardent projetant sur ces fatals ornements les lueurs sanglantes de ses rouges éclairs. Avant d'arriver à cette chambre, on passait par des corridors tortueux, on montait et on descendait alternativement des escaliers sombres, humides, glissants. Un guichetier précédait le prévenu, quatre sbires le suivaient. Sbires et guichetiers étaient armés, la fuite ou la résistance eût été impossible. Quelquefois, pendant le trajet de la salle du tribunal à la *chambre du tourment*, des spectacles bien saisissants venaient s'offrir aux regards épouvantés des prévenus. L'encombrement des corridors les forçait tout-à-coup de s'arrêter; ils se rangeaient contre la muraille, et alors, à la clarté des torches, ils voyaient passer devant eux de malheureux prisonniers, qui, les mains liées derrière le dos, présentaient leurs épaules nues aux coups de fouet des tourmenteurs dont ils étaient accompagnés. Hommes et femmes, tous étaient nus jusqu'à la ceinture, et, malgré l'horrible douleur que ce supplice leur faisait éprouver, nul n'osait proférer la plus légère plainte, dans la crainte de s'exposer à un châtiment plus terrible encore. Le prévenu se remettait bientôt en route, et ne tardait pas à arriver au lieu dont nous avons parlé. Outre les quatre hommes masqués, il trouvait là le grand inquisiteur, qui, d'après les dispositions du dix-huitième article du code de

l'Inquisition, devait assister à l'application de la torture, à l'effet d'enregistrer les déclarations des prévenus. L'inquisiteur renouvelait alors ses instances auprès de l'accusé, et, si ce dernier persistait dans son hérésie, il l'abandonnait au *tourmenteur*.

Il y avait quatre espèces de tortures.

La corde, le fouet, l'eau, le feu.

Ordinairement on commençait par *la torture de la corde*. On dépouillait entièrement le prévenu de ses vêtements, et on ne lui laissait absolument que sa chemise. Une corde, passée dans une poulie attachée à la voûte, pendait au milieu du cachot. On liait avec l'un des bouts de cette corde, les mains de l'accusé derrière le dos; les tourmenteurs s'emparaient aussitôt de l'autre bout, et, l'enlevant brusquement jusqu'au plafond, ils le laissaient retomber à un demi-pied du sol. Cette ascension se renouvelait de minute en minute pendant une heure. Si, malgré ce supplice, le prévenu persistait dans la négative, dit M. E. Quinet, on terminait l'examen (*la torture*) comme il suit : MM. les inquisiteurs, ne pouvant tirer de lui rien de plus, ordonnaient que le prévenu fût légèrement descendu de la corde à laquelle il était suspendu, qu'on le déliât, qu'on remît les articulations des bras, qu'on le rhabillât, et qu'enfin on lui fît reprendre sa place.

Il était rare que le prévenu sortît de cette première épreuve sans avoir les membres brisés.

La question de l'eau venait ensuite : l'accusé était traîné par les tourmenteurs au milieu de *la chambre du tourment*, dépouillé de ses vêtements et lié fortement, avec des cordes de chanvre, sur un chevalet d'une forme particulière; un garrot de bois, placé à côté du chevalet, servait à resserrer les cordes. Souvent, le garrot était manié avec



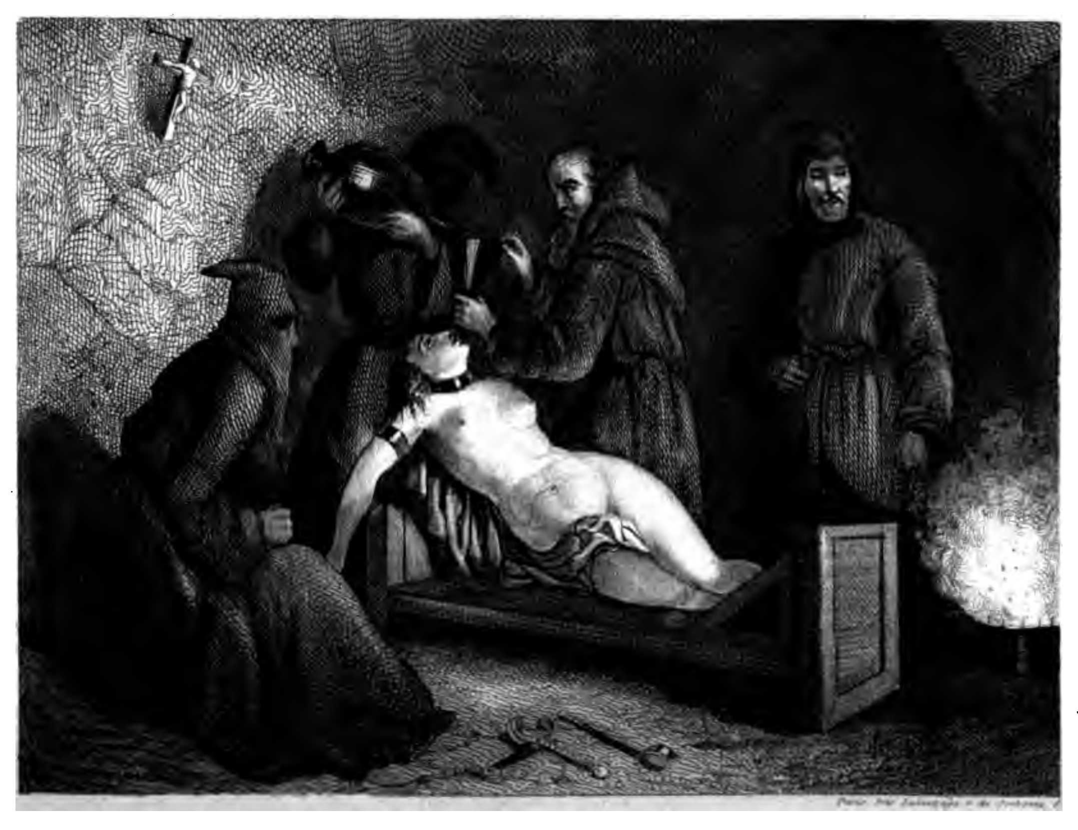
L'ÉPREUVE DU FEU.

une telle violence, que la corde meurtrissait et déchirait les chairs. Une fois l'accusé étendu sur le chevalet, les tourmenteurs appliquaient sur son visage un linge très-fin imbibé d'eau, dont une partie était introduite au fond de la gorge; l'autre partie couvrait les narines. Ces mesures prises, on commençait à verser lentement de l'eau dans la bouche et le nez de la victime. « L'eau s'infiltrait goutte à goutte à travers le linge mouillé, et, à mesure qu'elle s'introduisait dans la gorge et dans les fosses nasales, la victime, dont la repiration devenait de plus en plus difficile, faisait des efforts inouïs pour avaler cette eau et respirer un peu d'air; mais à chacun de ses efforts qui, nécessairement, imprimaient à tout son corps une douloureuse convulsion, les tourmenteurs tournaient le garrot, et la corde pénétrait jusqu'aux nerfs. » Un médecin attaché à l'Inquisition assistait d'habitude à ces scènes tragiques, le doigt froidement posé sur le pouls agité de la victime, prêt à faire suspendre la question si la mort lui paraissait imminente. Il arrivait fréquemment, en effet, que les accusés périssaient au milieu des tortures de la question; mais Ximenez Cisneros n'en prétend pas moins que la question est une chose utile en soi, attendu que les innocents qui périssent par elle vont tout droit en paradis. A cette raison péremptoire, nous n'avons rien à opposer.

La question du feu était peut-être encore plus terrible, et bien certainement plus douloureuse que celles du fouet, de la corde et de l'eau. Nous avons parlé tout-à-l'heure d'un brasier que les tourmenteurs entretenaient toujours ardent, dans cette fatale chambre où se passaient tant de lugubres drames; comme pour la question de l'eau, l'accusé était attaché avec des cordes sur un banc

sultes; on les dépouille de leurs vêtements, et on les fouette;... on les pend, on les étouffe et on les brûle! C'est un drame saisissant... Rien ne manque au spectacle: les bûchers sont dressés, les moines prient, les bourreaux jurent, les victimes pleurent: il y a de tout un peu; la foule est immense! D'abord, on promène les acteurs de ce terrible drame à travers la ville; comme nous l'avons dit, ils sont pieds nus, revêtus d'un scapulaire jaune, et ils portent un cierge à la main; ceux qui doivent être brûlés, sont coiffés d'un grand bonnet de carton, sur lequel sont représentés, d'une manière apparente, des diables indécents au milieu d'une multitude de langues de feu. Quand la procession sort des prisons de l'Inquisition, les cloches de l'église cathédrale sonnent à pleines volées pour annoncer à la ville que la cérémonie commence. Le peuple répond toujours à ces sortes d'appels; il accourt en foule. La procession commence par la communauté des Dominicains, précédée de la bannière du Saint-Office, portant cette inscription: *Justitia et misericordia*, justice et miséricorde; — lâche dérision! — Les prisonniers viennent immédiatement après, escortés de sbires et suivis du bourreau. Le cortége se rend ainsi à l'église, que l'on a préalablement préparée pour la célébration de l'auto-da-fé.

Sur le grand autel, paré de noir, sont allumés, dans dix chandeliers d'argent, autant de cierges de cire blanche; à droite et à gauche s'élèvent deux sortes de trône; celui de droite est destiné à l'inquisiteur et à ses conseillers; celui de gauche au roi et à sa Cour. Vis-à-vis du grand autel, à quelque distance, on a dressé un autre autel sur lequel reposent quelques missels ouverts: c'est sur ces missels que les hérétiques réconciliés viennent



ÉPREUVE DE L'EAU.



faire abjuration de leur hérésie entre les mains des moines blancs. Ces réconciliés ne sont pas encore les plus malheureux ; on les livre à la honte, mais on ne leur ôte pas la vie ; pour les *impénitents*, on n'use pas de la même *indulgence*. Non seulement la honte est la même pour eux, mais après les avoir soumis aux mêmes périls et aux mêmes tortures, le Saint-Office ne pouvant leur arracher d'aucune façon l'aveu de leur hérésie ou leur inoculer la crainte du dernier supplice qu'il leur réserve, se déclare obligé de les traiter selon la rigueur de la loi, et les livre pour être brûlés.

Dès que cette suprême sentence est prononcée, un huissier de la justice séculière s'empare de ces malheureux, et le cortège se remet en route pour se rendre au Quemadero, où tout a été préparé pour la fatale exécution. Le peuple a déjà pris les devants ; la victime ne mourra pas seule ; qui le croira, l'insulte le suit jusque sur le bûcher... L'huissier l'abandonne bientôt au bourreau : on l'attache à un poteau qui domine le bûcher, et il est brûlé. S'il déclare mourir dans la foi du Christ, on ne le brûle qu'après l'avoir étranglé ; s'il déclare, au contraire, persister dans son hérésie, il est brûlé vif !

L'ignorance et la superstition du peuple expliquent jusqu'à un certain point la fréquence de ces lugubres drames : la dénonciation était alors en honneur, la trahison presque une vertu ! Les natures énergiques, généreuses, se trouvaient naturellement isolées. Il fallait subir la loi commune ou périr. L'insuccès de quelques tentatives avait rendus prudents la plupart des mécontents. L'Inquisition n'avait à craindre que quelques haines particulières, et les précautions nombreuses dont s'entouraient les inquisiteurs suffisaient à les protéger.

Leur vie intime contrastait singulièrement avec les principes austères qu'ils affichaient, et je ne sache pas qu'à aucune époque les mœurs du clergé aient été plus dissolues.

La demeure du grand inquisiteur de Madrid était, dans son espèce, un véritable palais : « Lorsque j'entrai, rapporte un voyageur qui peut être cru sur parole, je fus frappé de la beauté des appartements, de l'élégance des meubles, de la magnificence des tableaux, de la multitude des valets. Quelques seigneurs se trouvaient chez le grand inquisiteur ; quand ils eurent pris congé de Son Eminence, elle me conduisit dans sa chambre à coucher ; elle était au rez-de-chaussée. Des sujets de mythologie païenne en décoraient les voûtes ; quatre orangers, plantés dans le sol, qu'on avait préparé à cet effet au-dessous du parquet, semblaient sortir des marbres mêmes dont ce parquet était formé, chargés tout à la fois de fleurs et de fruits. Ils occupaient les coins de cette chambre, et se trouvaient rafraîchis par quatre fontaines, dont les eaux limpides retombaient en cascades dans des bassins de porphyre, et s'en allaient se perdre en murmurant sous les marbres du parquet. Le lit occupait le milieu de cette pièce ; des génies, aux ailes d'or, soutenaient la gaze d'argent, dont l'élégante draperie servait de rideaux à ce lit, qu'un mécanisme adroitement dérobé au regard retenait élevé à un demi-pied au-dessus du parquet, pour en défendre l'approche aux insectes. Après que j'eus visité en détail les autres appartements de l'inquisiteur, celui-ci fit signe à un Dominicain, et je fus introduit aussitôt dans un salon reculé, où l'éclat des bougies le disputait au feu du jour, et où je trouvai des femmes charmantes par la grâce et

les talents. On servit, et nous nous mîmes à table. Les aimables propos, la musique, les vers, les chansons, la gaîté, accrue par la délicatesse de la chère, l'excellence des vins, et la compagnie des femmes, rendirent cette nuit délicieuse. J'avais oublié la fatigue du voyage. On me retint encore quelques jours, et enfin je quittai l'inquisiteur, enchanté de sa courtoisie, et très-édifié de la manière ingénieuse dont il usait, pour se consoler de la dure nécessité de juger les hommes. »

Dans le livre auquel nous empruntons ce récit, nous trouvons une note *manuscrite*, dont nous sommes bien aise de faire profiter nos lecteurs. Nous la reproduirons textuellement :

« Lorsque je visitai l'Espagne en 1803, un moine Franciscain vint à bord du vaisseau que je montais, et de tous mes livres s'empara d'une Bible (en anglais), et la jeta à l'eau, dans la rivière de Bilbao. Quelques mois après, je fus assez lié avec le supérieur d'un couvent de Capucins pour qu'il me priât de lui faire venir de France les ouvrages de Voltaire, surtout *la Pucelle*. J'écrivis à Bayonne, et fis ce cadeau au jovial capucin avant de partir. »

Il est bien entendu que nous ne voulons pas accepter la responsabilité d'une semblable note ; nous la livrons sans commentaires.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les mœurs des agents de l'Inquisition ont toujours été plus ou moins dissolues ; mais le tableau des désordres de quelques moines n'ajouterait rien à l'horreur que l'Inquisition inspire sous d'autres rapports. Nous nous contenterons donc des quelques faits qui précèdent : en fidèle historien, nous ne pouvions les passer sous silence. Le lecteur en fera son profit comme il l'entendra.

L'inquisiteur don Diègue Deza, qui avait succédé à Torquemada, crut devoir signaler son ministère en publiant de nouvelles ordonnances, qui n'avaient d'autre but que de donner plus d'activité au tribunal de l'Inquisition. Le 17 juin 1500, il publia une constitution en sept articles, portant :

1° Que l'Inquisition générale serait établie dans les lieux où elle n'existait pas;

2° Que l'édit qui obligeait de dénoncer les hérétiques serait publié;

3° Que les inquisiteurs examineraient avec soin le registre des personnes notées par l'Inquisition générale, afin de leur faire leur procès:

4° Que nul ne pourrait être arrêté pour des motifs de peu d'importance, tels que des blasphèmes prononcés dans la colère, et que, dans les circonstances douteuses, on prendrait l'avis du conseil;

5° Que lorsque l'épreuve canonique aurait lieu, douze témoins déclareraient avec serment s'ils pensent que celui qui la subit dit la vérité;

6° Que lorsqu'une personne violemment suspecte ferait abjuration, elle serait obligée de promettre de ne point fréquenter des hérétiques, et de les dénoncer sous peine d'être punie comme *relaps;*

7° Que l'on tiendrait la même conduite à l'égard de celui qui ferait son abjuration comme hérétique formel et positif, après avoir été condamné comme tel.

Diegue Deza rêvait d'étendre davantage encore la puissance de l'Inquisition. Il tourna ses regards vers la Sicile, qui, ainsi que Naples, avait échappé jusqu'alors à son redoutable pouvoir. Il persuada facilement au roi Ferdinand d'y établir le saint tribunal, et le 27 juillet 1500,

un décret fut rendu à cet effet. Quelques Siciliens courageux tentèrent de s'opposer au nouvel ordre de choses, et, sur divers points de l'île, plusieurs mouvements se manifestèrent ; mais la résistance fut bientôt étouffée, et don Pierre Velorado, archevêque de Messine, et grand inquisiteur subdélégué, put continuer ses fonctions. Dès l'année 1512, les inquisiteurs particuliers y étaient déjà, dit-on, aussi insolents qu'en Espagne. On recherchait les hérétiques avec la même activité, on les appliquait à la torture avec le même zèle cruel, et les auto-da-fé s'y succédaient avec les mêmes coutumes et la même solennité.

En 1516, la résistance, qui n'avait d'abord été que partielle et momentanée, devint tout-à-coup générale et permanente. De tous côtés on se leva en masse ; la colère et l'indignation armaient les femmes, les enfants et les vieillards. Ce n'était partout qu'un cri de réprobation contre le saint tribunal et ses odieux familiers; on se porta par enthousiasme vers les prisons de l'Inquisition ; on arracha les malheureux qui s'y trouvaient renfermés, et ce ne fut que par un concours de circonstances extraordinaires que l'inquisiteur Melchior de Cervera échappa à la mort. Le vice-roi, don Hugues de Moncada lui-même, courut dans cette insurrection les plus grands dangers.

Cependant, malgré l'héroïsme de sa révolte, la Sicile ne jouit pas longtemps d'une liberté qui lui coûtait tant de sang, car, à quelques années de là, Charles-Quint l'obligea, quoi qu'elle pût faire, à accepter l'établissement de l'Inquisition. La ville de Naples avait été plus heureuse : Gonzalve Fernandez de Cordoue, connu sous le nom de *grand capitaine*, avait été invité par Ferdinand à seconder de tout son pouvoir l'archevêque de Messine, lequel

était envoyé par don Diègue Deza pour établir l'Inquisition dans cette ville. Mais la résistance des Napolitains fut si opiniâtre, que le vice-roi Gonzalve jugea prudent de différer, et de prévenir le monarque du danger qu'il y aurait à combattre une opposition aussi prononcée. En 1510, Ferdinand entreprit de nouveau de vaincre la répugnance des Napolitains. Cette fois, comme la première, ses efforts furent inutiles.

Diègue Deza, désespérant de triompher de ce côté, voulut prendre une éclatante revanche en Espagne. Torquemada avait réussi à faire expulser les juifs; Deza songea à faire expulser les Maures. Ferdinand n'aimait point cette nation, il l'avait bien prouvé en 1487. Lors de la prise de Malaga, le 18 août, ce prince avait ordonné que tous les Maures que l'on ferait prisonniers seraient tués avec des roseaux pointus; supplice horrible que les Maures eux-mêmes n'infligeaient qu'à ceux qui s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté. Il ne fut pas difficile à Diègue Deza de persuader à Ferdinand et à Isabelle, qu'il était indispensable d'établir l'Inquisition dans le royaume de Grenade. On décréta que tous les Maures libres de l'un et de l'autre sexe, au-dessus de quatorze ans pour les hommes, et douze pour les femmes, seraient tenus de sortir du royaume d'Espagne. On leur laissait, ainsi qu'on l'avait fait pour les juifs, en 1492, la faculté de disposer de leurs biens. Quant aux esclaves, il était ordonné de leur attacher une chaîne de fer aux pieds, aussitôt qu'ils seraient reconnus. Les Maures abandonnèrent donc l'Espagne, comme les juifs l'avaient abandonnée quelques années auparavant.

Le cardinal Ximenès de Cisneros, qui succéda à don Diègue Deza, fit preuve, pour le moins, d'autant d'audace

et de cruauté. On compte qu'il a permis la condamnation de cinquante-deux mille huit cent cinquante-cinq individus, dont trois mille cinq cents subirent la peine du feu, en personne, mille deux cent trente-deux, la même peine en effigie, et quarante-huit mille cinquante-neuf diverses pénitences. Nous n'entrerons pas dans les détails de ces nombreuses exécutions, leur chiffre parle assez éloquemment, et nous ne croyons pas que le lecteur puisse rien désirer de plus. Malgré l'élévation de ce chiffre, on ne peut se dissimuler que Ximenez de Cisneros n'ait été mû quelquefois par des sentiments louables, et qu'il n'ait cherché, à plusieurs reprises, à ralentir l'action de l'Inquisition. Ce fut lui qui assigna aux *nouveaux chrétiens*, ou Juifs et Maures nouvellement convertis, une église particulière, dans les villes où il y avait plusieurs paroisses, et chargea en même temps le curé de ces villes de redoubler de zèle pour instruire les *nouveaux chrétiens*, et les visiter souvent dans leurs maisons. Cette mesure prend assurément sa source dans un bon sentiment. Ximenez au moins, avant de brûler les hérétiques, ne négligeait aucun moyen de les convertir.

Cependant, on peut croire que si l'Inquisition s'était ralentie sous le ministère de Cisneros, ce n'était en quelque sorte que pour reprendre haleine. Les petites résisances qu'elle avait rencontrées ne lui avaient point fait obstacle, et elle s'était trouvée assez forte pour les briser sous ses pieds. Ces petites révoltes, qui se manifestaient de temps à autre, étaient, pour ainsi dire, aussi vite etouffées que connues, l'Inquisition s'en inquiétait peu, et elle continuait de marcher sans les redouter; mais le XVIe siècle allait la jeter dans une situation plus dangereuse. Pendant qu'occupé toute entière à faciliter

les développements de son institution, l'Inquisition semblait se complaire et s'oublier dans la contemplation de son propre ouvrage, un grand mouvement se préparait par-delà les Pyrénées, et allait bientôt, attirant à soi toutes les intelligences courageuses de cette époque, menacer souverainement les lâches partisans de l'obscurantisme et de l'esclavage intellectuels. En 1484, Luther était né à Eisleben ; ce fut d'abord un enfant, ce fut ensuite un professeur, ce fut bientôt un des plus rudes et des plus courageux champions des libertés de la pensée. Luther arrivait à un meilleur moment qu'Abeilard. Le monde avait vieilli, la foi s'était éteinte peu à peu dans tous les cœurs, le scepticisme était entré peu à peu dans tous les esprits. Un singulier besoin d'indépendance matérielle et morale tourmentait instinctivement toutes les classes de la société, et jamais peut-être le sol humain n'avait été plus heureusement préparé pour y jeter le germe de la liberté. Abeilard n'avait point trouvé les convictions ébranlées par l'exagération du dogme ; il régnait de son temps, parmi les représentants de la foi chrétienne, une certaine tolérance que rien n'avait encore éprouvée. Luther, au contraire, trouvait tout un monde rempli de sourdes colères, et qui ne cherchait même plus à retenir les cris d'indignation que le douloureux spectacle de ses misères lui arrachait. Au XIe siècle, Abeilard avait besoin de toute son éloquence pour triompher ; au XVIe, Luther n'eut besoin que d'un mot pour vaincre !

Nous allons voir, dans un instant, la lutte s'engager entre l'Inquisition et le luthéranisme ; la lutte sera terrible. Pour la religion chrétienne, c'est une question de vie ou de mort ; pour la pensée humaine, une question de liberté ou d'esclavage. Luther réclame le droit d'exa-

men, la religion le lui conteste. Les deux partis sont en présence : l'Inquisition n'hésitera pas, les auto-da-fé vont recommencer avec une nouvelle ardeur. C'est peut-être pour celle-ci le dernier acte sérieux de sa puissance, et ce dernier acte, on peut le croire, ne démentira pas ses sanglants débuts.

L'INQUISITION ET LA RÉFORME.

Mesures contre les Luthériens et contre la secte des Illuminés.—Charles-Quint et Philippe II. — Découverte d'une société secrète de sorcières.— Le duc d'Albe en Flandre. — Le prince d'Orange, le comte de Thorn et le comte Lamoral d'Egmont. — Supplice des deux derniers. — Un auto-da-fé à Tolède. — Persécution exercée contre Antoine Perez. — Paul Olivadé. — Devises, emblèmes et bannières de l'Inquisition. — Tableau des victimes de l'Inquisition. — Abolition de cette institution par Napoléon.

Dès que le pape vit avec quelle rapidité effrayante les idées de Luther se répandaient par le monde, il devina que sa puissance spirituelle allait être menacée, et comprit aussitôt l'impérieuse nécessité que lui faisaient les évènements, de couper dans leurs racines les germes d'indépendance que la parole du sectaire jetait dans tous les esprits. Les Juifs et les Maures disparaissent de la scène ; il semble n'y avoir plus au monde que des *Luthériens*. Le conseil de l'Inquisition d'Espagne se hâte, à l'instigation du pape, de publier de nouveaux articles qui imposent aux habitants de chaque ville l'obligation de dénoncer ces hérétiques d'une nouvelle espèce, sous peine de péché mortel et d'excommunication majeure.

« Ces articles portaient que c'était un devoir indispensable pour tout chrétien de déclarer s'il savait, ou s'il avait entendu dire que quelqu'un eût dit, soutenu ou *pensé* que la secte de Luther est bonne, et que ses partisans sont dans la bonne voie, ou qu'il eût cru ou approuvé

quelques unes de ces propositions condamnées, comme, par exemple, il n'est pas nécessaire de déclarer ses péchés à un prêtre, et qu'il suffit de les confesser devant Dieu ; que ni le pape, ni les prêtres, ne tiennent le pouvoir de remettre les péchés ; que le véritable corps de Jésus-Christ n'est pas dans l'hostie consacrée ; qu'il n'est point permis de prier les saints, ni d'exposer des images dans les églises; qu'il n'y a point de purgatoire, et qu'il est inutile de prier pour les morts[1] ; que la foi et le baptême suffisent pour être sauvé, et que les bonnes œuvres ne sont point nécessaires ; que tout chrétien peut, sans être revêtu du caractère du sacerdoce, recevoir la confession d'un autre chrétien, et lui administrer la communion sous les deux espèces du pain et du vin ; que le pape n'a pas le pouvoir réel d'accorder des indulgences ni des pardons ; que les prêtres, les moines et les religieux, peuvent licitement se marier ; qu'il ne doit y avoir ni religieux, ni religieuses, ni monastères, et que Dieu n'a point établi les ordres religieux réguliers ; que l'état du mariage est meilleur et plus parfait que la vie des prêtres et des moines vivant dans le célibat; qu'il ne doit y avoir d'autres fêtes que le dimanche, et que ce n'est pas pécher que de manger de la viande le vendredi, le Carême et les autres jours d'abstinence.

Par la même occasion, l'Inquisition ordonna de rechercher d'autres hérétiques connus plus communément sous la dénomination d'*Illuminés*. Nous reviendrons plus loin sur cette secte, qui fut une véritable *société secrète*. Nous nous contentons, pour le moment, de mettre sous les yeux du lecteur l'édit de l'Inquisition qui la concerne :

[1] On se rappelle que cette hérésie avait déjà été reprochée aux Albigeois.

« Tout chrétien, dit une ordonnance du 28 janvier 1588, est obligé de déclarer s'il sait ou s'il a entendu dire que quelque personne vivante, *ou même morte*, ait dit ou affirmé que la secte des *Illuminés* est bonne, et, surtout, que l'oraison mentale est de précepte divin, et que, par elle, on accomplit tous les autres devoirs de la vie chrétienne ; que la prière vocale est un sacrement caché sous des accidents ; que ce sacrement n'a son effet que dans l'oraison mentale, l'autre n'ayant que peu de mérite ; que les serviteurs de Dieu ne doivent point s'occuper d'exercices corporels ; qu'on n'est point obligé d'obéir à son père, ni à aucun autre supérieur, lorsqu'ils ordonnent des choses qui empêchent l'exercice de l'oraison mentale et de la contemplation. Le chrétien doit aussi déclarer s'il a entendu quelqu'un parler mal du sacrement de mariage, ou dire que personne ne peut être instruit du secret de la vertu, s'il n'apprend cette doctrine de ceux qui en sont les maîtres ; que nul ne peut être sauvé sans l'usage de l'oraison que ces maîtres pratiquent et enseignent, et s'il ne leur fait une confession générale de ses péchés ; que l'agitation, les tremblements et les défaillances qu'on observe chez les maîtres de cette doctrine et sur leurs meilleurs disciples, sont des marques de l'amour divin ; que ces signes annoncent qu'ils sont en faveur auprès de Dieu, et qu'ils possèdent le Saint-Esprit ; que les *parfaits* n'ont pas besoin de faire des œuvres méritoires ; que lorsque l'on arrive à l'état des *parfaits*, on voit l'essence de la très-Sainte-Trinité dans ce monde ; que les hommes qui y sont parvenus sont gouvernés par l'Esprit saint immédiatement ; que pour faire ou pour omettre une chose, ils n'ont d'autre règle à consulter que les inspirations de l'Esprit

saint qui leur parviennent directement; qu'il faut fermer les yeux au moment de l'élévation de l'hostie par le célébrant; que lorsqu'on est arrivé à un certain degré de perfection, on ne peut plus voir les images des saints ni entendre de sermons ou d'autres chrétiens qui traitent de Dieu; et, enfin, si ce même chrétien a vu ou entendu quelque autre chose qui ait rapport à la mauvaise doctrine de la secte des *Illuminés.* »

Aucune époque n'offrit peut-être au monde de spectacle plus grand que le XVI[e] siècle. La France était alors gouvernée par François I[er], l'Angleterre par Henry VIII, l'Empire par Charles-Quint. Ignace de Loyola fondait l'institution des Jésuites; Martin Luther faisait connaître les premiers éléments de la réforme, et Copernic expliquait le système du monde. De toutes parts, il règne un mouvement incroyable : Rome menacée se prépare à la lutte. C'est la première fois, peut-être, que le danger se présente sous un aspect aussi redoutable; elle ne cherche pas à se dissimuler la nécessité qui lui est imposée du courage et de l'énergie. L'Église faisait en Allemagne un commerce considérable d'indulgences. On disait aux pénitents : « Vous êtes coupables, mais moyennant telle somme vous pouvez racheter votre faute. » On aurait tort de reprocher à Rome ce commerce d'indulgences; il existait déjà, en forme de loi, dans le domaine politique; l'Eglise n'avait fait que le déplacer en le transportant dans celui de la religion. Ce n'était point, d'ailleurs, le seul abus que l'on reprochât au clergé. La simonie entre autres, s'exerçait ouvertement : « Dernièrement, disait un prélat, j'ai été sacré évêque par un archevêque, et il m'en a coûté cent sols pour obtenir ce grade; mais, si je ne les avais donnés, je ne serais pas

évêque aujourd'hui ; bien m'en a pris de tirer de l'or de ma poche plutôt que de manquer un si grand sacerdoce. J'ai déboursé, mais j'ai reçu l'épiscopat, et, si Dieu me prête vie, j'espère bien rentrer dans mon argent : j'ordonne un prêtre, et je reçois de l'or ; je fais un diacre, et je touche de bonnes sommes d'argent. Les ordinations, les bénédictions des abbés et des églises, voilà des profits assurés, et tout mon argent revenu dans mon gousset. » Les mœurs relâchées des moines, la conduite dissolue des abbés, avaient, plus d'une fois déjà, attiré l'attention des conciles. Tout cela était connu et avéré, le clergé ne songeait même pas à s'en défendre, l'ancienneté de l'abus semblait en avoir fait un droit. Nul n'ignorait ces particularités, tout le monde connaissait ces vices, les réprouvait, mais aucune voix éloquente n'avait encore osé les flétrir.

Martin Luther ne paraît pas avoir été complètement désintéressé dans la question. Il appartenait à la confrérie des moines augustins, chargée d'ordinaire de la vente des indulgences. Indigné de voir le pape choisir des Dominicains pour remplir cet office, il s'en vengea en prêchant contre les indulgences ; et bientôt, poussé par les circonstances, entraîné par sa propre audace, il franchit les dernières limites, et jeta les premiers fondements de la Réformation. C'était un coup terrible pour Rome ; c'était le droit d'examen luttant contre la foi : c'était surtout un drapeau d'indépendance autour duquel allaient se rallier, par enthousiasme, tous les mécontentements, toutes les souffrances, tous les doutes. Le monde s'éveilla et regarda étonné autour de lui, comme au sortir d'un rêve affreux.

Dès ce moment, en effet, toutes les hérésies avaient

raison : Martin Luther condamnait les bourreaux en justifiant les victimes. Les peuples de la chrétienté avaient tous eu à subir un esclavage plus ou moins long ; ils se montrèrent les uns aux autres les marques sanglantes du joug qu'une tyrannie odieuse leur avait imposé, et s'excitèrent réciproquement à la vengeance. Un immense cri de douloureuse colère s'entendit par le monde, et l'on courut vers Luther, comme jadis on avait couru vers Jésus-Christ. Luther, cependant, n'était point ce que Jésus-Christ avait été. Si sa vie a été sainte, il n'a eu ni l'amour, ni le dévouement du divin maître. Luther fut moins un législateur qu'un tribun ; il a eu toutes les faiblesses de l'homme sans avoir la calme attitude du génie. Jamais la sublime charité évangélique ne tomba de son cœur, et il détruisit plutôt qu'il n'édifia.

Aussitôt que la secte des Luthériens commença à se répandre en Europe, l'Inquisition songea à en arrêter les rapides progrès, et, dès l'année 1523, nous la voyons occupée d'intenter un procès à Jean d'Avila, que l'Espagne a surnommé l'*apôtre de l'Andalousie*. Dénoncé au tribunal de l'Inquisition comme ayant émis des propositions luthériennes ou tendantes au luthéranisme et à la doctrine des *Illuminés*, Jean d'Avila fut jeté dans les prisons secrètes du Saint-Office, et y serait vraisemblablement resté longtemps, si l'inquisiteur-général de Séville n'eût pris vivement son parti et prouvé son innocence. Jean d'Avila était révéré comme un saint ; il fut acquitté. Jean-Louis Vives écrivait à Érasme, en 1534 : « Nous vivons dans un temps bien difficile ; on ne peut ni parler ni se taire sans danger. » Tous les hommes distingués par l'intelligence ou la liberté de leur esprit, étaient en butte à l'envie des moines, et, par suite, aux calomnies

des familiers de l'Inquisition. — Alphonse Virnes était alors un des meilleurs théologiens de son temps; il avait écrit plusieurs ouvrages, et était réputé comme très-versé dans l'étude des langues orientales. Charles-Quint éprouvait tant de plaisir dans sa compagnie, qu'il l'avait emmené avec lui dans ses voyages d'Allemagne, et qu'à son retour il en avait fait son plus cher prédicateur. Un homme aussi éminent ne pouvait se soustraire longtemps aux atteintes de l'Inquisition. Il fut arrêté et mis dans les prisons secrètes du Saint-Office, sous prétexte qu'il favorisait les opinions de Luther. Pendant quatre années consécutives, il demeura ainsi enfermé, sans pouvoir communiquer avec personne. « Il m'est à peine permis, écrivait-il à Charles-Quint, de respirer et de m'occuper d'autre chose que de charges, de réponses, de témoignages, de défenses, de répliques, de libelles, de moyens, d'actes, d'hérésies, de blasphèmes, d'erreurs, d'anathèmes, de schismes et d'autres monstres pareils, qu'à force de travaux comparables à ceux d'Hercule, j'ai enfin vaincus avec l'aide de Jésus-Christ; en sorte que me voilà maintenant justifié par la protection de Votre Majesté. »

Charles-Quint fit, en effet, pour lui tout ce qu'il pouvait faire. Il exila Manrique, alors inquisiteur-général, et chargea le conseil de la *suprême*, sous la date du 18 juillet 1534, d'adresser à tous les tribunaux du Saint-Office une ordonnance portant que, dans le cas d'une instruction préliminaire assez grave pour motiver l'arrestation d'un religieux, il serait dorénavant sursis par les inquisiteurs; ceux-ci devaient ensuite adresser au conseil une copie entière et fidèle de la procédure commencée, et attendre que les ordres leur fussent envoyés, après l'exa-

men des pièces. « C'est ainsi, dit Llorente, qu'un malheur particulier devint la source d'un bien général. On doit cependant, ajoute-t-il, blâmer les auteurs de l'ordonnance royale de n'avoir fait cette loi qu'en vue des religieux, commme si les séculiers eussent eu moins d'intérêt et de droit que des prêtres, à défendre leur liberté, leur vie et leur honneur. » Enfin, vers l'année 1537, l'Inquisition rendit un jugement définitif, par lequel elle déclare Alphonse Virues suspect de professer les erreurs de Luther, et le condamne à être absous des censures *ad cautelam*, à être enfermé pour deux ans dans un monastère, et à ne pouvoir prêcher la parole de Dieu pendant les deux années qui suivraient sa mise en liberté.

Au nombre des propositions qu'on lui imposa l'obligation de rétracter, le jour de son auto-da-fé, dans l'église métropolitaine de Séville, se trouvent les trois suivantes : 1° *L'état des personnes mariées est plus sûr pour faire son salut, que celui des personnes qui ont préféré le célibat.* 2° *Il se sauve un plus grand nombre de chrétiens dans la condition du mariage que dans toutes les autres.* 3° *La vie active est plus méritoire que la vie contemplative.*

Cette affaire et plusieurs autres éclairèrent Charles-Quint sur les intentions secrètes de l'Inquisition; et en 1535, il enleva la juridiction royale au Saint-Office, qui en resta dépouillé jusqu'en l'année 1545. Cependant Charles-Quint aimait l'Inquisition, moins peut-être pour l'Inquisition elle-même, qu'à raison de la haine qu'elle professait pour les hérétiques en général et les Luthériens en particulier. On a dit de lui qu'il était le Don Quichotte de la foi, le chevalier errant occupé à redresser les torts et à venger les injures que les brigands hérétiques fai-

saient à la sainte religion de Dieu ; mais à dater du procès d'Alphonse Virues, le Saint-Office ne lui pardonna jamais la protection dont il avait couvert le savant, et elle lui suscita dans la suite bien des contrariétés qui empoisonnèrent sa vieillesse. Paul IV était alors pape; il tenta à plusieurs reprises de dépouiller Charles-Quint de la pourpre impériale, et de faire passer la couronne des Deux-Siciles, qui appartenait à Philippe II, sur la tête de l'un de ses neveux. On accusa Charles-Quint d'avoir favorisé les hérétiques, et plus particulièrement les Luthériens. On le déclara déchu de ses droits d'empereur et de roi d'Espagne; des bulles d'excommunication furent lancées contre le père et le fils, et les peuples d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, et les Napolitains, furent solennellement déliés du serment de fidélité et d'obéissance qu'ils leur avaient prêté. Le duc d'Albe, D. Ferdinand de Tolède, était vice-roi de Naples : c'était un homme opiniâtre dans ses résolutions, énergique et dur jusqu'à la cruauté. Sans prendre avis de Philippe II, il sort tout-à-coup de sa vice-royauté et s'avance jusqu'aux portes de Rome. Le pape se hâta de demander la paix. Le duc d'Albe lui fit répondre qu'il ne consentirait à la lui accorder que lorsqu'il aurait demandé pardon au roi son maître, d'avoir traité avec si peu de ménagement son auguste père, ses sujets et ses amis. Le pape ne voulut point traiter avec le vice-roi de Naples, et écrivit qu'il était prêt à faire tout ce que proposerait le roi d'Espagne. Celui-ci fit tenir au duc d'Albe une lettre, dans laquelle il lui ordonnait de conclure promptement la paix à des conditions qui n'eussent rien d'humiliant pour Sa Sainteté; il ajoutait qu'il aimait mieux perdre les droits de sa couronne que de toucher, même le plus légèrement, à ceux du Saint-

Siège. Ce n'était point là l'issue qu'on était en droit d'attendre des énergiques démonstrations du duc d'Albe; mais l'Inquisition était alors toute-puissante, il fallait bien se soumettre. D'ailleurs, l'Inquisition savait bien elle-même à qui elle avait affaire. Le règne de Philippe II s'annonçait mal, et l'on pouvait prévoir déjà que les exécutions allaient recommencer avec une recrudescence de cruauté. Charles-Quint leur imposait encore du fond du monastère de Saint-Just où il s'était retiré. Quand, après sa mort, on ouvrit son testament, il ne s'y trouva qu'un très-petit nombre de legs pieux; dès lors la flétrissure fut arrêtée. Philippe II était à Bruxelles; il n'arriva à Madrid que pour voir marcher au supplice les derniers amis de son père[1].

Pendant son séjour en Flandre, Philippe II n'avait pas perdu de vue les intérêts de l'Inquisition; mais il avait cru devoir modérer l'action de ce tribunal, et, à l'exemple de son père, il avait ordonné aux agents du Saint-Office de prendre le titre de *ministres ecclésiastiques*, parce que le peuple avait les *inquisiteurs* en horreur. Néanmoins l'Inquisition ne resta pas oisive, et le pape Paul IV lança, vers l'année 1559, une bulle par laquelle il créait trois provinces ecclésiastiques soumises à la juridiction de Malines, Cambrai et Utrecht; il établissait, en outre, pour chaque cathédrale, douze chanoines, dont trois devaient être inquisiteurs à vie. Les Flamands avaient jusqu'alors toléré les inquisiteurs ou *ministres ecclésiastiques*, parce qu'ils ne les considéraient que comme de simples agents temporaires; mais dès qu'ils purent croire que l'on voulait établir au milieu d'eux un tribunal permanent, ils

[1] Le docteur Caculla, prédicateur; l'archevêque de Tolède et l'évêque Constantin Ponce de la Fuente, son confesseur.

se crurent menacés dans leur indépendance, et se révoltèrent. Nous entrerons tout-à-l'heure dans quelques détails, à propos des guerres longues et sanglantes auxquelles l'établissement de l'Inquisition donna lieu dans les Pays-Bas.

L'Inquisition était alors à peu près partout établie; Charles-Quint, que l'on avait si injustement accusé de luthéranisme, avait même étendu les pouvoirs du tribunal que Ferdinand V, par les soins du cardinal Ximenez de Cisneros, avait élevé en Amérique. Dans le Nouveau-Monde, comme en Europe, les exécutions furent nombreuses et terribles. Philippe II vint après son père, et voulut pousser plus loin le zèle. L'Inquisition s'étendait jusqu'à Lima; il voulut qu'elle fût introduite dans les îles; et, comme si ce n'eût point été assez encore, l'idée lui vint de créer un tribunal ambulant, à l'effet de juger les hérétiques que l'on découvrirait sur les navires. Un bref du pape, expédié le 27 juillet 1571, autorisa l'inquisiteur-général d'Espagne à créer le nouveau tribunal et à nommer les juges et les employés, lesquels devaient rester sous sa dépendance. On le désigna d'abord sous le nom d'*Inquisition des galères*, et ensuite sous celui d'*Inquisition des flottes et des armées*. Il n'eut qu'une courte durée, mais seulement parce qu'on s'aperçut qu'il apportait des entraves à la navigation.

Vers le même temps on découvrait, en Espagne, une sorte de société, composée de femmes qui se livraient aux pratiques de la sorcellerie. Sandoval, moine bénédictin, qui a écrit une histoire de Charles-Quint, donne quelques particularités sur l'association secrète de ces femmes. « Lorsqu'une femme, dit-il, se présentait pour être admise, on lui donnait, si elle était nubile, un jeune homme bien fait et robuste, avec lequel elle avait un

commerce charnel; on lui faisait renier Jésus-Christ et sa religion. Le jour où cette réception avait lieu, on voyait paraître, au mileu d'un cercle, un bouc tout noir. Le bouc poussait un cri, et aussitôt toutes les sorcières accouraient, et se mettaient à danser. Elles allaient ensuite toutes baiser le bouc au derrière, et faisaient un repas avec du pain, du vin, et du fromage. Elles avaient des assemblées générales, la nuit avant Pâques, et les grandes fêtes de l'année. Lorsqu'elles assistaient à la messe, elles voyaient l'hostie noire, mais si elles avaient envie de renoncer à leurs pratiques diaboliques, elle leur paraissait dans sa couleur naturelle. Le commissaire chargé de poursuivre ces *hérétiques* d'une nouvelle espèce, manda près de lui la plus vieille de toutes ces sorcières, et lui promit sa grâce, à condition qu'elle ferait devant lui toutes ses opérations de sorcellerie. La vieille accepta la proposition, et demanda qu'il lui fût fait remise de la boîte d'onguent que l'on avait trouvée sur elle, au moment de son arrestation. Cette demande satisfaite, elle monta dans une tour avec le commissaire, et s'étant approchée de la fenêtre, elle commença ses opérations. Une grande foule de peuple était accourue pour jouir de ce spectacle nouveau, et chacun la vit se frotter d'onguent la paume de la main gauche, les poignets, les nœuds du coude, les aisselles et le côté gauche; ensuite, faisant semblant de s'adresser à un être invisible, elle dit d'une voix très-forte : *Es-tu là?* Tous les spectateurs entendirent dans les airs une voix qui répondit : *Oui, me voici!* La femme se mit alors à descendre le long de la tour, la tête en bas, en se servant de ses pieds et de ses mains, à la manière des lézards. Arrivée à la moitié de la hauteur, elle prit son vol dans l'air, devant les assistants, qui ne

cessèrent de la voir que lorsqu'elle eut dépassé l'horizon[1]. »

Les sorcières n'en furent pas moins condamnées, et cette fois, elles eurent beau se frotter le corps avec leur onguent préparé, le diable ne vint point à leur secours, elles reçurent bel et bien deux cents coups de fouet, et subirent, sans interruption, deux années de prison.

Mais ceci n'est qu'un épisode sans conséquence et sans signification de l'histoire de l'Inquisition. C'était surtout aux Luthériens qu'elle en voulait, et elle ne perdait aucune occasion de le faire voir. La moindre parole imprudente suffisait pour faire suspecter de luthéranisme. Tous les familiers étaient en émoi, et chaque jour de nouvelles dénonciations arrivaient dans l'enceinte du Saint-Tribunal. Diègue de Virues, membre de la municipalité de Séville, fut accusé d'avoir dit, en passant devant le reposoir du Jeudi-Saint, *qu'il était à regretter qu'on fît de si grandes dépenses pour cet objet, pendant qu'on laissait manquer de pain beaucoup de familles, que l'on eût pu soulager avec le superflu de l'argent destiné à cet usage.* Il n'en fallut pas davantage pour le faire suspecter d'hérésie. Il fut jeté dans les prisons de l'Inquisition, et parut dans un auto-da-fé, en chemise, avec un cierge à la main. On l'obligea, en outre, à payer cinq cents ducats pour les frais de son procès.

Guillaume Franco, originaire de Flandre, était venu, avec sa femme, s'établir à Séville depuis quelques années. Sa femme était jolie, un prêtre la remarqua, et Guillaume Franco ne tarda pas à s'apercevoir que son malheur était complet. Toutefois il supporta assez bien la chose, et semblait même prendre plaisir à raconter son déshonneur à ceux qui voulaient l'entendre. Se trouvant un jour

[1] Sandoval, *Histoire de Charles-Quint*, liv. v, § 16.

dans une compagnie où l'on parlait du purgatoire, il s'écria : *J'ai bien assez de celui que je trouve dans la société de ma femme, il n'en faut pas d'autre pour moi.* Ce propos fut aussitôt rapporté, et le malheureux Franco alla passer quelques années dans les prisons secrètes de l'Inquisition.

L'Inquisition poussa même l'audace jusqu'à s'emparer de l'alcade Gaspard de Benavides, sous le prétexte *qu'il avait manqué de zèle et d'attention dans sa charge.* Gaspard perdit sa place, et fut banni de Séville à perpétuité. Marie Gonzalès, sa servante, fut condamnée en même temps à recevoir deux cents coups de fouet, pour avoir accepté de l'argent de quelques prisonniers, et leur avoir permis de se voir et de s'entretenir. « En Espagne, dit un mémoire du temps, le tribunal qu'on appelle Inquisition, est violent et furieux au dernier point, intraitable et cruel, en sorte qu'on ne peut y rien avancer pour le soutien et l'intérêt de la vérité. L'audition des témoins s'y fait avec une justice criante et barbare ; tout cela est d'autant plus dangereux et contraire à la raison et à l'humanité, que les inquisiteurs sont des hommes ignorants, cruels, avares, dépourvus de la vraie connaissance de Dieu, de la religion chrétienne et de Jésus-Christ, son auteur, et que, semblables à des vautours, ils ne vivent que du produit de leurs rapines. »

Philippe II ne paraissait pas s'inquiéter beaucoup des envahissements successifs de l'Inquisition. Quelques années après qu'il eut remplacé son père sur le trône d'Espagne, plusieurs courtisans, qui connaissaient toute son affection pour le Saint-Office, imaginèrent de créer un nouvel ordre militaire sous le nom de *Sainte-Marie de l'Épée blanche.* L'objet de cette institution devait être de

défendre la religion catholique, le royaume d'Espagne, ses frontières et ses places fortes contre toute invasion; d'empêcher l'intrusion des Juifs, des Maures et des hérétiques, et d'exécuter toutes les mesures que l'inquisiteur-général ordonnerait. D'après les statuts de cet ordre, il devait être créé, dans chaque province, une place de Prieur, lequel se chargerait de l'administration des affaires. Les membres de la compagnie étaient indépendants de la juridiction de l'évêque et des officiers civils, et ne reconnaissaient pour chef que l'inquisiteur-général. Ils devaient faire, entre ses mains, l'abandon de leurs biens, et ne jouir que de ce qu'il plairait à leur chef de leur laisser pour leur nourriture et leur entretien. L'état de mariage n'était point un obstacle à la réception des membres qui se présentaient. La pauvreté n'empêchait pas non plus d'y être reçu, parce que le grand-inquisiteur devait payer, sur les fonds de la communauté, les dépenses occasionnées par les preuves auxquelles tout aspirant était soumis. Les membres de l'ordre de Sainte-Marie de l'Épée blanche étaient tenus, à la seule requête de l'inquisiteur-général, ou, à son défaut, du prieur provincial, d'entrer en campagne et de combattre pour la défense des villes frontières.

Les provinces de Castille, de Léon, des Asturies, d'Aragon, de Navarre, Galice, Alava, Guipuscoa, Biscaye, Valence et Catalogne, adoptèrent ce projet, qui fut présenté à Philippe II. Mais ce prince, plus jaloux de conserver son autorité que d'étendre, à son détriment, celle de l'Inquisition, prit l'avis de son conseil, et il fut décidé qu'il n'y avait nullement urgence à autoriser l'établissement du nouvel ordre. C'est la seule fois, peut-être, que Philippe II se soit montré soucieux des intérêts de sa cou-

ronne ; il est bien juste que l'histoire transmette le souvenir de cette détermination, qui lui fait honneur. Malheureusement, Philippe II n'a pas toujours apporté dans sa conduite politique la sagesse et la dignité qu'on aime à voir sur le trône, et nul ne songera jamais à excuser les lâches complaisances dont il a couvert les horreurs qui ont signalé le gouvernement du duc d'Albe en Flandre.

En Flandre, la scène change tout-à-coup d'aspect. Ce n'est plus un peuple abruti par la superstition, c'est une nation calme et recueillie, puisant dans la conscience de son droit le courage de briser le joug qu'on veut lui imposer. Le peuple de Flandre ne cherchait pas la guerre, mais il l'attendait de pied ferme. Il avait aimé Charles-Quint, parce que Charles-Quint était un grand empereur, et qu'il savait respecter l'indépendance des nations ; on l'avait souvent rencontré dans les rues de Bruxelles, à cheval, simplement mis, presque sans suite. Les Flamands ne voulaient être ni opprimés ni méprisés; ils haïssaient instinctivement les Espagnols, et demandaient des princes loyaux et dévoués, *vivant et laissant vivre*, comme dirait Goëthe.

Philippe II n'était point le roi qu'il leur fallait. Il n'avait aucune inclination pour les Belges, son cœur ne sympathisait point avec le leur ; il ne les aimait pas. En quittant les Pays-Bas pour aller en Espagne recueillir la succession de son père, il avait laissé derrière lui Marguerite de Parme, sa sœur. Pendant les premiers moments, nul n'y avait trouvé à redire, elle n'opprimait pas le peuple, elle le laissait faire selon son bon plaisir, suivant ses vieilles coutumes, gardant ses anciens privilèges.

Mais voilà tout-à-coup que l'esprit envahisseur du

clergé se réveille. Le pays était neuf et bon à exploiter ; les *ministres ecclésiastiques* se transforment en *inquisiteurs* permanents, et la guerre commence contre les Luthériens. Les nouveaux docteurs venus d'Allemagne se répandaient par toute la campagne, entraînant après eux un grand concours de peuple. La multitude, facilement exaltée, armée de bâtons, de haches et de marteaux, se ruait sur les monastères et les églises, enfonçait les portes, renversait les autels, déchirait les tableaux et faisait main-basse sur tout ce qu'elle rencontrait, foulant aux pieds les choses les plus saintes. A Ypres, les *Iconoclastes* avaient dévasté la cathédrale et brûlé la bibliothèque de l'évêque. Cette foule en guenilles allait ainsi de Menin à Commines, de Lille à Werwick, dispersant sur sa route tout ce qui tentait de s'opposer à elle. La cour d'Espagne appelait cela, par dérision, *la guerre des Gueux*.

Le prince d'Orange, *Guillaume-le-Taciturne*, le comte de Horn et le comte Lamoral d'Egmont, étaient, à cette époque, les trois hommes les plus distingués de la noblesse hollandaise. Guillaume d'Orange et le comte d'Egmont surtout, étaient, de la part de la Cour d'Espagne, l'objet d'une défiance profonde. Le comte d'Egmont avait naguère suivi Charles-Quint dans son expédition d'Afrique ; général de cavalerie sous Philippe II, il s'était distingué à la bataille de Saint-Quentin contre les Français, à celle de Gravelines contre les Welches. Jeune et ami des plaisirs, il laissait sa vie s'effeuiller jour à jour, jouissant du présent, sans songer aux hasards de l'avenir. Il était bon, généreux, et le peuple, qui l'aimait, accourait à l'envi sur son passage, lorsqu'il traversait, au galop de son beau cheval de race, les rues encombrées de Bruxelles. Le prince d'Orange, au contraire, était l'adversaire

le plus sage, le plus réfléchi, le plus dangereux du gouvernement espagnol. Le peuple le savait bien, et il comptait sur lui. Guillaume ne se dissimulait pas le danger ; il voyait l'horizon s'assombrir, et rêvait déjà, au milieu de cette crise qui se préparait, la fondation de la république hollandaise.

Lorsque la cour d'Espagne apprit les sacrilèges qui avaient signalé les premiers troubles de Flandre, elle en ressentit une indignation profonde, et Philippe II, prévoyant que sa sœur n'aurait pas l'énergie nécessaire pour arrêter l'insurrection naissante, avisa au moyen de la remplacer, et ne trouva, parmi les courtisans dont sa cour était pleine, que le duc d'Albe, qui fût réellement à la hauteur des évènemens. Le duc d'Albe partit aussitôt avec une armée pour les Pays-Bas, et Marguerite de Parme se démit de son gouvernement. L'arrivée de Don Ferdinand de Tolède à Bruxelles, et le départ précipité de Marguerite de Parme, furent tout un évènement. Guillaume-le-Taciturne avait prévu ce qui ne devait pas manquer d'arriver, et après avoir vainement tenté d'entraîner le comte d'Egmont, il s'était éloigné sans attendre à saluer le nouveau gouverneur à son arrivée. Le comte d'Egmont se croyait suffisamment protégé par la *Toison-d'Or* qu'il portait sur sa poitrine. Les membres de cet ordre militaire avaient, en effet, de bien grands privilèges. Ils ne reconnaissaient sur la terre d'autre juge de leurs actions que le grand-maître de l'ordre, présidant le chapitre des chevaliers. L'idée ne pouvait lui venir, à lui plein d'honneur et de loyauté, que l'on oserait jamais porter atteinte à ces privilèges, que le temps avait consacrés, et auxquels les rois eux-mêmes n'avaient point osé toucher jusqu'alors. Il resta donc à Bruxelles, tandis que

Guillaume-le-Taciturne fuyait vers sa province. Il y resta aussi insouciant que par le passé, oubliant, auprès de sa femme et de ses enfants, que le danger approchait, et qu'il se faisait de jour en jour plus menaçant. Lui seul, peut-être, de tous les habitants de Bruxelles, resta calme et confiant malgré l'approche du duc d'Albe. Le peuple commençait à avoir peur. Ce peuple, d'ordinaire si joyeux, si hospitalier, à l'esprit si essentiellement républicain, était devenu tout-à-coup morne et taciturne à la vue des uniformes espagnols. Le duc d'Albe était arrivé dans les Pays-Bas, précédé par une réputation qui n'avait rien de rassurant. On l'avait vu entrer dans Bruxelles à la tête de ses troupes, et le peuple, qui est bon physionomiste quelquefois, avait de suite deviné quels sentiments égoïstes et cruels cachait cette figure dure et sévère. A partir de ce moment, la terreur envahit tous les esprits et glaça tous les cœurs. On n'osait s'arrêter dans les rues, ni échanger rapidement en passant une parole affectueuse ou un salut amical. Tout geste et toute parole étaient aussitôt incriminés. Ces bons et loyaux habitants de Bruxelles, qui avaient aimé Charles-Quint, qui n'avaient point haï Philippe II, se mirent à détester le duc d'Albe de tout leur cœur. Ils comprirent quelle destinée allait être la leur, et, pour la première fois depuis bien longtemps, leur pensée s'adressa à leurs chefs nationaux, et leur demanda appui et secours. Mais de tous leurs chefs, Egmont seul était resté ouvertement fidèle à la cause nationale. Tous avaient fui ou s'étaient soumis, les uns par crainte, les autres par lâcheté. Malheureusement Egmont n'était point l'homme qu'il eût fallu à la situation : il n'avait ni la spontanéité, ni l'adresse suffisantes. Il était brave, mais il n'était point souple. Il sa-

rait grandir avec l'évènement, mais il ne savait ni le maîtriser, ni le dominer. Le duc d'Albe, en arrivant à Bruxelles, démêla de suite les difficultés de la situation, et s'aperçut, tout d'abord, que le comte d'Egmont n'était point à craindre. Guillaume d'Orange, c'était autre chose; son départ précipité avait une haute signification. En s'éloignant de la capitale des Pays-Bas à ce moment décisif, c'était dire qu'il n'entendait point se soumettre au nouveau pouvoir, et qu'il comptait bien s'opposer aux nouvelles mesures qui allaient être prises. Guillaume d'Orange n'avait jamais paru dans les fêtes brillantes de la jeunesse flamande; il vivait à part, seul, inébranlable dans sa volonté, imposant à toutes ses actions un but utile, généreux. Il exerçait une influence considérable sur toutes les classes de la société flamande; sa soumission eût été un triomphe pour les intérêts de la Cour d'Espagne, sa fuite fut un échec terrible. Le duc d'Albe en fut profondément touché. Cependant, l'hésitation dans un pareil moment pouvait devenir singulièrement funeste. Les Flamands n'eussent pas manqué de la considérer comme un signe évident de faiblesse de la part de leur gouverneur, et l'autorité de ce dernier en eût été fortement compromise. Le duc d'Albe alliait à une grande cruauté de principes, une adresse et une astuce qui l'avaient, depuis longtemps, désigné à Philippe II et aux agents de l'Inquisition. Peu scrupuleux sur les moyens, pourvu qu'il atteignît son but, il dépêcha à Guillaume d'Orange et au comte d'Egmont un message secret, qui leur enjoignait de se rendre tous les deux, au même jour et à la même heure, dans son palais de Bruxelles, pour y traiter des affaires d'État. Le comte de Thorn avait déjà été arrêté. Le message surprit Egmont au milieu de



plaisirs qui l'empêchèrent de se douter de rien. D'ailleurs, la lettre qui l'invitait à se rendre auprès du gouverneur lui annonçait que Guillaume-le-Taciturne était également mandé, et qu'ils devaient s'y trouver ensemble. Aucune idée de trahison ne lui vint, et le jour arrivé, après avoir embrassé sa femme Sabina, sœur de Frédéric III, électeur du Palatinat, il monta à cheval et courut chez le duc. Il apportait dans les affaires la même légèreté insouciante qu'il apportait d'ordinaire dans les plaisirs. Le duc l'attendait; Guillaume d'Orange n'était point venu! Il avait refusé de se rendre à l'appel du duc, et était resté dans sa province. A cette nouvelle, Egmont sentit un premier soupçon traverser son esprit. Peut-être alors le regret lui vint-il d'avoir fait une fausse démarche; mais il n'était plus temps de reculer : sa destinée devait s'accomplir. Quand, après avoir causé quelques instants avec le duc d'Albe, des dernières nouvelles que l'on avait reçu des *briseurs d'images*, Egmont voulut se lever et se retirer, la porte de l'appartement dans lequel ils se trouvaient s'ouvrit tout-à-coup, et laissa voir au dehors une rangée de soldats armés. Egmont porta instinctivement la main à son épée, la tira du fourreau, et tenta de se frayer un chemin en passant à travers ses bourreaux; mais ils étaient cinquante contre un. On lui arracha son épée des mains, on le dépouilla des insignes qu'il portait, et on le jeta dans une prison qu'on avait préparée à cet effet. Le coup était audacieux. Ceux qui s'en étonnèrent ne connaissaient pas la manière ordinaire de procéder du duc D. Ferdinand de Tolède. Il savait bien que frapper les hauts dignitaires, c'était le meilleur moyen d'intimider le peuple, et de l'amener à une soumission complète. Si Guillaume d'Orange avait

été aussi imprudent que le comte d'Egmont, tout était dit, et c'en était fait pour jamais de la nationalité hollandaise. A peine Egmont fut-il jeté en prison, que son procès commença. L'issue en était facile à prévoir. Cependant, un espoir restait encore au malheureux comte : jamais, de mémoire de chevalier, on n'avait osé juger un membre de la Toison-d'Or, si ce n'est par un pair ou par le grand-maître de l'ordre. On pouvait espérer que le duc d'Albe reculerait devant une si grave atteinte portée aux privilèges de l'ordre; mais cet espoir fut déçu, et le comte fut condamné.

« Au nom du roi, et en vertu du pouvoir spécial à nous transmis par Sa Majesté, de juger tous ses sujets, de quelque condition qu'ils soient, y compris les chevaliers de la Toison-d'Or, nous reconnaissons, dit la sentence, après une enquête scrupuleuse et légale, en toi, Henri, prince de Gavre, le crime de haute trahison. A raison de quoi nous ordonnons ce qui suit : Qu'au point du jour tu seras transféré du lieu de ta prison sur la place du marché, et que là, aux yeux de tout le peuple, pour l'instruction des traîtres, tu seras mis à mort par l'épée. » La sentence est signée par Ferdinand, duc d'Albe, président du tribunal des Douze. — Le tribunal des Douze n'était autre que le tribunal de l'Inquisition.

Quand l'épouse d'Egmont apprit la condamnation de son mari, elle courut se jeter aux genoux du duc d'Albe, espérant obtenir sa grâce; c'était une noble et touchante créature, ignorante des ruses de la politique, et qui se présentait, calme et confiante, poussée par un saint dévouement, ne craignant qu'une seule chose au monde, la perte de son époux. Le duc d'Albe la vit venir sans trouble, et l'écouta sans émotion. Elle était belle encore, ce-

pendant, et elle pleurait, et, joignant ses mains suppliantes, elle implorait la grâce du comte d'Egmont avec toutes les prières d'une épouse, tous les sanglots d'une mère. Ses paroles parurent attendrir le duc; il la releva avec bonté, et, la reconduisant lui-même jusqu'à la porte de ses appartements: *Allez, madame,* lui dit-il avec une atroce équivoque, *demain votre mari sortira de prison.*

A minuit, le même jour, l'évêque d'Ypres entra dans la prison où étaient enfermés Egmont et Horn, et leur lut le jugement qui les condamnait, l'un et l'autre, à la peine capitale. Depuis quelques heures, Egmont avait renoncé à tout espoir; il se confessa et communia. Il laissait après lui trois fils et huit filles. Il songea à sa femme et à ses enfants, et employa le peu d'instants qui lui restaient à écrire au roi d'Espagne. « Sire, lui dit-il, j'ai reçu cette nuit le jugement que Votre Majesté a rendu contre moi, et je l'accepte avec la résignation que Dieu me donne dans sa bonté. Il est vrai, cependant, que je n'ai jamais rien pensé ni rien fait qui pût être opposé à Votre Majesté ou à mon devoir. Si, au milieu de nos temps de trouble, mes actions ont pu vous apparaître sous un autre jour, c'est l'effet de ces fâcheuses circonstances, non point de mon infidélité ou de mon mauvais vouloir. Si pourtant j'ai offensé de quelque manière Votre Majesté, je la prie de me pardonner, et d'avoir, par égard pour mes autres services, pitié de ma malheureuse femme, de mes enfants innocents, et de mes pauvres serviteurs. Comme c'est là ma dernière prière, j'ose espérer qu'elle ne sera pas sans fruit; et, dans cette confiance, je me recommande à la grâce de Dieu. Bruxelles, 5 juin 1568. De Votre Majesté le très-humble et dévoué serviteur et sujet, préparé à mourir, — Lamoral d'EGMONT. »

Le lendemain matin, vers onze heures, les soldats espagnols vinrent chercher Egmont pour le mener au supplice. La fatale sentence disait qu'il serait transféré du lieu de sa prison sur la place du marché, aux yeux de tout le peuple; mais le duc d'Albe craignit, avec raison, que les habitants de Bruxelles se révoltassent, et défense leur fut faite de sortir de leurs maisons. Les portes de la ville avaient été fermées dès le point du jour, Egmont et Horn, escortés par les soldats espagnols, traversèrent les rues silencieuses et désertes, et arrivèrent en peu d'instants sur le lieu du supplice. Egmont devait être décapité le premier : il s'agenouilla sans hésitation, et, présentant sa noble tête au bourreau, il joignit les mains et leva les yeux au ciel : « Seigneur, dit-il alors, je remets mon ame entre tes mains, » et sa tête tomba. Horn vint après, et il mourut de la même manière. La douleur des citoyens fut sans bornes; les soldats espagnols même, dit-on, ne purent s'empêcher de pleurer. On regarda comme des reliques des mouchoirs trempés dans le sang des deux victimes, et on alla en pèlerinage visiter leurs tombeaux, comme on le fait pour de saints martyrs.

Nul ne se méprit sur l'importance et sur la signification de l'évènement qui venait de s'accomplir. L'ambassadeur de France écrivit à la Cour : « *Je viens de voir tomber la « tête qui fit trembler deux fois la France.* » Lorsque le cardinal de Granvelle, qui connaissait au mieux la situation des esprits dans les Pays-Bas, apprit l'exécution des comtes de Horn et d'Egmont, il demanda si l'on n'avait point fait aussi arrêter *le Taciturne*. On lui répondit que non. Eh bien ! s'écria le vieux cardinal, si ce poisson-là échappe à leurs filets, mieux valait ne pas pêcher. Le vieux cardinal avait raison; la mort d'Egmont devint

comme le signal de la révolte, et enfanta les guerres longues et terribles qui suivirent.

Pendant que ces évènements se passaient dans les Pays-Bas, les inquisiteurs de Tolède fêtaient, d'une façon singulière, leur nouvelle reine Isabelle de Valois, fille de Henri II, roi de France. La royale princesse de treize ans arrivait endroite ligne de la Cour de France; les inquisiteurs ne trouvèrent rien de plus agréable à lui offrir que le spectacle d'un auto-da-fé. On dressa sur la grande place de Tolède un théâtre de quarante pieds de long, dont les derniers gradins touchaient presque au balcon destiné au roi et à la nouvelle reine. A la droite du théâtre s'élevait un trône magnifique, réservé à l'inquisiteur et au conseil de l'Inquisition; à gauche, un amphithéâtre de même hauteur devait servir à recevoir les victimes. Le roi et la reine prirent place sur le balcon, ayant à leur droite et à leur gauche, et derrière eux, les ambassadeurs, les seigneurs et les dames de la Cour. Le peuple était répandu à profusion dans tous les coins de la place.

La procession de rigueur ouvrit la cérémonie. Cent charbonniers, armés de piques et de mousquets, débouchèrent les premiers [1]; les Dominicains, précédés d'une croix blanche, vinrent ensuite, puis l'étendard rouge de l'Inquisition; enfin, plusieurs grands d'Espagne et un bon nombre de familiers de l'Inquisition, couverts de manteaux, ornés de croix blanches et noires, bordées d'un fil d'or. Le cortège était fermé par cinquante hommes d'armes attachés au service de l'Inquisition, vêtus de blanc et de noir, et commandés par le marquis de Poüar,

[1] « On faisait figurer les charbonniers dans les cortèges des auto-da-fé, parce qu'ils fournissaient le bois que l'on emploie au supplice des malheureux condamnés au feu. » (Joseph Lavallée, *Histoire des Inquisitions religieuses.*)



UN AUTO-DA-FÉ.



protecteur héréditaire de l'Inquisition du royaume de Tolède. Dès que les charbonniers furent venus se ranger à la gauche du balcon occupé par le roi, et que les malheureux hérétiques condamnés eurent pris place sur l'amphithéâtre qui leur était destiné, on commença à célébrer la messe, et l'inquisiteur, revêtu de ses habits pontificaux, donna l'absolution solennelle à ceux qui se repentaient. Ceux des hérétiques obstinés qui n'avaient point été admis à pénitence, furent alors livrés à la justice séculière, et conduits, montés sur des ânes, hors des portes de la ville, où ils subirent, les uns le supplice du feu, les autres celui de la strangulation. Ceux, au contraire, qui n'étaient condamnés qu'à la peine du fouet, reçurent aussitôt la discipline sur la place publique, et furent, en outre, promenés de rues en rues, et fouettés à tous les carrefours.

C'était, il faut l'avouer, un singulier spectacle pour un enfant de treize ans, qui ne connaissait encore de la royauté que ses plaisirs et ses splendeurs ! Les inquisiteurs voulaient, sans doute, ainsi l'habituer de bonne heure à ces sortes de cérémonies, afin que l'idée ne lui vînt pas plus tard de s'opposer à leur continuation, et qu'elle ne cherchât pas à employer l'influence qu'elle exerçait naturellement sur son époux, à faire cesser des spectacles auxquels ses yeux n'avaient point été habitués.

L'Inquisition en était arrivée à un tel degré d'audace et d'impudeur, qu'elle n'avait même plus la conscience de ses propres actes, et qu'elle poussait ses principes jusque dans leurs dernières conséquences. Le règne de Philippe II offre un exemple qui donne la mesure de ce que les moines dominicains osaient faire à cette époque. Nous

voulons parler du procès qui fut intenté à Antoine Pérèz, premier secrétaire d'État. Antoine Pérèz avait été fortement compromis dans le procès de Jean Escobédo, secrétaire de don Juan d'Autriche; mais il s'était heureusement soustrait au danger dont il était menacé, en se réfugiant en Aragon. Philippe II envoya aussitôt l'ordre de l'arrêter, et l'on s'empara de sa personne à *Catalayud.* Mais malgré les tentatives faites auprès de la députation permanente du royaume pour obtenir que Pérèz fût transféré à Madrid, ce dernier ayant réclamé le privilège des *manifestados*, il fut conduit à Sarragosse, et Philippe II se vit dans la nécessité de donner au procureur fiscal de cette ville les pouvoirs nécessaires pour l'accuser, *en Aragon*, d'avoir fait au roi de faux rapports, d'après lesquels Sa Majesté avait cru devoir ordonner la mort de Jean Escobédo, d'avoir falsifié plusieurs lettres du Cabinet, et découvert les secrets du conseil d'État. Cette première accusation ne réussit point, et l'on se vit obligé de recourir à d'autres moyens : l'Inquisition. L'Inquisition ne restait jamais en défaut : on circonvint adroitement Diègue Bustamant de Quixas, qui avait été attaché pendant dix-huit ans au service de Pérèz, et l'on parvint à trouver, avec son aide, dans la vie passée de l'ancien secrétaire d'État, un assez grand nombre de paroles imprudentes, qui suffirent à le faire suspecter d'hérésie. On lui reprocha d'avoir dit, quand il était encore dans l'exercice de ses fonctions, que si Dieu le père voulait mettre obstacle à sa justification, il lui couperait le nez pour avoir permis que le roi se montrât si peu chevalier envers lui. On ajoutait que, pendant l'instruction de son procès, il s'était écrié, en parlant de Dieu : « On dirait qu'il dort pendant que mon affaire se poursuit; s'il ne

fait pas un miracle en ma faveur, je ne croirai plus en lui. » Un autre jour, qu'accablé de douleur et d'inquiétude, il songeait à sa femme et à ses enfants, il laissa retomber sa tête dans ses mains avec un profond désespoir, et dit : « Qu'est-ce donc que tout cela? Dieu dort ; ou tout ce qu'on nous dit de lui n'est que tromperie. Est-il donc faux qu'il y ait un Dieu ! » Une fois enfin, le malheureux Pérèz, voyant les indignes traitements qu'on lui faisait subir, et apprenant que ceux qu'il regardait comme ses meilleurs amis avaient été les premiers à le trahir, et que, malgré leur conduite, ils étaient l'objet de l'estime et de la considération générales : « Je renie le sein qui m'a nourri, dit-il avec exaltation; si c'est là être catholique, je ne crois plus en Dieu ! » Dès que ces accusations furent connues, l'affaire se poursuivit avec activité, et le conseil de la *Supréme* décida qu'Antoine Pérèz serait transféré, sans retard, dans les prisons secrètes de l'Inquisition. L'extradition s'opéra presque instantanément. Mais, pendant le transfert, les habitants de Sarragosse, excités par les Aragonais, tentèrent de se soulever, et se répandirent par les rues en criant de tous côtés : *Trahison! trahison! Vive la nation! Vivent les fueros! Mort aux traîtres!* On fut obligé de renoncer au projet que l'on avait d'abord formé de transférer Antoine Pérèz dans les prisons secrètes du Saint-Office, et d'accorder au peuple soulevé et menaçant, que l'ancien secrétaire d'État resterait dans celle qu'il avait occupée primitivement. Les inquisiteurs se voyaient dans une position d'autant plus critique, qu'il ne leur était plus possible de faire arrêter personne. Ils changèrent aussitôt de tactique, lancèrent leurs *familiers*, et firent agir cette immense influence qu'ils exerçaient à toute heure,

et souverainement, sur les plus hauts dignitaires du royaume. On prépara de nouveau l'extradition de Pérèz, et cette fois, on prit des mesures pour qu'elle ne fût point troublée ou compromise par l'intervention du peuple. On fit venir des villes voisines un grand nombre de familiers; on réunit trois mille soldats, et l'on convint que le plus grand secret présiderait aux préparatifs de cette expédition. Les rues et les avenues qui conduisaient à la prison furent abondamment garnies de soldats, et toutes les autorités de la ville, revêtues de leurs insignes officiels, se présentèrent à la prison pour escorter le redoutable prisonnier. Mais toutes les prévisions furent trompées. Au moment où Antoine Pérèz mettait le pied sur les premières marches de la prison, une foule innombrable d'hommes de toutes les classes se précipitèrent sur les lignes des soldats qu'ils rompirent, en tuèrent quelques uns et dispersèrent les autres. Les magistrats avaient pris la fuite les premiers. La foule se saisit alors d'Antoine Pérèz, et le porta en triomphe dans toutes les rues, en criant : *Vive la liberté! Vivent les fueros d'Aragon!* Après cette ovation si inattendue, on le fit sortir de la ville, et il songea à traverser les Pyrénées pour se réfugier en France. Malheureusement les frontières étaient bien gardées, il ne put franchir les montagnes, et se vit obligé de revenir sur ses pas et de rentrer dans Sarragosse. Pendant quelque temps, il ne fut point inquiété; mais on ne tarda pas à soupçonner sa présence, de quelque secret qu'on l'entourât. Il fut averti à temps par le baron de Biescas, dans la maison duquel il se tenait caché, que les inquisiteurs se remuaient, et qu'il était vraisemblable qu'on ne manquerait pas de découvrir bientôt sa retraite. Pérèz se rendit à ces raisons et quitta Sarragosse pour

aller se réfugier à Sallen, dans les Pyrénées; de là, il écrivit à la princesse de Béarn, Catherine de Bourbon, pour lui demander un asyle sur les domaines du roi Henri IV son frère. Catherine accueillit favorablement la lettre de Pérèz, et ce dernier s'éloigna de Sallen le jour même où don Antoine de Bardaxi, baron de Concas, et don Rodrigue de Mur, baron de La Pinilla, y arrivaient avec trois cents hommes pour s'emparer de sa personne. Ce fut avec un mortel dépit que l'Inquisition vit sa victime lui échapper. Philippe II, excité par les inquisiteurs, fit publier qu'on ferait grâce de la peine capitale, et que l'on donnerait des emplois, de l'argent et des honneurs, à tout coupable qui s'emparerait d'Antoine Pérèz, ou qui lui ôterait la vie. Ces promesses ne tentèrent apparemment personne, car Pérèz quitta la Cour de Catherine de Bourbon, et alla à Paris, d'où il s'éloigna bientôt pour passer en Angleterre. Cependant les inquisiteurs ne se tinrent pas pour battus, et, à défaut de Pérèz lui-même, ils s'en prirent à son effigie. On commença son procès, des témoins furent appelés, et l'affaire s'instruisit avec une violence extrême. On accusa l'ancien secrétaire d'Etat d'avoir eu pour mère la fille d'un prêtre juif, qui se trouvait, en même temps, être la nièce d'un homme brûlé comme hérétique. On rechercha dans ses moindres actions, dans ses moindres paroles, des motifs de suspicion, et on le déclara *hérétique formel, huguenot convaincu, impénitent obstiné!* L'Inquisition n'avait reculé devant aucune accusation, quelque ridicule, quelque atroce qu'elle fût. On avait été jusqu'à le charger d'un crime honteux, qu'il avait commis, assuraient les inquisiteurs, sur son secrétaire Antoine Agnos, jeune garçon âgé de quinze ans.

Antoine Pérèz fit des efforts inutiles pour se réhabiliter juridiquement, et il mourut à Paris le 3 novembre 1611, sans avoir obtenu satisfaction. Cette mission était réservée à ses enfants. Le 21 février 1612, ils se présentèrent tous les six au conseil de l'Inquisition, à Madrid, exposèrent hautement que leur père était mort à Paris, après y avoir vécu en bon catholique, et demandèrent qu'on les admît à purger sa mémoire. Cette courageuse démarche eut tout le résultat qu'en attendaient les nobles enfants de Pérèz, et le 7 avril 1615, le conseil de la Suprême rendit un arrêt, par lequel il révoque la condamnation de Pérèz, déclare sa mémoire acquittée, ses enfants et tous ceux qui en descendraient rétablis dans le droit de jouir des charges et des emplois honorifiques, sans que l'acte d'accusation du fiscal ni ses suites puissent porter atteinte à la pureté de leur sang et à l'honneur de leur descendance. Ce décret fut soumis à la sanction royale, et Philippe III, alors roi d'Espagne, écrivit de sa propre main sur la marge de cette pièce : *Qu'on exécute ce qui est contenu dans le présent décret, puisqu'on dit qu'il est conforme à la justice.*

On s'explique plus facilement l'abrutissement du peuple espagnol, quand on connaît les turpitudes auxquelles l'Inquisition a livré ce malheureux pays.

En aucune contrée, la superstition ne s'est montrée si ridicule, et n'a été poussée si loin. Les Dominicains avaient fanatisé les Espagnols à tel point, qu'ils en étaient venus à se persuader que le scapulaire et le rosaire étaient des dons faits aux hommes par la Mère de Dieu. Avec le scapulaire, on narguait le démon; avec le rosaire, on se croyait à l'abri de la colère de Dieu. Caldéron a dédié quelques unes de ses pièces *à la sainte Vierge, à*

la Mère du meilleur des Fils, à la Fille du meilleur des Pères, à la Vierge immaculée, à la Tour d'ivoire, à la Reine des anges, à l'Étoile du matin, etc., etc.

On imprimait sur l'affiche annonçant le spectacle du jour : « A l'Impératrice du ciel, Mère du Verbe éternel, Nord de toute l'Espagne, fidele sentinelle et rempart de tous les Espagnols, la très-sainte Vierge Marie. C'est à son profit, et pour l'augmentation de son culte, que les comédiens de cette ville joueront aujourd'hui une très-plaisante comédie intitulée, etc., etc. »

C'est en Espagne que ceci se passe, vers la fin du XVIII[e] siècle !

Sous Charles II cependant, c'est-à-dire dans la dernière moitié du XVII[e] siècle, les ministres espagnols, au risque de s'attirer la vengeance du terrible tribunal, appelèrent l'attention du roi sur les exactions de toutes sortes que se permettait l'Inquisition. Don Joseph Ledesma fut chargé de rédiger un mémoire à ce sujet, et ce mémoire curieux s'exprime ainsi :

« Il résulte des plaintes formées par les conseils et les tribunaux particuliers contre le Saint-Office, que dans tous les domaines de S. M. où le tribunal de la foi est établi, les inquisiteurs ont constamment travaillé avec un zèle infatigable à troubler les autres juridictions pour étendre la leur.

« A peine ont-ils laissé le moindre exercice à la justice royale, et l'ombre de l'autorité à ceux qui sont chargés de l'administration. Il n'est aucune affaire, quelque étrangère qu'elle soit à leur institut, dont ils n'aient l'art, sous le plus léger motif, de s'approprier le jugement. La plus légère offense, faite au moindre de leurs domestiques, ils la punissent comme un crime de religion ; ils ne se

bornent pas à exempter de toute contribution publique les biens et les personnes de leurs ministres ; ils étendent leurs privilèges jusqu'à faire jouir de toute immunité les maisons qu'ils habitent ; de sorte que les coupables qui vont s'y réfugier sont à l'abri des poursuites de la justice, parce qu'à la moindre démarche des juges préposés par Votre Majesté, le Saint-Office fait usage contre eux des menaces ecclésiastiques.

« Il est inouï que la juridiction royale soit impuissante même à punir de la prison les ministres du Saint-Office, tandis que celui-ci, d'une autorité générale, jouit de l'avantage de flétrir l'ame par les censures, et le corps par l'exil et les châtiments. Le corrégidor de Tolède ayant voulu procéder contre un boucher du tribunal, dont la mauvaise foi était publique et un sujet de plainte universelle dans la ville de Tolède, et l'ayant fait arrêter, le Saint-Office, à son tour, procéda contre le corrégidor pour se faire remettre les pièces du procès et le prisonnier. Sans autre formalité, il excommunia le corrégidor, il fit afficher son nom aux portes de sa paroisse. Le portier et l'alguazil de ce magistrat, qui s'étaient saisis du boucher, furent enfermés dans les cachots secrets de l'Inquisition ; et lorsqu'on les en retira, quelques jours après pour entendre leur confession, ce ne fut qu'après leur avoir fait raser les cheveux et la barbe ; ils avaient les pieds nus ; on leur fit subir un long interrogatoire sur leurs vie, mœurs et parents, après lequel ils furent condamnés à l'exil. Ces malheureux ayant demandé au tribunal de l'Inquisition un acte de la procédure, afin que l'honneur de leur famille ne fût pas flétri, les inquisiteurs eurent la barbarie de le leur refuser, etc. »

Ce mémoire contenait une foule d'aperçus essentielle-

ment injustes, et dénonçait des abus de pouvoir révoltants. Il fallait assurément une grande audace et aussi un grand courage, pour oser prendre ainsi l'Inquisition à partie, et lui intenter, à son tour, son propre procès. C'était s'exposer ouvertement à sa haine, c'était éveiller imprudemment sa vengeance. Malheureusement Charles II était un prince faible; il avait mis tout son courage dans sa cruauté, il aimait l'Inquisition pour les spectacles qu'elle lui offrait; le supplice des victimes était pour lui une distraction, et on l'avait vu, quelque temps avant, solliciter avec instance le plaisir d'assister à un auto-da-fé, et fournir lui-même un fagot pour le bûcher où l'on devait brûler ses sujets. L'Inquisition n'avait pas perdu cette occasion de flatter la monomanie du prince. Par ses ordres, le fagot royal avait été doré, on l'avait orné de rubans, de festons et de guirlandes, et le jour de la cérémonie, le duc de Pastrana était venu en grande pompe le présenter au roi, qui, après l'avoir montré à la reine, Louise-Marie de Bourbon, avait ordonné qu'on le jetât le premier dans le bûcher. Elle réussit facilement à combattre la fâcheuse impression qu'avait produite le mémoire de don Joseph de Ledesma sur l'esprit du roi et de toute la cour. Elle répandit la division dans le Conseil des ministres, et neutralisa ainsi l'effet que ceux-ci attendaient de ce coup d'État. On resta dans l'irrésolution, rien ne fut décidé, et, désormais sûre de l'impunité, l'Inquisition continua d'abuser de son autorité illégale.

Paul Olavidé fut une de ses plus illustres victimes. Il était né au Pérou, et après avoir parcouru la France, l'Allemagne et l'Italie, et, y avoir acquis, dans la fréquentation des savants les plus distingués de ces pays, cette science profonde qui le rendit un des hommes éminents

de son temps, il était venu se fixer en Espagne, et n'avait pas tardé à se prononcer ouvertement contre les abus et les superstitions que la politique des moines y entretenait. La Cour de Madrid comprit quel parti on pourrait tirer du talent de Paul Olavidé, il fut un des principaux instruments dont elle se servit lors de l'expulsion des Jésuites. Il fut ensuite nommé gouverneur de Séville, intendant général des quatre royaumes de l'Andalousie, et surintendant général des colonies que, d'après ses plans, on élevait alors dans la Sierra-Morena. L'Inquisition s'était, vers cette époque, sensiblement ralentie; on pensait assez généralement que l'esprit de tolérance répandu partout avait touché les principaux membres de cette institution. Elle voulut se relever par un coup d'éclat, et, dans le but de réveiller ce sentiment de terreur qu'elle avait inspiré jadis, et qui faisait sa principale force, elle choisit pour victime le ministre en faveur, et profita, pour le faire arrêter, de l'instant même où, par ordre du roi, on frappait une médaille en son honneur. Le comte de Mora, grand d'Espagne, en sa qualité d'*alguazil-mayor*, ou premier sergent de l'Inquisition, se chargea de cette arrestation, qui eut lieu le 14 novembre 1776. Paul Olavidé resta deux ans dans les prisons secrètes de l'Inquisition. Celle-ci aurait bien voulu le faire figurer dans un auto-da-fé public, mais la Cour de Rome s'y opposa, et elle dut se contenter d'un auto-da-fé à huis-clos. Quelques centaines de spectateurs, choisis parmi les principaux dignitaires, furent convoqués pour assister à l'auto-da-fé dont il s'agit. On avait fait grâce à Olavidé du *san-benito*. Il parut, devant l'assemblée, revêtu de l'habit d'ordinaire, décoré de l'ordre de Saint-Jacques, et portant une torche à la main:

Au nombre des *crimes* dont il était accusé, nous remarquons ceux-ci : on lui reprochait d'avoir fréquenté, dans les pays étrangers, Voltaire, Rousseau, et d'autres esprits forts ; d'avoir reçu du premier une lettre dans laquelle il lui disait : Qu'il serait à souhaiter que l'Espagne eût quarante personnes qui pensassent comme lui ; d'avoir avancé que saint Augustin était un pauvre homme, et que Pierre Lombard, saint Thomas et saint Bonaventure, avaient retardé les progrès de l'esprit humain, en introduisant dans l'école leurs vaines subtilités ; de s'être fait peindre ayant en main une estampe représentant Vénus et Cupidon ; d'avoir interdit, dans la Sierra-Morena, les rétributions imposées pour les prières des morts, etc... En conséquence de tous ces *crimes*, Paul Olavidé fut déclaré hérétique formel, et incapable d'occuper et d'exercer aucun emploi. L'Inquisition confisqua ses biens, et le condamna à être exilé de la Cour d'Espagne, de Lima, où il avait reçu le jour, de Séville, dont il était gouverneur, et à être enfermé, pendant huit ans, dans un couvent, où on l'obligerait à lire le *Symbole de la foi*, du frère Louis de Grenade ; *l'Incrédule sans excuses*, du P. Serieri, et de se confesser tous les mois [1].

Avant de terminer cette histoire de l'Inquisition, que le lecteur aura peut-être trouvée un peu longue, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur la partie pittoresque de l'institution. Nous voulons parler des devises, des emblêmes, des bannières et des croix qui ornaient ses cérémonies ordinaires.

[1] Il était au moins ridicule à l'Inquisition d'imposer comme une pénitence, à ceux qu'elle condamnait, la lecture de livres qui renfermaient les doctrines de la religion. C'était dire à ceux qui ne se trouvaient pas directement intéressés, que la lecture de pareils livres est essentiellement fastidieuse, et que nul ne saurait l'entreprendre, à moins d'y être forcé.

La bannière de Valladolid était en damas rouge, à grands ramages, haute de huit à dix pieds. Sur l'un des côtés de cette bannière, saint Dominique était représenté revêtu de l'habit de son ordre, et debout sur le globe du monde. Dans la main gauche, il tenait un livre ouvert et une longue croix; dans la droite un lys. A ses pieds reposait la tête d'un chien, tenant dans sa gueule un flambeau allumé. A côté de la figure du saint était peint un grand écusson, portant une croix de Lorraine avec une épée et une branche d'olivier; plus bas étaient figurés la tiare à trois couronnes, les clefs de saint Pierre, nouées par un ruban, et un faisceau de flèches. Sur les bords de la bannière, on lisait en lettres d'or ces paroles de l'Écriture : *Exurge, Domine, et judica causam tuam, et dissipentur inimici fidei :* Lève-toi, Seigneur, juge ta propre cause, et les ennemis de la foi seront dispersés. Sur le revers de la bannière, saint Pierre, dominicain martyr, était représenté debout sur le globe, portant une palme dans la main gauche et un livre dans la droite. Le saint avait la tête traversée par un poignard, dont la pointe sortait du côté du front. Plus loin était l'écu de Castille, supporté par un aigle éployé. Enfin, dans les deux pointes de la bannière, étaient représentés *deux jougs.*

L'Inquisition avait deux espèces de sceaux. Les premiers servaient à sceller les actes, les autres les simples lettres. Ils reproduisent les uns et les autres l'*exergue* de la bannière.

Les croix étaient également de deux espèces, et ne différaient entre elles que par la matière dont elles étaient composées. Les unes étaient en fer, les autres en bois enchâssées dans un cadre de fer. Elles portaient pour inscriptions, les premières : *Très-sainte Vierge Marie con-*

que sans péché originel. — *Esclave de mon très-doux Jésus, Marie.* — *Qu'il soit loué le très-saint sacrement !* — Les secondes : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs, conçu sans péché originel.* — *Louise de l'Ascension.* — *Esclave de mon très-doux Jésus, Marie.*

Louis de Paramo, archidiacre et chanoine de Léon, inquisiteur, a laissé un ouvrage intitulé : *De l'origine et des progrès de l'Inquisition,* dans lequel on trouve une curieuse généalogie de cette institution. Nous ne voulons pas priver nos lecteurs de cette excellente bouffonnerie. Selon Louis de Paramo, Dieu fut le premier grand inquisiteur, et Adam et Eve les premiers hérétiques. La conduite de Dieu est pour lui le type de celle que tiennent les inquisiteurs. *Adam ubi es ?* — C'est la citation. Adam se présente. — C'est l'obligation de comparaître. Dieu se trouve tête à tête avec le coupable. — C'est l'interrogatoire secret. Dieu le juge et le bannit. — Les inquisiteurs n'en usent point autrement quand il s'agit d'une première faute. Dieu garde pour lui le paradis terrestre qu'il avait donné à Adam. — Les inquisiteurs confisquent les biens de ceux qu'ils condamnent. Dieu ôte à Adam l'empire qu'il lui avait donné sur les animaux. — Les inquisiteurs dépouillent les hérétiques de toute autorité naturelle, politique et civile. Une fois Dieu a fait un auto-da-fé par l'eau, ce fut le déluge. Une autre fois, l'auto-da-fé eut lieu par le feu (Sodome et Gomorrhe). — Les inquisiteurs ont préféré ce dernier moyen comme moins embarrassant. Quand Dieu se démit de la place de grand inquisiteur, il choisit pour lui succéder, Sara, la femme d'Abraham, qui débuta dans ses nouvelles fonctions par condamner à l'exil l'hérétique Ismaël. Isaac succéda à sa mère, et condamna son fils Esaü comme fauteur de si-



monie. Les lévites composèrent le premier conseil suprême de l'Inquisition, et commencèrent par massacrer trente mille hommes. David fut ensuite grand inquisiteur. Jésus-Christ le remplaça, et saint Paul remplaça Jésus-Christ, et ainsi de siècle en siècle, jusqu'à saint Dominique.

On s'étonne moins de la grande quantité d'hérétiques que le moyen âge a vus brûler, quand on trouve tant d'absurdité et d'ignorance chez ceux qui étaient chargés de les juger.

Voici, du reste, le tableau des victimes de l'Inquisition d'*Espagne*, depuis 1481 jusqu'en 1808.

	BRULÉS vifs.	BRULÉS en effigie	CONDAMNÉS aux galères ou à la prison.
De 1481 à 1498	10,220	6,840	97,371
De 1498 à 1507	2,592	829	32,952
De 1507 à 1517	3,564	2,232	48,059
De 1517 à 1521	1,620	560	21,835
De 1521 à 1523	324	112	4,481
De 1523 à 1545	2,250	1,125	11,250
De 1545 à 1556	840	420	6,520
De 1556 à 1597	5,310	2,505	25,050
De 1597 à 1621	1,840	692	10,716
De 1621 à 1665	2,852	1,428	14,080
De 1665 à 1700	1,630	540	6,512
De 1700 à 1746	1,600	760	9,120
De 1746 à 1759	10	5	170
De 1759 à 1788	4	"	56
De 1788 à 1808	"	1	42
TOTAL	34,656	18,049	288,214

Les condamnés aux galères, dont nous n'avons pas parlé, étaient des hérétiques endurcis, que l'on n'avait pu cependant faire brûler. Leur sort était plus misérable cent fois que celui des autres hérétiques.

On les faisait travailler depuis cinq heures du matin jusqu'à environ cinq ou six heures du soir. Ils n'avaient pour toute nourriture qu'une livre et demie de biscuit par jour, six livres de viande salée par mois, et un boisseau de pois, de lentilles ou de fèves. Leurs vêtements consistaient en juste-au-corps et bonnet de drap bleu; on leur fournissait, en outre, une capote de serge grise, qui leur servait de manteau pendant le jour, et de couverture pendant la nuit. Ils recevaient, tous les six mois, des chemises de grosse toile. Quand un de ces galériens commettait une faute, on lui infligeait le fouet : on l'étendait à plat ventre sur le sol, et pendant que deux hommes robustes le retenaient dans cette position, un troisième, non moins robuste, le frappait rudement avec une grosse corde goudronnée. Souvent, à la fin de l'opération, des lambeaux de chair restaient attachés à la corde.

Ce n'est que le 4 décembre 1808, que Napoléon rendit le décret suivant :

« Article 1er. Le tribunal de l'Inquisition est aboli, comme attentatoire à la souveraineté et à l'autorité civile.

« Art. 2. Les biens appartenant à l'Inquisition seront mis sous le séquestre, et réunis au domaine d'Espagne, pour servir de garantie aux valés et à tous autres effets de la dette publique. »

Lorsqu'on assiste de près ou de loin au spectacle ou au récit de pareilles iniquités, il serait désespérant de ne

pas croire à l'existence d'une justice éternelle, que les erreurs humaines ne peuvent toucher. C'est cette croyance à un Dieu juste et bon, qui doit nous consoler des grandes douleurs dont les peuples ont été tourmentés. L'humanité, poussée par une volonté immuable dans la route fatale du progrès, laisse ainsi à chaque station du Calvaire un peu de sa chair et de son sang; elle arrivera, les mains sanglantes, le front déchiré, au but que le doigt de Dieu lui a marqué. Mais le but atteint, qui se souviendra des longueurs du chemin? Quelle mémoire aura gardé le souvenir des outrages reçus dans la route? L'histoire doit enregistrer les faits, la philosophie les expliquer! L'Inquisition n'est, à nos yeux, que l'exagération d'un principe poussé dans ses dernières conséquences. Les esprits qui en chercheraient une autre explication, se tromperaient singulièrement. C'est une institution isolée; elle n'a de religieux que le costume; costume sombre et sévère, comme les cérémonies pour lesquelles il est préparé! Ce n'est pas la religion du Christ, c'est une religion de circonstance, incessamment tourmentée, toujours menaçante. La religion du Christ n'avait que des paroles de paix et d'amour, celle-là a des paroles de sang et de haine! Elle n'a pas de prêtres, elle a des moines : des moines fanatiques, avides de richesses et de luxure, sans humilité, pleins d'audace. Ce n'est ni la pauvreté des apôtres du Christ, ni la pure charité des premiers successeurs de saint Pierre! Ils se font représenter debout sur le globe du monde. Le monde est à eux; il leur appartient, ils se le partagent sans vergogne. C'est leur conquête!... Qui sait où ils s'arrêteront! Nul n'ose s'opposer à l'envahissement. Chacun tremble et fuit.

On a dit que l'Inquisition avait, par son esprit d'ob-

scurantisme, retardé de quelques siècles les développements de l'intelligence humaine; nous croyons, au contraire, nous, que son influence a été bonne, en ce sens qu'elle a précipité fatalement une révolution qui ne se fût produite que lentement sans elle, et que nous devons à ses sanglantes exactions, ces révoltes menaçantes devant lesquelles a disparu une bonne partie des abus qui défiguraient la religion chrétienne.

Telle qu'elle est, cependant, l'histoire de l'Inquisition est d'un haut et salutaire enseignement. L'ignorance rend les peuples lâches et leur enlève toute énergie; les faits qui se sont passés en Espagne le prouvent jusqu'à l'évidence. Aujourd'hui, l'Inquisition ne serait plus possible en Europe. L'expérience a instruit les peuples; on pourrait encore facilement les tromper, il serait difficile de les asservir complètement. Les soldats de nos armées républicaines, en parcourant l'Europe, il y a un demi-siècle, ont initié les peuples du passé à la religion du XIX[e] siècle, religion de liberté et d'égalité. Les peuples attendent, incertains encore, les résultats de cette transformation mystérieuse qui s'opère sourdement au sein des masses; ils salueront avec enthousiasme l'aurore de la nouvelle ère qu'on leur a promise.

Tous les peuples sont conviés au grand rendez-vous de paix de l'avenir; ils s'y rendront tous; nul ne manquera à l'appel!

LES TEMPLIERS

Coup d'œil sur le règne de Philippe-le-Bel. — Luttes avec les papes. — Révolte du peuple à Paris. — Le roi se réfugie au Temple. — La cupidité du roi est éveillée par la vue des trésors des Templiers. — Arrestation subite des membres de l'ordre.

QUAND on lit l'histoire du moyen âge, on est frappé du singulier spectacle qu'offre la France, pendant que l'Inquisition exerce ses sanglants ravages en Espagne. En France, en effet, les rôles semblent être intervertis; ce n'est plus le prince qui obéit au pape, c'est le pape qui obéit au prince. Philippe-le-Bel est, à vrai dire, un roi fort original; rien ne l'arrête, rien ne l'interdit, rien ne l'effraie. Les obstacles se réunissent autour de lui, et lui barrent le passage, mille évènements surgissent à ses côtés, mille catastrophes semblent le menacer à chaque instant, il n'a l'air de s'inquiéter de rien; avec son armée de légistes, Pierre Flotte, Plasian, Nogaret, etc., il





JACQUES DE MOLAY

Grand Maître de l'Ordre des Templiers

passe au milieu des obstacles, prévient les évènements, détourne les catastrophes, il poursuit son but et l'atteint. Nous ne faisons pas ici l'éloge de Philippe-le-Bel, on l'a jugé ailleurs, et on l'a bien jugé. C'est un homme froid, égoïste profond, même avec cruauté; mais c'est un roi énergique, courageux, jaloux de son autorité, soigneux de son honneur, et dont le caractère, quelquefois généreux, souvent étroit, a paru à tous une énigme inexplicable. Philippe-le-Bel aimait l'argent, non pour se procurer des plaisirs que l'on achète; il aimait l'argent pour l'argent; il en demandait à tous et à tout. Cette soif insatiable le dévorait, et c'est à elle qu'il faut rapporter les principaux évènements de son règne. Saint Louis avait été le premier à accorder toute sa confiance aux légistes, et, depuis, il s'était formé en France une société d'hommes nouveaux, à laquelle on doit la création de cette armée judiciaire et administrative, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Philippe-le-Bel continua le système, et trouva plus commode de gouverner au moyen des tribunaux et des officiers de justice. Ces hommes, fiers de leur savoir, et indifférents aux principes d'honneur et de morale[1], sont dévoués, corps et ame, à l'autorité royale. Ce sont eux qui ont répandu dans les provinces cette foule de sénéchaux et de prévôts, de procureurs du roi et de tabellions. Toutes ces institutions provinciales sont autant de bras qu'une seule et même volonté fait agir. Cette volonté toute-puissante est à Paris, au Parlement. Les légistes sont nés avec une haine profonde pour tout ce qui n'est pas eux, pour tout ce qui vit en dehors d'eux. Ils sont bourgeois, ils haïssent les nobles; ils sont laïques, ils haïssent les prêtres. Le seul

[1] Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. I.

homme dont ils respectent l'autorité, le seul qu'ils paraissent aimer, le seul, enfin, devant l'autorité duquel ils s'inclinent, c'est Philippe-le-Bel, Philippe-le-Bel, c'est leur véritable roi. Il semble qu'ils l'aient fait; ils le protègent, ils le défendent, ils vont même jusqu'à se faire tuer pour lui. De la part d'un légiste, c'est un noble dévoûment. En revanche, aussi, Philippe-le-Bel les laisse s'approprier une large part dans le gouvernement. Aucune mesure importante n'est prise sans qu'ils l'aient approuvée, et Pierre Flotte, Le Portier, Enguerrand de Marigni, Plasian et Nogaret, sont presque aussi puissants que Philippe-le-Bel lui-même. Tous ces juristes qu'on avait jetés sur la France, épuisaient peu à peu les ressources du Trésor public. Le Trésor public une fois vide, il fallait le remplir; c'était la préoccupation incessante du roi. Il avait employé mille moyens déjà pour remplir ses coffres; mais, semblable au tonneau des Danaïdes, le trésor royal ne gardait rien des richesses qu'on lui jetait.

C'est alors que survint, entre Philippe-le-Bel et le pape Boniface VIII, cette grande querelle qui se termina si misérablement.

Le roi de France avait fait arrêter l'évêque de Pamiers. Boniface VIII crut devoir le défendre, et il écrivit à Philippe-le-Bel de le laisser partir immédiatement, afin qu'il pût se rendre à Rome, où lui, le pape, se chargeait de le juger. Il l'invitait en même temps à lui faire restituer tous ses biens, meubles et immeubles, ou ceux qui appartenaient à son église (Philippe-le-Bel les avait déjà confisqués). Il le priait, en outre, de ne plus étendre, à l'avenir, ses mains sur des choses semblables, et d'éviter d'offenser la majesté divine ou la dignité du siège apos-

tolique ; « car il faut que tu saches, disait Boniface en terminant, qu'à moins que tu ne puisses alléguer quelque excuse raisonnable et fondée en vérité, nous ne voyons pas comment tu éviterais la sentence des cinq canons, pour avoir porté des mains téméraires sur cet évêque. »

Philippe se voyait ainsi menacé de l'excommunication, mais il en prit peu de souci ; et pendant que le pape convoquait les prélats à Rome, il convoquait lui-même les États-Généraux à Paris. Ces États-Généraux sont les premiers que l'on voie paraître au moyen âge. Ils étaient composés des trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie, c'est-à-dire non-seulement des pairs du royaume, des prélats et des gentilshommes, mais encore des députés des bonnes villes. La lecture de la bulle du pape produisit un effet prodigieux. Pierre Flotte crut alors le moment favorable, et donna connaissance au public d'une lettre que Philippe avait, disait-il, écrite à Boniface, en réponse à la bulle. Cette lettre est trop curieuse, et donne trop bien la mesure de ce que les légistes osaient déjà à cette époque, pour que nous songions à en priver le lecteur. La voici :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface qui se donne pour pape, peu ou point de salut. Que ta très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel ; que la collation des églises et des prébendes vacantes nous appartient par le droit royal ; que les fruits en sont à nous ; que les collations faites et à faire par nous sont valides, au passé et à l'avenir ; que nous maintiendrons leurs possesseurs de tout notre pouvoir, et que nous tenons pour fous et insensés ceux qui croiront autrement. »

Boniface VIII était arrogant et emporté. L'ivresse de sa propre puissance l'avait étourdi. Pendant le jubilé centenaire, qu'il avait renouvelé, il avait vu accourir des extrémités de l'Europe, pour se prosterner à ses pieds et recevoir sa bénédiction, les hommes les plus éminents du XIVe siècle, et il avait retiré du spectacle de ces humiliations volontaires un grand orgueil, un profond dédain. Néanmoins, il avait le jugement net et sûr. Quand il vit à quel homme il avait affaire, il crut prudent de ne pas pousser les choses trop loin, et l'affaire se serait vraisemblablement arrangée à l'amiable, si une terrible catastrophe n'était survenue dans l'intervalle. Les Français exerçaient une certaine autorité sur une bonne partie du territoire belge; mais les Flamands, très-jaloux de leur indépendance, ne supportaient qu'avec peine une domination étrangère. Ils se révoltèrent tout-à-coup au moment où on s'y attendait le moins, et firent un massacre épouvantable des Français qui se trouvaient dans la ville de Bruges. Une armée fut aussitôt envoyée contre eux, elle rencontra les révoltés auprès de Courtray, et là eut lieu cette fameuse défaite, qui est désignée dans les annales de notre histoire sous le titre de *Journée des Éperons*. Ce fut un échec fatal et qui exerça une influence immense sur les évènements qui suivirent. La plupart des plus illustres barons de France avaient perdu la vie dans la bataille. C'était autant d'hommes de guerre à remplacer, et les hommes de guerre commençaient à devenir rares à cette époque. Dès que le bruit de cette défaite se répandit en France, les membres du clergé qui avaient hésité à se rendre à l'appel du pape, se persuadèrent facilement que l'instant favorable était arrivé, et que l'on pouvait, sans danger, offenser le roi de France, à

qui la défaite de Courtrai allait créer de singuliers embarras; et quarante-cinq prélats partirent immédiatement pour aller faire leur soumission au Saint-Siège. Les Flamands avaient tué les barons de Philippe-le-Bel, Rome lui enlevait ses évêques, il restait seul avec ses légistes. Heureusement, Philippe-le-Bel était homme à vaincre toutes difficultés, et les dangers de la situation ne l'effrayèrent pas un seul moment. Pierre Flotte avait trouvé la mort à Courtrai. Nogaret lui succéda et déploya bientôt une vigueur et une activité extraordinaires. Nogaret était né dans le diocèse de Toulouse, il avait été professeur de droit et juge-mage dans la sénéchaussée de Beaucaire. C'était un homme hardi, entreprenant, vif, au cœur sec, à l'esprit éminemment délié. Comme Pierre Flotte, il concevait rapidement; l'audace ne lui manquait jamais, non plus qu'à son prédécesseur, quand venait le moment de l'exécution. Nogaret n'hésite pas un instant sur le parti à prendre, il lance aussitôt un virulent manifeste centre Boniface : il l'accuse d'hérésie, il dit que Boniface n'est pas entré par la porte dans le bercail du Seigneur, ni comme pasteur et ouvrier, mais plutôt comme voleur et brigand. Il dit que dans la chaire du bienheureux Pierre siège un maître de mensonges, qui, quoique *malfaisant* de toutes manières, se fait appeler *Boniface*. Puis, comme les affaires ne semblaient pas marcher selon les désirs de Nogaret et de Plasian, il y eut au Louvre une assemblée de barons, dans laquelle il fut prononcé un réquisitoire contre Boniface, et un appel au prochain concile. Le roi et les barons consentirent à l'appel, et Nogaret se hâta de partir pour l'Italie.

Le pape se trouvait alors à Anagni; il ne savait rien de ce qui venait de se passer au Louvre, mais il crai-

gnait quelque tentative secrète, et, à tout hasard, il avait cru devoir se réfugier dans sa ville natale, près de ses parents et de ses amis, au milieu d'un peuple qui l'aimait, autant qu'il haïssait la France.

Nogaret, en s'éloignant de France, était venu s'établir sur la route de Florence à Sienne, au château de Staggia, qui appartenait à Musciatti. Chemin faisant, il s'était entendu avec Sciarra Colonna, frère de deux cardinaux gibelins que Boniface avait déposés. Colonna avait promis à Nogaret de l'aider dans son entreprise, et s'était chargé de lui trouver trois cents cavaliers, et un grand nombre de gens de pieds. Nogaret chercha à se ménager des intelligences dans la ville d'Anagni même. Comme il avait beaucoup d'argent, il réussit complètement. Il gagna Arnolphe, le capitaine de justice, ou chef de la police et de la milice d'Anagni, et Réginald de Supino, seigneur de Fiorentino, homme qui jouissait d'un grand crédit dans toute la campagne de Rome. Ses mesures bien prises, Nogaret partit secrètement de Staggia, et alla rejoindre Sciarra Colonna, qui l'attendait non loin d'Anagni, avec le nombre d'hommes qu'il avait promis. La troupe de Colonna se mit aussitôt en marche, et s'avança vers la ville dont Arnolphe lui ouvrit les portes. Le légiste et le Gibelin laissèrent leurs compagnons se livrer au pillage, dévaster les maisons des cardinaux et leurs trésors, et se dirigèrent vers le palais pontifical. Le peuple aimait le pape, mais il aimait encore mieux le pillage. Boniface VIII était seul, Nogaret et Colonna arrivèrent jusqu'à lui sans difficulté; ils outragèrent sans pudeur ce malheureux vieillard de quatre-vingt-six ans, qui, se voyant seul et abandonné de tous, et en butte aux railleries insultantes de ces deux bandits avides et insatiables,

se mit à pleurer comme un enfant, et à demander grâce : « Abdiquez, lui criait le féroce Gibelin, en le frappant à la joue de son gantelet de fer : abdiquez, répétait Nogaret en lui présentant un parchemin où pendaient les sceaux de la chancellerie de France. » Dans cette extrémité, le pape semblait, par instants, retrouver son énergie première : « Trahi comme Jésus, répondait-il avec noblesse, je mourrai, mais je mourrai pape. » Il s'était fait jeter sur les épaules le manteau de saint Pierre, avait mis sur son front la couronne de Constantin, pris dans ses mains glacées et tremblantes les clefs et la crosse, et, revêtu des insignes de sa puissance pontificale, il attendait la mort avec calme et résignation. Colonna n'aurait pas demandé mieux que de tuer Boniface, Nogaret l'en empêcha. Ils se contentèrent donc de le retenir prisonnier pendant quelques jours, mais cette hésitation leur devint fatale, car, au bout du troisième jour, les remords commencèrent à tourmenter les bourgeois d'Anagni, qui coururent tout-à-coup aux armes, reprirent le palais pontifical, et rendirent la liberté au malheureux Boniface. Ce dernier ne voulut pas rester plus longtemps dans une ville où il avait été si indignement outragé, et dès que sa liberté lui eut été rendue, il prit le chemin de Rome. Cependant, les derniers évènements avaient épuisé ce qui lui restait de forces ; à son arrivée dans la ville éternelle, il tomba dangereusement malade, et mourut un mois après avoir été tiré de sa captivité.

Benoît XI succéda à Boniface VIII, et les difficultés, un moment aplanies, reparurent bientôt aussi menaçantes que jamais. Philippe-le-Bel n'était pas en très-bons termes avec le clergé de son royaume. Les moines et les prêtres lui en voulaient pour avoir osé arrêter les progrès

de l'Inquisition. Le frère Foulques de Saint-Georges était alors grand-inquisiteur du diocèse de Toulouse. Les cruautés avaient exaspéré les habitants des comtés circonvoisins; on pouvait craindre à tout moment que le peuple ne se livrât à de terribles représailles; Philippe-le-Bel voulut prévenir toute collision fâcheuse, il avait écrit à cet effet à l'évêque de Toulouse :

« La clameur et les plaintes de nos fidèles, des prélats, des comtes, des barons et d'autres personnes dignes de foi nous ont appris que le frère Foulques, de l'ordre des Prédicateurs, qui exerce dans le Toulousain les fonctions d'inquisiteur de la dépravation hérétique, encourage les erreurs et les vices, que, d'après son office, il aurait dû extirper; qu'il ne craint point de commettre, comme licites, des choses qui ne le sont pas, des choses impies et surhumaines, sous prétexte de piété; et des forfaits qui soulèvent d'horreur les esprits des hommes, en prétendant défendre la foi catholique. Il afflige et accable nos fidèles et nos sujets, au moyen de son office d'inquisition, par des exactions, des excès, des oppressions et des charges sans foi. Il commence, au mépris des sanctions canoniques, son procès d'inquisition, par l'arrestation et la torture, pour laquelle il invente des tourments inouïs. Ceux que, selon son caprice, il accuse, ou d'avoir renié le Christ, ou d'avoir, par quelques propos, attaqué les fondements de la foi, il les force à des aveux mensongers, par la menace ou l'application des tourments; et s'il ne peut ainsi leur arracher des paroles qui suffisent à condamner leur innocence, il suborne contre eux de faux témoins. »

Philippe-le-Bel ordonnait, en finissant, qu'à l'avenir nul ne serait arrêté que par son propre sénéchal, et que

celui-ci n'exécuterait les arrestations ordonnées par l'Inquisition, qu'autant que l'évêque aurait muni le mandat d'arrêt de son consentement. Une autre ordonnance, adressée aux sénéchaux du royaume, retirait les juifs de la juridiction de l'Inquisition, et enjoignait à ces officiers de ne point permettre qu'ils fussent traduits devant les tribunaux de la foi, sur des accusations de magie et d'usure.

Cette dernière ordonnance, qui semblait prendre les Juifs sous sa sauvegarde, ne fut, pour ces malheureux, qu'un leurre funeste ; c'était bien moins pour les soustraire à la juridiction inquisitoriale, que pour s'approprier le droit exclusif de les juger, que Philippe-le-Bel l'avait rendue. Les juifs étaient, à cette époque, en France comme presque partout, les seuls banquiers qui existassent. Ils n'avaient pas de possession territoriale, mais ils avaient de l'or : on avait beau les traiter comme de vils esclaves, les chasser à coups de pierre pendant la semaine sainte, comme l'usage en était établi à Béziers, les souffleter publiquement et solennellement, trois fois par an, comme cela se pratiquait à Toulouse, chaque fois que la nécessité se faisait sentir, on avait recours à eux. Le juif savait bien tous les avantages, et tous les dangers de sa position. Il exagérait les uns et dissimulait les autres ; il se faisait humble, soumis, rampant. Pour ne pas que l'on pût soupçonner ses trésors amassés à grand'peine, il portait des vêtements sales, rapés, en lambeaux. Il ne se plaignait jamais, quelque traitement qu'on lui fît subir ; il se courbait sous toutes les menaces, souriait à tous les outrages. On le dépouillait ici, on le chassait plus loin, on le tuait ailleurs ; il ne s'effrayait de rien, et continuait sa tâche habituelle avec les mêmes

airs de soumission, les mêmes semblants d'humilité. La soumission et l'humilité étaient-elles réelles? C'est ce qu'il est impossible de prouver. Croyons-le, jusqu'à preuve du contraire.

Philippe-le-Bel n'avait encore rien tenté contre les juifs; il y songeait peut-être, mais il ne le montrait pas. L'argent lui manquait presque toujours; mais, pour le moment, il se contentait de pressurer les roturiers et les nobles eux-mêmes. En convoquant ses sujets pour la guerre de Flandre, il avait déclaré que les nobles qui possédaient plus de 50 livres, et les roturiers qui en possédaient plus de 25, seraient tenus de s'y trouver, à moins *qu'ils ne se fissent dispenser de ce service par une finance compétente*. Ce moyen de faire de l'argent n'étant pas assez productif, il eut recours à l'altération des monnaies. Philippe-le-Bel changeait plusieurs fois par an le titre et les poids des monnaies qu'il faisait frapper : avec 2 livres il en payait 8. Quand il s'agissait de recevoir, il ne voulait de sa monnaie que pour un tiers; deux banqueroutes en sens inverse, dit M. Michelet. Cette soif insatiable d'argent parut d'autant plus extraordinaire de la part de Philippe-le-Bel, que sa dépense propre était on ne peut plus restreinte, et qu'il poussait très-loin les manies d'ordre et d'économie. Il comptait tous les vingt-cinq jours avec son trésorier, et tous les vingt-cinq jours sa dépense ne dépassait pas 5,000 livres.

Après la mort de Boniface, le trône pontifical avait été occupé par Benoît XI. Comme les difficultés menaçaient de se renouveler, Philippe-le-Bel hésitait sur les moyens à employer pour amener le nouveau pape à une composition qui ne compromît en rien sa propre dignité. Benoît XI avait lancé une bulle d'excommunication dans laquelle il

désignait indirectement Nogaret et Plasian, et l'on ne savait trop encore, à la Cour de France, de quelle manière on ferait face aux nouveaux évènements. Un évènement inattendu, du moins on aime à le croire, vint subitement mettre fin à toutes les perplexités. Le 7 juillet 1304, une femme voilée, se donnant pour converse des religieuses de sainte Pétronille, à Pérouse, vint présenter au pape, pendant qu'il était à table, un plat de figues, dont il était fort avide; il en mangea sans défiance, se trouva mal, et mourut peu de jours après. « Les auteurs contemporains, dit M. Simonde de Sismondi, accusent de cet empoisonnement Nogaret, les Colonna, Jean Muschietto Franzesi, et le cardinal Napoléon Orsini. Un seul d'entre eux, Ferretus de Vicence, a osé nommer Philippe. L'Église se tut, le sacré consistoire trembla, et on n'intenta aucunes poursuites. »

Benoît mort, les cardinaux, formés en conclave à Pérouse, se divisèrent en deux camps: les uns étaient hostiles à la France, les autres lui étaient favorables. Chaque parti élevait des prétentions également injustes, et pendant neuf mois l'Église demeura sans chef. On convint enfin qu'il était urgent d'en finir, qu'un des deux partis désignerait trois candidats, et que l'autre parti choisirait. Le parti français eut à choisir, et il proclama Bertrand de Gott, archevêque de Bordeaux.

L'élection de Bertrand de Gott était d'un haut intérêt pour Philippe-le-Bel; il fut instruit à temps, par ses créatures, de tout ce qui se passait au conclave, et se hâta de donner au futur élu un rendez-vous dans une forêt près de Saint-Jean-d'Angely.

Voici comment Villani, historien contemporain, raconte cette entrevue :

« Ils entendirent ensemble la messe, et se jurèrent le secret. Alors le roi commença à parlementer en belles paroles, pour le réconcilier avec Charles de Valois. Ensuite il lui dit: « Vois, archevêque, j'ai en mon pouvoir de te faire pape si je veux; c'est pour cela que je suis venu vers toi; car, si tu me promets de me faire les grâces que je te demanderai, je t'assurerai cette dignité, et voici qui te prouvera que j'en ai le pouvoir. Alors il lui montra les lettres et délégations de l'un et de l'autre collège. Le Gascon, plein de convoitise, voyant ainsi tout-à-coup qu'il dépendait entièrement du roi de le faire pape, se jeta, comme éperdu, aux pieds de Philippe, et dit: Monseigneur, c'est à présent que je vois que tu m'aimes plus qu'homme qui vive, et que tu veux me rendre le bien pour le mal. Tu dois commander, moi obéir, et toujours j'y serai disposé. Le roi le releva, le baisa à la bouche, et lui dit: Les six grâces spéciales que je te demande sont les suivantes: la première, que tu me réconcilies parfaitement avec l'Église, et me fasses pardonner le méfait que j'ai commis en arrêtant le pape Boniface; la seconde, que tu rendes la communion à moi et à tous les miens; la troisième, que tu m'accordes les décimes du clergé dans mon royaume, pour cinq ans, afin d'aider aux dépenses faites en la guerre de Flandre; la quatrième, que tu détruises et annules la mémoire du pape Boniface; la cinquième, que tu rendes la dignité de cardinal à messer Jacobo et messer Piero de la Colonne, que tu les remettes en leur état, et, qu'avec eux, tu fasses cardinaux certains miens amis. *Pour la sixième grâce et promesse*, je me réserve d'en parler en temps et lieu, *car c'est chose grande et secrète*. L'archevêque promit tout par serment sur le CORPUS DOMINI, et de plus, il donna pour

ôtages ses frères et deux de ses neveux. Le roi, de son côté, promit et jura qu'il le ferait élire pape. »

L'élévation de Bertrand de Gott à la papauté fut un coup de fortune pour Philippe-le-Bel; enfin il avait son pape, un pape qui lui devait tout, qui lui appartenait, qui avait promis et juré de lui être tout dévoué, qui l'avait assuré d'avance de son obéissance aveugle. Philippe-le-Bel songea aussitôt à mettre à profit les circonstances. Le pape s'exécutait de bonne grâce, il obéissait aveuglément, ainsi qu'il l'avait promis, à tout ce qui lui était commandé de la part du roi de France.

Le fisc ne rendait plus assez; les agents du trésor royal en étaient réduits aux expédients: le roi songea aux juifs. L'Inquisition se trouva plus tard, en Espagne, dans la même position, et elle songea également aux juifs. Les juifs servaient de prétexte à tout; on les rançonnait à loisir; on en tirait ce qu'on voulait. Le pape n'eut pas même l'idée de s'opposer à l'expulsion des juifs et à la confiscation de leurs biens; le clergé ne pouvait voir cette mesure que d'un bon œil; c'était en quelque sorte, à leurs yeux, une amende honorable que faisait le roi, pour l'ordonnance par laquelle il les avait soustraits quelques années auparavant à la juridiction de l'Inquisition. L'affaire fut conduite avec le plus grand secret; des ordres furent expédiés mystérieusement aux commandants de toutes les provinces, et le 22 juillet 1306, jour de sainte Madeleine, les juifs furent surpris dans leur domicile, sans qu'ils eussent été prévenus. Guillaume de Nogaret avait été chargé de l'exécution de cet ordre; il s'en acquitta avec une adresse inouïe. Nul juif n'échappa, tous furent saisis le même jour, presque à la même heure; leurs biens furent confisqués, et, comme on les savait

tenaces, avares et entêtés, on les soumit à la torture, et les tourments leur arrachèrent des secrets qu'ils eussent sans doute gardés. Le roi fit vendre tous leurs immeubles, et après leur avoir enlevé tout ce qu'ils possédaient, il leur fit signifier qu'ils eussent à sortir de France sur-le-champ, en les menaçant de la peine capitale s'ils tentaient jamais d'y rentrer. Beaucoup de juifs moururent en chemin, de lassitude et de douleur. Philippe-le-Bel ne s'était pas fait illusion sur l'effet que produirait l'ordonnance de confiscation et d'expulsion. Le clergé nourrissait une haine profonde contre les juifs; il les accusait depuis longtemps de crimes atroces et impossibles; il applaudit à la mesure qui les frappait, et l'un d'eux a même été jusqu'à dire que cette mesure délivra la France d'une grande peste.

La fuite des juifs, et les richesses qu'ils laissèrent en partant, ramenèrent, pour quelque temps, la tranquillité dans l'esprit du roi. Avec l'altération des monnaies et le revenu des impôts, il pouvait aller. Le pape respira, mais sans réussir à recouvrer sa sérénité: une chose le tourmentait sourdement, et empoisonnait ses plus pures joies; c'était cette sixième grâce et promesse que lui avait demandée le roi dans la forêt de Saint-Jean-d'Angely, *cette chose grande et secrète,* dont il s'était réservé de lui parler en temps et lieu. Clément V se demandait avec terreur de quelle nature était ce service que le roi devait tôt ou tard réclamer de lui, et pourquoi, surtout, il avait différé de le lui faire connaître. Avec Philippe-le-Bel, on pouvait s'attendre à tout. Ce n'était ni de Boniface ni des juifs qu'il s'agissait, ni des décimes du clergé, ni des Gibelins, ni des Guelfes. Clément se perdait vainement dans cette multitude de conjectures qui l'effrayaient sans le satisfaire. En

voyant l'activité du roi se ralentir après l'expulsion des juifs, Clément espéra un moment qu'il avait renoncé à ses projets, et qu'il en serait quitte pour la peur ; mais Philippe-le-Bel n'était pas homme à lâcher ainsi sa proie, et il le prouva bien, quoi qu'en eût son pape.

Une circonstance fortuite vint d'ailleurs précipiter tout-à-coup les évènements.

Jusque-là, le peuple avait supporté avec un calme apparent les exactions des agents du fisc, et les successives altérations des monnaies; il murmurait bien de temps à autre, mais il laissait faire. Philippe-le-Bel n'en demandait pas davantage, Nogaret non plus. Ils espéraient que le peuple s'endormirait définitivement dans la même apathie, et qu'il n'oserait jamais exalter son mécontentement jusqu'à la révolte. Ils ne prirent bientôt plus de ménagement, et promulguèrent une nouvelle ordonnance par laquelle ils déclaraient, qu'à partir du mois de septembre 1306, la monnaie qu'on allait battre aurait seule cours dans tout le royaume, au même titre qu'elle avait eu sous saint Louis, et que celle qui avait été frappée auparavant, ne serait plus reçue que pour le tiers de sa valeur nominale.

C'était en quelque sorte un coup d'État, qui frappait à la fois sur tous les habitants. Chacun comprit aussitôt qu'il était menacé, et la nécessité d'une révolte instantanée fut reconnue et proclamée par tous. La populace se porta par masses vers la demeure de Philippe-le-Bel, qui fut obligé, pour échapper à sa fureur, de se réfugier dans le palais du Temple. Les Templiers le défendirent, et, pour le soustraire à un coup de main que tout concourait à rendre imminent, ils n'hésitèrent pas à le cacher dans la chambre secrète où étaient enfouies les immen-

ses richesses de l'ordre. Ce ne fut qu'un instant, mais cet instant suffit. Quand la colère du peuple se fut apaisée, et que Philippe-le-Bel sortit du Temple, les Templiers étaient jugés et condamnés.

Philippe-le-Bel ne pouvait pas, en effet, se faire plus longtemps illusion sur l'impression que produisaient l'altération continuelle des monnaies, et les moyens impolitiques qu'il employait pour venir en aide à son trésor épuisé. Il était temps de laisser respirer le peuple, et de regagner peu à peu sa faveur. Philippe-le-Bel y songea sérieusement, et crut que le moment était venu de réclamer de Clément V *cette grande et secrète chose*, qui tourmentait si fort l'esprit du pape.

Dans cette idée, il invita Clément V à se trouver à Poitiers, pour le printemps de l'année 1307, et s'y rendit lui-même accompagné de ses trois fils, de ses deux frères, et d'une partie des seigneurs de sa Cour. Guillaume de Nogaret l'accompagnait, et en l'y voyant arriver, nul, et le pape moins que tout autre, ne se trompa sur la nature des affaires qui allaient y être traitées. Clément V ne savait trop à quel parti se résoudre; il craignait d'accorder ce qui lui allait être demandé, et n'osait refuser. Sa perplexité était grande; il chercha à tergiverser: quand Philippe-le-Bel vint le trouver, et sollicita la confiscation de l'ordre des Templiers, Clément lui fit répondre, que, de l'avis des médecins, il allait, au commencement de septembre, prendre quelques drogues préparatoires, et ensuite une médecine, qui, selon les susdits médecins, devait, avec l'aide de Dieu, lui être fort utile.

Le roi ne se contenta pas de ces raisons; il lui fallait les biens des Templiers. Clément V voulait renvoyer la décision au prochain concile; cet atermoiement ne con-

venait point au roi. C'eût été donner l'éveil; l'ordre des Templiers était puissant, il était riche, il pouvait y avoir du danger à les frapper en plein jour. D'ailleurs, le roi s'était trop bien trouvé du secret dans l'affaire des juifs, pour ne pas l'employer encore dans celle des Templiers. Le 14 septembre, il adressa aux sénéchaux et autres gouverneurs des provinces, des circulaires, par lesquelles il les invitait à prendre leurs mesures pour qu'ils fussent tous arrêtés dans la journée du 13 octobre, et à garder soigneusement le secret jusqu'à ce jour.

Ces ordres furent ponctuellement exécutés, et, le vendredi 13 octobre 1307, les Templiers furent arrêtés par toute la France.

II

Commencement de l'ordre des Templiers. — Organisation de l'ordre. — Son développement rapide. — Ses richesses. — Le Temple à Paris. — Jacques Molai grand-maître de l'ordre. — Le roi cherche à endormir sa vigilance. — Il le fait arrêter.

L'ORDRE des Templiers avait été fondé en 1118, par neuf chevaliers français, qui s'étaient établis en Palestine. La Palestine exerçait alors, sur toutes les imaginations, une fascination étrange; il suffisait au pape d'agiter un instant l'étendard sacré du Christ, pour voir accourir autour de lui une armée innombrable de chrétiens enthousiastes et dévoués jusqu'à la mort. Chacun brûlait d'aller s'agenouiller aux pieds du Saint-Sépulcre et guerroyer contre les infidèles; l'Europe tout entière se fût précipitée vers Jérusalem, si telle avait été la volonté du pape. On conçoit que, dès le début des croisades, on ait senti la nécessité de fonder sur les lieux mêmes où la guerre allait s'établir, un ordre tout à la fois militaire et religieux, destiné à conserver et à transmettre à ceux qui arrivaient, les traditions du passé, afin que ces traditions pussent se perpétuer jusque dans l'avenir

le plus reculé. L'ordre du Temple, c'était la guerre sainte devenue permanente, protégeant les pieux pèlerinages des Européens, défendant la croix du Christ contre les terribles invasions des barbares infidèles; c'était aussi un immense caravansérail où les pélerins venaient se reposer, en toute sécurité, des fatigues d'un voyage long et hérissé de dangers. A cette époque de foi ardente et de dévouement aveugle, l'ordre du Temple semble être la personnification complète, matérielle, des besoins qui tourmentaient tous les esprits; il avait été fondé sous un ciel chaud et brûlant, il accomplissait journellement ce que les rois d'Europe eux-mêmes n'exécutaient peut-être qu'une seule fois dans toute leur vie, et il avait pour mission, la plus grande, la plus noble, la plus sublime de toutes les missions: la garde du Saint-Sépulcre.

En peu de temps, l'ordre prit une extension considérable, et compta parmi ses membres les plus illustres chevaliers de la chrétienté. Dès l'année 1128, le concile de Troyes crut devoir leur accorder des encouragements, et saint Bernard écrivit pour eux la règle qu'ils ont suivie depuis. Dès le début, du reste, ils sont distingués de la plupart des ordres religieux ou militaires. Ils vivent, dit saint Bernard, sans avoir rien en propre, pas même leur volonté; vêtus simplement et couverts de poussière, ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil, le regard fier et sévère; à l'approche du combat, ils s'arment de foi au-dedans, et de fer au-dehors. Leurs armes sont leur unique parure; ils s'en servent avec courage dans les plus grands périls, sans craindre ni le nombre, ni la force des barbares. Toute leur confiance est dans le Dieu des armées, et en combattant pour sa cause, ils cherchent une victoire certaine, ou une mort sainte et honorable.

Cheveux tondus, poils hérissés, souillé de poussière, voilà le Templier; noir de fer, noir de hâle et de soleil. Ils aiment les chevaux ardents et rapides, mais non parés, bigarrés, caparaçonnés. Heureux genre de vie, ajoute le vénérable abbé de Cîteaux, dans lequel on peut attendre la mort sans crainte, la désirer avec joie, et la recevoir avec assurance !

La règle que saint Bernard avait écrite pour les Templiers était sévère. Ils devaient entendre les offices divins de jour et de nuit, réciter treize *Pater* à Matines, sept à chacune des *Petites heures*, neuf à Vêpres. Il leur était ordonné de faire maigre quatre jours par semaine. Quand un Templier mourait, chaque membre de l'ordre devait dire cent *Pater* par jour, pendant sept jours. Il était enjoint, en outre, de distribuer la portion du défunt aux pauvres, pendant l'espace de quarante jours. Le plaisir de la chasse leur était expressément interdit.

Les chevaliers de l'ordre du Temple menaient une vie extraordinairement active et sobre. Ils évitaient toute superfluité dans leur nourriture et dans leurs vêtements. Ils vivaient en commun, sans femmes ni enfants. Lorsqu'une trève quelconque leur laissait quelques instants de loisir et de repos, on ne les voyait point se répandre au-dehors, pour satisfaire un vain sentiment de curiosité, on les trouvait presque constamment dans cette demeure, que le roi de Jérusalem leur avait concédée, près du Temple. Leur plus chère occupation était de fourbir leurs armes, ou de mettre leurs vêtements en état. La moindre parole insolente, le moindre murmure même étaient punis sévèrement. Ils ne connaissaient ni les échecs, ni les dés, fuyaient avec horreur les bouffons et les charlatans, et n'aimaient rien tant que

de combattre les infidèles et protéger les pèlerins de la Terre-Sainte. C'était au milieu de la mêlée surtout qu'il fallait les voir. Ils se préparaient à l'action avec toutes sortes de soins et de prévoyance; mais quand le moment était venu, et que le signal avait été donné, ils se précipitaient courageusement en avant, sans compter le nombre de leurs ennemis, remettant à Dieu seul le sort de la bataille. Ils alliaient ainsi la douceur du moine à la valeur du soldat.

Cette milice active et courageuse rendit d'éminents services aux armées croisées, qui venaient de temps à autre, poussées par un fanatisme aveugle, se briser contre les flots sans cesse renaissants des barbares infidèles. Louis VII écrivit à son ministre Suger, certaines lettres dans lesquelles il rend compte des services qu'il avait reçus en Asie de l'ordre des Templiers, et défend qu'il soit jamais porté atteinte à ses droits et à ses biens, dans toute l'étendue de son royaume. Plus tard, Philippe-Auguste s'en déclara le protecteur, et le pape Innocent III lui-même voulut être affilié à l'ordre. Avec d'aussi puissantes, d'aussi illustres protections, les Templiers ne pouvaient manquer de prospérer rapidement. En peu de temps, en effet, leurs conquêtes d'une part, de l'autre, les nombreuses donations qui leur étaient faites, firent affluer dans leur trésor des richesses considérables. Au XVIe siècle, ils possédaient déjà en Europe neuf mille domaines, et ils avaient trouvé dans leurs coffres assez d'or pour acheter le royaume de Chypre. Le centre de l'ordre était établi à Paris. C'était là que se tenaient les chapitres généraux. Toutes les provinces de l'ordre de Paris, Portugal, Castille et Léon, Aragon, Mayorque, Pouille et Sicile, Allemagne, Angleterre et

Irlande, reconnaissaient la suprématie du Temple. Les principales dignités étaient celles de grand-maître (il avait rang de prince chez les rois);

De précepteurs ou grands prieurs;

De visiteurs;

De commandeurs, etc.

Quand un nouveau chevalier se présentait pour être admis à faire partie de l'ordre, le chapitre s'assemblait; toutes les portes du Temple étaient soigneusement fermées; chaque dignitaire occupait la place que lui désignait son rang, revêtu de son costume d'apparat. Cette cérémonie avait ordinairement lieu dans l'Église, la nuit, à la lueur des flambeaux. Le récipiendaire attendait au-dehors. Le président du chapitre députait, à *trois* reprises différentes, deux frères qui allaient demander au futur chevalier s'il voulait être admis dans la milice du Temple. Selon ce qu'il répondait, il était introduit. Il sollicitait alors *trois* fois, à genoux, le pain et l'eau, et son admission dans l'ordre; le chef du chapitre prenant la parole, lui disait : Vous allez souscrire à de grands engagements; vous serez exposé à beaucoup de peines et de dangers. Il vous faudra veiller quand vous voudrez dormir, marcher quand vous voudrez vous reposer, souffrir la faim et la soif quand vous voudrez boire et manger, passer dans un pays quand vous voudrez rester dans un autre. Il lui demandait ensuite s'il était chevalier; s'il était sain de corps; s'il était marié ou fiancé; s'il n'appartenait pas déjà à un autre ordre; enfin s'il n'avait pas de dettes qu'il pût acquitter par lui-même ou par ses amis. Dès que le récipiendaire avait satisfait à toutes ces questions, il prononçait les *trois* vœux de *pauvreté*, *chasteté* et *obéissance*.

« Je jure, disait le nouveau chevalier, de consacrer mes discours, mes forces et ma vie à défendre les croyances de l'unité de Dieu et des mystères de la foi, etc. Je promets d'être soumis et obéissant au grand-maître de l'ordre... Toutes les fois qu'il en sera besoin, je passerai les mers pour aller combattre; je donnerai secours contre les rois et princes infidèles; et en présence de *trois* ennemis je ne fuirai point, mais seul je les combattrai, si ce sont des infidèles. »

Il recevait alors le manteau de l'ordre, et les chevaliers présents lui donnaient le baiser de fraternité.

Il semblerait que le nombre *trois* ait été un nombre symbolique pour les Templiers.

Les chevaliers observaient *trois* grands jeûnes.

Ils communiaient *trois* fois l'an.

L'aumône se faisait dans toutes les maisons de l'ordre, *trois* fois la semaine.

Chacun des chevaliers devait avoir *trois* chevaux.

On leur disait la messe *trois* fois la semaine.

Ils mangeaient de la viande *trois* jours de la semaine seulement.

Dans les jours d'abstinence, on pouvait leur servir *trois* mets différents.

Ils adoraient la croix solennellement à *trois* époques de l'année.

Ils juraient de ne pas fuir en présence de *trois* ennemis.

On flagellait par *trois* fois, en plein chapitre, ceux qui avaient mérité cette correction, etc.

On leur reprocha également de renier *trois* fois, de cracher *trois* fois sur la croix.

L'étendard de l'ordre était appelé le *Beaucéant*, et portait l'inscription suivante :

Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam!

La forme de réception, dit M. Michelet, était empruntée aux mystères dont l'Église antique ne craignait pas d'entourer les choses saintes. Le récipiendaire était présenté d'abord comme un pécheur, un mauvais chrétien, un renégat. Il reniait, à l'exemple de saint Pierre ; le sentiment dans cette pantomime s'exprimait par un acte, cracher sur la croix. L'ordre se chargeait de réhabiliter ce renégat, de l'élever d'autant plus haut, que sa chute était plus profonde. Tous les historiens se sont accordés sur ce point, et nul n'a prouvé que ce fût une calomnie. On conçoit quelle épouvante dut produire parmi le peuple la révélation d'un pareil fait. Pour le Temple, ce n'était qu'un pur symbole. Saint Bernard nous dit lui-même que la plupart de ceux qui, en Palestine, s'enrôlaient dans la sainte milice du Christ, étaient des parjures et des adultères. L'ordre qui les recevait dans son sein admettait, par le fait même de cette réception, la possibilité d'une réhabilitation complète Il faisait franchir au récipiendaire les dernières limites de la dégradation morale, pour lui faire ensuite remonter les degrés infinis de l'échelle sublime. Le peuple ne voyait pas si loin. On lui dit que les Templiers étaient adonnés à des pratiques secrètes condamnables ; qu'ils blasphémaient le nom de Dieu ; qu'ils reniaient le Seigneur ; qu'ils crachaient sur sa croix ! Et il n'en fallut pas davantage pour que les Templiers devinssent, en peu d'heures, l'objet de la réprobation populaire. Nous aurons occasion plus tard de redresser, et de rétablir dans toute leur vérité, les accusations

d'hérésie et d'immoralité dont les Templiers ont été victimes. Quelles qu'aient été les raisons sur lesquelles on s'est appuyé pour obtenir la supression de l'ordre, il n'en reste pas moins incontestable, qu'au début, ce fut une milice singulièrement courageuse et hospitalière. C'était, pour le pèlerin perdu dans les déserts de l'Asie, une agréable surprise de voir tout-à-coup apparaître au loin la croix rouge et le manteau blanc des chevaliers. Quand il s'agissait de marcher au combat, les chevaliers du Temple et les chevaliers Hospitaliers alternaient pour fournir l'avant-garde et l'arrière-garde. On plaçait entre ces deux corps de troupes habitués aux guerres d'Asie, ceux qui, nouvellement arrivés d'Europe, n'avaient point encore eu le temps de s'acclimater. — Nous les protégions, dit un Templier, comme une mère protège son enfant. — Ces services signalés avaient été récompensés par les privilèges les plus étendus. Ils ne payaient ni droits, ni tribut, ne pouvaient être jugés que par le pape, et on leur défendait d'accorder aucune de leurs commanderies à la sollicitation des grands ou des rois.

Lorsque les croisades devinrent moins fréquentes, que les pèlerinages isolés devinrent plus rares, il fut d'usage en Europe, pour se dispenser du voyage de la Terre-Sainte, de payer certaines sommes au Temple. Quelques uns allèrent jusqu'à offrir tous leurs biens et même leur personne. Avec de tels moyens de s'enrichir et de si magnifiques privilèges, le dérèglement s'introduisit vraisemblablement dans l'ordre. La Chronique de Flandre assure qu'ils possédaient 10,500 manoirs; le prieuré de Saint-Gilles avait cinquante-quatre commanderies. Dans le royaume de Valence, en Espagne, ils étaient maîtres de dix-sept places fortes; dans la sénéchaussée de Beau-

caire, l'ordre avait acheté, en quarante ans, dix mille livres de rente. Une ancienne chronique, citée par Raynouard, parlant de leur richesse et de leur ambition, s'exprime ainsi :

Li frère, li mestre du Temple,
Qu'estoient rempli et ample
D'or et d'argent, et de richesse,
Où sont-il ? que sont devenu ?
Que tant ont de plait maintenu
Que nul a elz n'ozoit prendre,
Tozjors achetoient sans vendre,
Nul riche a elz n'estoit de prise :
Tant va pol a eue qu'il brise.

Richard Cœur-de-Lion avait dit en mourant : « Je laisse mon avarice aux moines de Cîteaux, ma luxure aux moines gris, ma superbe aux Templiers. » Et, en effet, il était impossible que ces derniers ne puisassent pas dans la conscience de leur force, de leur richesse et de leur influence, un grand orgueil et un grand dédain. Ils avaient osé dire au roi d'Angleterre, Henry III : « Vous serez roi tant que vous serez juste. » En Castille, ils étaient protégés contre le roi lui-même par un traité de garantie. Et cependant ils n'avaient encore reçu, de la part des princes de la chrétienté, que les témoignages les plus sincères de sympathie et de dévouement. Philippe-le-Bel lui-même, dans un acte qui contient de nombreux priviléges en faveur des Templiers, explique en ces termes les motifs de sa munificence :

« Les œuvres de piété et de miséricorde, les libéralités magnifiques qu'exerce dans le monde entier, et en tout temps, le saint ordre du Temple, divinement institué depuis longues années ; son courage, qui mérite d'être excité à veiller plus attentivement et plus assiduement en-

core à la défense périlleuse de la Terre-Sainte, nous déterminent justement à répandre notre libéralité royale sur l'ordre et ses chevaliers, en quelques lieux de notre royaume qu'ils se trouvent, et à donner des marques d'une faveur spéciale à l'ordre et aux chevaliers, pour lesquels nous avons une sincère prédilection. »

M. Michelet a prétendu que si les Templiers s'étaient unis aux Hospitaliers, aucun roi du monde n'eût pu leur résister; qu'ils tenaient à toutes les familles nobles, et se trouvaient, aguerris, au milieu d'un peuple qui ne l'était plus; qu'enfin, tout cela avait pu donner à penser à Philippe-le-Bel. Cette assertion est, selon nous, purement gratuite. D'abord, les Templiers avaient refusé de se réunir aux chevaliers de l'Hôpital. Le grand-maître de l'ordre avait, à ce sujet, adressé à la Cour de Rome un mémoire dans lequel il disait que la discorde ne tarderait pas à s'introduire parmi les frères réunis. De ce côté, il n'y avait donc rien à craindre. Les Templiers tenaient, il est vrai, à presque toutes les familles nobles, mais l'ordre se composait à peine de quinze mille chevaliers, et, quelque aguerris qu'ils fussent, répandus de tous côtés, en Asie, en Angleterre, en France, en Espagne, etc., ils ne devaient inspirer que fort peu de crainte aux rois de ces différents pays. C'eût été, de la part de Philippe-le-Bel une étrange aberration d'esprit de penser que les Templiers eussent voulu se révolter contre son autorité, quand ils ne pouvaient conserver leur propre royaume de Chypre. Il eût d'ailleurs été le seul à concevoir cette crainte. Au moment même où il faisait arrêter les Templiers, Édouard II, roi d'Angleterre, qui avait peut-être à s'en plaindre plus que lui, invitait les rois de Portugal, de Castille, de Sicile et d'Aragon, à ne pas ajouter

foi aux calomnies qu'on répandait contre l'ordre. Il écrivait en même temps au pape :

« Comme le grand-maître et ses chevaliers, fidèles à la pureté de la foi catholique, sont en très-grande considération, et devant nous et devant tous ceux de notre royaume, tant par leur conduite que par leurs mœurs, je ne puis ajouter foi à des accusations aussi suspectes, jusqu'à ce que j'en obtienne une certitude entière. »

Les seuls différends que l'on puisse citer à l'appui de l'opinion qui représente les Templiers comme disposés à se soustraire à toute autorité étrangère, sont ceux qui signalèrent les premières années de leur établissement en Palestine. On rapporte qu'à cette époque, le prince des Assassins de Phénicie s'adressa au roi de Jérusalem, Amaury III, en l'assurant qu'il était désabusé de la doctrine de Mahomet, et qu'il consentirait volontiers à embrasser la religion chrétienne, si les Templiers qui possédaient certains châteaux près de son État, voulaient bien lui remettre 2,000 écus d'or que ses sujets leur payaient tous les ans. Amaury prit sur lui de les décharger de cet impôt, comptant indemniser plus tard les Templiers de cette perte qu'il leur faisait subir. Les Templiers ne se trouvaient pas alors à Jérusalem ; ils étaient occupés à guerroyer au-delà de Tripoli. Quand ils revinrent de leur expédition, et qu'ils apprirent ce qui s'était passé, ils en conçurent un cruel dépit. A quelque temps de là, un meurtre ayant été commis par un des membres de l'ordre, nommé Guillaume du Mesnil, Amaury envoya à Eudes de Saint-Amand, alors grand-maître, deux seigneurs chargés de lui demander raison de l'attentat. Eudes répondit que les Templiers ne reconnaissaient d'autre juge que le pape, et que Guillaume du Mesnil se-

rait envoyé à Rome. Amaury crut voir dans cette réponse une résistance cachée; il se rendit à Sidon avec un grand nombre d'hommes armés, enleva de force Guillaume du Mesnil, et l'envoya sous bonne escorte à Tyr. — Nous cherchons l'ombre d'un tort de la part des Templiers dans ce fait, et nous n'y trouvons qu'une extrême violence de la part du roi de Jérusalem. Qui donc avait raison dans cette affaire? M. Michelet dira-t-il que c'est Amaury?...

La maison du Temple de Paris, dont il ne subsiste plus aucun vestige, occupait alors l'emplacement compris aujourd'hui entre la rue Dupetit-Thouars, la rue Percée, et la Rotonde. Elle avait été construite, dès l'institution de l'ordre, pour loger le grand-prieur. Plus tard, lorsqu'un grand nombre de chevaliers vint s'établir à Paris, la maison reçut quelques agrandissements, et leur servit d'habitation. Vers le commencement du XIIIe siècle, l'enclos du Temple, encore agrandi par la jonction de plusieurs terrains achetés des deniers de l'ordre, renfermait des bâtiments magnifiques pour le temps. C'était en quelque sorte, dit M. Touchard-Lafosse, une cité entourée d'une forte muraille, et qu'on nommait *Ville-Neuve-du-Temple*. En 1212, le frère Aubert, trésorier de l'ordre des Templiers, fit élever la grande tour carrée, flanquée de quatre tourelles à toits aigus. C'est dans cette tour que fut enfermé Louis XVI avant d'être conduit à l'échafaud. Les rois de France l'affectionnaient particulièrement. Philippe-Auguste ordonna que, pendant son voyage d'outre-mer, tous les revenus seraient portés au Temple, et enfermés dans des coffres dont ses agents auraient une clef, et les Templiers une autre. Philippe-le-Hardi voulut qu'on y déposât les épargnes

publiques. Le trésorier des Templiers s'intitulait trésorier du Temple et du roi, et souvent même trésorier du roi au Temple. Les trésors de l'ordre étaient, dit-on, cachés dans une des tourelles, laquelle avait été intérieurement revêtue de lames de fer. Il était expressément défendu de pénétrer dans cette partie des bâtiments. Le Temple fut, à différentes époques, habité par des rois étrangers. En 1254, Henri III, roi d'Angleterre, venu à Paris pour conférer avec saint Louis, préféra, assure-t-on, le séjour du Temple au nouveau palais du Louvre. L'enceinte de cet édifice était, du reste, un lieu consacré. C'était un asyle inviolable, où pouvaient se réfugier impunément les duellistes meurtriers, les banqueroutiers, les débiteurs poursuivis par corps. Ce privilège lui fut conservé jusqu'à la Révolution.

Au moment où nous allons voir les Templiers devenir les malheureuses victimes de la rapacité de Philippe-le-Bel, il n'est pas hors de propos de donner une idée de la tolérance dont on couvrait les désordres honteux, et les ridicules niaiseries de certaines institutions privilégiées. Il existait à Paris, sous le règne même de Philippe-le-Bel, une association connue communément sous la dénomination de *haut et souverain empire de Galilée*. Elle se recrutait parmi les clercs de la Cour des Comptes, du Parlement et du Châtelet. Les écrivains attachés aux gens des comptes du roi, élisaient chaque année un chef qu'ils décoraient du titre pompeux d'*empereur*. Un tribunal, dont les membres devaient être élus par l'association, connaissait de tous les crimes ou délits qu'elle pouvait commettre, et jugeait en dernier ressort. L'empereur, ou chef de l'association, avait placé le siège de son empire dans la rue de Galilée. Tous les ans, la veille de l'É-

piphanie, les grands dignitaires de l'empire de Galilée se rendaient, l'empereur en tête, chez leurs patrons, et allaient leur offrir, en grande pompe, un gâteau des rois. En retour, on leur faisait largesse, et on leur donnait à boire ; de sorte qu'à la fin de la journée, empereur et dignitaires s'en retournant à leur logis, s'oubliaient facilement dans les épanchements d'une intimité touchante.

L'institution connue sous le nom de *Basoche du Parlement*, était peut-être encore plus remarquable dans ses usages. Ici ce n'est plus un empire, c'est tout simplement un royaume, ce n'est plus un empereur, c'est un simple roi. L'association avait été autorisée par une ordonnance de Philippe-le-Bel, datée de 1302. L'ordonnance portait que le tribunal élu par les clercs ainsi constitués, *jugerait en dernier ressort*, tant en matière civile qu'en matière criminelle, tous les différends qui surviendraient entre ses membres et toutes les actions intentées contre lui. Le tribunal de la *Basoche du Parlement* devait se composer d'un chancelier, d'un vice-chancelier, d'un certain nombre de maîtres des requêtes, greffiers, huissiers ; ils siégeaient tous les mercredis et samedis, dans la grand'chambre. Les arrêts commençaient toujours par cette formule : *La Basoche régnante et triomphante, en titre d'honneur, salut.*

La Basoche du Parlement s'étendit rapidement, et acquit, en peu d'années, une haute importance. Des basoches inférieures furent érigées dans diverses villes du vicomté de Paris, avec obligation, toutefois, aux prévôts de ces basoches, de rendre hommage au roi de la basoche parisienne. Il y eut des juridictions basochiales dans tous les bailliages royaux et présidiaux du royaume. A une certaine époque, il fallut, pour être reçu procureur au

Parlement, avoir été inscrit, au moins pendant dix ans, sur les contrôles de la basoche. La basoche de Paris faisait battre monnaie au coin de son roi, et portait des armoiries. Tous les ans il y avait une *montre* générale de tous les membres de l'association.

Assurément, c'était beaucoup trop de priviléges pour des étudiants que l'on voyait chaque jour « *quatre ou six*, *à quatre ou à six*, *qui attaquaient les hommes par force coulps*, *les femmes par amour ardent*, *et qui étudiaient moins la science que les jeunes vierges.* »

Mais l'institution des basochiens ne brillait pas par ses trésors, et Philippe-le-Bel n'avait garde d'en prendre ombrage.

Quelques années avant l'arrestation des Templiers, de sourdes rumeurs avaient couru sur leur compte, et de sombres pressentiments s'étaient emparés de leur esprit. Un Templier anglais disait à un de ses frères : Si vous étiez assis sur la tour de Saint-Paul de Londres, vous n'apercevriez pas de plus grandes infortunes que celles que vous aurez à supporter avant de mourir. Villain affirme que le complot qui assura la ruine des Templiers, fut ourdi par le prieur de Montfalcon, de la langue de Toulouse, et le Florentin Naffo Dei, retenus tous deux dans les prisons, pour leur mauvaise conduite. Ce furent eux qui déclarèrent que les Templiers reniaient Dieu à leur entrée dans l'ordre, crachaient sur la croix, adoraient une idole difforme, se soumettaient à une prostitution infâme, toutes les fois qu'ils en étaient requis, et trahissaient la chrétienté au profit des infidèles.

Jacques de Molai, le grand-maître de l'ordre, était un pauvre chevalier de Bourgogne, de la famille des sires

de Longvic et de Raon[1]. Il avait été reçu dans l'ordre en 1265, par Imbert de Porando, visiteur de France et de Poitou : c'était un brave et vieux soldat, qui avait montré ce dont il était capable, dans les guerres contre les infidèles. Élevé en 1298 à la dignité de grand-maître, il tint tout ce qu'il avait promis, conserva avec honneur les priviléges de son ordre, et assista, en 1299, à la reprise de Jérusalem par les chrétiens. En 1305, le pape l'appela auprès de lui. Le pape était le chef suprême de l'ordre : Jacques de Molai n'hésita pas ; et, bien qu'il fût en ce moment occupé à rassembler de nouvelles troupes pour repasser en Palestine, il quitta l'île de Chypre, et arriva en France. Soixante chevaliers le suivaient. Comme lui, ils avaient tous vieilli dans les combats, supporté des revers cruels ; ils se présentaient avec la même assurance, prêts encore à donner leur sang, à sacrifier leur vie pour la défense de la religion et la gloire de l'ordre. Jacques amenait encore avec lui des richesses considérables ; douze mules robustes pliaient sous le poids énorme du trésor qu'il rapportait en France. Il n'y avait pas moins, dit-on, de cent cinquante mille florins d'or et une grande quantité de gros tournois d'argent.

Le cœur de Philippe-le-Bel dut tressaillir d'aise, en les voyant arriver ainsi accompagnés. Ils étaient montés sur de magnifiques chevaux arabes, vêtus d'armures richement damasquinées, à la manière orientale. Une nombreuse suite d'esclaves noirs était avec eux, le front ceint du somptueux turban des croyants de Mahomet. C'était un spectacle nouveau : le roi n'en perdit rien. D'ailleurs, derrière Philippe-le-Bel, il y avait l'Inquisition.

[1] Molai était une terre du doyenné de Nobland, au diocèse de Besançon.

Les Dominicains jouissaient d'une influence considérable et ne perdaient aucune occasion de l'étendre davantage. Philippe-le-Bel ne s'agenouillait pas tremblant et soumis devant leur pouvoir, mais il avait été obligé néanmoins de faire certaines concessions à l'esprit de son siècle. C'était un Dominicain qui l'avait élevé, ce fut un Dominicain qu'il prit plus tard pour confesseur. Les disciples de saint François et ceux de saint Dominique n'avaient vu qu'avec une extrême jalousie, les développements immenses qu'avait pris, en peu de temps, l'ordre du Temple. On peut croire qu'ils ne furent point étrangers aux mesures ordonnées par Philippe-le-Bel, et qu'ils virent même avec une joie secrète les persécutions qu'on fit subir aux Templiers.

A son arrivée en France, Jacques de Molaï fut traité avec distinction à la Cour de Philippe-le-Bel, qui lui fit, dit-on, l'honneur de le choisir pour parrain de l'un de ses enfants. La réunion des ordres du Temple et de l'Hôpital avait été le prétexte du pape pour appeler près de lui le grand-maître des Templiers. La véritable cause ne tarda pas à être connue. Des diffamations vagues et sourdes, des délations insidieuses circulaient de tous côtés; chacun s'attendait à un grand évènement, et l'on s'étonnait même de voir les Templiers demeurer si calmes et si indifférents, quand le danger paraissait imminent. Le peuple allait partout, répétant les bruits sinistres que l'on avait répandus à dessein. On disait que, dans le chapitre général de l'ordre, il y avait une chose si secrète, que si, pour son malheur, quelqu'un la voyait, fût-ce le roi de France, nulle crainte de tourments n'empêcherait ceux du chapitre de le tuer, selon leur pouvoir. On ajoutait, qu'un Templier de la maison du pape

avait ingénument confessé tout le mal qu'il avait reconnu en son ordre, en présence d'un cardinal, son cousin, qui s'était empressé d'écrire cette déposition. Un autre chevalier avait, assurait-on, déclaré qu'un de ses oncles était entré dans l'ordre sain et gai, avec chiens et faucons, et qu'au bout de trois jours il était mort. Pendant que ces accusations se répandaient dans le peuple, qui les accueillait avec une singulière avidité, Jacques de Molai s'était rendu à Poitiers, pour justifier l'ordre par-devant le pape. Il avait avec lui Rimbaud de Caron, précepteur d'outre-mer, Geoffroy de Goneville, précepteur de Poitou et d'Aquitaine, et Hugues de Peraudo, précepteur de France. Le pape les entretint longuement des impiétés qu'on leur reprochait, et notamment d'une tête à longue barbe blanche, aux yeux étincelants, devant laquelle on les accusait de se prosterner. Les chefs de l'ordre se disculpèrent facilement de ces absurdités, et, après avoir donné au pontife romain toutes les explications qui leur furent demandées, ils crurent pouvoir, en toute sécurité, revenir à Paris. A Paris, les évènements avaient marché. L'indignation devenait de jour en jour plus grande, la réprobation menaçait de devenir générale, et le mécontentement populaire semblait près d'éclater, non plus en murmures, mais bien en voies de fait. Philippe-le-Bel ne négligeait rien de ce qui pouvait colorer d'un semblant de justice l'acte dont il allait se rendre coupable. Depuis quelques jours, il y avait eu des rassemblements nombreux dans l'enclos du jardin du roi, situé dans la Cité. Les moines s'introduisaient mystérieusement dans ces groupes déjà exaltés, et rien n'égalait les fureurs de leur prédication. Ce qui frappait le plus l'imagination, dit M Michelet, c'étaient les bruits

étranges qui couraient sur une idole qu'auraient adorée les Templiers. Les rapports variaient : selon les uns, c'était une tête à trois faces ; selon les autres, c'était tout simplement un crâne d'homme. Les plus méchants y substituaient un chat.

Dès le 12 septembre 1307, des mandements avaient été expédiés dans toutes les provinces pour arrêter les Templiers le 13 octobre ; mais Philippe-le-Bel poussait si loin l'art de la dissimulation, que le 12 octobre, jour fixé pour l'arrestation des membres de l'ordre, ni le grand-maître, ni ses chevaliers n'avaient encore conçu la moindre alarme. Le roi s'était conduit de manière à ne leur inspirer aucun soupçon : il avait augmenté leurs priviléges ; il venait de prier Jacques Molai d'être parrain de l'un de ses enfants, et le 12 octobre, sur l'invitation même de Philippe-le-Bel, Jacques Molai portait le poêle à l'enterrement de la princesse Catherine, héritière de l'empire de Constantinople, épouse du comte de Valois et belle-sœur du roi.

Le 13 il lève tout-à-coup le masque : Jacques Molai est arrêté à Paris avec les cent quarante Templiers qui se trouvaient près de lui, et le même jour, dans toutes les provinces de France, les autres chevaliers sont enlevés des commanderies. En même temps, le roi croit indispensable de s'assurer de l'assentiment du peuple et de l'Université. Les habitants de Paris, réunis en communautés et paroisses, convoqués avec solennité, se rassemblent en foule au jardin du roi. Des commissaires royaux et des moines dominicains les y attendaient, et commencent à prêcher contre les malheureux proscrits. Nogaret rédige un acte d'accusation, dans lequel il désigne les Templiers sous les dénominations ridicules de *loups ravissants*,

de société perfide, idolâtre, dont les œuvres, dont les paroles seules sont capables de souiller la terre et infecter l'air. Un esprit doué de raison, ajoute-t-il, compâtit et se trouble dans sa compassion, en voyant une nature qui s'exile elle-même hors des bornes de la nature, qui oublie son principe, qui méconnaît sa dignité, qui, prodigue de soins, s'assimile aux bêtes dépourvues de sens; que dis-je, qui dépasse la brutalité des bêtes elles-mêmes. Dès que ce factum fut préparé, on convoqua une assemblée de l'Université pour le lendemain, en même temps qu'une autre assemblée de tous les maîtres et de tous les écoliers de chaque Faculté, devait être tenue au Temple.

En attendant, les Templiers avaient été jetés en prison; on s'était emparé de leurs trésors et de leurs possessions, et le roi s'était provisoirement installé dans leur palais.

Procès des Templiers. — Tortures qu'on leur fait éprouver pour leur arracher l'aveu des fautes qui leur sont reprochées. — Le pape hésite à les condamner. — Ils sont absous presque partout, à Trèves, à Tolède, dans l'île de Chypre, etc. — Philippe-le-Bel ne rêve que la spoliation de l'ordre. — Sa suppression est enfin prononcée. — La spoliation commence. — Supplice de Jacques Molai, grand-maître de l'ordre.

Les Templiers avaient été arrêtés à Paris et dans toute la France le 13 octobre 1307; deux jours après, c'est-à-dire le 15 du même mois, Philippe-le-Bel faisait proclamer dans la chapelle de son palais et dans les autres églises, les accusations infâmes dont on les chargeait. Ces malheureux avaient été remis entre les mains des inquisiteurs, et leur procès ne tarda pas à se poursuivre avec activité ; nous savons comment procédait l'Inquisition. Les commissaires que Philippe-le-Bel chargea de poursuivre les Templiers, s'acquittèrent de leur mission d'après les principes connus de leur institution. Les instructions données à Guillaume de Paris, inquisiteur général, portent qu'il devait envoyer au roi, le plus tôt possible, sous les sceaux des commissaires de l'Inquisition, la copie de la déposition de ceux qui confesseraient

les erreurs reprochées aux Templiers, et spécialement le reniement de notre Seigneur Jésus-Christ. Dieu seul sait à quelles affreuses tortures on appliqua les malheureux chevaliers, pour leur arracher l'aveu de fautes imaginaires. Ils furent soumis successivement aux supplices de la corde, de l'eau et du feu. En de certaines contrées, on leur arrachait les dents; en d'autres on leur faisait calciner les pieds; ailleurs, enfin, selon M. Raynouard, en leur suspendant des poids à différentes parties du corps, on ne craignait pas de rendre la torture même impudique. Beaucoup de chevaliers périrent pendant ces terribles épreuves. Plusieurs les supportèrent avec un courage surhumain; d'autres, moins courageux, avouèrent les pratiques secrètes auxquelles on les accusait de se livrer. Dès le début du procès, les dénonciateurs semblent avoir raison. Ils prétendaient qu'en entrant dans l'ordre, les Templiers reniaient Dieu et Jésus-Christ; qu'ils crachaient sur la croix; qu'ils adoraient une tête difforme; qu'ils donnaient au grand-maître trois baisers dégoûtants; qu'enfin, ce dernier les autorisait, malgré leur vœu de chasteté, à s'abandonner à des débauches honteuses. Pendant les premières souffrances de la torture, la plupart confirmèrent qu'en effet, au moment de leur réception, le grand-maître les avait baisés sur la bouche, qu'ils lui avaient rendu ce baiser sur le nombril et au bas du dos; qu'ils avaient renié Dieu, mais qu'au lieu de cracher sur le crucifix ils avaient craché à côté. Ils confessèrent enfin tout ce qu'il importait à Philippe-le-Bel qu'ils confessassent. D'ailleurs les légistes ne les quittaient point un seul instant.

Il y a cependant un fait curieux à remarquer dans la manière dont procède ici l'Inquisition. C'est bien le même

fanatisme qu'en Espagne, les mêmes tortures, la même exaltation, la même cruauté. Mais ils sont loin d'exercer ici le même pouvoir souverain. En Espagne, l'Inquisition toute-puissante ordonnait, et le roi n'avait qu'à se soumettre. En France, le roi tout-puissant commande, et l'Inquisition n'élève pas la moindre observation; et cependant, son chef spirituel est à Poitiers, c'est-à-dire à deux pas d'elle. Mais, nous le savons, le pape est l'homme du roi, l'idée d'une résistance quelconque aux ordres de Philippe-le-Bel ne lui vient pas même, ou, s'il essaie d'aventure de ressaisir l'autorité qu'on semble disposé à lui contester, c'est avec la plus grande douceur, avec une extrême humilité qu'il s'en plaint dans la lettre qu'il adresse à Guillaume de Paris : « Quoique vous ayez, dit-il, mérité à juste titre mon indignation de ce que, étant si voisin de moi, vous avez eu l'audace de procéder, *sans ma réquisition*, contre les chevaliers du Temple, je veux bien, toutefois, user envers vous de clémence plutôt que de sévérité, et *d'après les instances souvent réitérées du roi des Français, je vous permets* de procéder avec les prélats du royaume et les délégués que je leur associerai, mais non autrement, contre les personnes de l'ordre du Temple. »

Le pape a bien envie de ramener l'affaire par-devant lui, mais on sent qu'il n'ose pas. Au-dessus du sien, il sent un autre pouvoir plus fort, une volonté plus active, une énergie plus souveraine. Il se récrie contre les démarches du roi. Il fait semblant de suspendre les pouvoirs des évêques et des inquisiteurs, mais, en définitive, il ne se dissimule pas la fâcheuse position dans laquelle il se trouve; il comprend très-bien qu'à Poitiers, il n'est autre chose que le prisonnier du roi, et il se résigne à permettre

que les inquisiteurs continuent la besogne commencée sans sa participation.

Philippe-le-Bel, cependant, n'était pas assez maladroit pour assumer sur sa tête seule la responsabilité d'un acte aussi important que celui de l'arrestation et de la spoliation des Templiers. Pendant les fêtes de la semaine de Pâques de l'année 1308, il convoqua à Tours une assemblée des États-Généraux de la nation. « Le roi, dit le chanoine Jean de Saint-Victor, fit assembler à Tours un parlement de nobles et d'ignobles de toutes les châtellenies et les villes de son royaume. Il voulait, avant de se rendre auprès du pape à Poitiers, recevoir leurs conseils sur ce qu'il convenait de faire des Templiers, *selon leur confession*. Le roi voulait agir avec prudence, et, pour ne pouvoir être repris, il voulait avoir le jugement et l'assentiment des hommes de toute condition de son royaume. Aussi, il ne voulait pas avoir seulement le jugement délibératif des nobles et des lettrés, mais celui des bourgeois et des laïques. Ceux-ci comparaissant personnellement, prononcèrent presque tous d'une manière commune, que les Templiers étaient dignes de mort. L'Université de Paris, et surtout les maîtres en théologie, furent requis expressément de donner leur sentence, ce qu'ils firent par les mains de leur tabellion, le samedi qui suivit l'Ascension. »

Une circonstance très-digne de remarque, fait observer M. Raynouard, c'est que, dans leur supplique, les bourgeois ou le *tiers-état*, non-seulement demandent la punition des *crimes* des Templiers, mais encore prétendent que le roi n'a pas besoin du concours du pape pour exterminer des hérétiques notoirement coupables. « Le chef des enfants de Moïse, cet ami de Dieu, disent-ils, qui lui

parlait face à face, s'écria, dans une pareille circonstance, contre les apostats qui avaient adoré le veau d'or : *Que chacun s'arme du glaive et frappe.* Et il ne demanda point pour cette vengeance le consentement d'Aaron, qui était le grand-prêtre établi par l'ordre de Dieu... (Tous les Templiers sont homicides ou fauteurs d'homicides)... Eh! pourquoi le roi très-chrétien ne procéderait-il pas de la sorte, même contre tout le clergé, si malheureusement le clergé tombait dans l'erreur, ou soutenait et favorisait ceux qui y sont tombés? »

C'est un spectacle singulièrement hardi que celui que nous offrent ces hommes, rappelant si énergiquement au roi de France, dans un langage audacieux, ses droits souverains, quand eux-mêmes étaient encore si peu sûrs de leurs propres droits. Mais il ne faut pas leur faire un trop haut mérite de leur audace, car il est bien certain que Guillaume de Nogaret et Guillaume Plasian étaient les principaux instigateurs de toute cette affaire. En fait d'énergie, ces deux hommes avaient fait leurs preuves, le premier à Agnani, le second à Rome même.

Après que les États se furent prononcés d'une manière si positive, il fut impossible au pape de reculer, et la persécution, un moment suspendue, reprit bientôt avec une activité nouvelle. Jusqu'alors, aucun tribunal n'avait prononcé sur les aveux arrachés aux Templiers. Les aveux subsistaient, on pouvait, il est vrai, s'en prévaloir, mais des faits se produisaient à chaque instant, qui ne laissaient pas que d'embarrasser les juges. Sur dix Templiers qui confessaient, pendant la torture, les crimes qu'on leur reprochait, il y en avait au moins neuf qui rétractaient leur confession dès que la torture était finie. Cependant, Clément V croyait désormais de son intérêt,

d'aider le roi dans ses violences; il avait lancé une bulle d'excommunication contre toutes les personnes qui accorderaient secours, retraites ou conseils aux infortunés Templiers. On nomma une commission chargée de se rendre à Paris, à l'effet d'y informer juridiquement contre l'ordre. Les preuves que cette commission recueillerait dans l'exercice de ses fonctions, devaient servir à motiver la décision que prendrait ultérieurement le concile œcuménique, que le pape se réservait de convoquer dans la suite à Vienne. Les membres de cette commission étaient: l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Mende, de Limoges; les archidiacres de Rouen, de Trente, de Maguelone, et le prévôt d'Aix. La bulle par laquelle le pape ordonnait d'informer contre l'ordre, déclarait que l'ordre entier, et chacun des chevaliers qui voudraient le défendre, seraient cités pardevant les commissaires, et que l'information achevée, *l'ordre, par le ministère de ses syndics ou défenseurs, comparaîtrait devant le concile, dans un conseil général.* — Nous verrons, dans la suite, quel cas on fit de cette disposition de la bulle pontificale.

Tous les archevêques ou évêques de la chrétienté, tous les délégués du pape et tous les inquisiteurs, reçurent en même temps l'ordre exprès de poursuivre les Templiers. Ainsi, en France, en Angleterre, en Suède, en Norwège, en Danemark, en Allemagne, en Pologne, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Sardaigne, en Sicile, en Corse, dans les îles de Majorque et de Chypre, dans le duché d'Achaïe et à Constantinople, il ne resta plus aucun asyle aux Templiers. Partout ils furent sous l'œil et sous la main de l'Inquisition[1].

[1] Raynouard, *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple.*

Cependant, la commission réunie à Paris, ordonne, le 7 août 1309, que les frères du Temple soient cités devant elle au premier jour, non *feriat*, après la saint Martin d'hiver. Elle s'assemble à l'époque désignée à l'évêché de Paris, et, pendant plusieurs séances, aucun chevalier ne comparaît pour répondre aux citations qui avaient été faites. Enfin le 26 novembre, Jacques de Molai se présente devant les commissaires, et sur la demande qui lui est adressée, il déclare qu'il est disposé à défendre l'ordre. « Je n'ai ni assez de lumières, ni assez de talent pour défendre l'ordre, dit le grand-maître ; cependant je suis prêt à le faire, selon mes faibles moyens. Ne serais-je pas vil et méprisable à mes yeux et aux yeux des autres, si j'abandonnais la défense d'un ordre qui m'a procuré tant de précieux avantages ? Mon intention est que la vérité soit éclaircie, non-seulement par les chevaliers, mais dans toutes les parties du monde, par les rois, princes, prélats, ducs, comtes, barons ; je suis prêt à m'en tenir aux dépositions et aux témoignages des rois, princes, prélats, ducs, comtes et barons, et autres hommes probes. » Jacques de Molai ignorait à qui il avait affaire. Il tient ici le langage d'un homme sûr de son innocence, ignorant des ruses de ses ennemis, et qui se flatte que la vérité triomphera des obstacles qui se dressent de tous côtés. On le laissa parler, et on lui fit lecture, en langue vulgaire, des pièces qui contenaient les pouvoirs des commissaires. Durant la lecture des lettres apostoliques, dans lesquelles on supposait que le grand-maître avait fait des aveux en présence des cardinaux qui l'avaient précédemment interrogé, il se signa à diverses reprises, et manifesta son étonnement et son indignation de ce qu'on avait osé insérer dans ses lettres des aveux qu'il niait

formellement avoir faits. L'abbé Fleury fait remarquer une circonstance assez étrange : la bulle qui atteste que le grand-maître a abjuré son hérésie, après en avoir fait l'aveu, le lendemain de la fête de l'Assomption, c'est-à-dire le 16 août, avait été adressée à toutes les Cours de la chrétienté avant cette époque, et portait la date du 12 août. Il est impossible de confondre plus péremptoirement l'imposture et la mauvaise foi. Guillaume de Plasian assistait à l'interrogatoire de Jacques de Molai. Il chercha à l'entourer de séductions, à lui montrer le danger auquel il allait s'exposer, et l'engagea à bien prendre garde de se perdre imprudemment en essayant de défendre l'ordre. Le grand-maître, intimidé par la présence du valet de Philippe-le-Bel, demanda quelques jours de délai pour fixer toutes ses irrésolutions.

Le 27, une nouvelle comparution a lieu. Cette fois, c'est Ponsard de Gisi qui est interrogé. — Avez-vous été torturé? lui demandent les commissaires. — Oui, répond Ponsard. On m'avait lié les mains derrière le dos, d'une manière si forte, que le sang coulait presque par les ongles; je fus, pendant une heure, abandonné dans cet état, dans une basse-fosse.

Le grand-maître comparut bientôt de nouveau, mais sans qu'aucun incident remarquable vînt signaler les séances de la commission.

De tous les points de la France arrivaient des Templiers, qui sortaient de leurs prisons pour venir, devant la commission papale, prendre la défense de l'ordre. Ils passent successivement devant les commissaires, et déclarent tous qu'ils prendront la défense de l'ordre si on le leur permet. Leurs paroles sont bonnes à enregistrer. — Je n'ai jamais avoué les crimes imputés à l'ordre, dit Bertrand de

Saint-Paul; je ne les avouerai jamais, ce sont des calomnies. J'ose croire que Dieu ferait un miracle, si l'on donnait en même temps la communion et à ceux qui avouent et à ceux qui nient. — J'ai été torturé, s'écrie Bernard de Vado; on m'a tenu si longtemps devant un feu ardent. que la chair de mes talons est brûlée; il s'en est détaché ces deux os que je vous présente. Voyez, ils manquent à mon corps! — Rien ne manque au drame, les commissaires sont les impassibles spectateurs de toutes ces juridiques horreurs; ils poursuivent imperturbablement l'interrogatoire commencé. — Voulez-vous prendre la défense de l'ordre? demandent-ils aux autres chevaliers. — Jusqu'à la mort! — De corps et d'ame! — Devant et contre tous! — Contre tout homme vivant, excepté le pape et le roi! répondent sans hésiter tous les chevaliers à la fois. — Voulez-vous défendre l'ordre? demandent-ils encore au grand-maître. — Le pape s'est réservé mon jugement, répond ce dernier, faites-moi conduire en sa présence, et je dirai ce qu'il conviendra. — Nous ne procédons pas contre vous comme particulier, nous n'en avons ni le droit ni la volonté; nous sommes chargés d'informer contre l'ordre. — Écrivez donc au pape, s'écrie Jacques de Molai; qu'il nous appelle, ainsi que les autres chefs; qu'il nous entende, et qu'il nous juge! — Les commissaires promirent d'écrire, et n'écrivirent pas. Toutes choses avaient été prévues longtemps à l'avance, et les agents du roi préparaient tout pour que la justification des Templiers devînt impossible. Ces interrogatoires avaient fait perdre beaucoup de temps à Philippe-le-Bel; l'affaire menaçait de traîner en longueur; il fallait en finir, sous peine de perdre le fruit de tant d'illégalités. L'acte d'accusation fut donc formulé et aussitôt lancé.

En voici un précis que nous copions dans l'ouvrage de Raynouard :

« Lors de la réception des chevaliers, on leur faisait renier Dieu, le Christ, la Vierge, etc. On leur disait surtout que le Christ n'était pas le vrai Dieu, mais un faux prophète qui avait été crucifié, non pour la rédemption du genre humain, mais pour ses propres crimes. On faisait cracher les récipiendaires sur la croix; ils la foulaient aux pieds; c'était surtout le jour du Vendredi-Saint qu'ils faisaient ces outrages à la croix.

« Ils adoraient un chat qui apparaissait quelquefois dans leurs chapitres; ils ne croyaient point au sacrement de l'autel; leurs prêtres, en célébrant la messe, ne prononçaient point les mots sacramentels de la consécration. On disait aux chevaliers, et ils croyaient, que le grand-maître pouvait les absoudre de leurs péchés.

« Lors des réceptions, on leur annonçait qu'ils pouvaient se permettre des mœurs licencieuses et coupables.

« Dans chaque province, ils avaient des idoles, c'est-à-dire des têtes, dont quelques unes avaient trois faces, d'autres une, et quelquefois un crâne humain; et dans leur grand-chapitre, ils adoraient ces idoles. Ils révéraient les idoles comme Dieu; ils disaient que l'idole pouvait les sauver, qu'elle donnait les richesses de l'ordre, qu'elle faisait fleurir les arbres et germer les plantes de la terre. Ils entouraient la tête de l'idole, ou la touchaient avec des cordons dont ils se ceignaient ensuite la chair.

« Ceux qui, à leur réception, ne voulaient pas se soumettre à ces usages, étaient tués ou emprisonnés.

« Tout cela s'observait d'après les statuts de l'ordre; c'était un usage général et antique, et il n'y avait pas d'autre mode de réception.

« Ils ne regardaient point comme un péché d'enrichir l'ordre par tous les moyens licites et illicites, *per fas et nefas.* »

Avec cet acte, il était facile de perdre les Templiers, et, en effet, ils ne tardèrent pas à être traînés solennellement au supplice :

« A la fin, dit Villani, le roi fit faire à Saint-Antoine, et de même à Saint-Denis, hors de Paris, un grand parc fermé de palissades ; il y fit lier quarante-six des dits Templiers, chacun à un pilier, et il y fit mettre le feu à leurs pieds, puis à leurs jambes, les brûlant ainsi, mais peu à peu et l'un après l'autre, et les avertissant en même temps, que celui d'entre eux qui voudrait reconnaître son erreur et son péché, échapperait à la peine. Leurs amis et leurs parents, qui les entouraient au milieu de ce tourment, les exhortaient à le reconnaître, et à ne pas se laisser ainsi honteusement martyriser et faire mourir ; mais aucun d'eux ne voulut confesser ; au contraire, au milieu des pleurs et des cris, ils protestaient qu'ils étaient innocents et chrétiens fidèles. Ils appelaient à leur aide le Christ, sainte Marie et les saints, et dans ce martyre, brûlés et consumés, ils perdirent tous la vie. »

Pendant que ces faits se passaient en France, des ordres avaient été, ainsi que nous l'avons dit, expédiés par toute la chrétienté, pour qu'on se saisît de la personne des Templiers. A Mayence, une scène qui ne manquait pas de grandeur, eut lieu au sein même du concile assemblé pour les juger. Le concile s'occupait de l'affaire, et déjà on allait décréter les mesures prises, quand tout-à-coup la porte de l'appartement dans lequel les évêques se trouvaient réunis pour délibérer, s'ouvre à deux

battants pour livrer passage à Hugues Sauvage, commandeur, accompagné de vingt chevaliers, revêtus de l'arme et de l'habit de l'ordre. L'archevêque, qui présidait l'assemblée, hésitant entre la crainte et l'étonnement, ordonne avec courtoisie au commandeur de s'asseoir et de s'expliquer. Le commandeur reste debout et répond, d'une voix ferme et calme : « Nous avons appris que par commission du pape, ce synode était assemblé pour abolir notre ordre. On nous accuse de crimes horribles et de vices qui déshonoreraient même les païens. Il nous serait trop pénible, il nous serait même insupportable, de les énoncer en public ; mais ce dont nous nous plaignons surtout, c'est que les chevaliers soient condamnés sans être ni entendus ni convaincus. Nous déclarons, à cette assemblée, nous rendre appelants devant le pape futur et son Eglise ; nous attestons hautement que ceux de notre ordre qui ont été condamnés aux flammes, sous le prétexte de tels crimes, les ont eonstamment niés sans exception, et ont souffert la torture et la mort en persistant dans leur dénégation. »

Ces paroles énergiques frappèrent les évêques assemblés. Ils demandèrent que des Templiers comparussent devant eux ; et lorsque le concile vit que tous attestaient également l'innocence de l'ordre, il se prononça en sa faveur.

A Trèves, l'information justifiait également l'ordre.

A Tolède, les suffrages des juges étaient unanimes, et déclaraient les Templiers innocents.

Dans l'île de Chypre, les mêmes témoignages étaient rendus, et venaient prouver jusqu'à l'évidence l'iniquité de Philippe-le-Bel.

En Angleterre, Thomas de La Moore, grand-prieur

d'Angleterre et d'Écosse, et Himbert Blancke, grand-prieur d'Auvergne, ne cessèrent de défendre l'ordre avec la plus courageuse énergie. Le concile de Londres avait ordonné que les Templiers seraient séparés les uns des autres, interrogés distinctement, et que si l'on ne pouvait obtenir d'eux par la douceur l'aveu de leurs crimes, il leur serait fait application de la torture, en prenant toutefois toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'en résultât ni mutilation de membres, ni blessures incurables, ni violente effusion de sang. Cette dernière disposition de l'ordonnance du concile avait été prise sur les instances de Clément V, qui, désormais tout dévoué aux intérêts du roi de France, venait d'écrire au roi d'Angleterre une lettre, dans laquelle nous remarquons le passage suivant : « Vous avez défendu qu'on employât les tortures dans les procès contre l'ordre et les chevaliers; aussi les Templiers refusent, dit-on, d'avouer la vérité. O mon cher fils ! considérez attentivement et prudemment, si cela conduit à votre honneur, à votre salut et à l'état de votre royaume. »

Cependant l'activité des inquisiteurs et des évêques des provinces de France remplissait les prisons. Il fallut bientôt songer à les vider d'une manière quelconque. Le concile de la province de Sens s'assembla à Paris, au commencement du mois de mai de l'année 1311. Ceux des prisonniers qui avaient fait tous les aveux exigés, furent absous, d'autres furent condamnés à diverses pénitences ou à une prison perpétuelle. Mais ceux qui avaient persisté à rétracter leurs premiers aveux, dégradés par l'évêque de Paris comme relaps, furent abandonnés à la justice séculière. Celle-ci les fit transporter aussitôt, au nombre de cinquante-neuf, hors de la porte Saint-An-

toine, et, le 12 mai de la même année, ils expirèrent au milieu des tourments les plus atroces. A Senlis, un semblable auto-da-fé avait eu lieu, et neuf Templiers y avaient perdu la vie. Ce n'étaient-là que les préliminaires de ce qui devait se passer plus tard. Les commissaires du pape travaillaient, en ce moment, à préparer un rapport qui devait être présenté au concile de Vienne. De jour en jour, l'affaire se hérissait davantage de difficultés. Les procédures intentées sous l'autorité immédiate de Philippe-le-Bel, avaient fait ressortir les plus graves accusations contre l'ordre; mais la plupart des conciles provinciaux, rassemblés loin de l'influence du roi, avaient trouvé ces accusations vaines et calomnieuses. Clément V se trouvait dans le plus grand embarras. Philippe-le-Bel, qui tenait à flétrir la mémoire de son prédécesseur, Boniface VIII, n'avait consenti à se relâcher des poursuites commencées dans ce but, qu'à la condition que le pape lui livrerait les Templiers. Il était donc important pour le souverain pontife de hâter la conclusion de l'affaire. Il adressa, en conséquence, aux prélats qu'il supposait les plus dévoués au Saint-Siège, l'ordre exprès de faire traduire, sans retard, devant eux, les Templiers captifs. « Et, pour avoir plus promptement la vérité, leur disait-il, ne craignez pas d'employer les tourments et les questions, dans le cas où ils ne confesseraient pas volontairement, afin d'envoyer ensuite au Saint-Siège leurs dépositions et leurs confessions aussi fidèlement que rapidement. » Dès que ces ordres furent lancés, les aveux arrivèrent de toutes parts. En moins d'un mois, on se trouva en possession des dispositions de plus de deux mille témoins à charge. Aussi, dit un manuscrit du Vatican, faut-il parler modestement de l'extinction de l'ordre des Templiers, et

n'en point rejeter la faute sur le pontife, car il est constant que tant lui que le concile, n'ont fondé leur jugement que sur le allégations et les preuves qui leur étaient fournies. Dès ce moment, le procès allait marcher plus rapidement. Le 22 mars, suivant le récit de Bernard Guidonis, l'inquisiteur Clément V appela beaucoup de prélats au consistoire secret, avec les cardinaux, et là, par voie de provision, plutôt que de condamnation, il cassa et annula l'ordre des Templiers, en réservant à lui-même et à l'Église, la disposition de leurs personnes et de leurs biens. Le 3 avril suivant, il célébra la seconde session du concile, dans laquelle cette abolition de l'ordre des Templiers fut publiée par le souverain pontife, en présence du roi de France, Philippe, de son frère, le seigneur Charles, et des trois fils du seigneur roi, savoir : Louis, roi de Navarre, Philippe et Charles. La constitution apostolique, qui ordonne la suppression de l'ordre, est datée du 6 mars 1312. Clément V y déclare que les confessions obtenues en jugement de plusieurs frères, rendent l'ordre très-suspect ; que, de plus, l'infamie divulguée, les soupçons véhéments, et surtout l'accusation portée avec clameur, par les prélats, ducs, comtes, barons et communautés du royaume de France, ont causé un grand scandale, qui ne pourrait s'étouffer tant que l'ordre subsisterait. Cette constitution apostolique n'est que l'écho des accusations partout répétées ; elle ne contient aucune preuve. Il est évident que le pape cède ici aux pressantes sollicitations de Philippe-le-Bel. Ce qui prouve encore davantage que l'ordre était déjà condamné avant même d'être jugé, c'est l'étrange abus de pouvoir dont Clément V se rendit coupable, pendant que le concile se trouvait assemblé. Nous trouvons la relation de ce fait

dans une lettre que le pape écrit à Philippe-le-Bel : « Pour faire connaître à votre grandeur royale la vérité de tous les évènements qui surviennent dans l'affaire des Templiers, je ne dois pas lui taire le fait suivant : Les informations faites contre l'ordre des Templiers étaient lues devant les prélats et autres ecclésiastiques, qui, d'après la convocation qu'ils avaient reçue de nous, sont venus à ce sacré concile. Sept chevaliers de cet ordre, dans une séance, et deux autres dans une séance suivante, se sont, en notre absence, présentés devant ces mêmes prélats et ecclésiastiques, offrant de prendre la défense de l'ordre; ils ont assuré que quinze cents à deux mille chevaliers qui demeuraient à Lyon ou dans ses environs, se joignaient à eux pour cette défense. *Quoique ces neuf Templiers se fussent présentés volontairement, nous avons cependant ordonné qu'on les arrêtât, et nous les faisons retenir en prison.* Depuis, nous avons cru devoir employer des précautions particulières pour notre sûreté, et nous annonçons ces évènements à votre grandeur, afin que, prudemment vigilante, elle avise à ce qu'il convient et importe de faire pour la garde de votre personne. »

Les prélats qui étaient présents à l'assemblée, c'est-à-dire tous ceux d'Italie, un seul excepté; ceux d'Espagne, d'Allemagne, de Danemark, d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, ceux de France, hors les métropolitains de Reims, de Sens et de Rouen, furent d'avis d'accorder audience aux Templiers, et d'entendre leur justification; mais les malheureux étaient déjà condamnés. Philippe-le-Bel tenait à ce qu'ils ne fussent pas entendus; Clément V termina brusquement la session sans obéir aux vœux du concile. C'est après cet incident, que les pré-

lats furent réunis en consistoire secret, et que la sentence d'abolition fut rendue.

Une fois la suppression de l'ordre prononcée d'une manière défintive, il ne restait plus qu'à s'en partager les riches dépouilles, et cela ne fut pas long. Si l'on croit certains historiens, les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, ou *les Hospitaliers*, auraient acheté, par des présents considérables, la faveur qui leur fut faite d'hériter d'une partie des biens des chevaliers du Temple. En attendant, les trésors et le mobilier saisis dans toute la France au moment de l'arrestation des chevaliers, restèrent à Philippe-le-Bel, qui perçut jusqu'à sa mort les revenus de leurs domaines. Clément V avoua lui-même, dans une lettre adressée au roi de France, avoir reçu une partie du mobilier ; et il est très-certain, dit M. Raynouard, que la Cour de Rome s'appropria de riches et nombreux domaines de l'ordre aboli. Dans un certain moment, Philippe-le-Bel écrivait au pape : « A cause des retards et des renvois qu'éprouve l'affaire des Templiers, le peuple crie contre vous et moi, et murmure, en disant que nous ne nous soucions pas de l'affaire, mais de l'envahissement des biens des Templiers. » Le pape lui répondit : « Le peuple n'a pas sujet de murmurer contre moi, touchant l'envahissement des Templiers, puisqu'il ne m'est jamais revenu qu'un peu de mobilier déposé entre les mains du cardinal, et lequel n'équivaut pas aux dépenses faites. » Le pape n'avouait pas ici toute la vérité. « Les chevaliers du Temple, dit Royer dans son *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, avaient plusieurs domaines dans la ville de Saint-Paul, dans son territoire et dans différents villages du diocèse. Il y a encore, dans le quartier qu'on appelle Saint-

Jean, les maisons de Saint-Vincent, le pré de Selles, le château de Chamiers et plusieurs autres, fondés pendant la commanderie de Richebranche. Tout cela fut saisi par les officiers de Sa Sainteté, et uni aux domaines apostoliques du comtat Venaissin. »

Pendant que la spoliation s'exécutait en France, les chevaliers de l'ordre du Temple étaient presque tous successivement absous dans les autres provinces de la chrétienté.

En Italie, les archevêques de Pise et de Florence, et le concile de Boulogne, les déclarèrent innocents.

En Catalogne, sur le bruit qui leur était parvenu des traitements qu'on faisait subir à leurs frères de France, les chevaliers s'étaient retirés dans des châteaux forts, disposés à défendre courageusement leur vie. Jacques II, roi d'Aragon, ordonna de les saisir et de les livrer à l'Inquisition. Ils s'adressèrent alors à l'archevêque de Tarragone, et demandèrent à être jugés. Un concile fut aussitôt assemblé, tous les Templiers d'Aragon s'y présentèrent; et, après avoir entendu bien des témoins, fait bien des procédures, on ne trouva les chevaliers coupables d'aucun crime, ni souillés d'aucune hérésie. Le jugement définitif, qui porte la date du 4 novembre 1312, les renvoie absous de tous les crimes et délits, de toutes les erreurs et impostures dont ils étaient accusés, et défend de les diffamer, attendu que par l'examen sévère qu'avait fait le concile, ils avaient été trouvés au-dessus de tout soupçon. En 1317, l'ordre des Templiers d'Aragon fut transformé, avec l'autorisation de Jean XXII, en celui de chevaliers de Notre-Dame-de-Monteza, lesquels héritèrent des biens des premiers, et portèrent, comme ceux-ci, des habits blancs marqués d'une croix rouge.

En Portugal, une semblable transformation eut lieu. L'ordre des Templiers n'y fut pas détruit, ils ne changèrent que de nom, et, sous le titre de *Milice du Christ*, on conserva aux Templiers les privilèges et les biens qu'ils avaient eus comme *soldats du Christ*.

En Angleterre, Henri de La Moore avait donné l'exemple de l'énergie et du courage. C'est à peine si ses frères eurent besoin de suivre cet exemple, car, de toutes parts, leurs juges rendirent les jugements les plus avantageux de leur morale et de leur piété. Mais comme l'ordre était alors aboli, on distribua les chevaliers dans plusieurs couvents, et leurs possessions furent, s'il faut en croire David Hume, transférées, par ordre du pape, aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Ainsi nulle part, excepté en France, on ne trouva les plus légères traces des crimes dont on noircissait les Templiers.

Pendant que de tous côtés les conciles assemblés absolvaient les chevaliers du Temple, Philippe-le-Bel poursuivait activement la spoliation de l'ordre. Les chevaliers qui avaient survécu à l'abolition, cessèrent dès ce moment d'être poursuivis, et on les abandonna à la juridiction des conciles diocésains. Mais il restait encore les principaux chefs de l'ordre, Jacques de Molai, grand-maître; Guy, commandeur d'Aquitaine; Hugues de Péraldo, grand-visiteur de France; et le grand-prieur d'Auvergne. De ceux-ci, on ne savait véritablement que faire. Le pape s'était, à la vérité, expressément réservé le droit de prononcer sur le sort du grand-maître de l'ordre. Il s'était, en quelque sorte, imposé ce devoir; mais à mesure que l'instant approchait de remplir sa promesse, il hésitait et reculait. Nous avons de lui une bulle datée du

11 des kalendes de janvier 1813, par laquelle il explique l'impossibilité où il se trouve de juger personnellement le grand-maître et les autres chefs, et commet, pour le suppléer, l'évêque d'Albi et les cardinaux de Saint-Eusèbe et de Sainte-Pâque, « ne pouvant, dit-il, à cause des affaires pénibles et multipliées qui nous occupent, donner notre application personnelle au jugement du grand-maître et des autres chefs de l'ordre, que nous nous étions spécialement réservé, nous vous chargeons d'examiner les procédures faites contre eux, et notamment celles qui ont été faites par les cardinaux de Saint-Nérée et Sainte-Achillée, de Saint-Cyriaque et de Saint-Ange, qui avaient procédé d'après notre mandat spécial. Nous vous donnons le pouvoir de condamner et d'absoudre, et d'infliger une peine proportionnée aux délits des accusés, et même de leur faire payer, sur les biens de l'ordre, ce que vous jugerez convenable, pour leur nourriture, leur habillement et leurs autres besoins. »

Il ne s'agissait pas, en effet, de reprendre la procédure intentée contre les Templiers, puisque l'ordre était aboli, et que les chevaliers avaient été jugés et condamnés par le concile de Vienne. Aucun débat contradictoire ne pouvait s'établir ; c'eût été admettre la possibilité d'une erreur de la part du pape, et l'on sait que le pape est infaillible. Clément V le savait mieux que personne, et il tenait au privilège de cette infaillibilité. En renvoyant les principaux officiers de l'ordre devant les commissaires nouvellement élus, il n'avait d'autre pensée que de les forcer à faire des aveux définitifs, et à reconnaître, en quelque sorte, que l'ordre avait été bien jugé. Ce résultat semblait facile à obtenir, depuis surtout que l'ordre était aboli, et que les bûchers avaient dévoré bon nom-

bre de ses membres. Il y avait si longtemps déjà que Jacques de Molai était en prison, on l'avait soumis à tant de tortures, il était si vieux d'ailleurs, et si faible; l'horreur des cachots, la faim et les supplices de toute espèce avaient tellement troublé son esprit, que l'on espérait l'amener sans difficulté à composition. Depuis six ans, Jacques de Molai était privé des secours et des bienfaits de la religion. On l'avait séparé de ses chevaliers, et on le traînait de prison en prison, de Poitiers à Chinon, de Chinon à Paris. On ne lui avait rien laissé ignorer de ce qui se passait au-dehors, on lui avait raconté longuement et le supplice de quelques uns de ses frères, et la honte de ceux qui les avaient lâchement abandonnés. Devait-il espérer pour lui-même plus de justice qu'on n'en avait montré à l'égard des chevaliers de l'ordre? Peut-être! C'était un brave et vieux guerrier; la droiture et la franchise étaient le fond de son caractère. L'idée ne pouvait lui venir qu'on oserait le condamner avant de l'entendre, et, jusqu'au dernier moment, le malheureux vieillard espéra, sinon en la justice de Philippe-le-Bel, du moins dans la loyauté de Clément V.

Un jour, les commissaires du pape se présentèrent à la prison de Jacques de Molai, et, suivis d'un grand concours de peuple, d'une nombreuse escorte d'hommes d'armes, ils l'entraînèrent, lui et ses trois compagnons d'infortune, jusqu'à l'endroit où s'élevait le parvis de Notre-Dame. On les fit monter sur un échafaud, afin que le peuple ne perdît rien du spectacle qui allait se passer, et on lut solennellement aux quatre officiers de l'ordre la sentence qui les condamnait à la réclusion perpétuelle. On avait compté sur le silence des victimes; mais Jacques de Molai ne voulut point perdre cette dernière occasion qui

lui était offerte de s'expliquer courageusement devant le peuple assemblé; et lorsque le légat lui enjoignit l'ordre de renouveler publiquement la confession qu'il avait faite, disait-on, à Poitiers, il s'avança sur le bord de l'échafaud, et prenant tous les spectateurs à témoins, il s'écria d'une voix forte et vibrante :

« Il est bien juste que dans un si terrible jour, et dans les derniers moments de ma vie, je découvre toute l'iniquité du mensonge et que je fasse triompher toute la vérité. Je déclare donc, à la face du ciel et de la terre, et j'avoue, quoiqu'à ma honte éternelle, que j'ai commis le plus grand des crimes; mais ce n'a été qu'en convenant de ceux qu'on impute avec tant de noirceur à notre ordre. J'atteste, et la vérité m'oblige d'attester qu'il est innocent; je n'ai même fait la déclaration contraire que pour suspendre les douleurs excessives de la torture, et pour fléchir ceux qui me les faisaient souffrir. Je sais les supplices qu'on a infligés à tous les chevaliers qui ont eu le courage de révoquer une pareille confession; mais l'affreux spectacle qu'on me présente n'est pas capable de me faire confirmer un premier mensonge par un second. A une condition si infâme, je renonce de bon cœur à la vie. »

Ces paroles courageuses produisirent sur toute l'assemblée un effet immense. Debout sur l'échafaud, enveloppé de sa longue robe blanche, pâle, maigre, décharné, le front découronné de cheveux, Jacques de Molai ressemblait ainsi à une grande ombre évoquée tout-à-coup de la nuit éternelle. Le légat était loin de s'attendre à ce retour, il en conçut un cruel dépit, et fit reconduire immédiatement en prison le grand-maître et Guy d'Aquitaine, qui s'était également rétracté. Le conseil du roi fut

aussitôt assemblé, et sans réformer la sentence des commissaires du pape, sans convoquer aucun autre tribunal ecclésiastique, il condamna aux flammes le grand-maître et le commandeur.

Le soir même, un bûcher fut dressé dans une petite île de la Seine, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la statue équestre d'Henri IV. Tout le peuple fut convoqué de nouveau pour la cérémonie que l'on préparait, et une foule immense se trouva au rendez-vous. Ce dut être un singulier spectacle. La Seine, privée des quais que l'on a construits depuis, était alors d'une largeur imposante. A droite s'élevait le vieux Louvre, à gauche le couvent des Augustins, et non loin de là la vieille tour de Nesle, qui servait, disait-on, aux débauches nocturnes des filles du roi. Le peuple se pressait à l'envi sur les deux rives. De toutes parts, la Seine était sillonnée de barques nombreuses, et à chaque instant s'élevaient, de toute cette foule, de sourdes clameurs qui montaient, les unes vers Philippe-le-Bel, les autres vers le pape, celles-ci vers les commissaires ecclésiastiques, celles-là vers Jacques de Molai lui-même. Quand l'infortuné vieillard parut, un silence solennel se fit de tous côtés. La barque qui l'entraînait vers le bûcher marchait lentement, elle était remplie d'hommes d'armes, et c'est à peine si, au milieu de tous ces hommes qui la surchargeaient, on pouvait distinguer de temps à autre la robe blanche du grand-maître que l'on conduisait au supplice. Chacun attendait avec une impatience frémissante ce qui allait se passer. Bientôt la barque atteignit les bords de l'île, et Jacques de Molài et Guy d'Aquitaine mirent pied à terre. Alors la cérémonie commença : ils montèrent courageusement et d'un pas ferme sur le bûcher qui leur était destiné. Le





Mazuré del. Robert sc.

SUPPLICE DE JACQUES MOLAY.

peuple les vit distinctement s'agenouiller et prier ; on vit les bourreaux s'approcher, et aussitôt une colonne de fumée s'élever dans l'air et lui dérober le spectacle déchirant des tortures des malheureuses victimes.

On dit que le peuple ne put assister sans une grande émotion à cette scène lugubre, à l'horreur de laquelle les premières ombres de la nuit semblaient encore ajouter. Pendant la nuit, on vit des barques nombreuses glisser mystérieusement sur la Seine, et des enthousiastes se précipiter dans l'île pour y recueillir, comme de pieuses reliques, les cendres des deux derniers Templiers.

IV

Principales accusations formulées contre les Templiers. — Liste des grands-maîtres de l'ordre, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Si l'ordre du Temple est sorti pur du procès que lui a intenté Philippe-le-Bel, il y a cependant certaines accusations dont il ne s'est jamais entièrement lavé. Il est ressorti des nombreuses dépositions faites par des hommes étrangers à l'ordre, que les Templiers n'ont pas cessé un instant de suivre et d'observer les règles d'une saine morale. Mais il ressort également des dépositions de la plupart des Templiers eux-mêmes, que l'on adorait dans leurs temples plusieurs idoles qui sont loin d'être chrétiennes. Cette tête à trois faces, à longue barbe et aux yeux étincelants, apparaît dans chaque interrogatoire. On ne sait pas précisément si les Templiers lui rendaient un culte quelconque; mais ce que l'on sait, ce que l'on ne peut mettre en doute, c'est que cette idole existait dans plusieurs commanderies. Cette tête était-elle la figuration d'un symbole qui voulait représenter la Trinité éternelle? Était-elle simplement une idolâtrie empruntée aux rites

égyptiens? Était-ce une concession faite par les Templiers à la religion de ceux avec lesquels ils étaient obligés d'avoir, en Orient, de fréquents rapports? On ne peut le dire. La tête à barbe blanche existe à peu près partout Elle est à Nîmes, à Carcassonne, à Paris, à Florence, en Angleterre, à Rome même; mais le mystère le plus impénétrable la dérobe de tous côtés aux regards, et les chevaliers du Temple ne donnent eux-mêmes à ce sujet que des explications vagues et indécises. Les uns avouent qu'on leur montra une tête, laquelle avait trois faces, et qu'on leur dit en la leur présentant : *Vous devez l'adorer comme votre sauveur, et le sauveur de l'ordre*. Ou bien encore : *Recommandez-vous à elle, et priez-la qu'elle vous donne la santé*. Les autres assurent que, dans leurs cérémonies, ils ont vu le diable lui-même sous la figure d'un chat ou d'une femme, et que, dans un chapitre, on leur a présenté une effigie qui n'était ni celle du Christ, ni celle de la Vierge, ni celle d'aucun saint, en leur disant : Adorez cette tête, c'est votre Dieu, c'est votre Mahomet. Ceux-ci déclarent que sur la tête de bois qui leur fut offerte, étaient écrits ces deux mots : *Figura baphometi*, et qu'on leur fit adorer cette idole en leur enjoignant de dire : *Yalla*, qui est un mot de la langue des Sarrasins. Ceux-là enfin racontent que la porte du chapitre de Dineslée n'ayant pas été bien fermée, on vit les frères ouvrir une armoire et en tirer un monstre qui avait la forme ou l'image du diable, et qui, au lieu d'yeux, avait des pierres brillantes qui illuminaient le chapitre. Tous les frères, disent-ils, baisaient le derrière du monstre, et, tour-à-tour, y appliquaient une croix noire, en crachant sur cette croix.

Malgré l'unanimité des dépositions faites à ce sujet, et

bien qu'il paraisse constant que l'idole ait existé dans presque toutes les commanderies de l'ordre, il est cependant certain, qu'au moment de l'arrestation subite et inattendue des Templiers, on n'en trouvà aucune trace. Faut-il penser, avec M. Michelet, que la publicité et l'importance qu'on donnait à ce chef d'accusation décidèrent les Templiers à en faire au plus tôt disparaître la preuve? Faut-il croire cet historien sur parole, quand il ajoute, selon lui d'après Raynouard, qu'une idole analogue fut saisie au chapitre de Paris, et que les Templiers essayèrent de la faire passer pour la tête de l'une des onze mille vierges, *bien qu'elle eût une grande barbe d'argent?* Raynouard ne s'explique pas sur ce fait aussi légèrement que M. Michelet semble le dire. Voici ce qu'il rapporte, au contraire, de cette tête du chapitre de Paris :

« Guillaume d'Arteblay, aumônier du roi, précepteur de Choisy, soixante-deuxième témoin, déposa avoir vu dans le chapitre général, à Paris, une tête d'argent qu'adoraient les chefs qui tenaient le chapitre, en disant que c'était la tête de l'une des onze mille vierges, mais qu'il soupçonnait que c'était une idole, *parce qu'il lui semble* qu'elle avait deux faces, une grande barbe d'argent, et parce qu'elle était d'un aspect terrible. Les commissaires firent rechercher cette tête. On en trouva une qui renfermait des ossements, avec cette inscription : Tête LIII. Des personnes présentes la reconnurent *pour la châsse de reliques qu'elles croyaient être de l'une des onze mille vierges.* »

Cette explication, d'après Raynouard, nous semble toute naturelle, et nous ne voyons pas trop pourquoi, sur le reliquaire de l'une des onze mille vierges, on n'aurait pas figuré une tête revêtue d'une grande barbe d'argent.

aimons mieux croire, avec M. Michelet lui-même, l'ordre a reconnu, dès les premiers moments du proqui lui était intenté, qu'il était pour lui d'un haut inêt de faire disparaître cette idole, et que l'idole a disparu. Il y a d'ailleurs, de tout ceci, une explication ort simple.

L'ordre avait pris naissance en Orient, dans un pays peuplé d'infidèles, et où la religion chrétienne était obligée de s'entourer de soldats, et d'armer ses prêtres. On conçoit que les Templiers, qui avaient avec les infidèles des relations de tous les jours, qui furent souvent en de très-bons termes avec les princes de ces pays, se soient laissés aller à introduire dans leurs cérémonies secrètes, quelques uns de ces rites orientaux. Ainsi l'on dit à un Templier, en lui présentant l'idole : « Ceci est votre Dieu, et votre *Mahomet*; » ainsi, on écrit en lettres apparentes sur l'idole : *Figura baphometi*, ou image de *Mahomet*. L'intrusion de la tête de Mahomet dans les chapitres de l'ordre du Temple, n'a rien qui doive étonner. Rome païenne prenait ainsi leurs dieux aux peuples qu'elle soumettait, et, sans doute, les Templiers dûrent une grande partie de leur influence à l'adresse avec laquelle ils se conduisirent vis-à-vis de ceux qu'ils combattaient. Selon M. de Hammer, les Templiers ne sont rien autre chose qu'une secte de gnostiques. S'il faut en croire une étymologie douteuse, *baphomet*, en grec, signifie le Dieu qui baptise; l'esprit, c'était pour les gnostiques le PARACLET descendu sur les apôtres en forme de langue de feu. M. de Hammer pense que cette prétendue idole était une représentation du Paraclet, dont la fête (la Pentecôte) était la plus grande solennité du Temple. Parmi toutes ces opinions contradictoires, il est bien difficile d'en

trouver une qui fixe l'esprit irrésolu. Certainement, les tortures qu'on a infligées aux Templiers pendant leur procès, ont dû leur arracher bien des aveux exagérés, et il n'est pas permis d'établir sur des dépositions obtenues dans de pareilles circonstances, un système d'interprétations rigoureuses. Néanmoins, on ne peut non plus se dissimuler que les nombreux témoignages rendus par les Templiers eux-mêmes, ne soient une forte présomption en faveur de l'opinion qui leur reproche l'adoration des idoles. Quoi qu'il en soit, que les Templiers aient adoré ou non une tête à barbe blanche, à trois faces et aux yeux étincelants, que cette tête soit tout simplement un reliquaire ou qu'elle soit une représentation de Mahomet, l'injustice de la suppression de l'ordre n'en subsiste pas moins, et le supplice des chevaliers est un crime dont la mémoire de Philippe-le-Bel est encore souillée à l'heure qu'il est. Les Templiers avaient rendu assez de services à la chrétienté, pour que le pape au moins voulût bien prendre leur défense. Depuis leur retour de Terre-Sainte, on ne pouvait rien leur reprocher, si ce n'est une fierté indomptable et une soumission aveugle et exclusive à leur propre chef. On pouvait supprimer l'ordre, c'était, à la vérité, la première fois qu'une pareille suppression aurait eu lieu, mais enfin le pape qui les avait autorisés à se réunir, avait le droit de leur ordonner de se séparer. — On pouvait les dépouiller de leurs biens. — C'eût été assurément une grande injustice, sans précédents dans l'histoire ; mais enfin Philippe-le-Bel en avait, jusqu'à un certain point, le droit, si les richesses immenses de l'ordre lui paraissaient susceptibles de compromettre la tranquillité du royaume. — Mais ce que l'on ne pouvait faire, ce qu'il est inouï que l'on ait fait, c'était de livrer

à la torture, de brûler, de flétrir des hommes courageux. braves, de la loyauté desquels il était à peine permis de douter, sans les admettre préalablement à s'expliquer, à se défendre, à se justifier. Ce déni de justice est révoltant de la part d'un roi auquel on a fait une popularité menteuse, en lui attribuant l'honneur de la première réunion des États-Généraux. Philippe-le-Bel semble avoir apporté dans tous les actes importants de son règne un esprit d'égoïsme et une insouciance d'impudeur, dont quelques historiens ont été bien près de lui faire un mérite. Ceux qui ont tenté d'écrire l'apologie de Philippe-le-Bel, avaient sans doute oublié que, dans l'espace de quelques années, il avait spolié les Lombards, chassé et ruiné les juifs, brûlé et dépouillé les Templiers. Croit-on que dans ces luttes avec la papauté, ce roi ait été mu par quelque sentiment d'honneur national ? Ce serait étrangement se tromper ! S'il engage une guerre contre le pape, c'est dans son propre intérêt d'abord, et avant tout ; s'il convoque les États-Généraux, c'est qu'il craint les conséquences de la guerre qu'il vient d'engager, et qu'il veut se mettre à l'abri de toute catastrophe derrière les grands et les petits de son royaume, et rejeter sur eux la terrible responsabilité qui allait peser sur lui.

Depuis le supplice de Jacques Molai et des Templiers, l'ordre du Temple n'a pas cessé d'exister, il s'est même continué jusqu'à nos jours. Le père Thomas Théobald, commandeur d'Alexandrie, était devenu grand-maître après la mort de Jacques Molai ; il passa en Europe, et parut en France dès que les persécutions se furent ralenties. Ce n'est guère qu'à partir de cette époque que l'ordre du Temple devient une véritable *société secrète*. L'ex-commandeur d'Alexandrie rallie autour de lui les Templiers

dispersés, les réunit mystérieusement, et reconstruit l'édifice à peine écroulé sur des bases désormais solides et inébranlables. A Théobald d'Alexandrie succéda, comme grand-maître, Arnould de Bracque. Après ce dernier, vint Jean de Clermont, de l'illustre maison de ce nom, second fils de Raoul de Clermont, seigneur de Thorigny, et de Jeanne de Chambly, dame de Mont-Gobert ; Duguesclin succéda comme grand-maître à Jean de Clermont. Nous possédons encore la charte de transmission, sur laquelle figure la signature du héros breton, et nous croyons devoir en mettre la traduction sous les yeux du lecteur. Cette charte est écrite sur une très-grande feuille de parchemin, et le texte en est encadré dans des ornements gothiques architecturaux, enluminés suivant le goût du temps. On y voit des lettres majuscules fleuronnées et enluminées. Dans la première, qui est un E, on a représenté un Templier armé de toutes pièces, appuyé sur un grand bouclier blanc, décoré de la croix rouge de l'ordre. A cette feuille pend un sceau à queue, retenu par des lacs de parchemin. Ce sceau est en bronze. Il représente la croix de l'ordre entourée de ces mots : *Militiæ Templi sigillum.*

Cette charte est conçue à peu près dans ces termes :

« Moi, frère Jean-Marcus Larmenius de Jérusalem, grand-maître du Temple par la grâce de Dieu et du très-saint et vénérable martyr (à qui honneur et gloire !), à tous ceux qui verront ces lettres décrétales, salut ! salut ! salut !

« Je fais connaître à tous présents et à venir, que dans les circonstances graves où nous nous trouvons, et sentant d'ailleurs mes forces m'abandonner, j'ai résolu, pour

la plus grande gloire de Dieu, de remettre entre des mains plus valides la garde et la conservation des statuts et de l'ordre des frères du Temple. C'est pourquoi, Dieu aidant, et d'après le consentement de l'assemblée suprême des chevaliers, j'ai remis l'autorité et les privilèges de l'ordre du Temple entre les mains du commandeur et très-cher frère, François-Thomas-Théobald d'Alexandrie, et par ce présent décret, je les confère pour la vie avec la faculté de transmettre le pouvoir suprême à tout autre frère qui en serait digne par sa noblesse et l'honnêteté de ses mœurs ; et cela, afin de conserver par une suite non interrompue de successeurs, l'intégrité des statuts et la perpétuité de la charge de grand-maître. J'ordonne, toutefois, que le pouvoir ne puisse être transmis sans le consentement de tous les Templiers rassemblés, lorsque cependant rien ne s'opposera à leur réunion.

« Mais, afin que les charges du pouvoir ne soient pas supportées par un seul, je veux qu'il soit nommé quatre vicaires, destinés à suppléer le grand-maître, et qui recevront de lui l'autorité et les pouvoirs nécessaires. Ces vicaires seront choisis parmi les plus vieux de l'ordre.

« Enfin, je veux, je dis et j'ordonne, d'après le décret de l'assemblée des frères et l'autorité qui m'a été confiée, que les déserteurs de l'ordre du Temple, et les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, spoliateurs de la milice du Seigneur, soient rejetés, maintenant et toujours, du sein du Temple.

« J'ai établi certains signes inconnus aux faux frères, et qu'ils doivent toujours ignorer. Ces signes ne seront enseignés aux chevaliers du Temple, qu'après qu'ils auront fait leur profession de foi, et qu'ils auront reçu la

consécration *équestre*, selon les rites, les usages et les statuts de l'ordre.

« Moi, Jean-Marcus Larmenius, 13 février 1324. »

A Duguesclin, nous voyons succéder, comme grand-maître des Templiers, les chevaliers dont les noms suivent :

Jean III, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rhodèz, 1381.

Bernard VIII d'Armagnac, frère du précédent, connétable de France et gouverneur général des finances, 1391. Il fut assassiné à Paris, par la faction bourguignonne, le 12 juin 1418.

Jean IV d'Armagnac, fils du précédent, 1418.

Jean de Croï, Seigneur de Thou-sur-Marne, comte de Chimay, et chevalier de la Toison-d'Or, 1451.

« Ce grand-maître, dit M. de Fréminville, à qui nous empruntons une partie des détails qui précèdent et de ceux qui suivent, mourut en 1478. Lors de la réunion du couvent général, assemblé pour lui donner un successeur, il s'éleva quelques discussions entre les membres de l'ordre qui en faisaient partie. Les uns, s'étayant de leurs prédécesseurs, qui avaient constamment choisi des grands-maîtres parmi les Templiers militaires, prétendirent que cette dignité ne devait jamais appartenir qu'à un guerrier; les autres, persuadés que la haine du clergé était le plus grand obstacle à la restauration publique du Temple, pensèrent que le plus sûr moyen d'aplanir toutes difficultés, était de choisir pour chef un des prélats qui faisaient partie de l'ordre (et il y en avait alors, comme depuis il y en eut plusieurs). Cette discussion amena de longs débats, pendant lesquels le Temple fut provisoirement gouverné par un chevalier nommé Bernard Im-

bault. Enfin, la majorité des suffrages se réunit en faveur de l'archevêque de Reims, Robert de Lenoncourt; il fut proclamé grand-maître du Temple, en 1478; mais, soit qu'il n'eût pas l'influence qu'on lui avait crue, soit qu'il rencontrât d'insurmontables obstacles, son magistère n'amena point les résultats qu'on en avait attendus. Le parti militaire reprit sa prééminence, et lui donna pour successeurs :

Gallers de Salazar, chevalier, seigneur du Mez, fils de Jean de Salazar, conseiller du roi, et de Marguerite de La Trémoille, 1496.

Philippe Chabot, comte de Charni et de Brion, amiral de France, chevalier de l'ordre du roi et de celui de la Jarretière, gouverneur de Bourgogne et de Normandie, 1516.

Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France, 1544.

Henri de Montmorency, fils puîné du célèbre Anne de Montmorency, maréchal et connétable de France, 1574.

Charles de Valois, simple gentilhomme de Normandie, 1616. Il se démit volontairement de la charge de grand-maître en 1651.

Jacques Rouxel de Grancey, gouverneur de Thionville, maréchal de France et chevalier des ordres du roi, 1651.

Jacques-Henri de Durefort, duc de Duras, maréchal de France, capitaine des gardes-du-corps, chevalier des ordres du roi, 1680.

Philippe d'Orléans, régent de France, 1705.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils naturel légitimé de Louis XIV, et colonel général des Suisses, 1724.

Louis-Henri de Bourbon-Condé, 1737.

Louis-François de Bourbon-Conti, 1740.

Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, lieutenant-général des armées, commandant de la garde du roi Louis XVI, 1776.

Au moment où la Révolution de 1789 éclata, le duc de Cossé-Brissac était encore grand-maître de l'ordre. Il songea à mettre à l'abri de toute spoliation révolutionnaire les archives, les titres et les insignes de l'ordre du Temple. Il choisit à cet effet une personne appartenant à l'ordre, mais qui devait, par sa naissance et sa position secondaires, appeler moins que lui-même l'attention publique. En présence de trois témoins, il remit son précieux dépôt entre les mains du chevalier Radix de Chevillon. Le dépositaire des archives du Temple les conserva fidèlement au milieu de la tourmente révolutionnaire. Au moment de mourir, il appela près de lui le sieur Jacques-Philippe Ledru, et le 10 juin 1804, il lui remit le dépôt qui lui avait été confié. Mais, à la mort de ce dernier, ajoute M. de Fréminville, cet important dépôt tomba en des mains vulgaires, qui, loin de l'apprécier et de le remettre à qui de droit, en ont au contraire étrangement abusé. Il en est résulté qu'on a vu à Paris, dans ces derniers temps, des saltimbanques, s'affublant du titre et du costume de Templier, se donner publiquement en spectacle, comme sectaires d'une religion nouvelle. Les véritables Templiers, dispersés dans les provinces et dans d'autres royaumes d'Europe (le Portugal, la Belgique et l'Angleterre), ont protesté contre ces actes et la spoliation de leurs titres. Ils n'ont pu les recouvrer encore, mais ils ont du moins signalé les faussaires.

Les grands prieurs d'Helvétie et de Portugal travail-

lent, dit-on, avec zèle à la réunion des vrais chevaliers, ainsi qu'à l'élection d'un nouveau grand-maître : l'ordre existe donc encore, mais nous ne voyons pas trop ce que la société pourrait aujourd'hui gagner à la réédification complète d'une pareille institution. Nous dirons plus tard ce que doivent être, selon nous, les sociétés de l'avenir, quand nous en serons arrivés à traiter celles de notre époque.

LES ASSASSINS.

Les Assassins, branche des Ismaélites. — Les Blancs, les Rouges, les Masqués. — Leur doctrine; le nombre 7. — Leur liaison avec les Templiers. — Le Vieux de la Montagne. — Liste des grands-maîtres.— Le dernier grand-maître Rokneddin. — Fin de l'ordre.

NOTRE première intention avait été d'intercaler, dans l'histoire des Templiers, quelques pages sur les *Assassins* et *le Vieux de la Montagne;* mais nous avons pensé que le lecteur serait peut-être bien aise d'avoir l'histoire distincte de cette dernière société, et c'est ce qui nous a déterminé à la traiter séparément. Cette sorte de secte est, sans contredit, une des plus curieuses institutions dont le moyen âge nous ait transmis l'histoire, et, sous ce rapport, elle a droit d'occuper une place particulière dans cet ouvrage. On concevrait à peine qu'une semblable société ait pu exister si longtemps, si l'on ne savait jusqu'où peuvent aller le fanatisme et l'aveuglement religieux. Elle n'a d'ailleurs aucune excuse, ni

dans les évènements contemporains du temps où elle s'est produite, ni dans le but ultérieur qu'elle se proposait; le seul fait qui puisse atténuer l'horreur qu'une pareille association doit inspirer à tout esprit honnête, c'est qu'il est permis de croire que les hommes dont elle se servait pour ses sanglantes et cruelles opérations, n'étaient, entre ses mains, que des instruments aveugles, obéissant stupidement et sans réflexion à une impulsion inconnue, mais souverainement puissante !

Les Assassins furent une branche des Ismaïlites, secte qui prit naissance au sein même de l'islamisme, et dont l'origine remonte à l'iman Ismaïl, fils de Dschafer. L'islamisme, comme on le sait, n'est autre chose qu'un mélange confus de christianisme, de judaïsme et de sabéisme [1].

A une époque assez reculée, Abdallah, fils de Maimoun, qui avait été élevé dans les principes monarchiques et religieux des Persans, et professait avec éclat la doctrine du dualisme, résolut de miner sourdement l'empire et la foi des Arabes. Ce n'était pas chose facile, mais Dieu est grand, et Abdallah ne manquait pas d'énergie et de volonté ! Il commença par diviser sa doctrine en sept degrés, et se mit à l'enseigner par gradation. Quand il arrivait au septième degré, il démontrait à ses élèves la vanité de toutes les religions, et l'indifférence de toutes les actions humaines; il disait que les hommes n'ont rien à craindre, parce que ni ici-bas, ni là-haut, ils ne doivent recevoir ni châtiment, ni récompense. Cette doctrine était extrêmement dangereuse, mais elle ne laissait pas que de présenter un certain attrait aux hommes de volupté et de

[1] Sabéisme, ou culte des astres. On regardait Sabius, fils de Sem, comme l'inventeur de cette religion.

paresse. Abdallah eut bientôt de nombreux disciples ; il alla d'Ahwas à Baszra, et de cette dernière résidence en Syrie.

Un de ses disciples, Ahmed, surnommé Karmath, fils d'Eskhaas, développa la doctrine du maître, et la poussa jusque dans ses dernières limites. Il enseignait que rien n'était défendu, et que, par conséquent, tout était permis ; qu'il était indifférent que les actions des hommes fussent bonnes ou mauvaises, ou pour mieux dire, qu'elles étaient toutes bonnes ; qu'il fallait tout rapporter au pur et irréprochable iman Massoun, comme à l'idéal du souverain, et qu'enfin, il devenait urgent d'exterminer les bons ou mauvais princes, sans distinction. Selon Ahmed, il n'y avait pas de bons princes ; et sous prétexte de rechercher le prince parfait, il voulait rompre les liens qui attachaient les peuples à la religion et aux gouvernements.

La doctrine était audacieuse et neuve ; en peu de temps elle se répandit de tous côtés, et pendant un siècle, les fanatiques partisans d'Ahmed ravagèrent tout le pays ; sous ses ordres, une fois même, ils prirent la Mecque.

La secte était nombreuse déjà. Elle avait poussé de profondes ramifications. On distinguait parmi les principaux partisans de la doctrine, plusieurs catégories que l'on désignait sous des dénominations spéciales. Les uns s'appelaient *les Blancs*, les autres *les Rouges*, d'autres encore *les Masqués;* ces derniers, parce que leur chef portait toujours un masque d'or. Il y avait enfin *les Intimes* et les *Allégoristes interprétateurs*. Toutes ces différentes branches de la secte principale étaient plus communément connues sous le titre général de *Scélérats*, *Assassins* ou *Esprits forts*. Les Karmathites se livraient aux

plus sanglantes déprédations, ainsi que nous l'avons dit, lorsque tout-à-coup, un descendant d'Abdallah parvint au trône d'Afrique, sous le nom de Obeïdollah-Mehdi. Ceci se passait en 997. C'est à ce missionnaire de la doctrine des Karmathites que commence la dynastie de khalifes égyptiens, que l'on désigne dans l'histoire sous le nom générique de Fatémites, par suite de l'opinion qui fait remonter leur origine à Ismaïl, fils de Dschafer-Sadik, et de ce dernier à Fatima, fille du prophète. Dès l'élévation au trône d'Obeïdollah-Mehdi, les membres de la secte, désormais protégés par le prince, commencèrent à se réunir au Caire le lundi et le mercredi de chaque semaine. Ces assemblées étaient fréquentées également par les hommes et par les femmes qui y avaient des loges séparées. La grande loge, dans laquelle ces réunions avaient lieu, s'appelait *maison de la sagesse*. Elle était abondamment pourvue de livres, de professeurs et d'employés. Chacun, indistinctement, pouvait y entrer, et demander tout ce dont il avait besoin, encre, plume ou parchemin. Cette espèce d'Académie, où le khalife lui-même professait souvent la doctrine, possédait deux cent cinquante mille ducats de revenus, avec lesquels elle soldait ses professeurs et ses employés, et pourvoyait au besoin de l'enseignement des sciences et de la doctrine secrète.

Ceux qui désiraient faire partie de la société, devaient se présenter, vêtus de blanc, aux réunions des lundi et mercredi ; et quand ils offraient toutes les garanties demandées, on commençait les diverses cérémonies de l'initiation. Il y avait neuf degrés dans l'initiation.

Premier degré. — On exigeait du postulant une confiance absolue, une obéissance aveugle.

Deuxième degré. — On imposait l'obligation de recon-

naître l'imamat comme une institution divine, et comme la source de toute science.

Troisième degré. — On apprenait à l'initié son nombre, qui était toujours le nombre *sept*. SEPT était un nombre sacré. Dieu a créé SEPT ciels, SEPT terres, SEPT mers, SEPT planètes, SEPT couleurs, SEPT sons et SEPT métaux.

Quatrième degré. — On enseignait le commencement du monde. Il y a eu sept législateurs divins. Chacun d'eux a eu sept disciples.

Cinquième degré. — Les sept prophètes ont eu douze apôtres. Le nombre douze est le nombre parfait par excellence. Le zodiaque a douze signes, l'année douze mois, Israël douze tribus, les quatre doigts de la main douze phalanges, etc.

Sixième degré. — On enseignait que toute législation religieuse devait être subordonnée à la législation générale philosophique.

Septième degré. — Le mysticisme remplaçait la philosophie, doctrine de l'unité.

Huitième degré. — Doctrines positives en matière de religion. Les initiés étaient préparés à concevoir Dieu et les prophètes, le ciel et l'enfer. Avant de franchir le dernier degré, ils devaient s'avouer convaincus que toutes les actions humaines sont indifférentes, et que la religion ne consiste pas dans les pratiques extérieures, mais qu'elle est toute dans le culte intérieur.

Neuvième degré. — NE RIEN CROIRE, ET TOUT OSER.

La politique de la loge du Caire n'était plus un mystère pour personne. La protection dont le khalife couvrait les cérémonies des sectaires ; la part active qu'il prenait lui-même dans l'enseignement de leur doctrine, avaient éclairé les plus aveugles. Leur but secret était donc de renverser

la famille d'Abbas au profit de celle des Fatémites. Les Daïs étaient chargés de propager la foi et de gagner des soutiens aux prétentions qu'élevait au trône la famille des Fatémites. Ces Daïs avaient sous leurs ordres des sectaires appelés *Refik* ou *Compagnon*, lesquels, bien qu'initiés, ne pouvaient toutefois enseigner la doctrine. Le *dail-doat*, ou grand-maître, résidait au Caire, dans *la maison des sciences*.

Quelque bien organisée que fût la secte, et quelque soutien qu'elle rencontrât dans les princes qui occupaient le trône, elle ne put empêcher cependant que, sous le khalife Emr-Riahkamillha, en 1122, on ne fermât la loge, et qu'en 1123, à l'occasion d'une émeute, on ne la rasât entièrement. Pendant ce temps, les Refik et les Daïs s'étaient répandus en Asie; et l'un de ces derniers, Hassan-Ben-Sabbah-Homaïri, était devenu le fondateur d'une nouvelle branche de la secte, celle des *Ismaïlites de l'Est*, ou *Assassins* proprement dits. C'est de cette dernière secte que nous nous occuperons particulièrement.

Hassan n'était assurément pas un homme ordinaire; il avait étudié le Koran et le Sunna, sous le célèbre Mowafek-Nischabouri, alors âgé de quatre-vingts et quelques années. Il visita successivement la cour du sultan Seldjoukid, les principales villes d'Égypte et la Syrie. Une fois, entre autres, surpris au milieu de la mer par une tempête furieuse qui menaçait de briser le frêle vaisseau à bord duquel il était monté, ses compagnons le voyant demeurer calme et inaccessible à la peur, l'entourèrent, pâles d'effroi, lui demandant pourquoi lui seul ne tremblait pas : « Notre Seigneur (Sidna), leur répondit Hassan, m'a promis qu'aucun malheur ne m'arriverait; voilà

pourquoi mon cœur est fermé à toute crainte. » La tempête s'apaisa, dit-on, presque aussitôt, et ils abordèrent sains et saufs en Syrie. Hassan ne tarda pas à y faire de nombreux prosélytes, avec l'aide desquels il s'empara audacieusement de la forteresse d'Allamont, l'année 1090 de l'ère chrétienne, et l'année 483 après la fuite de Mahomet. La forteresse d'Allamont avait été jusqu'alors réputée imprenable; c'était, en quelque sorte, un repaire de vautours, et ce ne fut que par un coup inespéré de la fortune, qu'Hassan put s'en rendre maître. De cet endroit, il commença activement ses opérations.

Ce qui avait manqué jusqu'alors aux Karmathites, c'était une force matérielle permanente, prête à agir dès qu'il y avait une entreprise à suivre. Hassan créa, en dehors des Daïs et des Refik, une troisième classe d'initiés, qui reçurent le nom de *Fedavi,* ou *sacrés*. C'était quelque chose comme la garde du grand-maître. Ils étaient vêtus de blanc, et portaient des bonnets, des bottes et des ceintures rouges. Ces Fedavi devaient se tenir prêts à commettre, sans hésiter, tous les crimes qui leur seraient commandés, et à se sacrifier spontanément pour les besoins de l'ordre. Ils étaient d'ailleurs merveilleusement propres à la mission qu'on leur confiait. Ils savaient tromper la prévoyance la plus attentive, et guettèrent, souvent pendant des années entières, le temps, le lieu et l'occasion favorables à l'exécution de leur projet. Leur grand-maître, qui s'appelait le *Vieux de la Montagne* (Sidna), résidait, toujours vêtu de blanc, à Allamont. Après le grand-maître venaient les daïlkebir, ou *grands-recruteurs*, ou *grands prieurs*. Ils remplissaient auprès du grand-maître l'office de lieutenants, et avaient sous leurs

ordres les daïs ou *maîtres-initiés*, les refik ou *compagnons*, les fedavi ou *sacrés*, *sacrifiés*, les lassik ou *aspirants*. La même gradation existait dans l'ordre spirituel :

1° L'iman établi par Dieu.

2° La preuve ou le vase.

3° Le soumassa,—qui tire la science de la preuve.

4° Les missionnaires.

5° Les messouni,—*affranchis*, admis au serment.

6° Les moukelbbi,—ceux qui imitent les chiens, c'est-à-dire ceux qui sont à l'affût des conversions, comme les chiens sont à l'affût du gibier.

7° Les moumini,—les croyants ou le peuple.

Hassan leur donna, en outre, un catéchisme,—askhinaï-risk, ou *connaissance de sa vocation*. Ce catéchisme renfermait les éléments de la doctrine que nous connaissons déjà. Hassan y ajoutait certaines propositions, dont le sens réel n'était bien connu que de ceux qui parvenaient au septième degré de l'initiation. Hammer, dans son *Histoire des Assassins*, en cite plusieurs, au nombre desquelles nous distinguons les deux suivantes : « Ne jetez pas la semence dans un sol aride. Ne parlez pas dans une maison où il y a une lampe allumée. » C'est une recommandation allégorique d'être prudent, et de ne rien faire que dans l'ombre.

Les Assassins professaient d'ailleurs deux sortes de morale. La première, qu'ils enseignaient ouvertement dans leurs cours publics ; la seconde, qu'ils n'enseignaient qu'aux initiés. Le grand-maître et le prieur allaient partout disant qu'ils désiraient le pouvoir, non pour eux, ni pour l'avantage de l'ordre, mais bien pour la plus grande gloire de l'iman invisible. Un ambassadeur du sultan Sandschar, envoyé à Allamont pour prendre des

renseignemerts sur la doctrine des Ismaïlites, y reçut cette réponse :

« Nous croyons à l'unité de Dieu, et nous ne reconnaissons comme véritable sagesse que ce qui est d'accord avec la parole de Dieu et les lois du prophète. Nous les observons telles qu'elles sont écrites dans le Koran. Nous croyons tout ce que le prophète nous a appris de la création et de la fin du monde, des récompenses et des peines du jugement dernier, et de la résurrection. Ce sont des paroles de foi, personne n'a le droit de soumettre au contrôle de son jugement les lois de Dieu, et d'y changer une seule lettre. Telles sont les règles fondamentales de notre secte; et si le sultan n'est pas d'accord avec nous, il peut nous envoyer un de ses théologiens pour entrer dans des explications polémiques et contradictoires. »

Les Assassins acquirent beaucoup d'influence sur les évènements qui se passèrent, à cette époque, en Asie. On prétend même que les Templiers se lièrent à eux par des traités secrets. Il pouvait être d'une politique adroite, de chercher à s'unir à une secte qui exerçait alors, dans ces contrées, un redoutable pouvoir. Les Templiers et les Assassins se rencontraient, d'ailleurs, dans les efforts qu'ils faisaient, chacun de leur côté, pour planter sur les débris de l'islamisme la croix ou le poignard. Il est certain, du reste, que le *Vieux de la Montagne* se trouva mêlé à certains épisodes de la guerre des croisades. On possède de lui une lettre qu'il adressa à Léopold, duc d'Autriche, pour revendiquer la responsabilité d'un meurtre, qu'on accusait Richard, roi d'Angleterre, d'avoir commis. Nous reproduirons textuellement cette lettre telle

que nous la trouvons, dans les notes placées à la suite de l'ouvrage de M. Hammer.

Le Vieux de la Montagne à Léopold d'Autriche.

« Comme plusieurs rois et plusieurs princes au-delà de la mer, accusent Richard, roi d'Angleterre, de la mort de Marquis, je jure par Dieu, qui règne dans l'éternité, et par la loi que nous tenons, qu'il n'a eu aucune part à sa mort. Je vais en exposer la véritable cause.

« Un de nos frères, venant de Satalie, fut poussé par la tempête, proche la ville de Tyr. Le Marquis le fit tuer et prit son argent. Nous avons envoyé lui demander l'argent, et lui proposer de nous faire raison de cette mort. Il l'a rejetée sur Renaud de Châtillon, de Sidon. Mais nos amis, par les informations exactes qu'ils ont prises, ont reconnu que c'était par son ordre que l'homme avait été tué et l'argent enlevé.

« Nous y avons envoyé Eudrise, notre député; le Marquis l'a menacé de le faire jeter dans la mer. Nos amis l'ont sauvé en le faisant sortir promptement de la ville. Il nous a certifié, à son retour, la vérité de ces faits. Dès ce moment, nous avons pris la résolution de faire tuer le Marquis. En conséquence, nous avons envoyé à Tyr, deux frères qui l'ont assassiné en présence de tout le peuple de la ville. Telle a été la cause de sa mort.

« Sachez aussi que les présentes ont été faites par nous, à la mi-septembre, dans notre château de Messiat (Masziat), la cent quinzième année depuis Alexandre. »

On a tenté, par des rapprochements ridicules, entre le costume des Templiers et celui des Assassins, de faire

croire à une secrète filiation entre ces deux sociétés. Les Islamites, dit-on, portaient le vêtement blanc comme les Templiers. Leur bonnet, leurs bottes et leur ceinture étaient de la même couleur que la croix dessinée sur le manteau des chevaliers du Temple. Les uns et les autres se proposaient la destruction de l'islamisme; les uns et les autres obéissaient à un grand-maître, qui était suppléé dans ses fonctions par un grand-prieur ou un grand-juge. Ces rapprochements sont puériles. Ils ne prouvent rien, ni pour les Assassins, ni contre les Templiers. Que ces derniers aient cherché à unir leurs efforts à ceux des Assassins, nous ne voyons pas jusqu'à quel point on serait en droit de leur en faire un crime. Les Templiers étaient isolés et peu nombreux; les armées que l'on envoyait en Asie y arrivaient, pour la plupart, indisciplinées, et surtout peu propres au genre de guerre usité dans ces contrées. Les Assassins, au contraire, avaient vieilli dans ces sortes de guerre. Ils connaissaient à fond les ruses des ennemis qu'ils avaient à combattre. Ils savaient, à propos, exciter le fanatisme et réveiller l'enthousiasme des hommes qui leur étaient dévoués. Nul doute que, si les Templiers et les Assassins se fussent entendus, et eussent combattu de concert, la guerre des croisades n'eût pas coûté tant de sang à l'Europe. Il ne faut voir, dans la liaison qui a pu exister un instant entre ces deux sociétés, si distinctes par leurs principes, qu'un fait isolé et purement accidentel. C'est bien peu connaître l'esprit de l'ordre du Temple, que de penser qu'il ait pu, un instant, oublier sa propre grandeur et sa propre dignité, jusqu'à emprunter à la secte des Assassins, alors universellement réprouvée, sa morale et sa doctrine! Les chevaliers du Temple ont bien pu s'allier

à eux pour combattre, mais jamais pour prier. D'ailleurs, si l'on avait plus mûrement réfléchi à l'accusation que l'on lançait si gratuitement contre les Templiers; si l'on s'était donné la peine de comparer les deux doctrines, toute incertitude aurait cessé instantanément, et nous n'aurions pas aujourd'hui à écrire ces lignes. Si l'on se rappelle, en effet, les nombreux témoignages que les évêques de la chrétienté ont rendu de l'orthodoxie des Templiers, on se demandera avec étonnement comment il a pu venir à la pensée d'un homme, que ces mêmes Templiers enseignaient une doctrine semblable à celle qui déclarait que la religion ne consiste pas dans les pratiques extérieures, qu'elle est toute, au contraire, dans le culte intérieur; qu'il n'y a, ici-bas, ni là-haut, ni récompenses ni peines; que les actions des hommes, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, sont indifférentes à Dieu; qu'enfin, *il ne faut rien croire et tout oser!* Ce ne peut être que par une étrange aberration d'esprit, que cette accusation a été portée contre l'ordre du Temple, et l'on reconnaît dans ces insinuations perfides, les procédés ordinaires des légistes de l'époque de Philippe-le-Bel. Nous n'en dirons pas davantage sur cette question, elle est résolue, et le doute ne nous semble même plus permis à cet égard.

Hassan-Ben-Sabah-Homaïri avait été le premier grand-maître des Assassins. Ce qu'il y a peut-être de plus curieux dans cette secte singulière, c'est que les grands-maîtres, à partir de Hassan-Sabah, se constituèrent en véritable dynastie, et se transmirent ainsi le pouvoir, de père en fils, pendant plusieurs siècles. Ces princes, d'une nouvelle espèce, menaient, au reste, dans leur forteresse d'Allamont, dans leur *repaire de vautours*, une vie sin-

gulièrement insouciante et voluptueuse. Ils avaient des femmes, des eunuques et des gardes nombreux. Le jour se passait en combats, ils s'exposaient vaillamment à tous les dangers, et quand ils rentraient le soir dans leur château-fort, harassés de fatigue, couverts du sang de leurs victimes, c'était pour se livrer aux orgies et aux voluptés de toutes sortes.

Des plaintes nombreuses s'élevaient de toutes parts. Ils semblaient menacés, à chaque instant, dans leur pouvoir et dans leur existence; la redoutable puissance qu'ils exerçaient au-dehors, pouvait d'un moment à l'autre leur échapper; mais ils s'en inquiétaient fort peu. Leurs trésors s'enrichissaient chaque jour de nouvelles déprédations; chaque jour, ils ramenaient de leurs excursions des femmes ou des esclaves, et, dans l'ivresse de leur triomphe, ils oubliaient que leur position allait s'aggravant, et que la forteresse derrière laquelle ils se croyaient à l'abri de toute attaque, s'écroulerait quelque jour, sous les efforts de leurs ennemis réunis. On ne peut s'empêcher, en assistant au spectacle des cruautés inouïes commises par cette association de bandits, de songer aux grandes et belles choses que pourrait tenter une association conçue sur des bases contraires, et se proposant pour but le bien de l'humanité. L'homme n'aurait-il, en effet, de puissance que pour commettre le mal, et faudrait-il désespérer de ses efforts, quand il tente quelque chose pour le bien ?

Nous ne suivrons pas la dynastie des Ismaïlites de l'Est dans ses développements, et nous ferons grâce au lecteur des évènements, peu intéressants d'ailleurs, auxquels elle se mêla. Nous nous contenterons de donner la succession des grands-maîtres qui, depuis Hassan-Sabah,

jusqu'à Rokneddin-Karschâh, eurent en main le pouvoir.

Hassan-Ben-Sabah-Homaïri.

Kia-Buzurgomid.

Mohammed Ier, fils de Kia-Buzurgomid.

Hassan II, fils de Mohammed Ier.

Mohammed II, fils de Hassan II.

Dschelaleddin-Hassan III, fils de Mohammed II.

Alaeddin-Mohammed III, fils de Dschelaleddin-Hassan III.

Rokneddin-Karschâh, dernier grand-maître.

Pendant que ces princes des Assassins se succédaient dans un ordre régulier, ils devenaient peu à peu un objet d'exécration pour tous les peuples dont ils étaient entourés. A plusieurs reprises déjà, des remontrances leur avaient été adressées, sans qu'ils eussent cru devoir en tenir compte. Ils savaient bien que toutes ces plaintes, que toutes ces menaces, que soulevaient leurs exactions, se taisaient dès qu'ils se décidaient à faire une démonstration énergique. Le poignard de leurs *Fédavi* les servait merveilleusement dans cette guerre occulte, et contribuait à répandre la terreur là où le mécontentement commençait à poindre. Les Fédavi étaient partout. On ne les connaissait point, on ne les voyait pas venir ; mais au jour indiqué pour la vengeance et l'assassinat, ils ne faisaient jamais défaut, et ne manquaient jamais de se présenter. On se rappelle les *familiers* de l'Inquisition, les Fédavi étaient quelque chose de semblable. Instruments aveugles entre les mains de leurs chefs, ils n'hésitaient jamais à frapper quand l'ordre leur en était donné. Ces hommes implacables n'épargnaient rien. Dès que la victime avait été désignée, on pouvait être certain qu'elle

tomberait sous leurs coups. Bien des princes succombèrent ainsi, au milieu même de leur palais, entourés de leurs courtisans, dans tout l'appareil de leur puissance.

On aurait tort, peut-être, de trop s'indigner du rôle que jouaient les Fédavi dans l'association des Assassins. Peut-être ces malheureux étaient-ils encore moins coupables que ceux qui leur imposaient un tel rôle. Ceux qui, en excitant le fanatisme de ces misérables, les poussaient ainsi à des crimes honteux, sont ici, à nos yeux, les vrais, nous oserons même dire, les seuls coupables. Les Fédavi croyaient se rendre agréables à cet iman invisible qu'on leur avait appris à respecter et à craindre; ils croyaient que les sanglants services qu'ils rendaient à la secte, leur seraient un jour comptés, et qu'ils recevraient quelque part la récompense de leur dévouement aveugle à leurs chefs. Il ne faut pas oublier, en effet, que les Assassins avaient deux morales, l'une qu'ils professaient ouvertement dans leurs cours publics, l'autre qu'ils n'enseignaient qu'à leurs adeptes ou à ceux dont ils acceptaient les services. Dans les cours publics, ils disaient à tous, que les actions humaines, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, sont indifférentes à Dieu. Cela expliquait le meurtre. — Aux adeptes, c'est-à-dire aux *Refik*, aux *Fédavi* et aux *Lassik*, on enseignait une autre morale, dans laquelle toutes les actions humaines cessaient d'être indifferentes, où l'iman invisible apparaissait aux initiés et savait leur tenir compte des services rendus. — Cela expliquait la soumission et le dévouement poussés jusqu'à l'assassinat. — Quoi qu'il en soit de la *moralité* des Daïs, des Refik, des Fédavi, des Lassik, en un mot des différents membres de l'ordre, toujours est-il que la réprobation dont ils étaient l'objet s'accrut de jour en jour,

et atteignit bientôt un tel degré de violence, que le khalife de Bagdad crut devoir s'en plaindre au grand-mangou. Rokneddin Karschâh était alors grand-maître des Assassins, et résidait habituellement à la forteresse d'Allamont. Le grand-mangou, touché des plaintes de l'ambassadeur du khalife de Bagdad, ordonna à Tandschou-Newian de rassembler une armée, dont il confia aussitôt le commandement à son frère Houlakou : « Je t'envoie, dit-il à Houlakou, avec une armée puissante et un corps nombreux de cavalerie d'élite de Touran à Iran, le pays des princes. C'est à toi maintenant de veiller à l'observation des lois et des institutions données par Dschen-Giskhan, et de prendre possession du pays. Je veux que tu récompenses et favorises les peuples qui t'obéiront et se soumettront volontairement ; mais ceux qui te résisteront ou se révolteront contre toi, devront être anéantis avec leurs femmes et leurs enfants. Après avoir détruit l'ordre des Assassins, tu entreprendras la conquête de l'Irak. »

Houlakou se rendit à son camp de Karakouzoum, divisa son armée en plusieurs corps, qu'il eut soin de renforcer de mille familles d'artificiers chinois. Cela fait, il se mit en marche. Sur la route, il envoyait des ambassadeurs aux princes de tous les États qu'il traversait : Au nom du Khan, disait l'ambassadeur, je viens détruire l'ordre des Assassins et leurs châteaux-forts. Si vous me soutenez dans cette entreprise, vos efforts seront récompensés et vos provinces protégées ; mais si, au contraire, je vois en vous des sentiments hostiles, après l'extirpation de cet ordre, je tournerai mes armes contre vous. Souvenez-vous de mes paroles, car ce que j'ai prédit arrivera. C'est ainsi qu'il arriva non loin de la forteresse où

se tenait Rokneddin-Karschâh. Des ambassadeurs furent envoyés à ce dernier. Il eut l'air de vouloir se soumettre, et adressa à Houlakou un de ses principaux officiers pour l'assurer de ses bonnes dispositions. Le Mongol lui fit répondre en ces termes : Rokneddin nous a envoyé son frère, c'est pourquoi nous lui pardonnons les crimes de son père, et ceux de ses partisans. Quant à lui, comme il ne s'est rendu coupable d'aucun forfait pendant le court espace de son règne, il peut se retirer chez nous, après avoir rasé ses forteresses.

Pendant que ces négociations avaient lieu, on faisait une guerre acharnée à tous les membres ou les partisans de l'ordre. On en massacra, dit-on, douze mille, sans distinction de sexe ni d'âge. Quand on rencontrait un Assassin, on le forçait à se mettre à genoux, et, dans cette posture, on lui coupait la tête. Rokneddin, qui n'ignorait pas de quelle manière on en usait envers ses partisans, craignait pour lui-même un sort semblable, et ce ne fut qu'en tremblant qu'il se décida à se livrer à son ennemi. La forteresse de Kerdhouh tenait encore; Rokneddin promit d'engager ceux qui y commandaient à cesser toute résistance, et à se rendre à l'armée du mangou. Pour récompense de sa soumission volontaire, il demanda à voir ce dernier; mais, comme la forteresse de Kerdhouh ne s'était point encore rendue, malgré la promesse de Rokneddin, le mangou lui fit répondre : Puisque tu prétends avoir fait ta soumission, pourquoi n'as-tu point remis entre nos mains la forteresse de Kerdhouh ? Retourne sur tes pas, et lorsque tu auras livré tous tes châteaux, tu pourras avoir l'honneur de voir notre personne impériale.

Rokneddin était tout jeune, c'était encore un enfant;

il obéit, sans hésiter, aux injonctions qui lui étaient faites, et bientôt l'ordre des Assassins disparut entièrement.

A partir de ce moment, cette secte ne reparaît plus dans l'histoire des peuples, à moins que l'on ne veuille prendre, pour une ramification de l'ordre des Assassins, l'association des *Étrangleurs* de l'Inde. C'est ce que nous examinerons, lorsque nous aurons à entretenir le lecteur de cette dernière association.

LES FRANCS-JUGES.

I

Considérations sur l'Allemagne. — Opinion qui rapporte à Charlemagne l'institution des Francs-Juges. — Pouvoir mystérieux de ces derniers — Les Guelfes et les Gibelins. — Commencement de leurs luttes. — Le tribunal secret devient un instrument dans les mains des deux factions ennemies.

L'ALLEMAGNE est assurément un pays curieux à observer. A-t-il été, jusqu'à présent, apprécié comme il devait l'être ? nous l'ignorons. Nous ne connaissons de ce pays que ses livres, son histoire; il faudrait avoir vécu au milieu de ce peuple, à la fois grave et enthousiaste, pour bien juger de sa valeur réelle.

L'Allemagne a été, de tout temps, le sol classique des sectes religieuses; la liberté a eu là les plus ardents, comme les plus enthousiastes défenseurs; et cependant, il semble que cette contrée ait gagné peu de chose dans les luttes courageuses de l'esprit, qu'elle a si souvent en-

treprises. Cela tient sans doute à un vice organique de la société allemande, qui semble défendre l'activité, et autoriser en quelque sorte la paresse intellectuelle.

L'Allemagne agit moins qu'elle ne pense ; elle pense encore moins qu'elle ne rêve !

Tout ce qui s'élève au-dessus des sphères habituelles de la pensée humaine ; tout ce qui tend à arracher l'esprit aux préoccupations ordinaires de la vie ; tout ce qui, enfin, paraît devoir ouvrir à l'homme un nouvel horizon, attire et absorbe l'attention de l'Allemagne. Aussi, à quelque époque que vous la preniez, vous la trouverez toujours fidèle aux traditions du passé, se dérobant au misérable spectacle du présent, et cherchant les destinées de l'avenir ! C'est à cette disposition permanente de l'esprit allemand, qu'il faut attribuer l'existence de ces innombrables sociétés secrètes, qui, de temps en temps, font leur apparition dans l'histoire de ce pays. Une sourde inquiétude règne incessamment dans les esprits ; un besoin insatiable de connaître y surexcite la pensée ; les arts, la littérature, la poésie elle-même, la sublime poésie de Klopstok et de Goëthe, ne sont que des expressions plus ou moins parfaites de cet amour de la mysticité, qui tourmente à toute heure la raison de l'Allemagne.

Les *Francs-Juges*, les *Rose-Croix*, les *Illuminés*, ont été, dans le passé, des exemples vivants de ce que nous venons d'avancer ; aujourd'hui, l'agitation n'a pas cessé, elle subsiste toujours ; on ne peut pas prévoir le jour où elle se calmera, s'il est vrai qu'elle doive jamais se calmer.

Aujourd'hui, comme autrefois, l'Allemagne rêve à la liberté, sans beaucoup plus de moyens pratiques de la conquérir Elle est forte, courageuse, elle se sent tra-

vaillée d'un étrange besoin d'entrer dans une vie nouvelle; mais elle n'avance qu'à tâtons sur la route du progrès, et ne cherche qu'avec défiance à écarter les ténèbres qui l'envahissent de toutes parts. Au milieu des changements matériels que les découvertes du XIX[e] siècle ont fait subir à l'Europe, l'Allemagne, étonnée, troublée, presque inquiète, regarde avec hésitation le mouvement qui se fait autour d'elle, et se demande pourquoi elle seule reste calme et immobile!... De grandes questions sociales s'élèvent dans les pays qui l'environnent; elle écoute le bruit de la lutte intellectuelle, et c'est à peine si elle s'en émeut. N'est-ce pas un spectacle étrange que cette immobilité, que l'on prendrait volontiers pour de l'indifférence, de la part d'une nation qui a toujours marché en avant, et qui a souvent répandu sur la route de l'humanité les étincelles fécondes de son activité intellectuelle? — Pourquoi se repose-t-elle? — D'où vient qu'elle fait une station aussi inopportune; se défatigue-t-elle de la route? se prépare-t-elle, par le repos, à de nouvelles luttes?

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne est un pays trop considérable sous tous les rapports, pour que l'Europe n'attende pas avec une haute impatience, ce qui doit sortir de son repos!...

Nous n'accusons pas l'Allemagne de son silence, ni du refus de concours dont elle semble repousser les tentatives audacieuses de la première moitié de notre siècle; nous savons qu'il y a, de l'autre côté du Rhin, des hommes éminents, qui savent en temps opportun descendre des hauteurs de leurs rêves, pour marcher dans les sentiers de la terre; le plus sage est d'attendre, et de ne rien préjuger, D'ailleurs, il se produit depuis quelque

temps, chez nos voisins d'outre-Rhin , des tendances qui ne peuvent exercer que d'heureuses influences sur les destinées de l'humanité. La jeunesse allemande, cette jeunesse si calme, si digne, si noble, qui a conservé, au milieu de notre société corrompue, les traditions saintes d'un autre âge ; la jeunesse allemande a pris dernièrement certaines initiatives qui lui font généralement honneur.

Doit-on, après cela, attendre beaucoup de l'Allemagne pour l'avenir ? Je ne pense pas qu'aucun puisse le dire.

Dans la hiérarchie politique des nations européennes, l'Allemagne se trouve placée dans un rang secondaire, qui ne lui permet de s'abandonner à aucune initiative bien importante ; elle compromettrait même sa position , en prenant une attitude trop libérale ; on ne peut donc, ainsi que nous le disions plus haut , qu'attendre sans trop préjuger.

Et, à ce propos, c'est peut-être ici le lieu de dire que l'Allemagne n'exerce pas, à coup sûr, les fonctions politiques que lui assignent son courage, sa moralité, son intelligence. Ce sera, sans doute, la justice de l'avenir, de passer le niveau sur toutes ces misérables inégalités politiques dont on se préoccupe tant de nos jours; c'est par là que devront commencer les grandes réformes desquelles le vieux monde attend sa régénération. L'Allemagne a d'ailleurs fait ses preuves d'aptitude ; le rôle qu'elle a joué, à diverses reprises, dans l'histoire du monde, atteste sa force et sa grandeur ; ce serait une œuvre à la fois généreuse et juste, que de lui restituer la place qui lui appartient.

A la vérité, nos diplomates d'hier diront à cela, que l'équilibre européen demande que les choses demeurent

dans le même état que devant, et que ce serait compromettre les intérêts du monde, que de tenter d'admettre un nouveau peuple dans le congrès des grandes nations. — Cet argument est digne de pitié.

Il faut régénérer cette vieille politique à courte vue, qui dispose si imbécillement de nos destinées; la révolution française n'a pas impunément envahi l'Europe et fait le tour du globe; des besoins nouveaux se sont produits, il leur faut de nouvelles satisfactions. Voici venir une jeune génération, sage quoique ardente, enthousiaste quoique réfléchie; à cette génération, il faudra nécessairement, tôt ou tard, une représentation établie sur des bases larges et solides, et que rien, dans le présent comme dans l'avenir, ne puisse ébranler!

Charlemagne avait rempli l'Europe du bruit de ses exploits, et, depuis l'Espagne jusqu'à l'Ebre, tout pliait en Occident sous ses armes victorieuses. Charlemagne fut un grand empereur; il fut grand dans sa politique, grand dans ses conquêtes, grand jusque dans ses cruautés. L'Aquitaine, la Gascogne, la Lombardie, l'Italie presque tout entière, la Souabe, la Bavière, la Franconie, la Saxe, la Hongrie et la Transylvanie, l'Istrie, la Croatie, la Dalmatie, ne formaient plus qu'un vaste empire, au-dessus duquel planait le génie du nouvel empereur. L'impératrice Irène avait envoyé à Charlemagne des ambassadeurs chargés de lui offrir sa main, avec la qualité d'empereur d'Orient. Le monde avait même été à la veille de n'avoir qu'un seul maître. Si ce projet avait pu se réaliser, quel majestueux spectacle le monde n'eût-il pas présenté à cette époque!

La puissance de Charlemagne était sans rivale; mais, composé d'éléments hétérogènes, qui tendaient incessam-

ment à se séparer, ce vaste empire avait besoin, pour subsister, du génie énergique de son maître. Les peuples d'Allemagne surtout, et particulièrement les Saxons, étaient continuellement en révolte ouverte contre ses lieutenants, et lui-même avait été obligé d'aller les châtier jusqu'à cinq reprises différentes. Rien ne pouvait dompter la férocité des Saxons : ni les châtiments, ni les bienfaits. Ces révoltes successives étaient d'un mauvais exemple pour les peuples voisins. Charlemagne n'était pas toujours à portée de les faire rentrer dans la soumission, et il dut, plusieurs fois, user envers eux d'une cruauté terrible. Une fois entre autres, qu'ils avaient impitoyablement massacré certains commissaires envoyés pour leur rendre la justice, Charlemagne résolut de tirer une vengeance éclatante d'un pareil crime. Il envahit leur pays, et y mit tout à feu et à sang; mais, loin de les contenir, ce châtiment ne servit qu'à irriter leur fierté. Ils refusèrent de se soumettre, et quatre mille d'entre eux furent décapités.

La soumission n'était donc qu'apparente de ce côté. Charlemagne avait trop de génie, et une intelligence trop nette de sa propre position, pour ne pas comprendre que tous ces peuples ne manqueraient pas de profiter des premiers troubles qui suivraient sa mort, pour tenter de conquérir leur liberté. De trois fils auxquels il espérait léguer les fruits de ses conquêtes et des longues luttes qu'il avait soutenues, un seul était vivant, Louis-le-Débonnaire. Louis-le-Débonnaire avait d'heureuses qualités, que son père s'était plu à développer, mais il ne possédait ni l'activité, ni la force, ni le courage ambitieux de Charlemagne. Ce dernier avait souvent éprouvé dans les combats la valeur des peuples qui lui étaient soumis; il ne

pouvait se dissimuler que si son nom, entouré d'un prestige de gloire, ne suffisait pas à les retenir dans l'obéissance, les mains inexpérimentées de son fils seraient moins habiles encore à porter le fardeau du pouvoir qu'il allait lui laisser. Charlemagne aimait ses peuples. Un jour même on l'avait vu pleurer au récit des incursions que les Normands faisaient sur les bords de la Méditerranée. Si ces hommes, s'était-il écrié, osent se livrer à de pareilles entreprises de mon vivant, que n'oseront-ils pas quand je ne serai plus ! Cette crainte paraît avoir été la préoccupation de ses derniers jours. On ne pouvait rien encore contre les Normands. C'étaient des hommes nouveaux, on ne les connaissait pas, ils n'avaient pas de pays qui leur appartînt en propre. Ils allaient, menant une vie vagabonde, s'arrêtant ici ou là, tuant et pillant tout ce qu'ils rencontraient sur leur route.

Dès que Charlemagne eut associé Louis-le-Débonnaire à l'empire, il ne lui cacha aucune des difficultés de la position, et chercha à le mettre en garde contre toute surprise. Il lui laissait le plus vaste empire qui fût alors au monde; cet empire lui appartenait. Il l'avait acheté par bien des combats, bien des luttes, des défaites bien cruelles, des victoires bien sanglantes. La prévision qu'un jour viendrait où cet empire tomberait et se déchirerait peu à peu par lambeaux ; où tous ces peuples se sépareraient violemment, s'arrachant à un joug qui leur paraissait déjà trop pesant, empoisonna sa vieillesse. Il ne crut pas que les recommandations qu'il adressait à Louis-le-Débonnaire fussent suffisantes; il pensa, au contraire, qu'il était urgent de fonder une institution qui vînt secrètement en aide au pouvoir du prince; qui pût, à tout instant, préve-

nir les révoltés, punir les coupables, et retenir ainsi, par la terreur qu'elle inspirerait, ceux qui tenteraient de rappeler aux peuples vaincus la liberté perdue. Ce n'était guère l'esprit de l'époque ; mais par cette raison même, l'institution à laquelle songeait le vieil empereur offrait plus de chances d'atteindre le but qu'il se proposait. Aucune donnée certaine ne nous autorise à croire que les FRANCS-JUGES furent institués du temps même de Charlemagne ; mais, selon toute probabilité, il en dut être ainsi. Certainement, à cette époque, l'institution n'est pas ce que nous la verrons être plus tard. C'est, en quelque sorte, une police active et vigilante, dont les yeux sont incessamment ouverts, et qui veille, sans trêve ni repos, à la conservation des privilèges des empereurs franks. Il est vraisemblable que les *Missi Dominici* durent entrer dans la composition des premiers tribunaux secrets. Dans le principe, ces envoyés n'avaient d'autre mission que de rendre la justice à ceux qui la demandaient, de tenir l'empereur au courant de tout ce qui se passait dans les provinces trop éloignées du siège de l'empire, pour qu'il pût en être instruit par lui-même. La mission de ces envoyés devint secrète au lieu de rester publique. Ils eurent un tribunal caché où ils rendirent mystérieusement la justice, au lieu du tribunal imposant et devant lequel ils avaient jusqu'alors l'habitude de faire comparaître les coupables. Ces envoyés s'appelèrent dès lors *grands-juges*, et s'entourèrent d'une foule d'agents subalternes qui furent chargés de l'exécution des jugements rendus. Ces agents, pris dans toutes les classes, se trouvaient partout. Ils savaient tout ce qui se passait, découvraient facilement toutes les conspirations qui se tramaient, et désignaient impitoyablement les conspirateurs à la ven-

geance de leurs chefs. Dès qu'un coupable était ainsi désigné au tribunal secret, les grands-juges s'assemblaient, prononçaient sa condamnation, et l'abandonnaient au poignard de leurs affidés. — L'exécution suivait de près la sentence. — En quelque lieu que le coupable se trouvât, quelques précautions qu'il prît pour échapper, si grande que fût sa puissance, l'agent secret du tribunal savait le découvrir, trouver l'instant favorable, et le frapper.

Les premières fois que de semblables exécutions eurent lieu, la terreur fut grande autour des victimes. Le coupable était sans défiance, il ne savait pas que la trahison s'était assise à ses côtés, avait écouté ses moindres paroles, surpris ses moindres gestes; la foule ignorait encore l'existence de ce pouvoir occulte, dont les agents ténébreux pénétraient partout à l'aide de moyens inconnus. Tous furent frappés d'épouvante, chacun jeta autour de soi des regards soupçonneux, et l'on se demanda s'il n'y avait point quelque sortilège dans le fait de ces exécutions terribles. Les imaginations s'enflammèrent à mesure que les exécutions devinrent plus fréquentes, la terreur se répandit davantage. Nul ne savait où siégeait le tribunal qui rendait d'aussi redoutables sentences. Le tribunal n'était nulle part, il était partout. Certaines rumeurs commencèrent à circuler. Le peuple accepte facilement les fables les plus ridicules; on parla d'êtres surnaturels qui, empruntant une forme, approchant vaguement de la forme humaine, rôdaient chaque soir à travers les campagnes arides de la Westphalie. Les uns avaient vu flotter au loin, à la clarté douteuse de la lune, les longs plis de leurs robes noires; les autres, égarés dans les vastes solitudes de la Bohême, les avaient entrevus se glissant mystérieuse-

ment dans l'ombre, et disparaissant tout-à-coup dans les profondeurs de quelque forêt séculaire. Ceux-ci racontaient qu'ils étaient armés d'une longue épée ; ceux-là, qu'ils n'avaient, pour toute arme offensive et défensive, qu'un faible et léger poignard. Ces bruits, passant avec rapidité de bouche en bouche, propagèrent en peu de temps la terreur, et, peuple, guerriers ou seigneurs, chacun se crut désormais menacé dans son existence. Parmi tous ces bruits, il est bien difficile de démêler la vérité. A ces époques, l'absence de tout document authentique jette l'historien dans une grande perplexité. En aucun temps, d'ailleurs, on n'a su d'une manière certaine quels étaient les procédés ordinaires du tribunal secret des Francs-Juges. Au moment où l'institution commence, il n'y a encore aucun historien; ce n'est que par supputation que l'on arrive à préciser une partie des habitudes de leur tribunal. Ce que l'on peut avancer avec quelque certitude, c'est que l'institution était alors aux mains des empereurs, qu'elle lui était toute dévouée, qu'elle n'agissait que sous leur influence immédiate. Toute initiative leur était expressément interdite. Une discipline sévère retenait les membres de l'association dans les limites rigoureuses de leur devoir. Un serment solennel les liait les uns aux autres, et une mort instantanée punissait le parjure.

Dès que l'on connut, par ses terribles effets, toute l'étendue du pouvoir du tribunal secret, beaucoup demandèrent à en faire partie. Le seul moyen d'échapper à la vengeance de la société, était d'en être soi-même reconnu membre. Bien des nobles y entrèrent, et l'association devint considérable. Mais un fait digne de remarque, et qui prouve que les Francs-Juges étaient bien une in-

stitution imaginée par les empereurs, ou les gouvernements qui leur succédèrent, c'est que jamais le poignard de leurs affidés n'alla chercher la poitrine d'un serf, et que leur vengeance s'adressa toujours aux seigneurs, qui, par leur position, leur rang et l'influence qu'ils exerçaient, inspiraient plus d'ombrage à leurs suzerains. — Les Francs-Juges perdirent bientôt ce caractère d'institution impériale.

Pendant les guerres qui déchirèrent l'Allemagne aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les Guelfes et les Gibelins s'emparèrent tour-à-tour de la puissance dont se trouvait armé le tribunal secret, pour la faire servir à leurs vengeances personnelles. L'institution prit alors un aspect sanguinaire, et devint l'instrument des partis. On se rappelle la division des Guelfes et des Gibelins ; les causes n'en ont pas été jusqu'à présent suffisamment appréciées. Comme ces deux grandes familles se trouveront naturellement mêlées à l'histoire dont nous devons nous occuper, il n'est pas hors de propos de remonter un instant à l'origine même de ses divisions, et d'expliquer quelle suite d'évènements amena les sanglants combats dont il sera question.

L'ancienne maison des Guelfes possédait, avec les branches collatérales, de riches pays en Bavière et dans l'Alemanie, jusqu'à la frontière des Longobards. La principale branche de cette famille avait fini par s'assurer la possession héréditaire du duché de Bavière, et Henri-le-Superbe y avait même joint le duché de Saxe. Outre les biens allodiaux de son père, il avait hérité, du côté de sa mère, Wulfhide, de la moitié des grands domaines de Billung, en Saxe ; Gertrude, sa femme, lui avait apporté en dot tous les biens patrimoniaux de Supplimbourg, de

Nordheim et de l'ancien Brunswick, et, après la mort de l'empereur Lothaire, il était entré également en possession de la succession de Mathilde, de sorte qu'il se trouvait, au moment où il s'agissait d'élire un nouvel empereur, le prince le plus riche et le plus puissant de l'empire. Henri était vain et orgueilleux de sa puissance.

Konrad de Hohenstaufen, qui seul pouvait se présenter comme son compétiteur, avait su inspirer, au contraire, à tous, l'estime et la confiance, par sa douceur et sa bravoure. De plus, Konrad témoignait au Saint-Siège la soumission qu'il exigeait, tandis qu'on ne pouvait s'attendre à rien de bon de la part de Henri. Or, le pape exerçait une grande influence sur les divers seigneurs qui devaient prendre part à l'élection.

Jusque-là, cependant, rien n'était désespéré. Les princes avaient fixé Mayence comme le lieu du rendez-vous général, et la Pentecôte, comme le jour où l'on devait procéder à l'élection. C'était la politique ordinaire du Saint-Siège, de se joindre toujours au parti le plus faible, pour empêcher le parti opposé de devenir trop puissant. L'impératrice veuve ne l'ignorait pas : dès la Chandeleur, elle avait convoqué à Quedlimbourg une assemblée, à l'effet de faire proclamer son gendre, le duc Henri. Les partisans de Konrad, d'un autre côté, s'étaient assemblés à Coblentz, dès le 22 février, et, craignant qu'à l'élection générale le duc Henri n'eût le dessus, ils avaient déjà procédé à la nomination de leur roi, que le nonce du pape couronna immédiatement à Aix-la-Chapelle.

L'origine des Hohenstaufen ne remontait pas bien loin. Le fondateur de la maison Frédéric, gendre du roi Henri IV, s'était signalé comme défenseur du royaume ; ses deux fils, héritiers de la maison franke, par leur

mère Agnès, recherchèrent, l'un après l'autre, la couronne, qui échut enfin au plus jeune. Cette maison avait à peine soixante ans d'existence. Lorsque Henri-le-Superbe apprit la nomination de Konrad, il voulut faire quelque résistance ; mais ses partisans ayant été battus à Minniberg, et, à la Diète convoquée à Bamberg, Konrad ayant été solennellement reconnu par tous les princes d'Allemagne, il ne vit pas d'autre parti que de suivre l'exemple qu'on lui donnait, et se laissa décider, par plusieurs promesses, à rendre les joyaux de la couronne.

L'Allemagne sortait à peine d'une guerre longue et sanglante : grandes et petites batailles, sièges, escarmouches, pillage, incendie; pendant cinquante ans, elle avait été livrée à ces horribles fléaux ; en outre, une profonde corruption la minait honteusement. La polygamie et le plus affreux débordement de mœurs avaient tout envahi. Praxédis, seconde femme de Henri IV, avait osé accuser son mari d'impuissance! Elle donnait elle-même l'exemple du plus honteux dévergondage : deux fois, dans deux conseils successifs, tenus à Constance et à Plaisance, elle ne rougit pas de dévoiler, en présence d'une assemblée nombreuse, les actes les plus intimes et les plus secrets du mariage ! Alors, on se faisait un jeu des choses les plus saintes. La fidélité conjugale et la foi des serments étaient audacieusement violées. La perturbation régnait partout.

La nouvelle lutte qui se préparait entre les deux plus puissantes maisons, ne promettait pas un avenir plus calme à ce malheureux pays. Des bandes de pillards et d'assassins, restes des armées qui s'étaient partagé le pays pendant la guerre, parcouraient les campagnes, et renouvelaient à chaque instant les horreurs auxquelles

on croyait avoir échappé. Les divisions des Guelfes et des Gibelins remirent tout en question, et la guerre civile reprit bientôt avec une nouvelle fureur. Les papes ne se départaient pas de leur politique habituelle. Quand la maison des Guelfes leur paraissait devenir trop puissante, ils employaient toute leur influence à faire nommer un membre de la famille des Gibelins; quand ceux-ci leur paraissaient trop redoutables, ils changeaient aussitôt de parti, et se hâtaient de favoriser l'élection d'un Guelfe. L'empire allait ainsi alternativement des Guelfes aux Gibelins, et des Gibelins aux Guelfes; chaque élection était toujours, pour le nouvel empereur, l'occasion des plus sanglantes vengeances. Les papes auraient pu facilement mettre un terme à toutes ces horreurs, mais ils n'écoutaient que leur seul intérêt, et leur intérêt les engageait à ne point changer de tactique. Les Guelfes et les Gibelins ne furent dupes, ni les uns, ni les autres, de ces alternatives de faveur dont ils étaient l'objet de la part des souverains pontifes; ils les trompèrent souvent; et pour suivre avec plus d'activité ce qui se tramait à Rome pour ou contre eux, ils firent entrer dans le conclave des cardinaux à leur dévotion. Les factions des Guelfes et des Gibelins occupèrent donc à la fois deux théâtres, sur lesquels s'exercèrent leurs sanglantes et politiques divisions. A Rome se préparait l'élection; en Allemagne, elle se disputait les armes à la main.

Il n'est pas étonnant qu'au milieu de ces cruels débats, les deux maisons rivales aient cherché avec ardeur à détourner à leur profit l'influence mystérieuse et terrible dont jouissaient les membres de l'association des Francs-Juges. L'association avait des ramifications immenses, et

inspirait à tous, grands ou petits, une salutaire terreur. Les Guelfes et les Gibelins ne pouvaient que gagner à tenir dans leurs mains les fils de cette trame qui s'étendait de tous côtés, enveloppant l'Allemagne dans son immense réseau.

C'est à ce moment que nous prendrons le TRIBUNAL SECRET.



LE COMTE DE MESSEIN

(Franco-Juge)

II

Organisation des Francs-Juges. — Réception des néophytes. — Épreuves qu'on leur faisait subir. — Les Frehnbot. — Leur emploi. — Leur costume. — Le livre de sang. — Les Guelfes et les Gibelins. — L'empereur Sigismond prend des mesures contre les Francs-Juges. — Les Illuminés considérés comme les successeurs des Francs-Juges.

Quel que soit le degré de similitude que présentent entre elles, dans leurs usages, la plupart des sociétés secrètes, lesquelles semblent toutes, au premier abord, copiées les unes sur les autres, il existe cependant des différences essentielles, qui, pour n'être pas très-sensibles, n'en sont pas moins profondes et radicales. Ces différences tiennent à l'esprit des temps, et peut-être aussi aux exigences impérieuses des climats. Sans doute, il y a entre toutes ces sociétés une incontestable filiation, qui semble les relier les unes aux autres; mais l'esprit humain ne procède jamais autrement, et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que l'on a découvert qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Les sociétés secrètes des

pays du Nord ne se distinguent, à vrai dire, des sociétés secrètes des pays du Midi, que par la modification de certaines formes, le symbole n'est pas le même partout: mais la signification du symbole ne change pas. Dans les cérémonies qui préparent l'initiation, la société n'a d'autre but que d'éprouver le courage ou la moralité du néophyte ; le but reste partout et toujours le même, le mode d'épreuve seul peut être modifié; et comment, d'ailleurs, en serait-il autrement? Tous les sentiments de l'homme ne tournent-ils pas toujours dans le même cercle, toutes ses aspirations ne tendent-elles pas au même but? Du moment que quelques hommes se réunissent et se constituent en société, n'y a-t-il pas entre eux solidarité complète, et ne doivent-ils pas, par tous les moyens possibles, chercher à s'assurer de la fidélité, du courage, de l'honneur de chacun de leurs compagnons? Peut-on procéder avec trop de précautions, quand il s'agit d'initier un inconnu aux opérations dont dépend peut-être l'existence de quelques milliers d hommes? Il ne faut laisser aucune chance à la trahison ni à la lâcheté, et il est certaines épreuves que le lâche ou le traître ne subit pas sans pâlir.

Les cérémonies qui accompagnaient d'ordinaire la réception d'un néophyte dans la société des Francs-Juges, sont assez peu connues pour que nous croyions intéressant d'en donner ici un aperçu détaillé : on a retrouvé le code de cette société dans les anciennes archives de la Westphalie, et il a été imprimé dans le *Reichs-theater* de Muller, avec le titre suivant :

« Codes et statuts du SAINT TRIBUNAL SECRET des Francs-Comtes et Francs-Juges de Westphalie, qui ont été établis, en l'année 772, par feu l'empereur Charlemagne.

tels que les dits statuts ont été corrigés, en 1404, par le roi Robert, qui y a fait, en plusieurs points, les changements et augmentations qu'exigeait l'administration de la justice dans les tribunaux des ILLUMINÉS (*Wissende*), après les avoir revêtus de nouveau du sceau de son autorité. »

Sur le premier feuillet de ce manuscrit, était une menace adressée aux profanes qui oseraient le lire : ils devaient être à l'instant livrés aux poignards des *Francs-Juges*. Les tribunaux des Francs-Juges étaient connus en Allemagne sous plusieurs dénominations. Quelquefois on l'appelait *Tribunal de Westphalie*, d'autres fois *Tribunal secret*, souvent encore *Tribunal saint, secret et juste ;* enfin, dans plusieurs contrées, on lui donnait le nom de VEHMEDING, *Tribunal véimique ou fœmique*, ou de FREGDING, *Tribunal franc*.

Il y avait plusieurs degrés d'initiation : les membres du premier degré étaient désignés sous le nom de *Francs-Juges* ; ceux du second sous celui de *véritables Francs-Juges ;* ceux du troisième, sous celui de *saints juges du Tribunal secret*. Les premiers jugeaient, les seconds exécutaient, les derniers parcouraient le pays, observaient qui s'y passait, et portaient à la connaissance de la ciété le résultat de leurs investigations.

Il était extrêmement difficile de s'introduire au sein de la société, et surtout d'en pénétrer les secrets. Le plus profond mystère couvrait les ténébreuses opérations des tribunaux. Les Francs-Juges avaient, comme les Templiers, des signes particuliers et conventionnels, à l'aide desquels ils se reconnaissaient entre eux. Ils avaient également certains mots de passe, qu'eux seuls connaissaient. Les principaux étaient, assure-t-on, les suivants:

stock, *strick*, *stein*, *gras*, *grein*, correspondant aux mots français *bâton*, *corde*, *pierre*, *herbe*, *pleurs*. Ces mots n'étaient pas les seuls dont les membres de l'association fissent usage ; ils en changeaient, au contraire, fréquemment, afin de donner le change à ceux qui auraient tenté de s'en servir pour s'introduire frauduleusement dans la société, et assister à ses cérémonies. Jean Agricola prétend que, lorsque des *Francs-Juges* étaient à table, ils avaient pour habitude de tourner la pointe de leurs couteaux de leur côté, et celle de la gaîne vers le centre de la table.

La société jouissait d'un pouvoir inouï, et inspirait à tous une profonde terreur. Si haut placés que fussent leurs ennemis, les *Francs-Juges* savaient les atteindre, et nul, quel que fût son rang, n'était à l'abri de leur vengeance. Une foule de documents attestent que les magistrats, les ministres, les princes et les souverains eux-mêmes, sollicitaient à l'envi d'y être admis, afin de se mettre par là à couvert de leurs tentatives. Lorsqu'une personne désirait faire partie de l'association, il lui suffisait d'aller clouer sa demande d'admission à un tronc d'arbre quelconque, et le postulant était sûr de trouver le lendemain à la même place, l'acceptation ou le refus des maîtres de l'ordre. S'il était refusé, tout était dit, et il devait attendre un certain laps de temps avant d'adresser une nouvelle demande. Si, au contraire, cette demande était agréée, on lui assignait dans la réponse un lieu de rendez-vous auquel il devait se trouver.

Le lieu du rendez-vous était quelquefois un endroit isolé au milieu de la campagne ; plus souvent, c'était sur une des places de la ville la plus voisine de la caverne où se tenaient les grandes assemblées des Francs-Juges. A

l'heure convenue, le récipiendaire ne manquait pas de se trouver à l'endroit indiqué. L'initiateur l'y attendait ; son visage était couvert d'un masque noir, ses épaules chargées d'un long manteau de couleur sombre, et un chapeau à larges bords dérobait ses regards à la curiosité du néophyte. L'initiateur demandait alors à ce dernier communication de la lettre qu'il avait dû recevoir, et après l'avoir suffisamment examinée, il faisait signe à son compagnon de le suivre, et se mettait en marche. *Le tribunal était partout et nulle part.* L'initiateur et le postulant erraient longtemps au milieu de la campagne, par des sentiers inconnus qui semblaient les éloigner du point de départ et les y ramener alternativement. Lorsqu'ils touchaient presque au lieu ordinaire des réunions de la société, l'initiateur nouait un mouchoir autour des yeux du néophyte, et, le prenant par la main, l'introduisait dans la caverne. Les documents les plus authentiques attestent, en effet, que les séances des Francs-Juges se tenaient ordinairement dans des cavernes. On voit encore aux bains de Baden, à quelques lieues de Rastadt, sous l'ancien château des margraves situé sur la montagne, un souterrain que les habitants assurent avoir servi aux séances du tribunal secret. « Tout endroit, dit une vieille chronique, peut servir à une séance du tribunal secret, pourvu qu'il soit inconnu et désert[1]. »

A son arrivée dans le souterrain, le néophyte trouvait le tribunal assemblé. Le grand-maître était magistralement assis sur son fauteuil ; il avait à côté de lui un sabre et un bâton, ou une branche de saule. Quelquefois les grands-maîtres ne présidaient pas eux-mêmes le tribunal ; ils se faisaient alors suppléer dans leurs fonctions

[1] *Des Sociétés secrètes en Allemagne et en d'autres contrées.* Paris, lib. Gide, 1819.

par les *Francs-Comtes*. Ceux-ci ne devaient faire voir la *lumière* à un profane que du consentement du grand-maître.

Le plus souvent, la séance s'ouvrait par un hymne que répétaient en chœur tous les assistants.

Une voix s'élevait tout-à-coup du demi-cercle formé par les sièges des principaux juges :

« A quel degré de sa carrière est la nuit? disait cette voix; est-ce l'oiseau funèbre ou celui du matin qui chante sur les eaux? Est-ce la lune ou l'aube qui éclaire le ciel? »

Et le chœur répondait :

« C'est l'ombre seule qui règne dans la nature; aucun oiseau ne veille au bord du lac; il n'y a dans l'univers qu'une voix qui résonne encore, c'est la voix qui demande justice.

« Alors, que la cour s'assemble à l'Orient et à l'Occident. *Mesureurs* du bien et du mal, apportez la *toise* et l'*équerre*, élevez l'autel funéraire, creusez la fosse, et que l'accusé tremble! Frères, êtes-vous prêts?

« Sur notre vie et sur notre ame, et sur la cendre des morts, nous avons obéi à nos lois, et nous sommes prêts à les servir encore. Lorsque le soleil abandonnera la terre, qui veillera sur elle, si ce n'est nous? »

Tous les membres de l'association se tenaient debout et découverts pendant l'hymne. Dès que les dernières notes du chœur avaient retenti sous les voûtes sonores, chacun s'asseyait en silence, et la séance commençait. On faisait alors avancer le récipiendaire jusqu'au milieu de l'assemblée, près des juges qui composaient le tribunal. L'initiateur, qui remplissait dans la cérémonie l'office de parrain, ne le quittait pas, et se plaçait à côté

de lui. Après avoir, sur la réquisition qui lui en était faite, décliné ses noms, ses titres et son âge, le néophyte appréciait quel genre d'épreuves il allait avoir à subir. On lui faisait connaître qu'une fois lié par le serment solennel qu'il allait prêter, aucune puissance ne pourrait le soustraire à la vengeance du tribunal, s'il osait s'aviser de révéler les secrets de la société; il lui était enjoint de n'avertir personne du danger dont il était menacé, de dénoncer père, mère, frère, sœur, ami ou parent, sans exception, s'il venait à sa connaissance qu'ils fussent proscrits par l'association. Le supplice des traîtres était affreux. Les yeux bandés, les mains liées derrière le dos, une corde passée autour du cou, on les plaçait sur le ventre, on leur arrachait la langue par la nuque, et on les pendait par les pieds jusqu'à ce qu'ils fussent morts. Ceux qui refusaient de dénoncer les victimes désignées par le tribunal, étaient traînés violemment devant l'assemblée, et étranglés sans autre forme de procès.

Si, malgré ces avertissements, le néophyte persistait dans sa résolution, il était admis à prêter serment dans la forme suivante :

« Je jure par le Christ, sur mon honneur et sur mon ame, de vénérer, servir et maintenir toutes les lois émanant du saint tribunal; de me dévouer jusqu'à la mort à cette sainte association, d'en exécuter les ordres aveuglément, avec fidélité et courage, de ne reconnaître aucune autorité de la terre au-dessus de la sienne.

« Je jure de défendre les doctrines et institutions des Francs-Juges contre toute puissance humaine, contre l'air, le feu et l'eau, contre tout ce que le soleil éclaire, contre tout ce que la nuit cache dans ses ombres.

« Je jure de dénoncer au saint tribunal tout ce qui,

d'après ses lois, mérite remontrance ou châtiment; de ne dérober ce que je pourrai apprendre des fautes des hommes, ni par amour, ni par amitié, ni par aucune affection de famille, ni pour or, ni pour argent, ni pour dignités ou privilège quelconque.

« De ne jamais trahir la volonté du tribunal pour sauver l'accusé ; de ne point révéler à celui que poursuit le VENGEUR, le danger dont il est menacé, de ne le lui faire connaître, ni par parole, ni par peinture, sculpture ou emblème.

« De n'accorder à aucun condamné ni feu, ni nourriture, ni vêtement, ni asyle, quand même mon père mourant me demanderait un morceau de pain, quand même mon frère tomberait de froid sur le seuil de ma porte.

« Si je manque à cette loi, je me reconnais coupable moi-même du crime que j'aurai dérobé à la justice suprême; je consens à subir la peine de mort qui y est attachée, à prendre la place du coupable que j'aurai sauvé.

« Je jure de porter toujours amour et respect au saint tribunal, dans mes actions, mes paroles, et les plus secrètes pensées de mon ame (1). »

Ce serment prononcé, le grand-maître prenait la parole en ces termes : Je vous demande si j'ai bien dicté le serment du Tribunal secret à cet homme, et s'il l'a bien répété. Les Francs-Juges répondaient : Oui, grand-maître, vous avez bien dicté le serment à cet homme, et il l'a bien répété !

(1) La plupart des détails que nous donnons ici sont puisés dans un beau roman de madame Clémence Robert, LE TRIBUNAL SECRET. Ce roman est aujourd'hui publié; nous devons à l'obligeance de l'auteur d'avoir pu en consulter le manuscrit. Peu de livres nous ont aussi vivement intéressé.

Une fois toutes ces formalités accomplies, le néophyte subissait les épreuves. On lui remettait une lampe entre les mains, et on le laissait, sans autre précaution, s'engager dans les souterrains creusés autour de la grande salle où il avait été primitivement introduit. La route qu'il suivait alors était diversement accidentée. Tantôt c'étaient des voûtes sonores, d'où pendaient des stalactites sans nombre; le suintement continu des murailles humides avait fini par détremper le sol; le néophyte n'y pouvait marcher qu'avec la plus grande difficulté; des reptiles aux formes bizarres, rampaient silencieusement sous ses pieds, et il entendait parfois, à ses côtés, des grouillements confus, mêlés de cris étranges. Tantôt, c'étaient de vastes salles, faiblement éclairées par la lueur mourante d'une lampe suspendue à quelque poteau solitaire. Il rencontrait sous ses pas des ossements blanchis, et, de quelque côté que son regard se tournât, les enfoncements pratiqués dans le mur circulaire, lui présentaient d'informes squelettes humains. Par un jeu naturel de la lumière vacillante, ces spectres hideux semblaient se mouvoir et tenter de sortir de leur immobilité. L'initié, pâlissant, cherchait en vain une issue pour se soustraire à ce spectacle terrifiant : de tous côtés le mur s'opposait à sa fuite. Enfin, cependant, une pierre se détachait tout-à-coup de la muraille et lui ouvrait un nouveau chemin. Là encore l'attendaient de nouvelles émotions, de nouvelles terreurs. A peine était-il engagé dans ce corridor sombre, qu'aussitôt il entendait derrière lui des pas qui pressaient les siens. Il lui était expressément défendu de se retourner, sous peine de perdre le fruit des premières épreuves; il continuait sa route. Cette partie de l'épreuve était peut-être la plus pénible, celle surtout

qui devait inspirer une terreur plus pénétrante. Était-ce un ami ou un ennemi qui marchait ainsi sur ses traces ? L'homme qui le suivait était-il chargé de l'épier, et, à la moindre apparence de faiblesse, ne devait-il pas le frapper, comme un membre indigne?... Les ossements qu'un instant auparavant il avait foulés sous ses pieds, les squelettes hideux que son regard avait rencontrés dans les chambres précédentes, n'étaient-ils pas les restes de ceux qui, faibles ou lâches, avaient été frappés ainsi par quelque agent mystérieux du Tribunal secret? L'initié pouvait s'abandonner à mille suppositions fort peu encourageantes, et plus d'un, sans aucun doute, regretta à ce moment de s'être aventuré dans une entreprise aussi périlleuse. La surveillance durait environ un quart d'heure, et s'arrêtait au moment où une grande porte d'airain s'ouvrait à deux battants devant le récipiendaire. Ce dernier était déjà considérablement affaibli par la longue marche qu'il avait faite et les terribles émotions qui l'avaient secoué durant le trajet.—La dernière épreuve commençait dès qu'il avait franchi le seuil de la porte d'airain. — La première salle qui s'offrait alors à lui était resplendissante de lumières; deux hommes masqués et vêtus de longues robes noires, l'y recevaient. Le premier portait à la main une branche de saule; le second, un poignard.

« Dans la salle où tu vas entrer, disait le premier tu trouveras un condamné, qui, pieds et mains liés, attend le coup mortel. Il aura le visage couvert d'un voile, tu ne sauras, en lui donnant la mort, si c'est un des hommes que tu as connus, un des hôtes que tu as reçus sous ton toit, si c'est ton ami, ton frère. Ce mystère formera ton ame au courage, dont tu auras

besoin si tu es appelé à frapper les êtres les plus chers!

« Prends et frappe! » ajoutait le second, en lui présentant son poignard.

Le récipiendaire recevait le poignard et s'éloignait. La salle dans laquelle il pénétrait alors, était nue, petite et sombre, une seule lampe l'éclairait. Dans le premier moment, jeté tout-à-coup ainsi dans l'obscurité, il ne découvrait qu'avec peine les objets qui l'entouraient; mais, peu à peu ses yeux s'habituaient aux ténèbres, et il finissait par distinguer, dans un des coins de la salle, la forme, vaguement dessinée, d'un corps humain. C'était la victime! Sa figure était couverte d'un voile, ainsi qu'on l'en avait prévenu, et il semblait attendre la mort avec résignation. Ce qui se passait alors est difficile à dire : plus d'un initié, sur le point de frapper, rejetait avec horreur loin de lui, le poignard dont on l'avait armé, et tentait de se soustraire par la fuite à cette dernière et épouvantable obligation; mais les Francs-Juges veillaient non loin de là, et toute retraite lui était fermée. Des bruits singuliers se faisaient entendre, des silhouettes de monstres surnaturels s'allongeaient silencieusement le long des murs. La lampe suspendue à la voûte s'éteignait tout-à-coup, et une invisible puissance poussait le néophyte à l'accomplissement de l'obligation imposée. Dès que le sacrifice était consommé, que le malheureux initié, pâle et effaré, était parvenu à se dégager des étreintes convulsives de sa victime, les murs qui l'entouraient tombaient comme par enchantement, et il se trouvait transporté au milieu de l'assemblée de ses nouveaux frères. Son parrain le revêtait aussitôt d'une longue robe noire, et le présentait ainsi aux membres du saint tribunal. On lui faisait de nouveau prêter le serment de silence et de

fidélité, et on l'invitait à communier sous les espèces du pain et du vin avec les Francs-Juges. Dès ce moment, il était initié au premier degré, et admis à faire le présent d'usage. Ce présent consistait, pour le Franc-Juge de première classe, en un marc d'or, pour celui de la seconde, en un marc d'argent, et pour celui de la troisième, en un chapeau et une mesure de vin.

Lorsque les Francs-Juges appelaient une personne étrangère à l'ordre à comparaître devant leur tribunal, ils s'y prenaient de la manière suivante :

Les membres du tribunal se réunissaient d'abord dans le lieu ordinaire des séances; l'accusateur était introduit, et le grand-maître ou son suppléant l'invitait à faire connaître les motifs pour lesquels il avait recours à la justice des Francs-Juges. Ces motifs une fois appréciés, le tribunal rendait sa sentence, et chargeait officiellement un des saints huissiers, ou *frohnbot*, d'aller porter à l'accusé l'ordre de comparaître. Le *frohnbot* s'enveloppait de son long manteau noir, de son large feutre, et ne tardait pas à s'éloigner. Quelle que fût la personne que la citation désignât, le *frohnbot* trouvait toujours moyen de l'aborder, et de lui remettre le redoutable parchemin revêtu des sept sceaux ordinaires. La citation était d'ailleurs remise en triple expédition au frohnbot, et le prévenu en recevait toujours au moins une. Ces citations étaient ainsi conçues : « *A***, coupable de révolte contre le saint Tribunal, comparais! Nous, les secrets vengeurs de l'Éternel, te sommons de venir avant la fin de cette lune, rendre compte devant la souveraine justice que tu as méconnue. Comparais! comparais!* » La citation indiquait, en outre, l'heure, le jour et le lieu où le prévenu devait se trouver, pour être conduit devant le Tribunal secret.

Le jour désigné, le tribunal s'assemblait de nouveau ; mais cette fois dans tout l'appareil, toute la pompe de sa puissance. Le Franc-Comte occupait le fauteuil, ayant toujours à côté de lui un glaive et une branche de saule. Avant l'arrivée de l'accusé, le Franc-Comte prenait la parole, et s'adressait à l'assemblée. « Je vous demande, disait-il, si c'est bien réellement le moment et le lieu où je puis juger les causes portées devant le saint Tribunal ? »

Les Francs-Juges répondaient : « Vous êtes investi du pouvoir par le grand-maître. »

Le Franc-Comte reprenait alors et disait : « Je me conforme à ce qui vient d'être décidé. »

Après ce colloque, on procédait à la nomination des sept Francs-Juges qui devaient, avec le Franc-Comte, prendre part au jugement. L'élection terminée, ce dernier disait : « Je promets sûreté et protection à mes intègres et féaux N. N. et autres ici présents, ainsi qu'il est de droit, sous peine de la *hart*, et je les installe. » Chacun des sept Francs-Juges prenaient place auprès de leur chef, et l'on attendait en silence que l'accusé fût introduit. Pendant ce temps, tout Franc-Juge devait avoir la tête nue et le visage découvert. Il lui était défendu de porter des gants, et on l'obligeait à garder son manteau rejeté par-dessus l'épaule. Si, par hasard, un profane tentait de s'introduire au sein de l'assemblée, pour assister à la cérémonie qui allait avoir lieu, son procès n'était pas long à instruire, et on le pendait sur-le-champ par les pieds, à l'arbre le plus prochain de la caverne.

Cependant le prévenu s'était rendu au lieu qui lui avait été indiqué, et où l'attendait le frohnbot. Ce dernier le conduisait silencieusement devant le tribunal assemblé. Alors commençaient les débats : l'accusateur déduisait ses

griefs et demandait un jugement; l'accusé présentait sa justification et demandait son élargissement. Le Franc-Comte minutait une formule de sentence, et ordonnait à un des membres du tribunal de l'examiner et d'en dire son avis. Pendant l'examen, l'accusateur se retirait: l'affaire était alors discutée par tous les membres de l'association indistinctement, et s'ils se trouvaient du même avis que le Franc-Comte, ce qui arrivait presque toujours, la sentence était définitive. Quelquefois ces sentences ne recevaient pas immédiatement leur exécution, et il est des exemples qui prouvent qu'elles pouvaient rester en vigueur contre les condamnés pendant toute leur vie. En cas d'exécution immédiate, la manière de procéder était fort simple : on jetait une corde au cou du patient, et le Franc-Comte prononçait la formule suivante :

« Je te condamne, conformément aux lois du Tribunal secret, à être pendu, vu que tu as mérité ce supplice par tes forfaits. J'abandonne ton corps à dévorer aux corbeaux, aux oiseaux et aux animaux qui vivent dans l'air; je recommande ton ame à Dieu; je déclare ta femme veuve et tes enfants orphelins! »

A peine le Franc-Comte avait-il achevé de formuler cette sentence, que les Francs-Juges s'emparaient du malheureux condamné et l'étranglaient. Le Franc-Comte jetait alors la branche de saule au milieu de l'assemblée: les Francs-Juges crachaient dessus, et approuvaient le jugement rendu, debout, tête nue, sans gants et sans rmes.

Il arrivait quelquefois que le prévenu refusait de se présenter à la première citation qui lui était adressée : dans ce cas, il était tenu de payer une amende de 45 flo-

rins; cette amende devenait de 90 florins après la seconde citation; enfin, à la troisième, le prévenu était mis au ban. Le délai ordinaire d'une citation était de six semaines et quatorze nuits. On l'attachait à la maison de l'accusé, à la statue d'un saint, dans les environs, ou au trône des pauvres, toujours placé en rase campagne, à côté de quelque crucifix. Les wachtman (gardes de nuit), ou les passants, en informaient l'accusé; ce dernier était encore instruit directement. S'il arrivait que le tribunal, en veine de clémence, fît grâce au condamné, deux Frans-Juges devaient, dans ce cas, accompagner ce dernier devant l'assemblée, et solliciter son pardon. Le condamné se présentait dans l'attitude d'un suppliant; c'est-à-dire la corde au cou, et tenant dans ses mains revêtues de gants blancs, une croix verte et un florin d'empire. Mais lorsque la victime désignée par les citations successives des Francs-Juges refusait absolument de se présenter, et tentait même de se soustraire, par la fuite ou tout autre moyen, à la vengeance dont elle était menacée, les *secrets vengeurs* du tribunal se mettaient en campagne, et quelque matin, on voyait un cadavre suspendu aux branches d'un chêne isolé, au milieu de la campagne. Pour qu'on ne pût ignorer quelle main avait fait le coup, l'assassin était tenu de laisser son poignard planté dans l'écorce de l'arbre.

On ne pouvait faire preuve d'une audace plus insolente.

Les *frohnbots* avaient beaucoup d'autres attributions ou privilèges, qu'ils exerçaient ainsi dans l'ombre, et sans qu'aucun pouvoir humain pût s'y opposer. Il arriva fréquemment que des victimes furent sacrifiées à des inimitiés personnelles, sans intervention aucune de la part du

tribunal. Pour obvier à ces graves abus, les Francs-Juges établirent, dans les premiers temps, une sorte de grand-livre, sur lequel devaient être inscrits les noms et les titres des personnes dévouées au poignard. Ce registre s'appelait *le Livre de sang* (BLUT-BUCH). En tête figurait cette maxime, passablement sanguinaire :

« Quiconque est proscrit reste proscrit ! Peu importe qu'il soit innocent ou non, le proscrit est réputé entièrement convaincu ! »

Celui qui avait été inscrit sur le *livre de sang* se trouvait assassiné dans l'ombre, malgré les moyens de défense dont il aurait pu faire usage, car on ne prenait guère la peine de citer que ceux que l'on voulait favoriser, et tout Franc-Juge pouvait mettre le proscrit à mort, à toute heure, en tous lieux, selon son bon plaisir. L'inscription sur ce grand-livre était certainement une garantie pour le malheureux que le tribunal désignait au poignard de ses affidés. Mais peu à peu, cette précaution, toute en faveur de l'accusé, disparut entièrement, et les vengeances particulières trouvèrent amplement à se satisfaire. Pendant longtemps, les Francs-Juges ne furent nullement inquiétés dans l'exercice de leur redoutable puissance. La complaisance, un peu forcée, des empereurs, la terreur universellement répandue, protégeaient leurs ténébreuses machinations. Leur puissance s'étendit, se fortifia, et il ne fallut rien moins que la main énergique de l'empereur Sigismond, secondé par un concours heureux de circonstances, pour l'ébranler, la soumettre, l'anéantir !

On ne peut nier que les Francs-Juges n'aient eu, à une certaine époque, de bonnes et généreuses intentions. Certains de leurs chefs ont été, sans contredit, des

hommes éminemment courageux et intelligents, et il est vraisemblable que Jean Huss et Luther eussent rencontré de plus grands obstacles, si les esprits n'avaient pas été préparés à recevoir la réforme qu'ils apportaient, par les secrètes initiations et les mystérieuses cérémonies qui se passaient au sein de la société des Francs-Juges. En effet, quelque puériles que fussent les épreuves auxquelles étaient soumis ceux qui se présentaient pour être admis à faire partie de cette société, il y a souvent néanmoins dans ces épreuves, un salutaire enseignement, et nous dirons même, une certaine incitation à une grande et noble liberté! Sans doute, ces épreuves sont toutes matérielles au premier aspect. Les maîtres de l'ordre semblent ne chercher qu'à s'assurer si celui qu'ils vont admettre dans leur sein a bien le courage, l'audace, la fermeté dont il aura besoin pour seconder les vues et la volonté de l'association. Ne vit-on que cela dans ces épreuves, que ce serait assurément, de la part des chefs d'une semblable société, une grande sagesse, une grande perspicacité, et aussi, une grande expérience de la vie ordinaire des nations, puisque, en définitive, ils parvenaient, de cette façon, à s'entourer de tout ce que leur pays contenait d'hommes forts, énergiques et courageux! Mais ces épreuves n'étaient point seulement matérielles, et beaucoup de symboles en usage parmi les Francs-Juges, nous le prouvent suffisamment. Quand l'aspirant était reçu au premier degré de l'initiation, on l'invitait à communier avec ses nouveaux frères, sous les espèces du pain et du vin. C'était, à la fois, un signe céleste et matériel de l'égalité fraternelle; c'était, en quelque sorte, lui dire qu'il entrait dans un nouveau monde, où toute distinction sociale disparaissait, où tous les hommes deve-

naient égaux, où tous renonçaient à une domination injuste et tyrannique. Pendant le trajet qu'il avait fait à travers les souterrains, mille inscriptions avaient attiré ses regards de tous côtés, et la lecture de ces inscriptions n'avait pas manqué d'élever son cœur et son esprit. Tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait, suffisait déjà à lui donner une noble idée de la société dont il allait être membre. Beaucoup des cérémonies qui furent en usage parmi les Francs-Juges, sont aujourd'hui complètement perdues. Il a été impossible d'en retrouver la trace, et, cependant, ces cérémonies pourraient seules nous faire connaître quelle était leur doctrine. En l'absence de ces documents, nous ne pousserons pas plus loin l'examen, et nous nous contenterons de faire observer que jusqu'ici on ne paraît pas avoir justement apprécié les procédés ordinaires de cette association. Les uns en ont fait un réceptacle d'assassins, les autres, une réunion de rêveurs humanitaires. La vérité est certainement entre ces deux assertions. Les Francs-Juges n'ont été, réellement, ni assassins, ni philosophes idéologues, mais ils ont peut-être été l'un et l'autre [1].

Vers le XII[e] siècle, la perturbation s'introduisit dans la société, et celle-ci se mit au service des Guelfes et des Gibelins. Nous dirons en peu de mots ce qui se passa alors dans le domaine politique. Nous avons vu comment avait commencé cette querelle, qui mit un instant toute l'Europe en feu. Nous allons la voir reprendre avec une nouvelle fureur. Sous le règne d'Otton-le-Grand, ce prince avait injustement dépouillé de la Bavière Éberhard, Arnoul et Hermann, fils d'Arnoul ou Arnolphe, duc de Ba-

[1] Nous parlerons plus longuement, dans la suite de cet ouvrage, des symboles usités dans les *sociétés secrètes*.

vière. Cependant, Otton, pour réparer en quelque sorte l'injustice qu'il avait commise, rendit ou laissa à Léopold, fils du duc Éberhard, une partie des possessions de son père, et entre autres, le margraviat d'Autriche; car l'Autriche était alors renfermée dans la Bavière, qui, étant dans ces premiers siècles beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est maintenant, comprenait encore la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le comté de Goritz, le Tyrol et tous les pays qui composaient l'ancien Norique. Les successeurs de Léopold, en leur qualité de margraves d'Autriche, reconnurent *la supériorité et la directe* des ducs de Bavière sur l'Autriche, sans doute afin que le duché de Bavière, qu'ils espéraient toujours recouvrer tôt ou tard, ne perdît rien de ses avantages. Ils crurent avoir trouvé une occasion favorable d'y rentrer sous l'empereur saint Henri. Ce prince, immédiatement après son premier couronnement, avait, en effet, promis la restitution du duché de Hézilon au marquis de Schweinfurt, petit-fils du duc Éberhard. Mais au lieu d'accomplir sa promesse, il conféra le duché de Bavière à Henri, frère de sainte Cunégonde, son épouse; ce qui piqua tellement Hézilon, qu'il tenta de recouvrer par la force des armes cet ancien patrimoine de sa maison. Mais ses entreprises furent sans succès, et il mourut en 1017. Il fallut donc que les descendants d'Arnolphe se tinssent tranquilles pendant quelque temps, et se contentassent du margraviat d'Autriche. Après la mort de Henri, fils du frère de sainte Cunégonde, l'empereur Henri III fit rentrer, en 1049, le duché de Bavière dans la maison de ce nom, en le conférant, ou plutôt en le restituant à Conrad, fils du comte palatin Léopold et arrière-petit-fils de Hermann, troisième fils d'Arnold. Les

expressions dont les historiens se servent en racontant tous ces faits, font connaître que la maison ducale de Bavière ne s'est jamais départie de ses prétentions à ses anciens États patrimoniaux, mais que de temps à autre elle a, si ce n'est par les branches aînées, du moins par les branches cadettes, cherché l'occasion de les recouvrer et de les conserver dans sa famille. Le duc Conrad étant mort sans enfant, la Bavière tomba de nouveau dans des mains étrangères; les Guelfes la possédèrent longtemps, et c'est d'eux que Henri-le-Superbe la tenait de père en fils. Conrad III la lui avait retirée, en le faisant mettre au ban de l'empire, et en réinvestit les descendants d'Arnolphe dans la personne de Léopold V, margrave d'Autriche. Henri Jasamergott, frère de Léopold, lui succéda, malgré l'opposition d'Henri-le-Lion, fils d'Henri-le-Superbe, qui prétendait avoir des droits incontestables sur cet État. Henri sut gagner les bonnes grâces de l'empereur Frédéric, et ne cessa de l'importuner, l'engageant à faire citer Henri Jasamergott aux diètes de l'empire. L'empereur en tint consécutivement à Worms, à Ratisbonne et à Spire; mais Henri Jasamergott, qui savait les dispositions de ce prince pour Henri-le-Lion, ne voulut jamais comparaître, malgré les différentes assignations qui lui furent données; sur quoi intervint à la diète, tenue à Goslar en 1154, un jugement qui le condamna à se désister du duché de Bavière au profit de Henri-le-Lion [1].

On avait espéré, à l'élévation de Frédéric à l'empire, que toutes dissensions cesseraient. Cette espérance avait déterminé les suffrages à se fixer de ce côté: Frédéric réunissait, en effet, dans sa personne, le sang des Guelfes

[1] *Histoire de l'Empire d'Allemagne.*

et des Gibelins; il était Gibelin du côté de son père, et Guelfe du côté de sa mère, laquelle était Judith, fille de Henri-le-Noir, duc de Bavière, père de Henri-le-Superbe. Toutes ces espérances furent trompées, et la guerre civile ne tarda pas à éclater de nouveau. Frédéric tenta vainement de faire cesser ces troubles intestins, il n'y put jamais parvenir entièrement; et si parfois la paix paraissait se rétablir, c'était une paix inquiète, sourdement troublée, pleine d'agitation. Mieux eût valu cent fois la guerre... La guerre au moins mettait les ennemis en présence, armés de toutes pièces, pleins de courage et de loyauté. La paix, au contraire, les rejetait tout-à-coup dans une vie calme, pleine d'ennuis et de dégoûts. Les préoccupations de la guerre leur laissaient à peine le temps de songer à leurs propres querelles. La paix les rendait tout entiers à leurs inimitiés personnelles. Dès que les Guelfes et les Gibelins avaient fait semblant de s'embrasser devant l'empereur, et d'abjurer publiquement tout ressentiment, ils s'en retournaient paisiblement dans leurs États respectifs. Les princes sont toujours entourés de mauvais conseillers, qui leur soufflent incessamment la discorde et l'envie; les courtisans s'emparaient facilement de l'esprit altier des représentants des deux familles; mais comme, par un acte public et solennel, on avait renoncé de part et d'autre à toute prétention hostile; qu'on tenait réciproquement à ne point se charger des premiers torts, la guerre ne se déclarait pas ouvertement, mais elle n'en commençait pas moins. C'était alors qu'on avait recours à la puissance des Francs-Juges. Rien ne pouvait les arrêter; et pendant que toute la chrétienté courait aux armes, et se précipitait à l'envi vers Jérusalem, une haine immobile et stationnaire retenait les deux familles en

présence, et les empêchait de se mêler au mouvement qui entraînait tout autour d'elles. La campagne était sillonnée de toutes parts par les agents ténébreux du Tribunal secret. Francs-Comtes, Francs-Juges, Frohnbot, tout était en mouvement. Tout s'agitait, ceux-ci pour les Guelfes, ceux-là pour les Gibelins, et les victimes ne manquaient pas à leurs sanglantes exécutions. Un vertige insensé semblait s'être emparé de tous les esprits. Tantôt le paysan de Bohême ou de Westphalie, passant au milieu de la campagne, et venant à s'arrêter devant quelque chêne solitaire, y trouvait suspendu le parchemin classique du tribunal, désignant une victime aux poignards de ses bourreaux ; tantôt c'était la victime elle-même que le chêne présentait aux regards effarés du passant. Une profonde terreur régnait parmi le peuple, et, bien que les Francs-Juges ne s'attaquassent jamais aux serfs ni aux roturiers, ceux-ci ne retiraient pas moins de ce spectacle atroce une indicible épouvante.

Tout le temps que durèrent les hostilités entre les Guelfes et les Gibelins, les Francs-Juges furent, à vrai dire, entre les mains de ces deux puissantes maisons, un instrument soumis et aveugle. Ce sont, sans doute, les meurtres sans nombre de cette période de l'existence de la société, qui ont donné lieu aux accusations dont cette société a été l'objet. Nous ne prétendons pas réhabiliter les Francs-Juges, et encore moins excuser les meurtres commis par les membres de leur association. Quelle qu'ait été l'extrémité où ils se sont trouvés, les Francs-Juges ne seraient pas recevables à venir arguer de la nécessité qui leur était faite, pour justifier la conduite qu'ils ont tenue. Ils étaient assez puissants et assez redoutables, pour n'avoir point à se préoccuper des évène-

ments extérieurs, ni à craindre leurs conséquences pour leur propre existence. Toutefois, il est bien certain que ces meurtres qu'on leur reproche, n'ont été commis que pendant une époque transitoire, et par des hommes de partis, qui, peut-être, n'avaient même pas été reçus membres de l'association. Dans ces temps de désordre, il a bien pu arriver qu'en dehors du Tribunal secret, des hommes complètement étrangers à la société aient donné à la satisfaction de leurs vengeances personnelles la couleur d'un assassinat juridique. Il était facile d'emprunter en passant, à la société, ses formes et ses usages, et il y avait à cela un grand profit. Quand un meurtre était commis au nom de la société des Francs-Juges, ce qui était suffisamment indiqué par le poignard que l'assassin laissait sur le théâtre du crime, nul ne s'avisait de rechercher le coupable, et une sorte d'impunité couvrait ce dernier. Ce privilège a dû tenter beaucoup de monde, et plus d'une fois, sans doute, à cette époque, le nom de la victime que l'on trouvait frappée à mort a manqué sur le *livre de sang!* Lorsque ces divisions intestines se furent apaisées, la société tenta vraisemblablement de rentrer dans une marche régulière, et de revenir aux simples traditions du passé. Mais cela ne lui fut pas aussi facile qu'elle avait pu l'espérer. Une foule d'inconnus s'étaient frauduleusement introduits dans l'ordre, sans avoir été préalablement soumis aux épreuves de rigueur. La perturbation se mit dans tous les rangs, et une véritable anarchie mêla et confondit toutes les positions. Cependant, la société vécut ainsi quelque temps, continuant ses cérémonies et renouvelant ses exécutions. L'empereur Sigismond occupait alors le trône. Il ne vit qu'avec une certaine défiance l'existence de cette société,

dont ses prédécesseurs avaient eu tant à se plaindre. Il n'avait pas oublié que Wenceslas IV s'était vu sur le point d'être déposé par eux, et qu'ils s'étaient trouvés un instant assez puissants pour le retenir en prison, et administrer, en son nom, le pays dont ils voulaient le déposséder. Il fit quelques règlements pour circonscrire leurs opérations dans un cercle plus restreint, et comme bientôt il n'entendit plus parler des Francs-Juges, il put croire qu'il avait soustrait le pays aux poignards de leurs bourreaux.

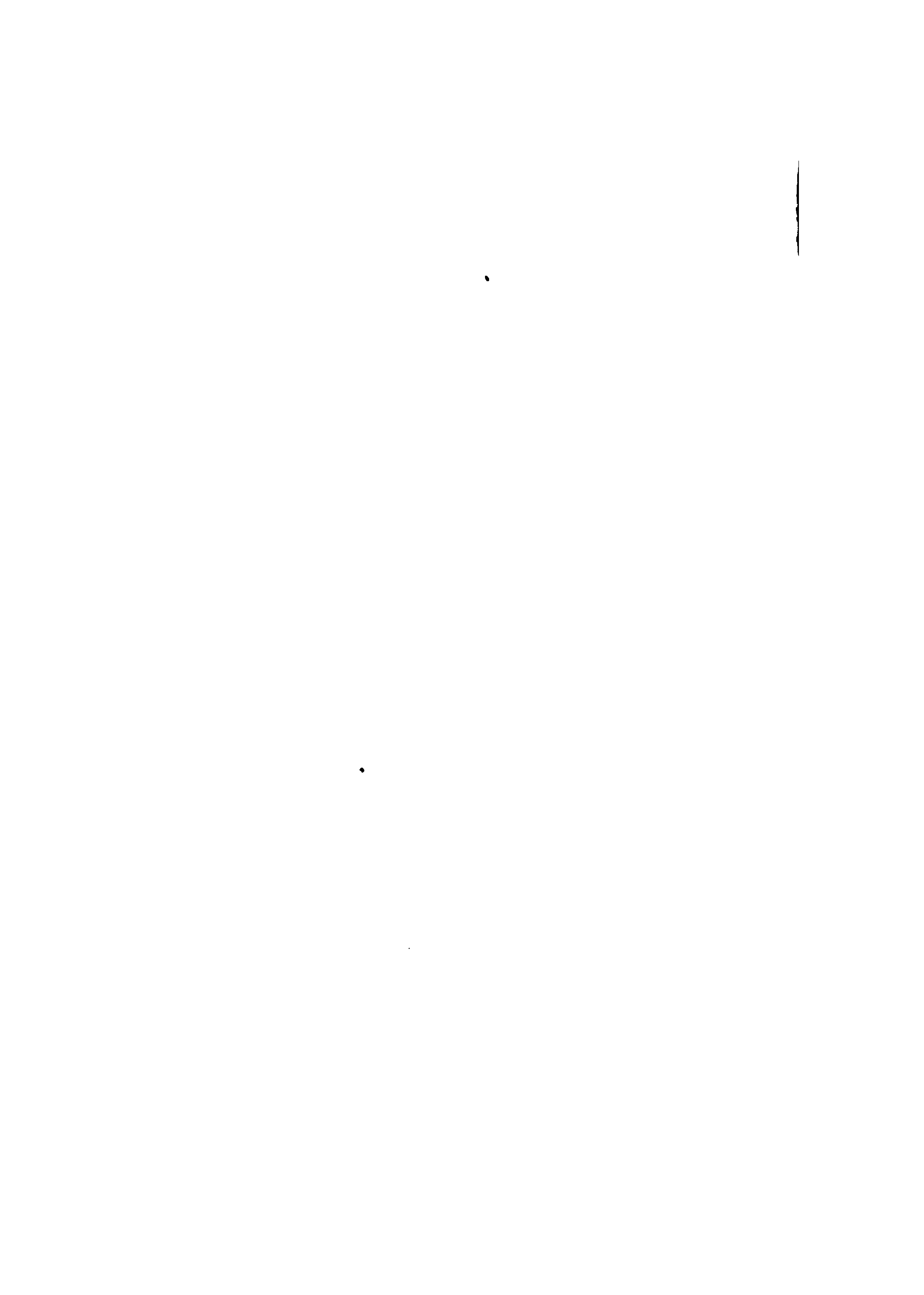
Mais l'empereur Sigismond se trompait, et il fallut qu'il revînt plusieurs fois à la charge pour en triompher entièrement. Il nous est malheureusement impossible de rien préciser à cet égard. Ce que l'on a dit jusqu'ici des Francs-Juges, est arrivé à nous tellement empreint d'ignorance et de partialité, que nous n'osons asseoir un jugement définitif sur les détails que les historiens nous ont transmis. Au moment où Sigismond monta sur le trône impérial, la société des Francs-Juges n'était certainement plus ce qu'elle avait été, mais elle faisait des efforts continuels pour se reconstituer sur de nouvelles bases. Elle avait affaire à une nouvelle génération, que la corruption du clergé et les cruautés des seigneurs poussaient sourdement à la révolte. On ne pouvait encore prévoir ce qui allait arriver, mais déjà il était permis de pressentir, que du travail qui se faisait mystérieusement au sein des masses, sortirait bientôt quelque grande et salutaire lumière. C'était un moment solennel ! De toutes parts des besoins nouveaux se manifestaient, demandant impérieusement des satisfactions nouvelles. Un mouvement se préparait : on n'eût pu dire encore de quel côté il allait commencer, de quelle manière il se produirait,

mais nul ne s'abusait sur la gravité de l'évènement pressenti. Une société aussi puissante que celle des Francs Juges, qui s'étendait si loin, et comptait parmi ses membres les hommes les plus courageux et les plus intelligents de l'époque, ne pouvait rester stationnaire quand tout autour d'elle semblait s'apprêter à marcher vers des destinées nouvelles. A ce moment, toutes les misérables questions de parti ont dû cesser, toutes les préoccupations personnelles ont dû disparaître: une seule question, une seule préoccupation domine, c'est la fraternité universelle, l'égalité humaine, c'est le départ des jeunes générations du présent pour la terre promise de l'avenir!

Tout ce qu'il y avait de vie et d'intelligence dans le sein de la société des Francs-Juges, tressaillit tout-à-coup, et l'on n'ignora pas longtemps quelle part elle prendrait à la révolution qui se préparait! Elle s'était, dès le principe, retirée dans la solitude, et avait tenu les profanes à distance. Elle ne tarda pas à comprendre que le misérable esprit du passé allait perdre son empire, et que des temps meilleurs étaient venus. Elle alla vers ceux qui craignaient encore de venir à elle, chercha, par tous les moyens possibles, à se réhabiliter auprès des hommes que sa redoutable puissance avait effrayés, et sut les attirer et les conquérir. Elle se fit dévouée, désintéressée, oserons-nous le dire, humanitaire! D'autres l'ont dit avant nous, et tous les documents semblent autoriser cette assertion; mais on a si souvent ri de ce pauvre mot humanitaire, qu'en vérité ce n'est qu'en tremblant que nous le hasardons! Ce qu'il y a de bien certain, ce qu'il ne viendra à la pensée de personne de mettre en doute, c'est que les Francs-Juges ont été, en quelque sorte, les initiateurs du peuple, et qu'ils ont puissam-

ment contribué à le pousser dans cette nouvelle route que le progrès ouvrait sous ses pas. On n'a aucune donnée sur ses derniers actes, mais il est incontestable cependant que dans les derniers moments, elle a eu à subir les sanglantes représailles d'un ennemi qu'elle avait quelquefois attaqué, qu'elle avait plus souvent respecté, protégé même, nous voulons parler de l'empereur. Ses membres dispersés ont été facilement vaincus séparément ; mais, malgré la persécution, ils ont religieusement transmis à leurs descendants les traditions de la foi primitive. Les Francs-Juges ont disparu de la scène politique de l'Allemagne, mais leur esprit a survécu, et s'est perpétué de siècle en siècle jusqu'à nos jours. Les *Illuminés* sont les héritiers naturels et directs de cette société. Nous en parlerons en temps et lieu.


Jeanron del.



III

LES TROIS VENGEURS.

Sur les confins de la Bohême et de la Bavière s'élevait, au commencement du XIVe siècle, une de ces redoutables forteresses, si communes au moyen âge, qui, perchée sur le sommet d'un rocher à pic, ressemblait plutôt à un nid de vautour qu'à une habitation humaine. Le chemin qui y conduisait était rude et presque impraticable. Ce n'était qu'avec la plus grande difficulté que les chevaux du pays eux-mêmes parvenaient à en gravir la pente rapide. Ce chemin était, pour ainsi dire, taillé à vif dans le roc. A droite et à gauche s'ouvraient des précipices, dont le seul aspect suffisait à donner le vertige. Aucune végétation ne poussait dans cet endroit; à part quelques arbustes rabougris, le chemin était nu, triste, désolé. Un ciel gris et lourd pesait incessamment au-dessus de cette forteresse,

et ne contribuait pas peu à donner au tableau qui l'entourait, un aspect sombre et fatal. Le rocher sur lequel la forteresse était assise, baignait ses pieds dans un torrent profond, qui, après avoir fait le tour de cette montagne de granit, allait s'abîmer en grondant dans quelque gouffre prochain. Les flancs de la montagne présentaient à l'œil de larges crevasses, que les oiseaux de proie avaient choisies pour habitation ordinaire. A chaque instant on voyait tournoyer au-dessus du précipice, quelque orfraie ou quelque vautour, qui, bientôt effrayés par le pas sonore d'un voyageur, se hâtaient, en poussant des cris funèbres, de regagner leur demeure solitaire.

Cette forteresse était habitée d'ordinaire par trois personnes : le vieux baron de Messein, Henri de Messein, son fils, et Ethel de Messein, sa fille. Le vieux baron avait été un des plus ardents partisans de la maison des Guelfes. Au moment où nous prenons cette histoire, il s'était retiré, depuis quelque temps déjà, de la scène politique, et vivait entre son fils et sa fille, attendant avec calme que Dieu le rappelât à lui. Son fils, Henri, était un noble et valeureux jeune homme; quoique à peine âgé de vingt-quatre ans, il s'était déjà distingué dans les guerres que se livraient à tout propos les deux grandes maisons ennemies, et son père ne l'avait pas vu sans orgueil, suivre avec honneur une carrière qu'avaient illustrée ses ancêtres, et rehausser encore l'éclat du nom qu'il allait lui léguer. Le vieux baron aimait son fils, parce que sa fierté et son courage lui rappelaient ses anciens jours, et que, lorsqu'il le voyait monter sur son beau cheval de race, tirer son épée du fourreau, il lui semblait revenir au temps de sa jeunesse, et revivre encore les années heureuses qu'il regrettait. Mais ce qu'il aimait le

plus au monde, la personne sur laquelle il avait versé la part la plus pure de son affection, celle qu'il entourait de l'amour le plus tendre et le plus dévoué, c'était cette blonde et chaste enfant que le ciel lui avait donnée dans sa vieillesse, et que l'on appelait Éthel. Henri quittait souvent son père : quand il partait, ce dernier ne savait jamais s'il devait espérer de le revoir. Dans ces guerres sanglantes auxquelles l'Allemagne était livrée, Henri pouvait mourir d'un moment à l'autre. Cette triste pensée, qui avait souvent fait frissonner le malheureux vieillard, sur laquelle il avait plus d'une fois pleuré en secret, l'avait habitué peu à peu à ne pas compter sur son fils. Éthel, au contraire, ne le quittait jamais : elle était là à chaque instant sous ses yeux, souriante ou pensive, selon que la gaîté ou la tristesse passait sur le front de son père. Éthel avait un beau regard d'ange ; elle savait aimer son père comme les vieillards veulent être aimés ; elle était pleine, pour lui, de cette affection tendre et dévouée que le vieux baron lui rendait si bien ; et jamais le séjour si désolé de Messein ne lui avait arraché une plainte ni un murmure. Comment son père ne l'aurait-il pas aimée ! il y avait tant de douceur dans sa voix, tant de pureté sur son front, tant d'innocence dans son cœur !

Éthel avait dix-sept ans, elle était frêle et gracieuse, douce et bonne, et, depuis la mort de sa mère, elle n'avait jamais quitté un instant le vieux baron de Messein. Elle avait perdu sa mère fort jeune ; lorsque son cœur s'était ouvert aux premières impressions de la vie, elle avait vu à ses côtés son frère Henri, son père, le vieux seigneur, deux hommes séparés par un demi-siècle, et qui s'étaient rapprochés pour l'aimer et aider ses premiers pas. La blonde enfant avait ainsi traversé les pre-

mières années de sa vie, offrant son front aux purs baisers de son père, versant les secrets de son cœur naïf dans le cœur aimant et dévoué de son frère. Elle avait grandi, elle s'était développée, mais, éloignée d'un monde qu'elle ne connaissait pas, et qu'elle n'avait, d'ailleurs, aucun désir de connaître, elle avait toujours conservé la calme ignorance du premier âge. Une fois seulement, Éthel s'était mêlée à la foule des élégantes châtelaines du temps. C'était un jour de grande fête à Prague : toute la noblesse allemande devait s'y trouver réunie ; on y attendait l'empereur et toute sa Cour. Ce jour-là, la forteresse de Messein avait été abandonnée. Ethel, parée de ses plus beaux atours, était montée sur sa haquenée blanche, et, escortée d'un côté par son père, de l'autre par son frère Henri, suivie à quelque distance par les hommes d'armes du château, elle avait descendu, radieuse et fière, la pente rapide du chemin qui tournait autour de la montagne. Le vieux baron se rendait aux fêtes de Prague avec ses deux enfants.

L'arrivée d'Éthel fut un évènement dont on garda longtemps le souvenir. Elle passa au milieu des dames et des seigneurs assemblés, comme une blanche vision, et chacun s'émut à la vue de tant de beauté et de chasteté réunies. Tous les seigneurs accoururent en foule pour rendre leurs hommages à la fille du vieux baron, et l'empereur lui-même s'arrêta, dit-on, pour la regarder passer. La pauvre enfant fut un instant éblouie, enivrée de son triomphe. Tout ce qu'elle voyait était si nouveau pour elle, il y avait si loin du spectacle resplendissant de toutes ces choses merveilleuses, à celui auquel ses regards étaient accoutumés, qu'elle fut sur le point de perdre contenance, et s'effraya de sa propre beauté. Plusieurs

jours se passèrent ainsi, plusieurs jours pendant lesquels la belle châtelaine oublia ce qu'elle avait tant aimé autrefois, et perdit presque le souvenir des lieux où s'étaient écoulées les années heureuses de son enfance.

Parmi les jeunes seigneurs que sa beauté avait attirés sur ses pas, deux surtout l'avaient suivie avec une certaine assiduité. L'un était le baron de Karchau, l'autre, le jeune seigneur Manfred de Cronstadt. Le baron de Karchau était alors un des seigneurs les plus considérés de la noblesse allemande. Il était grand, robuste, imposant par sa stature et sa voix. On le connaissait pour un des partisans les plus dévoués de la faction gibeline. Manfred, au contraire, était jeune et avait fait ses premières armes sous le drapeau des Guelfes. Il était aimé, et possédait même, disait-on, l'amitié de l'empereur. Manfred était fort riche, il était beau, grand, bien pris dans sa taille, et avait habitué la jeunesse noble du pays à lui former une espèce de cour. Pour ces raisons, il régnait une sorte de rivalité entre le baron de Karchau et le seigneur de Cronstadt. Lorsqu'on les vit tous les deux se mettre à la suite de la jeune châtelaine de Messein, il y eut une grande rumeur dans la jeunesse allemande, et chacun se demanda avec anxiété ce qui allait arriver. Les spectateurs de la lutte qui s'engageait, se divisèrent naturellement en deux camps : les uns faisant des vœux pour les succès du Guelfe, les autres pour ceux du Gibelin. L'issue de la lutte ne devait cependant être douteux pour personne, et, à quelque temps de là, le vieux Guelfe de Messein refusa la demande que le baron de Karchau lui avait faite de la main de sa fille.

Lorsque Éthel, après ces trois jours d'enivrement et d'oubli, rentra au château de ses ancêtres, elle fut loin

d'y rapporter cette radieuse gaîté qui parait son front au moment de son départ. Elle alla s'enfermer seule dans sa chambre, et, de là, plongeant un regard vague et distrait sur le sombre tableau qui se déroulait devant elle, elle se laissa bercer par les rêves enchantés de son imagination. Son regard s'imprégna tout-à-coup d'une profonde mélancolie, une mortelle pâleur se répandit sur son front, et ses joues se creusèrent. L'éternel sourire qui courait naguère sur ses lèvres roses, avait disparu, et maintenant la pauvre Éthel passait des journées entières, accoudée à sa fenêtre, insensible au bruit du dehors, écoutant cette musique céleste qui montait de son cœur et lui chantait l'hymne de l'amour infini. Lorsque le vieux baron s'aperçut de la douce tristesse qui s'était emparée de sa fille, il l'embrassa tendrement, et la pressa longtemps sur son cœur. Il avait tout compris, et lui pardonnait d'aimer un autre homme plus que lui-même.

Quelques mois se sont passés depuis la fête de Prague, lorsque cette histoire commence. Henri de Messein est parti pour se rendre auprès de l'empereur ; il ne reste au château que le vieux baron et Éthel.

C'est un soir du mois de mai : le soleil disparaît lentement derrière les montagnes qui ferment l'horizon; quelques nuages noirs et gris courent dans le ciel, un vent lourd et chargé de vapeurs souffle autour du château, et de larges gouttes de pluie tombent une à une sur les blocs de granit qui bordent le chemin. Tout annonce un orage. Les premières ombres de la nuit descendent des hautes montagnes et envahissent peu à peu la plaine. C'est à peine si, à travers ces premiers voiles du soir, on entrevoit ce qui se passe au pied de la forteresse. La chambre d'Éthel était située dans une des petites

tourelles à cul-de-lampe dont le château était flanqué à chaque angle. La fenêtre en ogive qui donnait de ce côté, sur la campagne, est ouverte, et l'on peut apercevoir une blonde tête d'enfant penchée dans une attitude rêveuse...

Il était sept heures environ, il y avait déjà longtemps qu'Éthel attendait ainsi ; l'obscurité commençait à dérober à son regard les objets extérieurs, et une secrète épouvante dont elle ne pouvait se rendre maîtresse, envahissait peu à peu son cœur. Ce soir là, Éthel n'était point auprès de son père. Seule, dans sa chambre, elle semblait interroger avec inquiétude le chemin dangereux qui, de la plaine, menait à la forteresse. Les oiseaux de proie tournoyaient avec des cris étranges au-dessus de sa fenêtre, et la voix du torrent montait à elle, comme une sombre menace au milieu du silence plaintif du soir. Tout-à-coup, une forme vague et indécise se dessina à l'horizon ; on entendit distinctement le pas d'un cheval ; les oiseaux de proie effrayés s'enfuirent, et Éthel, croisant ses deux bras sur son sein, retomba muette et pâle sur sa chaise. Un quart d'heure après, Manfred de Cronstadt et Éthel, assis près de la fenêtre, oubliaient tout ce qui vivait autour d'eux, pour s'abandonner aux douceurs enivrantes d'une conversation d'amour.

— Manfred, disait Éthel, j'ai eu bien peur ce soir, car vous avez bien tardé. Le ciel est noir, le torrent mugit d'une manière menaçante, les oiseaux de proie voltigent avec des cris funèbres, j'étais inquiète, troublée, car je craignais qu'il ne vous arrivât malheur.

— Éthel, disait Manfred, je suis coupable, je l'avoue, mais ne m'en veuillez pas, car si j'ai tant tardé à me rendre auprès de vous, c'est qu'une cause plus puissante

que ma volonté m'a retenu, et j'ai bien souffert moi-même, déjà, de l'inquiétude que je vous ai donnée.

— Mon père a reçu aujourd'hui des nouvelles d'Henri, reprit alors Éthel. Henri va revenir; dans quinze jours il sera près de nous, et comme il paraît que la guerre est terminée, nous ne nous quitterons plus dorénavant, et nous vivrons ici, l'un près de l'autre, sans nous séparer jamais. Vous aimerez mon frère, Manfred, n'est-ce pas?

— Et pourquoi ne l'aimerai-je pas, Ethel? J'ai peu connu Henri, mais il passe parmi les jeunes seigneurs d'Allemagne pour un noble cœur et une vaillante épée.

— Oui, c'est un noble cœur ! Il est jeune comme vous, Manfred. Il est bon et généreux comme vous, et, à ce que dit mon père, il s'est vaillamment battu plus d'une fois contre les Gibelins !

— Malgré le bonheur que vous paraissez ressentir du retour d'Henri, je ne dois pas vous laisser ignorer que, selon toute vraisemblance, son séjour au château de Messein sera de courte durée.

— Comment cela, Manfred ?

— Les Gibelins sont puissants, Ethel; la haine que leur portent les Guelfes n'est point encore éteinte, et je gagerais mon épée, qu'avant peu toutes nos discordes se renouvelleront. N'ont-ils pas d'ailleurs entre leurs mains une puissance occulte, dont ils ont tant abusé déjà, et pouvez-vous croire qu'avec d'aussi redoutables moyens d'intimidation, les Gibelins consentent à demeurer tranquilles ? Je ne le pense pas.

— Détrompez-vous, Manfred ; Henri mande aujourd'hui à mon père que toute dissension a cessé, et que l'empereur a été assez habile pour circonscrire dans de justes limites le pouvoir du *Tribunal secret.*

La lune se levait en ce moment à l'horizon, le vent avait chassé les nuages, le ciel était à peu près redevenu pur et serein. Un pâle rayon vint à tomber alors sur le visage de Manfred, et Ethel, qui ne l'avait pas quitté des yeux, ne put retenir, en le voyant ainsi éclairé, un cri de surprise et de terreur.

— Qu'avez-vous? fit Manfred en lui prenant les mains.

— Mais vous-même, vous-même, s'écria Ethel, qu'avez-vous, mon Dieu? Pourquoi cette pâleur sinistre sur votre front, ces larmes qui brillent dans vos yeux, ce tremblement qui agite votre main? Parlez! au nom du ciel, parlez!

Le visage de Manfred était tout-à-coup devenu sombre, un éclair avait sillonné son regard, et un mouvement rapide avait crispé sa main. Cependant il s'efforça de paraître calme.

— Je n'ai rien, dit-il à Ethel, en cherchant à assurer sa voix qui tremblait. Je n'ai rien, je vous le jure. En venant ici, j'ai eu froid, voilà pourquoi je suis pâle et pourquoi je tremble. Quant à ces larmes dont mes yeux se sont emplis, elles sont l'effet d'un souvenir terrible que vous avez évoqué, en me parlant du tribunal des Francs-Juges.

— Quel est donc ce souvenir?

— Un souvenir terrible, Ethel. J'étais bien jeune, lorsque ce malheur arriva, et jamais il ne m'a été possible depuis de l'oublier...

— Mais qu'est-ce donc enfin?

— Mon père!

— Achevez!

— Il a été leur victime!

— Vous étiez enfant?

— J'avais seize ans

— Et vous savez le nom de son bourreau?

— Je le sais, oui !

— Quel est-il ?

— Le baron de Karchau !

La main d'Ethel trembla dans celles de Manfred, et les deux amants gardèrent pendant quelques instants un silence glacial. Le nom du baron de Karchau, tombant ainsi tout-à-coup au milieu de leur conversation, troubla la jeune fille jusqu'au plus profond de son cœur, et, sans savoir pourquoi, une indicible épouvante s'empara de son esprit; néanmoins elle conserva encore assez d'empire sur elle-même.

— Le baron de Karchau est donc affilié à l'association des Francs-Juges? demanda-t-elle d'une voix mal assurée.

— Oui, Ethel, répondit Manfred ; il a été initié fort jeune à leurs sanglantes cérémonies, et il jouit, dit-on, dans cette société d'un pouvoir sans limites.

— Je m'explique alors le grand nombre de ses ennemis...

— Et de ses amis !...

— Est-il donc vrai qu'il ait des amis ?...

— Du moins a-t-il autour de lui des hommes que sa redoutable puissance tient en respect, et qui n'oseraient, pour rien au monde, s'exposer à son inimitié !...

Ethel devint pensive et laissa tomber la conversation... Elle avait souvent entendu son père ou son frère Henri parler des Francs-Juges, mais jamais, jusqu'alors, il ne lui était venu à la pensée d'approfondir les mystères qui se passaient au sein de cette société. Toutes ces choses étaient d'ailleurs si étrangères à la vie qu'elle menait,

tout cela sortait tellement du cercle habituel de ses préoccupations, qu'elle s'étonnait pour la première fois d'entendre un homme qu'elle aimait, les accepter d'une façon grave et sérieuse. Les Francs-Juges étaient pour Ethel une création de quelque esprit malade, et elle n'avait pu croire qu'il y eût, dans ce que l'on en racontait, autre chose qu'une fable ingénieusement inventée pour effrayer les enfants et les femmes. Manfred, de son côté, n'avait garde de reprendre la conversation interrompue. Depuis quelques instants surtout, un sombre nuage de tristesse pesait sur son front; son regard inquiet interrogeait avec une secrète terreur le sentier de la montagne que l'ombre avait envahi tout-à-fait, et il cherchait à démêler si quelque bruit ne s'élevait pas au milieu du silence de la nuit.

Tout-à-coup la porte de la forteresse de Meissen sembla se refermer avec force; un tumulte étrange et un mouvement inusité se firent entendre dans la grande cour, et, peu après, des pas lourds et lents s'appuyèrent sur l'escalier de la tourelle. Ethel releva la tête, et prêta l'oreille pendant qu'un frisson brûlant courait sur les membres de Manfred.

— Qui peut venir à cette heure? fit Ethel, en se rapprochant instinctivement de Manfred.

— Malheur!... murmura ce dernier d'une voix sourde.

La porte de la chambre venait de s'ouvrir, un homme entra. — Il portait un long manteau d'étoffe noire, des gants de même couleur, un chapeau brun, et tenait à la main un parchemin plié en quatre, auquel pendaient plusieurs sceaux. Cet homme s'avança silencieusement jusqu'au milieu de la chambre, déposa le parchemin sur les genoux d'Ethel, et disparut presque aussitôt, après avoir

toutefois enlevé, à l'aide de son poignard, un morceau de bois à l'un des meubles qui ornaient la chambre. Ethel était restée glacée, sans rien comprendre de ce qui venait de se passer. Manfred, au contraire, s'était précipité sur le parchemin, et l'avait ouvert ; à peine en eut-il parcouru les premières lignes, qu'il poussa un cri terrible.

— Qu'y a-t-il donc? demanda Ethel effrayée.

— Lisez ! lisez ! fit Manfred en lui présentant avec désespoir le redoutable parchemin.

Ethel s'en empara avec vivacité et lut ce qui suit :

« A Ethel de Messein, coupable de révolte contre le saint tribunal, comparais ! Nous, les secrets vengeurs de l'Éternel, te sommons de venir avant la fin de cette lune rendre compte devant la souveraine justice. Comparais ! comparais ! — Le dernier jour du mois, à minuit, au carrefour du chemin de Prague et de Messein ! »

IV

Le premier juin suivant, le vieux baron de Messein se leva de bonne heure, et, le front rayonnant d'une joie sereine, il alla ouvrir sa fenêtre qui donnait sur la campagne. Depuis quelques jours, son fils Henri était de retour : l'heureux vieillard songeait aux doux épanchements de la famille, à sa fille Ethel, à son fils Henri, et la grave et noble figure du comte Manfred lui-même venait de temps à autre se placer sous son regard ébloui. Contre l'ordinaire le ciel était pur ; le soleil se levait éclatant à l'horizon, et projetait sa riche lumière d'or sur les montagnes volcaniques qui s'élevaient au loin. Quelques cris isolés se faisaient déjà entendre, la vie et le mouvement commençaient à circuler dans la plaine, et les oiseaux de proie, quittant leurs demeures solitaires, se balançaient mollement dans l'air pur et frais du matin ;

c'était le mois de juin. Les jeunes arbustes, qui pendaient, rares et isolés, aux flancs de la montagne, verdoyaient aux premiers rayons du soleil d'été ; quelques fleurs, aux couleurs pâles et effacées, s'essayaient à la vie, et semblaient jouer avec le vent dans la fente de quelques blocs de rocher. De temps en temps, un pâtre, à la voix mâle et sonore, passait au pied de la forteresse en chantant le refrain de quelque ballade allemande. Plus souvent encore, une jeune fille des environs, et vassale du baron de Messein, gravissait la pente rapide du sentier pour aller enlever aux arbustes du chemin leurs premières feuilles ou leurs premières fleurs. Il régnait dans l'air un calme et une sérénité singulière. Le vieux baron de Messein laissa son regard flotter longtemps sur le tableau paisible qui se déroulait devant lui, et, après s'être bercé des rêves d'un autre âge, après avoir aspiré les premières senteurs du matin, et s'être enivré des souvenirs des temps enfuis, il s'arracha tout-à-coup de la fenêtre, et se dirigea vers l'appartement de son fils. Le bonheur semblait doubler ses forces; il monta rapidement l'escalier, poussa la porte de l'appartement et entra. L'appartement était vide. Mais cette particularité n'étonna point le père de Henri ; il savait quelle étroite amitié unissait ses deux enfants. Il y avait peu de jours seulement que Henri était au château. Ethel et Henri avaient bien des choses à se dire, bien des secrets à se confier, et ils avaient dû profiter, selon toute vraisemblance, des premiers moments de liberté qui leur étaient offerts pour s'entretenir seuls et à part. Il courut vers l'appartement de sa fille : la porte était entr'ouverte. Il ne douta pas qu'ils fussent là, l'un et l'autre; il prêta l'oreille, mais il n'entendit rien. Un frisson glacé courut sur ses

membres; il poussa la porte et en franchit le seuil : la chambre était vide. Il promena longtemps ses regards étonnés autour de l'appartement, et vit avec surprise qu'il y avait de tous côtés un désordre étrange. L'absence d'Ethel et d'Henri pouvait avoir mille causes naturelles : la matinée était fraîche, et belle, et pleine d'invitations; Ethel et Henri pouvaient être sortis, et tout portait à croire qu'ils ne tarderaient pas à rentrer. Cependant une secrète épouvante s'empara du vieux baron de Messein ; il se rappela tout-à-coup, et seulement alors, que depuis quelques jours sa fille était triste et sombre ; que depuis le retour d'Henri, il s'était établi à certaines heures une contrainte fatale entre ses enfants et lui, et qu'enfin Manfred de Cronstadt ne les visitait plus aussi souvent. Mille souvenirs aussi confus revinrent à sa mémoire, qui l'affermirent davantage dans l'idée qu'un malheur était arrivé à sa famille. L'esprit des vieillards est faible et craintif. Le baron de Messein se sentit pris d'une terreur invincible, et, malgré tout ce qu'il put faire, les plus funestes pressentiments l'assaillirent à la fois. Ce fut en vain qu'il essaya de consulter les valets du château ; les réponses qu'il reçut furent loin de le rassurer : nul n'avait vu sortir ni Ethel, ni Henri. La sentinelle qui se trouvait de garde à une heure de la nuit, à la plus haute tourelle de la forteresse, assura seulement que vers cette heure elle avait vu distinctement trois personnes sortir du château, et descendre de concert le sentier de la montagne. Le baron de Messein rentra dans son appartement plus inquiet qu'auparavant.

Cet appartement avait un aspect particulier : à droite de la porte s'élevait une haute cheminée, au-dessus de laquelle brillait une glace d'acier poli; en face se trouvait



le lit, hermétiquement fermé de tous côtés par des rideaux de serge bleue ; la fenêtre à ogives s'ouvrait à gauche de la porte, et en face, par un bizarre caprice du vieux baron, on avait placé une panoplie complète, étincelante d'armures neuves et fourbies. Combien de temps le malheureux vieillard resta dans cette situation, et quelles pensées amères vinrent le visiter pendant cette douloureuse épreuve, nul ne le sut jamais. Il demeura longtemps plongé dans une torpeur cruelle, le regard fixé au parquet, les bras pendants, le corps inerte. Nul bruit ne venait du dehors pour l'interrompre dans sa profonde méditation. A des intervalles rapprochés, ses mains se crispaient énergiquement. Un sombre nuage passait sur son front décoloré, et ses dents mordaient sa lèvre rouge.

Tout-à-coup, des pas précipités semblèrent monter l'escalier qui conduisait à sa chambre. Le baron fit un mouvement involontaire, et ses regards interrogèrent avec avidité la porte qui venait de s'ouvrir. Dans l'ombre qui régnait sur le pallier, il distingua facilement deux visages d'une effrayante pâleur, celui d'Henri et celui de Manfred. D'abord, le malheureux père d'Ethel se crut le jouet d'une hallucination passagère. Il passa rapidement, et à plusieurs reprises, ses deux mains sur ses yeux éblouis, se demandant si quelque rêve ne le trompait pas Manfred entra le premier dans l'appartement, et Henri l'y suivit. A cet aspect, qui ne lui laissait plus aucun doute, le vieillard bondit de son siège, présentant, par un même mouvement, ses deux mains tremblantes à son fils et à celui qui devait être son gendre.

— Ma fille ? s'écria-t-il d'une voix pleine de sanglots et de larmes; ma fille ? où est-elle, qu'en avez-vous fait ?

pourquoi n'est-elle point au château? d'où vient que vous vous présentez sans elle?

Les deux jeunes gens demeurèrent muets à cette interpellation, et regardèrent le baron avec des yeux égarés.

— Vous ne me répondez pas! reprit bientôt après le malheureux vieillard. Ethel est votre sœur, Henri; elle est votre fiancée, Manfred. Tous les deux vous l'aimez, elle vous aime tous les deux. Seriez-vous indifférents à son sort, ou, dans ma confiance paternelle, aurais-je trop compté sur votre courage?...

— Mon père!... balbutia Henri.

— Mon père!... répéta Manfred.

— Mais où est-elle donc, où est-elle? Que lui est-il arrivé, et pourquoi n'osez-vous me répondre quand je vous interroge? Parlez, Henri, je suis vieux et je suis courageux. Dites-moi tout: où est ma fille, où est votre sœur?...

Et, comme Henri ne répondait pas:

— Manfred! ajouta-t-il en s'adressant à ce dernier, vous aimez Ethel, n'est-ce pas, et vous m'aimez aussi? Eh bien! ne me laissez pas plus longtemps dans cette incertitude qui me tue; ne me cachez rien, je veux tout savoir. Ma pauvre fille, ma bonne Ethel, mon Dieu, vous me ferez devenir fou, en restant plus longtemps dans ce silence glacial! Au nom de votre père, Manfred, je vous en supplie, dites, dites-moi tout!...

Mais Manfred, pas plus que Henri, n'osait rompre le silence, et à chaque instant l'épouvante gagnait de plus en plus l'esprit du vieillard.

— Vous ne voulez pas me répondre! s'écria-t-il alors en levant ses deux bras au ciel. Eh bien! soit, je n'ai plus

besoin de vous... j'irai seul... laissez moi ! Il faudra bien que j'apprenne ce qui est arrivé ; et ceux que je rencontrerai n'auront pas au moins tous la cruauté de se jouer de la douleur d'un père. Henri, Manfred, laissez-moi passer !

Les deux jeunes gens essayèrent de s'opposer à la résolution du vieillard ; ils se placèrent en travers de la porte, et, lui prenant chacun une de ses mains, ils le supplièrent de ne pas s'éloigner. Mais à toutes leurs prières, le baron de Messein répondait par sa demande obstinée : « *Où est Éthel, où est ma fille?* » Enfin, Henri parut faire un effort sur lui-même. Il adressa un long et douloureux regard à Manfred, et, prenant le baron à part, il lui apprit en peu de mots qu'Éthel avait reçu, quelques jours auparavant, un ordre secret de comparaître devant le Tribunal secret, et que lui, Henri, ainsi que Manfred, avaient cru devoir l'engager à se conformer à cet ordre.

« Eh bien ! demanda le vieillard.

— Eh bien, mon père, cette nuit, Éthel, Manfred et moi, nous nous sommes rendus à l'endroit indiqué.

— Après?

— Il y avait là trois hommes vêtus de noir, qui se sont avancés vers Éthel, et l'ont invitée à les accompagner.

— Et vous ne vous y êtes pas opposés...

— D'abord, c'était notre intention ; mais nous avons pensé que nous compromettrions peut-être la cause d'Éthel, en faisant montre de trop de défiance.

— Et vous l'avez abandonnée !

— Elle a suivi les trois hommes.

— Malheur !

— Éthel est innocente, mon père, demain, sans doute,

elle sera rendue à notre amour, et il nous sera permis à tous d'oublier que nous avons souffert. »

Pendant ce rapide colloque, Manfred s'était tenu constamment près de la porte, debout, silencieux et sombre. Le baron quitta brusquement Henri, et marcha vers lui.

« Manfred, lui dit-il d'une voix sèche et brève, vous savez, n'est-il pas vrai, qu'Éthel vient d'être enlevée par trois *frohnbot;* pensez-vous que ces hommes aient, dans cette circonstance, agi simplement dans l'intérêt des Francs-Juges? Vous êtes le fiancé d'Éthel, Manfred; vous n'auriez pas dû vous conduire aussi légèrement que vous l'avez fait. Car savez-vous quelle pensée m'est venue à moi? et votre cœur bondirait dans votre poitrine, si cette pensée vous venait à vous; et des larmes de sang brûleraient vos yeux; et votre main tordrait la poignée de votre épée! C'est une pensée horrible, Manfred.—Et en parlant ainsi, le vieillard posait sa main frémissante sur le bras du jeune seigneur de Cronstadt.—Savez-vous, monseigneur Manfred, que l'homme le plus puissant de l'association des Francs-Juges, que celui qui exerce une souveraineté absolue sur tous les affidés de cette association, s'appelle le baron de Karchau? savez-vous encore que le baron de Karchau est l'homme le plus lâche qui soit parmi la chrétienté, et que, poursuivi par ses remords, et craignant à chaque instant la vengeance des hommes ou la justice de Dieu, il se fait, à toute heure du jour ou de la nuit, accompagner par trois *frohnbot?* Savez-vous enfin, seigneur Manfred, que le baron de Karchau a fait demander la main d'Ethel, et que je la lui ai refusée, et qu'il n'a plus d'espoir de l'obtenir que par la violence?

Pendant que le vieillard parlait, Manfred était resté

comme étourdi par cette révélation soudaine. Le baron, que la perte de sa fille semblait avoir abattu d'abord, se redressa tout-à-coup avec une nouvelle énergie, et s'adressant en même temps et à son fils et à son gendre :

— Écoutez-moi, leur dit-il d'une voix à laquelle l'indignation et la colère donnaient un éclat factice; vous êtes mes enfants tous les deux, et vous devez m'obéir. Mon nom et l'honneur de ma famille viennent d'être souillés. A quelque prix que ce soit, il faut que cette tache soit lavée dans le sang. C'est une entreprise périlleuse, sans aucun doute; nous aurons affaire à des ennemis puissants et redoutables; nous succomberons peut-être dans la lutte: mais, quoi qu'il doive arriver, si vous vous sentez le courage de me seconder, ce sera déjà un honneur que d'avoir essayé. Henri, et vous Manfred, dites-moi, le voulez-vous?

— Cette tâche nous appartient, à Manfred et à moi ! répondit Henri; dès ce moment nous nous y consacrons tout entiers, et soyez-en sûr, mon père, nos ennemis sauront bientôt ce que vaut notre vengeance !

— C'est bien ! dit le baron de Messein ; mais je veux être des vôtres, et, Dieu aidant, l'amour paternel me donnera la force, comme j'ai déjà le courage !

Et en disant ces mots, le baron de Messein marcha noblement vers la panoplie et en arracha une longue épée, dont, en d'autres temps, sa main débile eût à peine pu soutenir le poids. Les deux jeunes gens l'imitèrent, et tous les trois renouvelèrent, ainsi armés, le serment de poursuivre leurs ennemis, et d'arracher Ethel à ses ravisseurs.

V

UNE année s'était passée sans apporter aucun changement apparent à la position des maîtres du burg de Messein. Ethel n'était point revenue au château. Les serviteurs du vieux baron, qui n'avaient pas été instruits des évènements, se demandaient fréquemment ce qu'avait pu devenir leur jeune maîtresse, mais rien encore n'avait transpiré. Seulement, depuis la disparition d'Ethel, tous les quinze jours, à l'heure de minuit, le vieux baron, accompagné d'Henri et de Manfred, sortait du château pour n'y rentrer que le matin, bien longtemps après le lever du soleil. Ces excursions nocturnes, inexplicables pour la plupart des vassaux de Messein, avaient été l'objet d'une foule de singuliers commentaires. Cependant, bien que la curiosité se fût tenue constamment éveillée,



nul n'avait pu savoir ce qu'ils allaient faire ainsi loin de la forteresse.

Du reste, le vieux baron semblait avoir rajeuni ; une certaine animation colorait ses joues, une vivacité juvénile s'était emparée de ses membres, aucune fatigue ne le rebutait, il paraissait prendre plaisir, au contraire, aux excursions auxquelles il se livrait. Depuis un an, il s'était passé bien des choses. Le baron, Manfred et Henri s'étaient fait admettre dans la société des Francs-Juges, et depuis leur admission ils n'avaient pas manqué une seule fois aux séances du Tribunal secret. Quel avait été leur dessein en s'introduisant ainsi dans cette association ? Dieu seul le savait. Ils n'en avaient rien dit à personne, et la suite seule de cette histoire pourra nous l'apprendre. Ils vivaient d'ailleurs fort isolés. Ils avaient rompu tout commerce avec leurs amis ; Manfred était venu habiter le château, et depuis longtemps aucun étranger n'y avait reçu l'hospitalité. C'était une singulière existence que la leur. Ils se voyaient rarement, ne se parlaient point, ou communiquaient entre eux par quelques paroles rapides et brèves. Manfred avait affreusement pâli, son regard s'était impreigné d'une profonde mélancolie, et ses larmes brûlantes avaient laissé sur ses joues des traces indélébiles de douleur. Lorsqu'un hasard quelconque lui faisait rencontrer Henri seul et à part, il s'arrêtait devant lui, et, lui pressant les mains par un mouvement désespéré, s'abandonnait tout-à-coup à la douleur la plus violente. — Ethel ! Ethel ! disait-il en sanglotant, pourquoi avons-nous été assez faibles pour la laisser partir? Oh! malheur ! malheur ! Nous étions deux, Henri, nous eussions pu veiller sur ses jours, la protéger et la défendre. Dieu sait où elle est maintenant ! Peut-être morte !

peut-être déshonorée !. . Lorsque l'idée du déshonneur d'Ethel traversait la pensée de Manfred, un éclair sauvage sillonnait son regard, et un frisson de mort courait sous ses cheveux. Henri essayait vainement de l'apaiser, en lui faisant espérer une vengeance prompte et sanglante ; mais le désespoir de Manfred était plus puissant que les consolations d'Henri, et cette idée suffisait à l'entretenir pendant plusieurs jours dans un état de surexcitation extrême.

Une nuit, tout dormait au château ; la sentinelle veillait seule, placée en vedette sur la plus haute tourelle. Minuit avait sonné depuis quelque temps, on n'entendait plus au dehors que la voix monotone du torrent qui s'élevait en grondant de l'abîme. La porte principale de la forteresse venait de s'ouvrir lentement, et l'on vit paraître Manfred, Henri et le vieux baron. Ils étaient enveloppés de longs manteaux bruns ; un chapeau noir à larges bords couvrait leurs fronts, et ils avaient pris le soin de cacher leurs traits derrière un masque de velours. Ils descendirent gravement le sentier, et trouvèrent, au pied de la montagne, trois montures qu'on leur avait préparées. Ils s'élancèrent chacun sur son cheval, et, sans s'être adressé une parole, ils partirent au galop. La course dura environ deux heures. Ils traversèrent ainsi un pays nu et aride, sans s'effrayer des précipices affreux qu'ils côtoyaient, ni des torrents profonds qu'ils étaient obligés de franchir. Rien ne saurait rendre l'aspect désolé des campagnes de la Bohême. A cette heure surtout, et sous la vague et indécise lumière de la lune, le paysage semblait revêtir des formes étranges. De tous côtés, des arbustes rabougris, une végétation avortée, un sol pierreux, et pour ainsi dire impraticable. A chaque instant les mon-

tures de nos trois cavaliers, frappant du pied le roc, en faisaient jaillir mille étincelles flamboyantes, et s'arrêtaient, comme effrayées elles-mêmes des obstacles du chemin. Mais les éperons impatients de leurs maîtres s'enfonçaient dans leurs flancs vigoureux, et elles reprenaient bientôt leur course avec une nouvelle ardeur. Ils arrivèrent ainsi à une sorte de rond-point, formé par la nature entre plusieurs blocs de granit, et sautèrent aussitôt à bas de leurs chevaux

— C'est ici ! dit le baron de Messein.

— Il n'y a personne ! objecta Henri.

— Attendons... fit Manfred.

Ils s'assirent sur le roc et attendirent.

Quelques instants se passèrent. Manfred, sourdement impatient, ne pouvait rester en place ; il allait et venait, prêtant l'oreille au moindre bruit qui se faisait à l'entour. Le vieillard était calme et ne bougeait point. Les bras croisés, la tête pendante sur la poitrine, il paraissait ne prêter aucune attention à ce qui se passait à ses côtés, ni prendre garde à Henri ou à Manfred. Henri regardait son père avec une stupeur hébétée. Il ne comprenait rien à son silence, ni à son immobilité. A de certains moments, une singulière idée lui venait : il pensait que le vieux baron était devenu fou.

Cette scène empruntait un caractère particulier aux lieux où elle se passait ; et, à voir ces trois hommes immobiles et silencieux, on eût pu les prendre pour les génies mystérieux et malfaisants de ces rochers solitaires. Tout-à-coup Manfred, qui venait de se rasseoir, bondit de son siège et se précipita vers l'endroit d'où l'on pouvait apercevoir la route par laquelle ils étaient venus.

J'entends quelqu'un ! dit-il en se tournant vers ses deux compagnons.

— C'est lui ! s'écria Henri.

Le vieillard fit un mouvement. Manfred avait déjà quitté son poste, et tous les trois venaient de se rapprocher, lorsqu'un homme, enveloppé comme eux d'un long manteau, et le front couvert d'un chapeau à larges bords, parut à l'entrée du rond-point, monté sur un cheval de bonne race. La lune venait de se voiler, mais il n'en aperçut pas moins le groupe que formaient nos trois voyageurs, et ayant mis pied à terre, il se dirigea de ce côté.

— Est-ce toi, Mathias ? dit-il en s'adressant à Henri.

— C'est moi ! répondit le jeune de Messein.

— Est-ce toi, Gottefried ? ajouta-t-il en se tournant du côté de Manfred.

— C'est moi ! répondit le seigneur de Cronstadt.

— Est-ce toi Berthold ? dit-il enfin en présentant la main au père d'Ethel.

— C'est moi ! répondit le vieillard, en paraissant faire un effort sur lui-même pour accepter la main qu'on lui tendait.

— C'est bien, poursuivit le nouvel arrivé ; vous êtes exacts, et je saurai vous récompenser du zèle que vous mettez à me servir ; mais ne restons pas plus longtemps dans cet endroit, remontez sur vos chevaux et suivez-moi !

— Nous vous suivrons partout ! répondirent à la fois Henri, Manfred et le vieux baron, qui s'élancèrent en même temps sur leurs montures. Le nouvel arrivé leur avait montré l'exemple, et ils ne tardèrent pas à s'éloigner.

Pour l'intelligence de ce qui va se passer, nous devons

rappeler au lecteur que le baron de Karchau, qui était un des principaux chefs de l'association des Francs-Juges, se faisait habituellement escorter dans toutes ses excursions par trois Frohnbot à ses gages, qu'il employait à la perpétration de ses projets sanguinaires. C'était avec leur aide qu'il avait assassiné le père de Manfred, et que récemment il avait enlevé Ethel. Le baron de Messein n'ignorait pas cette particularité. Son seul projet, en se faisant recevoir membre de l'association des Francs-Juges, avait été de se mettre en rapport avec les trois compagnons ordinaires des excursions nocturnes du baron de Karchau, et de les amener, en les séduisant par des promesses splendides, à se laisser, pour une nuit, remplacer dans leurs fonctions par lui, son fils et Manfred. Cette proposition n'avait pas rencontré beaucoup d'obstacles; s'en fût-il présenté, l'or du baron les eût surmontés tous. C'était donc le baron de Karchau à la suite duquel le père, le frère et le fiancé d'Ethel venaient de s'éloigner.

Ils recommencèrent à parcourir à peu près la même route qu'ils avaient déjà suivie. Henri occupait la droite du baron, Manfred sa gauche, et le vieux de Messein les suivait tous trois, à quelque distance. Ils passèrent ainsi à environ deux cents pas de la forteresse. Cette vue sembla produire un certain effet sur Karchau. Le père d'Ethel profita de cette circonstance pour entamer la conversation.

— Voilà bientôt une heure que nous chevauchons ainsi, dit-il au baron, et vous ne nous avez point encore dit, Monseigneur, quelle nature de service vous attendez de nous.

La voix du vieillard était calme et ne décelait aucune émotion.

— Par Dieu ! repartit le baron de Karchau, êtes-vous si ignorants que vous ne puissiez vous douter de quoi il s'agit, et ne vous souvient-il plus déjà de la nuit que nous avons passée ensemble, l'année dernière, à peu près à cette époque?

— Si fait, il m'en souvient ! répondit Manfred.

— Il m'en souvient aussi, ajouta Henri.

— Eh bien ! mes amis, le service que j'attends de vous aujourd'hui est, à peu de chose près, de la même nature. Vous ne connaissez pas, sans doute, la fille du baron de Delmund? mais, dans une heure, vous pourrez dire avoir vu la plus jolie vierge qui soit au pays d'Allemagne.

— Diable ! objecta Henri, qui essayait de prendre un ton léger, Monseigneur ne garde pas longtemps ses maîtresses. Et peut-on, sans indiscrétion, demander ce qu'est devenue l'autre?

— Bah ! c'était une charmante fille. Elle est à mon château de Karchau, et tout ceci ne m'empêche pas de la visiter fort souvent.

Le lecteur pourrait être étonné de la familiarité qui régnait entre le baron de Karchau et ses frohnbot; mais si l'on veut bien se rappeler que ces hommes possédaient une partie des secrets qui pouvaient compromettre le baron, on trouvera tout naturel que ce dernier leur laissât prendre fréquemment certaines licences, qu'il n'eût jamais tolérées dans d'autres circonstances.

Lorsque la petite troupe s'arrêta, il était environ quatre heures du matin. Le jour commençait à poindre : ils mirent de nouveau pied à terre, et les trois habitants de Messein allèrent se grouper autour du baron de Karchau.

— Maintenant, mes amis, commença ce dernier, l'un de vous va rester ici, tandis que les deux autres se tiendront cachés à quelque distance. Toi, Gottefried, et toi, Mathias, vous allez me suivre. Berthold se tiendra sur la route, et nous avertira dès que la fille de Delmund y paraîtra.

Ces paroles étaient prononcées d'un ton d'autorité auquel il n'y avait pas à répliquer ; cependant ni Gottefried, ni Mathias, ni Berthold ne parurent se disposer à obéir. Le baron s'étonna un instant de la nonchalance avec laquelle les frohnbot recevaient ses ordres, et il crut devoir les renouveler.

— Çà, leur dit-il, il me semble que nous ne nous entendons pas aujourd'hui, et vous paraissez faire la sourde oreille.... Allons, que chacun aille prendre son poste, et que personne n'oublie la récompense ou le châtiment qui l'attend...

Le même silence accueillit cette seconde invitation.

— Par la mère du diable ! s'écria alors le baron impatienté, qu'est-ce que ceci veut dire ? Etes-vous donc si las de la vie, mes gentilshommes ? et faudra-t-il que je fasse de vous ce que j'ai fait du père de Manfred de Cronstadt ?.. Prenez-y garde tous les trois ; vous pourriez vous être trompés, si vous avez cru pouvoir impunément vous amuser à mes dépens. Venez, Mathias, et vous aussi, Gottefried; et quant à vous, Berthold, s'il vous prend fantaisie de trahir notre cause, souvenez-vous que vous pourriez bien avoir affaire aux poignards de vos frères les Francs-Juges !

Le baron de Karchau fit quelques pas, mais comme il vit que les trois hommes s'apprêtaient à le suivre, il s'arrêta. Une certaine terreur commençait à le gagner: il se

trouvait seul, en pleine campagne, au milieu de la nuit, à une lieue environ de toute habitation humaine, et n'avait qu'un faible poignard pour toute défense. Il regarda autour de lui, d'un œil effaré ; en ce moment la campagne s'éclairait déjà des premiers feux du jour, il pouvait, bien que vaguement encore, distinguer les objets qui l'environnaient. Manfred, Henri, et le vieux de Messein, venaient de jeter leur masque, lorsque le regard du baron de Karchau se tourna de leur côté. — Il reconnut aussitôt que ce n'étaient point ses compagnons ordinaires, et resta comme pétrifié ! Un instant peut-être, il chercha à se faire illusion, et pensa que si ses ordres n'avaient pas été compris et subitement exécutés, la cause pouvait bien en être dans l'inexpérience des hommes qu'on lui avait envoyés. Mais cette illusion fut de courte durée. Le vieux de Messein venait de s'avancer près de lui.

—Ne nous reconnaissez-vous pas? baron de Karchau, lui dit-il, d'une voix grave et solennelle. — Puis, lui présentant son fils et son gendre, il ajouta, avec un accent ironique : — Ce n'est pas la première fois que vous nous voyez, cependant, et nous nous sommes déjà rencontrés.

— Je ne comprends pas, essaya de balbutier le baron de Karchau.

— Vous allez comprendre, reprit le vieillard. De ces deux jeunes gens que vous voyez, l'un s'appelle le seigneur Manfred de Cronstadt, c'est mon gendre; le second s'appelle le comte de Meissen, c'est mon fils; et moi, Monseigneur, je suis le père de la jeune fille qui se trouve maintenant à votre château de Karchau !

Cette révélation, aussi terrible qu'inattendue, attéra le baron ; il ne songea pas même à une fuite impossible, et se crut perdu.

— Vous ayant dit qui nous sommes, ajouta le vieux de Messein, il est inutile de vous expliquer ce que nous venons faire ici.....

— Que me voulez-vous? murmura de Karchau.

— Ce que nous voulons, s'écria le père d'Éthel, en posant une main de fer sur le bras tremblant du baron, ah! ce que nous voulons! Il y a un an que nous vivons tous les trois avec la pensée du déshonneur d'Ethel; nous vous avons suivi dans l'ombre, pendant toute une année, épiant vos moindres paroles, étudiant vos plus insignifiantes actions, comme auraient pu faire des traîtres ou des lâches. Voilà une année, Monseigneur, une longue année, savez-vous, que notre cœur saigne, et que le désespoir est notre hôte inséparable; et aujourd'hui que nous vous tenons ici, seul, loin de tout secours humain, vous nous demandez ce que nous voulons de vous!... Vous êtes fou, sans doute, baron de Karchau, ou vous nous prenez encore pour des lâches impuissants..... C'est une vengeance qu'il nous faut maintenant, Monseigneur, une vengeance qui nous paie en un jour ce que nous avons souffert pendant une année!... une vengeance qui apprenne à tous ceux qui sont instruits du déshonneur de ma famille, comment un descendant des Messein lave les outrages qui sont faits à son blason! A moi donc, Henri et Manfred, et nous serons réellement, aujourd'hui, les vengeurs de l'Éternel!

En disant ces mots, le vieillard tira, par un geste violent, son poignard de sa gaîne, et, suivi de ses fils, se précipita sur le baron de Karchau, qui, indécis, incertain, épouvanté, ne s'était pas même mis en défense. Le poignard du vieillard pénétra dans les côtes, celui d'Henri

lui ouvrit la poitrine, celui de Manfred s'enfonça lentement dans le cœur.

Le baron de Karchau tomba sans proférer une parole, et les trois hommes, muets, immobiles, silencieux, demeurèrent debout auprès de son cadavre.

VI

Après quelques instants d'un morne silence, Manfred, Henri et le vieux baron de Messein, parurent sortir tout-à-coup de leur torpeur, et revenir à la réalité de leur position. Ce qui venait de se passer était pour eux comme un rêve ; il leur fallut voir et toucher le cadavre qui gisait sanglant à leurs pieds, pour comprendre qu'un assassinat avait été commis. Mais la tâche qu'ils s'étaient imposée ne se terminait pas là, ils avaient encore une excursion à faire, et celle-là était sans doute plus pénible, car ce fut avec une sombre tristesse qu'ils remontèrent à cheval, et s'éloignèrent du théâtre de leur crime.

Le château du baron de Karchau était situé à une lieue de là environ, sur une haute montagne qu'il dominait à pic. On l'apercevait de fort loin, et il était bien connu

dans le pays. Ce n'est pas, cependant, que sa réputation fût bonne. Au contraire, les paysans de la Bohême connaissaient suffisamment le baron de Karchau, et avaient eu assez souvent à souffrir de ses exactions, pour ne pas maudire cordialement le château et ceux qui l'habitaient. L'imagination populaire est féconde en ressources, et elle n'avait eu garde de rester oisive à l'endroit de Karchau. Il courait par le pays une foule de légendes merveilleuses et de contes fantastiques, qui ne contribuaient pas peu à éloigner de ces parages tous ceux que le diable avait le privilège d'épouvanter; et le nombre de ceux-ci était grand. Le château planait donc, grâce à la terreur qu'il inspirait, sur une suite de pays arides et déserts, que le pied de l'homme foulait rarement. Le baron avait ses raisons pour craindre de s'exposer sans défense à la vengeance de quelque voisin irrité. Aussi s'était-il entouré d'une compagnie nombreuse d'hommes d'armes, qu'il entretenait, en temps de paix comme en temps de guerre, à ses frais, et qui le secondait dans toutes ses entreprises. C'était un ramassis de bandits de toutes sortes, que les trèves laissaient souvent sans ressources, et qui se vendaient volontiers au premier venu. Ces hommes quittaient rarement le château: ils en formaient la garde permanente; et si, quelquefois, il leur arrivait de descendre dans la plaine pour détrousser et rançonner les voyageurs imprudents, ces excursions étaient de courte durée, et on les voyait bientôt rentrer au château, où ils étaient certains de trouver toujours bonne chère et bon gîte.

Ni le vieux baron de Messein, ni Manfred, ni Henri, n'ignoraient l'état des choses, et tous les trois n'étaient pas très-rassurés sur les suites de leur entreprise: ils

voulaient arracher Éthel aux mains de ces bandits dissolus, et la ramener dans la forteresse de Messein; mais il était à craindre que les hommes d'armes du château n'y missent opposition. Il est vrai que le costume de frohnbot dont étaient revêtus nos trois cavaliers, était un puissant épouvantail; mais on pouvait douter qu'il leur fût d'un grand secours contre les habitants de Karchau. Manfred, surtout, n'approchait qu'avec une pénible émotion du château de son rival. Cet amour ardent qu'il nourrissait pour la fille du baron de Messein, longtemps assoupi, venait de se réveiller tout-à-coup. Il avait hâte d'arriver et de revoir Éthel; et cependant il se demandait si une nouvelle douleur, plus cruelle encore, ne l'attendait pas au bout de la route. Un an déjà s'était écoulé depuis que sa fiancée lui avait été enlevée. Elle était sortie pure du château de son père, Manfred n'osait espérer qu'elle dût y rentrer pure. Ces pensées n'arrêtaient pas Manfred seul : Henri et son père, en proie à une agitation violente, partageaient toutes ses craintes, toutes ses inquiétudes. Ils marchèrent ainsi longtemps sans se parler; mais lorsqu'ils furent arrivés au pied de la montagne au sommet de laquelle s'élevait le château de Karchau, ils s'arrêtèrent tout d'un coup, descendirent de leurs montures, et parurent hésiter tous les trois. Le vieux baron rompit le premier le silence :

— Nous voici arrivés à l'instant le plus solennel de notre entreprise, dit-il d'une voix brève qui décelait son émotion poignante; peut-être l'un de nous trois doit-il succomber dans la lutte, peut-être devons-nous y succomber tous les trois. Mes enfants, notre entreprise est sainte, j'espère que Dieu aura pitié de nous..... Mais au moment de nous séparer sans espoir de nous revoir ja-

mais peut-être, resserrons davantage encore les liens qui nous unissent, et échangeons nos derniers adieux dans un suprême embrassement.

Henri et Manfred se précipitèrent dans les bras du vieillard, qui les pressa silencieusement sur son cœur. Enfin, faisant un effort sur lui-même, il s'arracha malgré lui à leurs douloureux embrassements, et leur montrant l'exemple, il s'élança le premier dans le sentier qui conduisait au château. Henri et Manfred le suivirent, et ils ne tardèrent pas à arriver au sommet de la montagne. Ils avaient ramené sur leurs épaules les longs plis de leurs manteaux, et rabaissé sur leurs yeux les larges bords de leurs chapeaux de feutre. Les hommes d'armes qui veillaient à la porte du château ne tentèrent pas de leur opposer de résistance, et, reconnaissant qu'ils portaient le costume de frohnbot, ils s'empressèrent, au contraire, de les y introduire.

— L'appartement d'Éthel de Messein? demanda le vieux baron.

L'homme auquel cette question était adressée s'inclina respectueusement, et s'apprêta à leur montrer le chemin. Ils traversèrent alors plusieurs cours, montèrent plusieurs étages, et parvinrent enfin au sommet d'une haute tourelle, laquelle était suspendue au-dessus d'un précipice affreux.

— C'est ici, dit l'homme qui accompagnait nos trois voyageurs.

Le baron de Messein lui fit signe de se retirer, et poussa aussitôt de sa main tremblante la porte de chêne, qui céda à ce premier mouvement.

La chambre dans laquelle ils entrèrent était simple et sans ornement; les premiers rayons du soleil levant y

pénétraient déjà par la fenêtre ouverte, et une femme accoudée, pensive, semblait y oublier, dans une douce et profonde rêverie, que la vie et le mouvement commençaient à circuler autour d'elle. — Cette femme, c'était Éthel. — Elle avait affreusement changé : ses joues avaient maigri, ses yeux, qui s'éclairaient parfois d'un regard farouche, semblaient en ce moment ternes et sans vie; et ses mains longues et osseuses retombaient pendantes le long de son corps. Il régnait dans toute sa physionomie un air de profond abattement et de sombre désespoir que rien ne saurait rendre. Que faisait-elle ainsi, la pauvre enfant? Pensait-elle aux beaux jours enfuis de sa jeunesse, aux rêves dorés de son enfance? Repassait-elle dans sa mémoire les joies pures du foyer paternel, les saintes douceurs de l'amour filial? Était-ce le regret amer du passé qui la faisait ainsi pâle et désespérée? ou n'y avait-il dans son cœur que ce suprême dégoût qui s'élève des illusions flétries?....

Au bruit que fit la porte en s'ouvrant, Éthel éprouva comme une commotion magnétique; elle releva la tête avec vivacité, et demeura glacée, immobile, épouvantée! Elle avait bien reconnu le baron, mais elle se croyait le jouet d'un rêve. Ce n'était pas la première fois qu'une illusion trompeuse lui présentait la noble figure de son père; elle passa à plusieurs reprises sa main sur son front et dans ses cheveux, prononça quelques mots sans suite et incompréhensibles, puis enfin, ne pouvant plus douter de la réalité, émue, agitée, étourdie d'un bonheur qu'elle ne comprenait pas encore, elle repoussa loin d'elle le fauteuil sur lequel elle était assise, et courut se suspendre au cou de son père.

— Mon père! mon père! s'écria-t-elle, en cachant sa

tête sur la poitrine du baron; oh! Dieu a donc eu pitié de moi!...

Éthel! murmura le vieillard en fondant en larmes, et en embrassant le front et les cheveux de sa fille; oh! Dieu me devait cette joie, après tant de souffrances!...

Éthel demeura quelques minutes cachée et sanglotante dans les bras de son père, et quand enfin, elle releva la tête, émue, pleine d'espoir, presque souriante, elle aperçut dans la pénombre de la porte les deux figures pâles et tristes d'Henri et de Manfred. — Ce fut comme un coup de foudre. — Les couleurs qui étaient venues un instant animer ses joues, disparurent tout-à-coup; elle se dégagea violemment des bras de son père, et courut se réfugier près de la fenêtre qui donnait sur le précipice.

— Manfred! s'écria-t-elle en étouffant un cri de douleur. Et elle tomba à genoux, joignit les mains, et pria.

Sans doute elle puisa dans sa prière la force qui lui manquait, ou peut-être trouva-t-elle dans sa douleur même, le courage qui était près de l'abandonner; car, après être restée quelques minutes dans cette attitude, elle se leva tout d'un coup, et marcha vers Manfred avec assurance.

— Manfred, lui dit-elle d'une voix ferme, je n'espérais plus vous revoir, mais je bénis le ciel qui m'envoie cette cruelle épreuve; aucune douleur n'aura manqué à mon martyre! Il faut que je vous parle!

Puis, se tournant vers son père et vers Henri :

— Mon père, ajouta-t-elle, Henri, je veux parler à Manfred, je veux parler à lui seul; nul que le séigneur de Cronstadt ne doit entendre ce que j'ai à dire....

— Éthel, répondit le baron de Messein, qu'il soit fait ainsi que tu le désires. Venez, Henri, à bientôt Manfred,

à bientôt ma fille.... Et il ajouta à voix basse.... Du courage, ma pauvre Éthel !...

Éthel frissonna ; et quand son père et Henri se furent éloignés, et qu'elle se trouva seule avec Manfred, elle regarda autour d'elle avec épouvante, comme si elle eût cherché à se soustraire à une explication qu'elle-même avait cherchée, et que maintenant elle redoutait. Cependant elle parut vaincre l'effroi qui s'était emparé d'elle, et s'assit près de la fenêtre, en invitant du geste Manfred à se placer à ses côtés. Manfred était vivement ému ; l'explication que voulait aborder Éthel devait lui être plus pénible à lui encore qu'à la fille du baron de Messein ; elle allait, sans aucun doute, rouvrir toutes ses blessures, renouveler toutes ses douleurs. Mais, en lisant sur le visage de sa malheureuse fiancée ce qui se passait dans son cœur, en devinant l'horrible lutte qui se livrait en elle, entre son amour et sa honte, il appela à son secours tout son courage, et prenant les mains froides et glacées d'Ethel, il lui dit d'une voix douce et triste :

— Éthel, vous avez voulu une explication, et moi j'aurais désiré vous en éviter la douleur ; je sais tout ce que vous devez souffrir, et, croyez-le bien, si quelque chose pouvait augmenter l'amour que je vous ai voué, c'est sans contredit ce qui est arrivé depuis notre séparation. Éthel, vous ne sortirez de cette demeure que pour venir à mon château de Cronstadt.

Éthel écoutait; elle avait porté ses deux bras sur son cœur pour en comprimer les battements, et son regard avide semblait épier les moindres mouvements qui venaient se traduire sur la physionomie de Manfred.

— Dites-vous vrai? s'écria-t-elle tout-à-coup, et comme hors d'elle-même, et n'est-ce pas pour m'éprou-

ver que vous parlez ainsi?... Oh! ne me trompez pas, Manfred!...

— Je ne vous trompe pas, Ethel; et ce que je dis, je le pense.

— Vous m'aimez encore!...

— Je n'ai jamais cessé de vous aimer!...

— Oh! mon Dieu!...

— Et pourquoi ne vous aimerai-je pas, Ethel? vous n'êtes pas coupable, vous; un homme avait commis un crime, et cet homme nous l'avons tué... Qui donc viendra dire aujourd'hui que vous n'êtes pas ma fiancée, mon Ethel!

— Mon Dieu! mon Dieu! je voudrais mourir! balbutiait Ethel.

Comme ils parlaient ainsi, un grand bruit s'éleva tout-à-coup du milieu de la seconde cour du château, et l'escalier de la petite tourelle sembla craquer aussitôt sous un poids inusité.

— Que se passe-t-il? demanda Manfred, en se précipitant vers l'escalier.

Le baron et Henri accouraient à sa rencontre. Le bruit qu'il venait d'entendre était causé par les hommes d'armes du château.

Deux pâtres des environs n'avaient pas été médiocrement effrayés le matin, en trouvant sur la route le cadavre du baron de Karchau. D'abord ils avaient hésité à le reconnaître, craignant que ce ne fût là une victime du *Tribunal secret;* mais comme les assassins imprudents avaient oublié de laisser à l'endroit de leur crime le poignard dont ils s'étaient servis, les pâtres avaient naturellement pensé que le baron avait succombé sous les coups de quelque ennemi personnel, et s'étaient empres-

sés de rapporter son cadavre au château. Ils ajoutèrent, au récit qu'ils firent de leur découverte, qu'au moment de leur arrivée sur le lieu du crime, le cadavre était encore chaud, et qu'ils avaient distinctement vu disparaître au loin trois hommes portant de longs manteaux et de larges chapeaux. Cette particularité donna l'éveil aux hommes d'arm s, qui se ruèrent aussitôt vers l'escalier de la petite tourelle où se trouvaient le baron, Henri et Manfred.

A partir de ce jour, il n'est plus fait mention dans l'histoire ni de Manfred, ni d'Henri, ni du vieux baron de Messein

Quant à Ethel, on trouva son cadavre dans le précipice qui s'ouvre au-dessous de la petite tourelle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE A.

ÉTABLISSEMENT DE L'INQUISITION A VENISE.

ARTICLE Ier.

Il y aura toujours trois sénateurs députés pour assister à Venise à tous les jugements, actions et procédures de l'Inquisition ; et comme les villes de sa dépendance se doivent régler sur la ville dominante, partout où l'Inquisition se trouvera établie, à la place des trois sénateurs les recteurs des villes seront comptés députés-nés pour intervenir à tous les jugements de l'Inquisition. Outre l'usage perpétuel et plusieurs délibérations du sénat, qui confirment ce règlement, le sénat en est expressément convenu dans un concordat passé entre Jules III et la république, l'an 1551.

III.

Si quelqu'un des assistants a quelque affaire ou quelque intérêt à ménager avec la Cour de Rome, il ne doit se mêler en aucune manière des affaires de l'Inquisition ; en ce cas, cette charge est dévolue à son collègue ou au plus ancien camerlingue, au cas qu'il n'y eût qu'un recteur dans la ville, et qu'il y eût quelque affaire avec la cour de Rome. Ainsi délibéré au conseil des Dix, le 9 juin 1574.

IV.

Ceux qui sont commis pour assister aux jugements de l'Inquisition,

ne se doivent mêler en aucune manière, ni de l'instruction, ni du jugement des procès, mais veiller seulement avec toute l'exactitude possible à tout ce qui s'y passe, et ils ne doivent agir qu'en quatre occasions différentes :

1° S'il s'agit de quelque affaire importante à l'honneur de Dieu, au bien de l'Église, à l'extirpation des hérésies ou à la punition de quelque grand crime, ils doivent, sans aucun délai, procurer l'exécution des jugements de l'Inquisition, lui donner secours, et la seconder de tout leur pouvoir.

2° En cas que les inquisiteurs, sous prétexte de faire leur charge, et de punir les crimes qui sont de leur ressort, fissent quelque chose au préjudice de l'autorité temporelle ou de la tranquillité publique, ou qui allât au scandale et à l'oppression des sujets de la république, ceux qui assistent de sa part, à leurs jugements, doivent leur faire entendre raison, et les réduire aux termes de l'équité; que, s'ils ne peuvent en venir à bout, ils doivent empêcher qu'on ne passe outre à l'exécution jusqu'à ce que le prince ait été averti de ce qui se passe, et qu'on ait reçu ses ordres.

3° S'il arrive qu'on mette en délibération quelque chose qu'ils soupçonnent devoir aller à la diminution de l'autorité temporelle, ou à l'oppression publique, ils feront en sorte qu'on en diffère l'exécution jusqu'à ce qu'ils en aient prévenu le prince, et qu'ils aient reçu sa réponse.

4° S'il arrivait que les inquisiteurs se portassent négligemment dans l'exercice de leur charge, et fussent trop lents à punir les hérétiques, en sorte qu'on eût lieu de craindre qu'ils n'en prissent occasion de se multiplier, il est du devoir des assistants de les exhorter à faire leur devoir, et en cas que ce ne fût pas faute de volonté, mais de pouvoir, en informer le prince pour recevoir ses ordres, et s'il est besoin de plus grands services que de coutume.

V.

Il est défendu à ceux qui assistent, de la part de la république, aux jugements de l'Inquisition, de prêter le serment de fidélité ou de secret, ou de quelque autre chose que ce puisse être, entre les mains de l'inquisiteur ou autre juge ecclésiastique, quoiqu'ils soient obligés l'un à l'autre, mais en vertu de la fidélité et du secret qu'ils doivent au prince. Ainsi délibéré dans le sénat, le 5 septembre 1609.

VI.

En conséquence du précédent règlement, comme officiers de la répu-

blique, ils doivent de temps en temps rendre compte au sénat de tout ce qui sera fait, à l'Inquisition surtout, des choses les plus importantes. Ainsi délibéré dans le sénat, le 22 avril 1543.

VIII.

Ils n'admettront aucun nouvel inquisiteur, s'il n'est approuvé du prince, et n'ait en main une patente qui le témoigne. Ainsi délibéré dans le sénat, les jour et an que dessus.

IX.

Les *assistants* doivent se trouver à tous procès qui se font à l'Inquisition, non-seulement contre les laïcs, mais aussi contre les ecclésiastiques et les séculiers, de quelque lieu que vienne la dénonciation, et devant qui que ce soit qu'elle ait été faite. Ainsi arrêté, premièrement par le conseil des Dix, le 30 juin 1568, et par le sénat, le 1er de septembre 1607, le 5 septembre 1609, et le 9 août 1613.

XIII

Ils ne souffriront pas que l'on fasse, en leur absence, des informations pour servir à quelque procès hors l'Etat de Venise. Le pape ayant demandé qu'on lui accordât cet article, il lui fut refusé par le sénat le 9 mars 1560.

XIV.

Non-seulement ils ne souffriront pas que l'on fasse quelque procédure que ce soit en leur absence, mais il auront soin qu'on mette cette formule au commencement de tous les actes : « Présents et assistants très-illustres et très-excellents seigneurs N. N. C'est un article exprès du concordat passé entre Jules II et la république, l'an 1551.

XVIII.

Les assistants ne pourront permettre que les inquisiteurs donnent des décrets de prise de corps contre qui que ce soit, s'il ne paraît, par les informations faites en leur présence, que le crime dont il s'agit est du ressort de l'Inquisition. Ainsi arrêté dans le sénat, le 5 juillet 1597.

Si le cas est douteux, ils en donneront avis au prince, et attendront ses ordres; cependant il y aura surséance de procédure. Ainsi arrêté dans le sénat, le 23 août 1597.

XXIV.

Les juifs, et généralement tous les autres infidèles de quelque religion qu'ils puissent être, ne seront point justiciables de l'Inquisition; mais quelque crime dont ils puissent s'être rendus coupables, l'on s'adressera au magistrat séculier, qui les punira plus ou moins sévèrement, selon la grandeur du crime commis. Ainsi arrêté par le sénat, les 28 janvier et 12 octobre 1591, conformément aux décrets des Souverains Pontifes.

XXV.

Les inquisiteurs ne seront point juges des Grecs, ni de toute autre nation qui demeure dans les terres de la république, et auxquelles l'on a accordé d'avoir leurs prélats et de vivre selon leurs usages particuliers; en cas de crime, même en matière de religion, le magistrat séculier en sera le seul juge; il les punira plus ou moins sévèrement, selon l'exigence du crime, conformément à l'usage perpétuel de la république, et à la réponse qui fut faite au nonce du pape par le sénat, le 4 septembre 1609.

XXVI.

Les biens de ceux qui auront été condamnés à l'Inquisition pour cause d'hérésie, ne lui seront point confisqués, mais seront laissés à leurs enfants et aux autres héritiers légitimes, avec défenses très-expresses d'en faire aucune part aux condamnés. Ainsi arrêté par le conseil des Dix, le novembre 1568.

XXVIII.

Les inquisiteurs ne pourront faire publier aucune bulle du pape, ni aucune ordonnance de l'Inquisition de Rome, ancienne ou nouvelle, sans la permission du prince. Ainsi arrêté par le sénat, le 2 août 1607.

XXX.

L'Inquisition ne pourra juger les douaniers, les cabaretiers, les hôtel-

liers, ni les bouchers qui vendront de la viande en Carême. Tous ces gens seront justiciables du magistrat séculier, auquel on s'adressera en cas de besoin.

Ainsi arrêté dans le sénat, le 5 septembre 1609.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

INTRODUCTION.

L'INQUISITION.

SAINT DOMINIQUE ET SAINT FRANÇOIS D'ASSISES.



II.

III.

IV.

LES ASSASSINS.

LES FRANCS-JUGES.

I.

II.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE A. HENRY, 8, RUE GIT-LE-COEUR.

